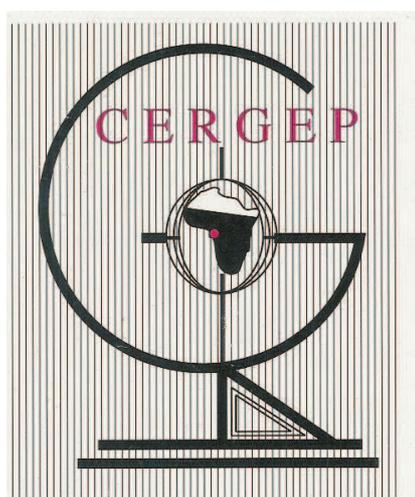


GABONICA

LA REVUE DU CERGEP

Politiques et Développement des Espaces et Sociétés de l'Afrique Subsaharienne



Volume 5

N°5

Novembre 2011

Directeur des Publications
Professeur Marc-Louis **ROPIVIA**

Comité scientifique

Pr Akibodé **AIECHORO** (Professeur Titulaire, Géographe, Université de Lomé) - Pr René Joly **ASSAKO ASSAKO** (Professeur des Universités, Géographe, Université de Yaoundé 1) – Pr Jean Claude **BRUNEAU** (Professeur des Universités, Géographe, Université de Bordeaux 3) - Pr Philippe **CADENE** (Professeur des Universités, Géographe, Université de Paris 7) - – Pr Kengne **FODOUOP** (Professeur des Universités, Géographe, Université de Yaoundé I) - Pr François **HULBERT** (Professeur des Universités, Géographe, Université de Metz) - Pr Martin **KUETE** (Professeur des Universités, Géographe, Université de Dschang) - Pr Hugues **MOUCKAGA** (Professeur Titulaire, Historien, UOB) - Pr Fidèle Pierre **NZE-NGUEMA** (Professeur Titulaire, Sociologue, UOB) - Pr Pierre **NZINZI** (Professeur Titulaire, Philosophe, UOB) - Pr Marc Louis **ROPIVIA** (Professeur Titulaire, Géographe, UOB) - Pr Joseph **TONDA** (Professeur Titulaire, Socio-anthropologue, UOB).

Comité de lecture

Pr Guy-Serge **BIGNOUMBA** (Maître de Conférences, Géographe, UOB) - Pr Jules **DJEKI** (Maître de Conférences, Géographe, UOB) – Pr Jean Damien **MALOBA MAKANGA** (Maître de Conférences, Géographe, UOB) - Pr Bernadin **MINKO MVE** (Maître de Conférences, Anthropologue, UOB) - Pr Joseph Vincent **NTUDA EBODE** (Maître de Conférences, Politiste, Université de Yaoundé II-Soa).

Secrétaire de Rédaction
Dr Noël **OVONO EDZANG**

Risques environnementaux dans les milieux de mangrove au Gabon

Emmanuel **ONDO ASSOUMOU**

Docteur en Géographie, Enseignant-chercheur au Département de Géographie,
membre du LAGRAC à l'Université Omar Bongo

Email : ondoassoumou@yahoo.fr

Résumé

Depuis l'époque coloniale jusqu'à nos jours, les pays de l'Afrique sub-saharienne ont connu trois épidémies majeures de trypanosomiase ou de maladie du sommeil, une en 1896-1906 et les deux autres en 1920 et 1979. Tout le territoire gabonais avait été touché par cette épidémie. Depuis lors, la maladie a disparu dans sept provinces sur neuf que compte le Gabon. Cependant, deux foyers résiduels restent encore actifs, les provinces de l'Estuaire et de l'Ogooué-Maritime. Toutes deux situées dans la zone côtière où les étendues de mangroves sont les plus importantes à l'échelle nationale, environ 1.000 ha chacune. Les conceptions à l'égard des marais à mangrove demeurent les plus complexes, voire ambiguës. En effet, les mangroves sont considérées à la fois comme étant des milieux répulsifs, dangereux, mais également comme étant les milieux riches en diversité biologique, parmi les plus productifs de la planète Terre, les plus sollicités par différents groupes sociaux et au final les plus exploités et les plus menacés.

Mots clés : Gabon, zone côtière, mangrove, trypanosomiase, risques environnementaux

Abstracts

From colonial times until today, the countries of sub-Saharan Africa experienced three major epidemics of trypanosomiasis or sleeping sickness, one in 1896-1906 and two in 1920 and 1979. All Gabonese territory had been hit by the epidemic. Since then the disease has disappeared in seven out of nine provinces that make up the Gabon. However, two residual foci remain active, the provinces of the estuary and the Ogooué-Maritime. Both located in the coastal areas of mangroves which are the largest nationwide, about 1.000 ha each. Designs with respect to the mangrove swamps remain the most complex or ambiguous. Indeed, mangroves are considered both as repellents environments, dangerous, but also as environments rich in biodiversity, among the most productive of the Earth, the most sought by different social groups and ultimately the most exploited and threatened.

Keywords: Gabon, coastal, mangrove, trypanosomiasis, environmental risks.

Introduction

Le risque se définit comme la prise en compte d'une exposition à un danger, un préjudice ou autre événement dommageable, inhérent à une situation ou une activité. Danger parce que l'homme est le premier concerné. Le risque comprend trois composantes : l'aléa (le danger), les enjeux (les personnes, les biens, les équipements) et la vulnérabilité (la mesure des conséquences dommageables sur les enjeux). Les mangroves sont des formations végétales des littoraux tropicaux et subtropicaux. Au Gabon, cet écosystème est malheureusement peu connu, pourtant ces milieux sont occupés par des populations en quête de terre. Situées dans la zone de contact terre-mer et soumises aux influences fluvio-marines, les mangroves sont des milieux de vie mais également des zones où les risques environnementaux sont les plus élevés. Quels sont les principaux aléas ? Quelles sont les zones les plus exposées ? L'analyse mettra l'accent sur l'importance des mangroves sur les côtes gabonaises, sur les différents risques environnementaux principalement le risque de santé dans les milieux de mangrove et enfin sur l'importance de la prise de conscience collective des enjeux environnementaux du couple mangrove et santé publique dans notre pays.

1- Zone d'étude et méthode utilisée

Cette étude a été réalisée sur deux provinces côtières du Gabon, l'Estuaire dans la partie septentrionale et l'Ogooué-Maritime au centre. La province de l'Estuaire est située entre 9°19'20" et 10°57'50" de longitude Est et entre 1°03'50" Nord et -0°34'03"Sud. La province de l'Ogooué-Maritime, au centre du pays, est située entre 8°41'56" et 10°36'00" de longitude Est et -0°16'43" et -3°00'00" Sud. Avec respectivement 736.812 et 203.314 habitants, les deux provinces comptent près de 940.126 habitants soit environ 62% de la population nationale (Ministère de la Planification et de la Programmation du Développement, 2003).

Deux démarches ont été utilisées. Premièrement, nous avons effectué une recherche documentaire des articles scientifiques publiés sur la trypanosomiase au Gabon. Ensuite, nous avons regroupé toutes les données de terrain portant sur les milieux de mangrove dans les provinces de l'Estuaire et de l'Ogooué. Ces données ont permis de faire un état des lieux sur le potentiel biologique des écosystèmes mangroves, leur structure, leur dynamique et leur mise en valeur par les populations de pêcheurs. Nous avons donc visité quelques villages de pêcheurs dans la Baie de la Mondah, notamment à Moka, dans les îles Libé et Nendé, au Pont Nomba et les sites de débarcadères d'Ambowé et de grand village à Libreville et à Owendo. A Port-Gentil se sont les villages de pêcheurs de Matanda et Iguiri qui ont été visités.

2- L'écosystème mangrove

Un écosystème est constitué d'un espace donné et de différentes communautés animales et végétales qui vivent en interrelation avec celui-ci. La mangrove est donc une formation végétale constituée d'arbustes et d'arbres, appelée aussi palétuviers. On la retrouve uniquement dans la zone côtière soumise aux mouvements permanents des courants (vagues et marées), soit en front de mer, soit en situation d'abri, dans les embouchures (estuaires, deltas, lagunes) et le long de certains cours d'eau.

2.1-Distribution des mangroves du Gabon

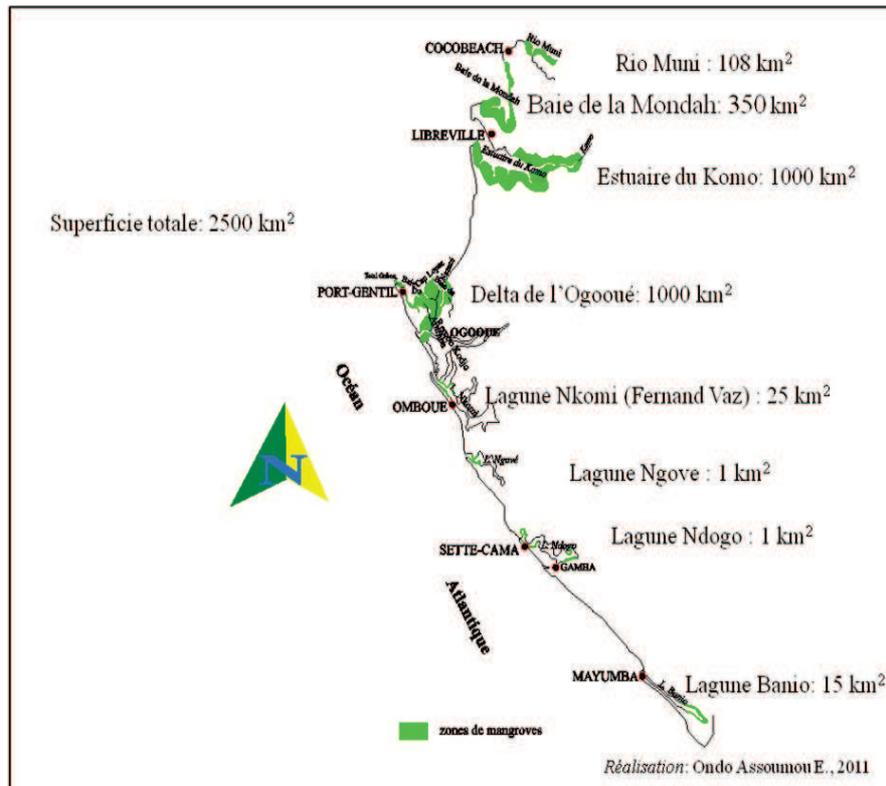
La côte gabonaise longue d'environ 950 km est occupée par les mangroves sur une superficie avoisinant les 2500 km², soit 1,66% de la superficie mondiale¹. A l'échelle nationale, les mangroves couvrent tout l'espace côtier, mais cette occupation est très inégale. En effet, les mangroves sont plus importantes dans la partie septentrionale et au centre où l'on rencontre trois estuaires et un grand delta², avec respectivement plus de 1450 km² et 1000 km² soit 98,32%. Malgré la présence de ces cinq lagunes, la partie méridionale recouvre seulement 42 km², soit 1,68% (Fig. 1).

Dans les parties septentrionale et centrale, les mangroves sont bien développées grâce à la largeur des différentes embouchures et aussi aux apports continentaux (écoulements fluviaux et eaux fluviales) et à la pénétration marine. Ainsi, on trouve des mangroves à environ 150 km dans la zone de Kango, de même dans le delta intérieur de l'Ogooué. Le sud de la côte gabonaise, comprenant pourtant elle-aussi plusieurs fleuves côtiers dont beaucoup se jettent dans les lagunes et la Nyanga avec ses 350 km (Mombo, 2004), possède très peu de marais à mangroves. Il manque encore des études sur les facteurs pouvant expliquer cette situation. Néanmoins, Lebigre (1990) note la présence de quelques lambeaux de mangroves autour des lagunes. Nous pensons au facteur géomorphologique. En effet, nous avons observé un phénomène similaire sur un chenal de marée à Matanda à Port-Gentil (Ondo Assoumou, 2006). Sur la rive droite de ce chenal présentant une pente relativement forte, on peut observer un faible dépôt de vase. La végétation est réduite à une petite frange de *Rhizophora* arbustif. Les autres espèces étant totalement absentes.

¹ Les mangroves couvrent une superficie d'environ 150.000 km² sur notre planète (<http://fr.wikipedia.org/wiki/Mangrove>).

² Dans la partie septentrionale on retrouve l'estuaire du Muni à la frontière Gabon- Guinée Equatoriale, au centre l'estuaire de la Mondah et au sud l'estuaire du Gabon ou du Komo (le nom du fleuve). Au centre de la côte gabonaise, le principal fleuve du Gabon, l'Ogooué, a développé un énorme delta appelé delta de l'Ogooué.

Figure 1: Localisation des mangroves du Gabon



2.2- Un écosystème particulier: formes d'adaptation liées aux conditions du milieu

-Les conditions du milieu

Au regard de leur milieu de vie, zones humides, et de leur morphologie racinaire aérienne, beaucoup de personnes au Gabon pensent que l'on peut trouver des mangroves un peu partout sur le territoire national. Certaines croient alors que des parasoliers sont des espèces de palétuviers. Les plantes de mangroves poussent dans des zones aux caractéristiques spécifiques, c'est dans ce sens que les mangroves sont qualifiées de formations végétales azonales.

A cet effet, pour que les mangroves se développent, certaines conditions doivent être réunies. Ces conditions sont essentiellement d'ordre hydrique, édaphique, climatique et géomorphologique :

- conditions hydriques : l'eau salée (le taux de salinité est compris entre 20 et 45‰), faiblement agitée;
- conditions édaphiques : le sol est mou ou boueux, c'est la vase. Elle est constituée de limons et d'argiles. Le sol des mangroves contient également du sable, mais sa quantité doit être inférieure à celle de la vase.
- conditions climatiques : la température doit être supérieure à 15°C ;

-conditions géomorphologiques : la pente doit être douce, moins de 3%, la largeur et le type d'estran sont des données fondamentales pour la surface des mangroves. Sur les cours d'eau, la pente des berges influe aussi sur la répartition des mangroves.

-Les formes d'adaptation des plantes de mangrove

On distingue deux domaines dans les mangroves tropicales et subtropicales, avec d'un côté le domaine indo-pacifique et le domaine atlantique regroupant les mangroves de la façade orientale et occidentale de l'océan atlantique, dans lequel se retrouvent les mangroves du Gabon. Là aussi il existe une inégale répartition des plantes de mangrove. On dénombre au total environ 70 espèces pour 18 familles et 23 genres dans le monde. Le domaine indo-pacifique compte environ 60 espèces soit 85,71 % du total contre seulement 10 dans le domaine atlantique, soit 14,29%.

Sur les 10 espèces du domaine atlantique, le Gabon ne possède que 6. Ainsi, on dénombre 4 genres (*Rhizophora*, *Avicennia*, *Laguncularia* et *Conocarpus*) répartis de la manière suivante: 3 espèces de *Rhizophora* (*R. racemosa*, *R. harrisonii*, *R. mangle*: Rhizophoraceae), 1 espèce de *Avicennia germinans* (Avicenniaceae), 1 espèce de *Laguncularia racemosa* (Combretaceae), 1 espèce de *Conocarpus erectus* (Combretaceae) (Tabl. 1).

Bien qu'appartenant à diverses familles, toutes ces espèces doivent s'adapter aux conditions extrêmement difficiles liées à leur milieu de vie (la fréquence des marées et des vagues, le sol mou, la salinité). Pour y arriver, les mangroves ont développé plusieurs mécanismes d'adaptation, parmi lesquels :

- le développement du système racinaire aérien. Il comprend des racines échasses et des racines pendantes : c'est le cas du palétuvier Rouge (le genre *Rhizophora*, photo 1) ;
- le développement des pneumatophores. Outre les racines échasses, des plantes de mangrove ont conservé le système classique de racines latérales ou plagiotropes. Sur celles-ci se sont développées des excroissances c'est-à-dire des organes dressés verticalement à la manière des asperges ou semblables aux genoux. Elles émergent souvent dans l'eau. Lorsque l'on marche sur ces organes, on entend le bruit du craque.

Tableau 1: Répartition des plantes de mangrove dans le monde

Aire géographique	Pourcentage	Nombre de familles représentées	Nombre de genres représentés	Nombre d'espèces représentées
Domaine atlantique est	1,29	3 -Rhizophoraceae -Avicenniaceae -Combretaceae	4 -Rhizophora -Avicennia -Laguncularia -Conocarpus	6 - <i>R. racemosa</i> , <i>R. harrisonii</i> , <i>R. mangle</i> ; - <i>Avicennia germinans</i> ; <i>Laguncularia racemosa</i> ; <i>Conocarpus erectus</i>
Domaine indo-pacifique	85,71	18	23	60

Photo 1: Le système racinaire aérien chez le palétuvier rouge le Rhizophora



(Clichés : Ondo Assoumou E., 2011)

-elles ont développé des mécanismes tels que la viviparité et la flottabilité. En effet, les fruits et les graines se développent depuis la plante-mère avant de tomber dans la vase : c'est la **viviparité**.

Chez les Rhizophora, après la fécondation de l'embryon dans la graine, un axe hypocotyle se développe en prolongement du fruit. A maturité, le pédoncule se rompt, et les plantules tombent dans la vase et la germination peut se faire à l'endroit de la chute. Chez les Avicennia, la graine se trouve dans une espèce de valve qui s'ouvre. Dans les deux cas, les graines lorsqu'elles n'ont pas réussi à se figer dans la vase flottent sur l'eau où elles peuvent vivre longtemps et parcourent des distances importantes en attendant de se déposer. Dès que la graine se dépose, dans le cas des Rhizophora, le pédoncule ou l'hypocotyle se redresse verticalement (photo 2) puis donne les premières racines.

Photo 2: Adaptation physiologique chez Rhizophora : viviparité



(Cliché : Ondo Assoumou E., 2011)

3- L'importance physique et socio-économique des mangroves

Souvent mal connu, peu aimée à cause de l'accès difficile et l'hostilité de ce milieu, les populations ignorent souvent les fonctions de la mangrove. Ainsi, en dehors de sa structure liée à sa composition floristique, la mangrove est aussi un milieu de vie qui

remplit des mêmes caractéristiques que les écosystèmes forestiers classiques. Ces fonctions sont liées d'une part à sa position d'interface, de zone tampon entre la terre et la mer, et d'autre part à l'importante biodiversité animale dont elle regorge.

Grâce à ses différents systèmes racinaires (à échasses, pneumatophores), les mangroves protègent les côtes contre l'érosion marine en amortissant les courants marins (houle, vagues et marées).

Elles protègent également les zones côtières des vents violents, les tempêtes, et ceci grâce à sa masse végétale. Les arbres sont très abondants et aussi très serrés, ce qui limite l'impact des vents sur la côte.

Milieux très productifs. Ce sont des écosystèmes très poissonneux. On y trouve également des crustacés (crabes, huîtres et crevettes, photo 3), de nombreux mammifères, des reptiles et des oiseaux.

Photo 3: La nidification des huîtres sur les racines de *Rhizophora*, dans la zone de Libé au nord-est de la baie de la Mondah



(cliché Onna Onna J. 2010)

4- Mangrove comme cadre de vie aux multiples facettes

4.1- Les mangroves sont des milieux de vie : relations avec les populations

Nous pouvons regrouper en deux catégories les différents types de relations que les populations entretiennent avec les écosystèmes mangroves (photo 4):

- la première catégorie comprend les populations vivant à l'intérieur des mangroves (villages) et celles vivant à proximité ou en arrière des mangroves ;
- la deuxième catégorie est composée de populations vivant hors des mangroves. Ces personnes fréquentent temporairement ou ponctuellement ces milieux: ces sont essentiellement les touristes, les enseignants, les chercheurs et les étudiants.

Outre la diversité biologique, animale sauvage et végétale, et leur rôle de protection des côtes, les mangroves dans beaucoup de régions du monde sont des milieux de vie le plus souvent convoités, les plus sollicités et les plus habités.

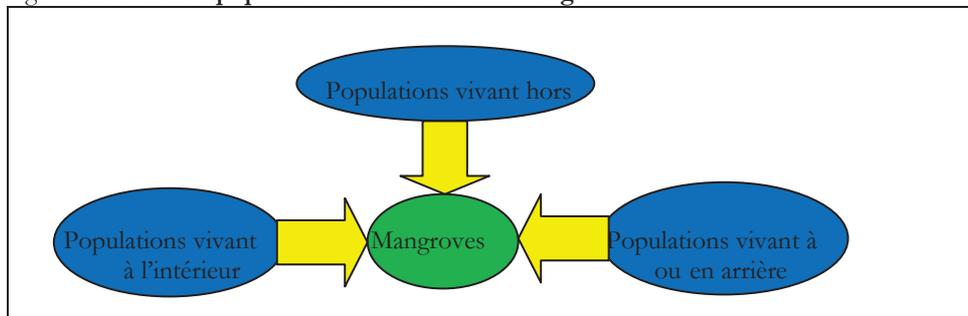
Au Gabon encore, les deux plus grandes villes du pays, Libreville capitale politique et Port-Gentil poumon économique, avec respectivement 736.812 et 203.314 (Ministère de la Planification et de la Programmation du Développement, 2003) sont situées sur notre côte. Il existe également de nombreux villages côtiers.

Photo 4: Populations vivant à proximité et à l'intérieur des mangroves : les exemples du quartier Lalala et du village de pêcheurs Moka



(Clichés : Ondo Assoumou E., 2011 et Onna Onna J. 2010)

Figure 2: Relations populations et milieux de mangroves



Dans les environs de ces deux villes, il existe de nombreux villages, parmi lesquels ceux de pêcheurs. Au nord de Libreville, dans la Baie de la Mondah, il y a les villages de Moka, Libé et Nendé. A Port-Gentil, les pêcheurs se sont installés dans les villages de Matanda et Iguiri sur la façade Est de la Presqu'île Mandji.

Cependant, vivre dans, à proximité ou fréquenter les mangroves expose les populations à de nombreux risques. L'étude du risque nécessite de déterminer les différents aléas et la vulnérabilité. Il s'agit essentiellement du risque de santé, d'érosion, d'intrusion marine.

4.2- Mais aussi des milieux à risque : liens entre le développement de la trypanosomiase et les mangroves

L'histoire de la trypanosomiase ou maladie du sommeil au Gabon

La trypanosomiase africaine humaine (TAH) est une forme de trypanosomiase, une maladie parasitaire provoquée par un trypanosome (protozoaire flagellé), qui est transmis par la piqûre de la mouche tsé-tsé ou glossine et qui affecte les hommes et les animaux.

Trois épidémies majeures se sont produites depuis la fin du XIX^e siècle, une en 1896-1906 et les deux autres en 1920 et 1970. Les symptômes commencent par de la fièvre, typiquement intermittente, des maux de tête, et des douleurs articulaires.

Le Gabon, à l'instar des autres pays de l'Afrique centrale, a été terriblement secoué en 1944 par l'épidémie de la trypanosomiase ou maladie du sommeil. Le pays a alors enregistré à cette même année 10.000 cas (Milleliri et Louis, 2009). Pour lutter contre les grandes épidémies, le Gabon met d'abord en place un service général mobile et de

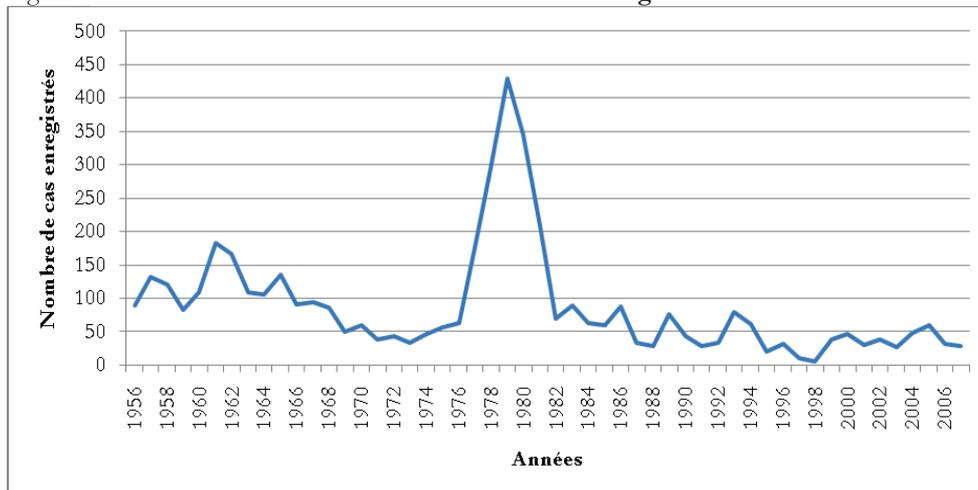
prophylaxie (SGHMP). Ensuite ce service est remplacé en 1963 par le «service des grandes endémies» (SGE). Les autorités divisent le pays en quatre régions sanitaires. D'autres subdivisions interviennent en 1969 (Tabl. 2).

Avec ce renforcement des capacités sanitaires sur l'ensemble du pays, l'on a pu constater un recul formidable de l'épidémie, puis une stabilisation. Ensuite l'épidémie réapparaît entre 1977 et 1981 avec un pic en 1979 (Fig. 3). Cette crise a été très sévère, car jamais le Gabon n'avait enregistré en une seule année 200 cas. Après cette période, l'épidémie se stabilise à nouveau. Le Gabon a surtout connu un recul considérable de l'expansion spatiale de l'épidémie de la trypanosomiase en particulier. L'épidémie a disparu dans 7 provinces sur 9. Elle persiste actuellement dans deux provinces qui représentent plus ces foyers résiduels, la province de l'Estuaire, notamment à Libreville, Kango et Cocobeach) et dans la province de l'Ogooué-Maritime (Port-Gentil et ses environs).

Tableau 2: Carte sanitaire du Gabon en 1972

Nom de la région sanitaire	Provinces concernées
Région de Makokou	Ogooué-Ivindo
Région de Franceville	Haut-Ogooué
Région de Mouila	Ngounié
Région de Libreville	Estuaire
Région d'Oyem	Woleu-Ntem
Région de Kouiloutou	Ogooué-Lolo
Région de Tchibanga	Nyanga
Région de Port-Gentil	Ogooué-Maritime
Région de Lambaréné	Moyen-Ogooué

Figure 3 : Evolution des cas de maladie du sommeil enregistrés au Gabon de 1956-2007



Risque de développement de la trypanosomiase dans les zones mangroves

Le risque de santé est la conséquence de deux facteurs, le premier est lié aux conditions écologiques (facteur naturel et la biologie des glossines) pouvant favoriser le développement ou l'émergence des agents et vecteurs de nombreuses maladies et le deuxième au mode d'organisation sociale (le mode de vie, les habitudes et les activités des populations humaines qui s'exposent aux piqûres des vecteurs).

Le premier facteur de risque est le biotope, le milieu dans lequel vivent les populations de mangroves. Les milieux de mangroves caractérisés par une forte humidité, un taux de salinité élevé et une inondation permanente favorisent l'expansion de nombreux agents et vecteurs de maladies. Dans ces milieux, les populations font beaucoup de paludisme, de trypanosomiase et de schistosomiase. L'agent pathogène du paludisme est le *Plasmodium falciparum* qui est un parasite hébergé par des moustiques dont le plus connu est le genre Anophèle. Il existe deux types d'Anophèle, *Anophèle Melas* et *Anophèles de gambie*. Dans les mangroves, le plus fréquent est l'*Anophèle melas* dont les œufs s'adaptent plus facilement à l'eau salée.

La schistosomiase est la deuxième maladie hydrique récurrente dans les milieux de mangroves après le paludisme. La schistosomiase chez l'homme, l'hôte final, est causée par trois principales espèces de plathelminthes, à savoir *Schistosoma haematobium*, *S. japonicum*, et *S. mansoni*. Les larves se développent dans des gastéropodes principaux vecteurs et très abondants aussi dans les mangroves. Les hommes sont infectés lorsqu'ils entrent dans des eaux infestées de larves. Or, on ne peut pas vivre dans les zones de mangroves sans être en contact avec ces vecteurs.

En ce qui concerne la trypanosomiase ou maladie du sommeil, il existe aussi deux genres, le *Trypanosoma brucei rhodesiense* et le *Trypanosoma brucei gambiense* présent au Gabon. Le vecteur est également un moustique, la mouche tsé-tsé.

Au Gabon, après la crise de 1920, les campagnes de prospections de gîtes ont été menées. Elles ont permis en 1970 de déterminer à la suite des captures deux principales Glossines présentes dans les forêts de mangrove, il s'agit de *Glossine palpalis palpalis* et *Glossine caliginea* (Challier, 1970).

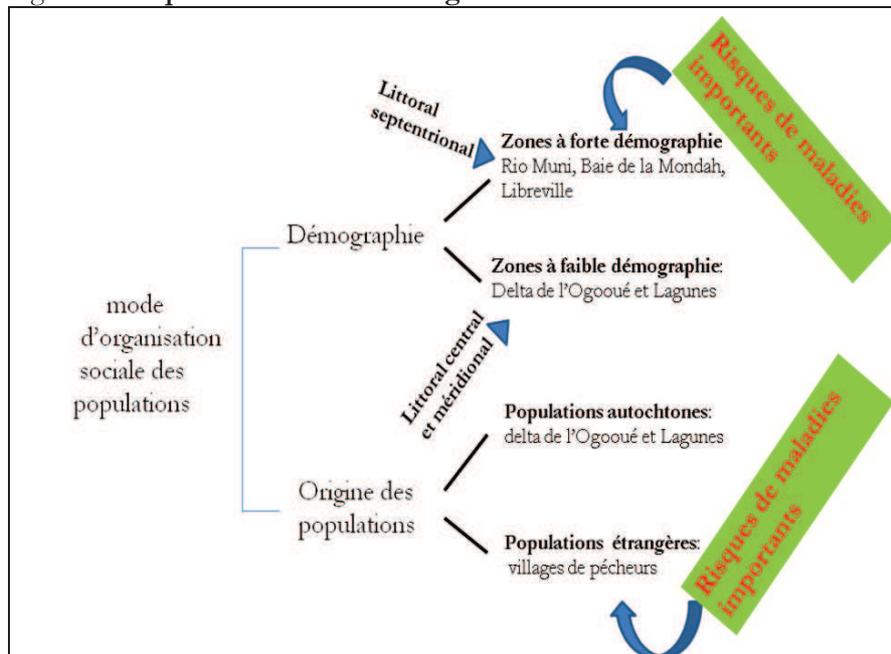
Toutes enquêtes effectuées d'une part sur les gîtes et les principales glossines rencontrées et d'autre part sur des malades dans les hôpitaux notamment à Libreville, révèlent qu'il y a un lien étroit entre les mangroves, l'agent pathogène *Trypanosoma brucei gambiense* et les *Glossine palpalis palpalis* et *Glossine caliginea*.

Le deuxième facteur de risque est lié au mode d'organisation sociale (le mode de vie, les habitudes et les activités des populations humaines qui s'exposent aux piqûres des vecteurs, Fig. 4).

La croissance démographique et la concentration des populations sont le premier facteur de risque de santé dans les milieux de mangroves. Le risque de santé est certainement plus élevé dans les zones à forte concentration humaine. Sur la côte gabonaise, ce risque concerne plus exactement la côte septentrionale où l'on distingue les populations urbaines de Libreville, Owendo, Ntoum, Kango et Cocobeach et les populations de pêcheurs vivant dans de nombreux villages côtiers (notamment à Moka, Libé et Nendé). Malgré une population assez importante à Port-Gentil (capitale économique du pays), la côte sud présente un risque de santé relativement faible par rapport à la province de l'Estuaire. En effet, après la dernière grande épidémie des années 1970, de nombreux villages situés à l'intérieur du delta de l'Ogooué se sont vidés. Aujourd'hui, très peu de villages dépasseraient 20 habitants (Ropivia M.-L., comm. Pers.). Et ces populations se sont installées à Port-Gentil.

Le type d'activité exercé par les populations constitue le deuxième facteur de risque lié au mode d'organisation humaine. En effet, depuis les années 1920, toutes les enquêtes effectuées montrent que les personnes contaminées et exposées sont des pêcheurs. D'autres activités telle que l'exploitation forestière, l'agriculture sont de moins en moins concernées (Kohagne Tongué et al., 2011).

Figure 4: Risques de santé liés à l'organisation sociale



Or la pêche est pratiquée dans les milieux de mangroves. Challier M. A. (1970) a qualifié ces milieux de gîtes à mangrove.

Enfin dans certains villages de pêcheurs déjà fortement peuplés, les conditions de vie des populations dans ces milieux sont très difficiles au point où elles peuvent favoriser le développement de l'épidémie (Photo 5). Dans ces villages, les populations n'ont pas accès à l'eau potable, elles sont bien obligées de recueillir l'eau de pluie dans les récipients ou creuser les puits. En majorité ce sont des populations étrangères. Dans ces villages les habitants ne bénéficient pas d'équipements sanitaires. En définitive, à Libreville comme à Port-Gentil, ces villages qui accueillent ces populations étrangères se remplissent de plus en plus sans que les équipements et dépistages suivent. Il est également important de connaître l'origine de ces migrants, car la plupart vient des foyers de ces maladies.

Photo 5: Conditions de vie dans les milieux de mangrove



Dans certains villages, les pêcheurs sont bien obligés de construire des puits dans le sable, à la recherche d'eau consommable. Seulement, ces puits ne sont pas correctement aménagés. Les moustiques et des gastéropodes peuvent les emprunter et y déposer leurs œufs à l'intérieur. Au final, ces populations risquent d'être contaminées.

Les autres types de risques environnementaux rencontrés dans les zones de mangrove

Les risques d'érosion sont aussi à craindre dans les milieux de mangrove. Par définition, les mangroves colonisent les côtes basses des régions tropicales. Cependant dans ce contexte de montée des eaux des océans, les mangroves frontales seront les plus touchées. A Port-Gentil, l'Île aux Pigeons située au Nord de cette ville à l'embouchure de la rivière Ozounga. Jusqu'en 2002 l'île était occupée par les pêcheurs, mais depuis 2004, les populations ont abandonné leurs cases et les plantes de mangroves sont détruites, déchaussées. La surface de l'île a fortement diminué (Ondo Assoumou, 2006).

D'autres secteurs sont concernés également par le risque d'érosion à Port-Gentil. Il s'agit du nord de la Presqu'île Mandji au Cap Lopez, entre le Phare et le Terminal pétrolier de Total Gabon. Ici, les installations pétrolières sont situées à côté de la tête du canyon sous-marin. Cette zone présente deux risques énormes, l'un économique et l'autre environnemental. A cet endroit, malgré les digues construites (environ 7 aujourd'hui), l'érosion semble l'emporter sur la stabilité côtière. La côte recule et les installations pétrolières ne sont pas à l'abri de destruction. Les digues ne présentent aucune sérénité pour ces installations, d'autant plus que les vagues arrivent à contourner ces digues car elles espacées les unes des autres.

Outre le risque d'érosion, on peut aussi signaler dans les zones de mangroves du Gabon le risque d'intrusion marine dans les eaux de la rivière Animba. Ces remontées se produisent pendant la grande saison sèche des mois de juillet et août lorsque le débit du cours d'eau est très faible. Ces remontées d'eau salée arrivent à la station de pompage de la Société d'Energie et Eau du Gabon (SEEG) à Mandorové située à environ 30km de Port-Gentil. Ainsi, pendant au moins une semaine, depuis plus de trois ans, les populations de Port-Gentil sont privées d'eau potable. Elles sont obligées de recourir à l'eau minérale, plus coûteuse, pour différents besoins.

La zone industrielle d'Oloumi représente le deuxième poumon économique de l'agglomération de Libreville après la zone économique d'Owendo, est elle aussi exposée à d'importants risques environnementaux. En effet, au début du mois de novembre 2009, une pluie diluvienne est tombée toute la nuit, de nombreux quartiers de Libreville ont été sérieusement inondés. Dans la zone industrielle d'Oloumi, les caniveaux ne pouvaient plus évacuer correctement les eaux. Celles-ci ont fini par rentrer dans les magasins abîmant ainsi les produits. La situation est devenue plus grave d'autant plus que les routes sont restées inondées pendant plusieurs jours. Les propriétaires des magasins ont enregistré des pertes importantes tant financières que matérielles.

Pour comprendre pour certains quartiers de Libreville s'inondent, il faut remonter dans l'histoire et voir ce qu'était ce site avant les travaux. Sur la zone d'Oloumi, le quartier a été bâti sur un ancien marais à mangrove. Les mangroves ont été complètement détruites sur toute la rivière Ogombié. Une phase de remblaiement s'en est suivie accompagnée de la construction de trois types de canalisation. Le premier canal concerne la rivière Ogombié qui se jette dans l'estuaire du Gabon. Le deuxième type concerne les canaux secondaires perpendiculaires au premier. Ces canaux mesurent environ 2 m de large avec un fond cimenté mais ouverts. Enfin le troisième type est constitué de canalisations longeant les routes, et qui sont perpendiculaires au deuxième type.

Etant un ancien marais à mangrove, l'on a tendance à oublier les caractéristiques physiques de ce milieu, singulièrement la pente qui souvent très faible, moins de 3%. Aujourd'hui, on ne doit point s'étonner que cette zone s'inonde. Les canalisations en bordure de routes ne seront plus capables d'évacuer le surplus d'eau à cause de leur faible inclinaison.

En conséquence, non seulement les inondations vont s'accroître avec la densification de l'occupation humaine, mais également avec l'élévation du niveau de la mer d'après les prédictions du Groupe des Experts sur le Changement Climatique (GIEC) l'intrusion marine pourrait avoir des conséquences néfastes dans les quartiers situés dans les anciens marais à mangrove.

Conclusion et perspectives

Les populations de pêcheurs jouent un rôle remarquable dans l'économie gabonaise et ce rôle devrait s'amplifier au regard de la croissance démographique des villes de Libreville et Port-Gentil. La demande en poisson fumé augmentera aussi. Dans ce contexte, les relations ou les contacts entre les populations de pêcheurs citadins et les autres communautés seront permanents davantage importants. Les populations saines aujourd'hui seront amenées à séjourner pour des raisons diverses dans les villages de pêcheurs, d'autres construisent leurs habitations dans ou à proximité des mangroves, si les politiques d'assainissements de ces milieux ne sont menées le nombre de cas de trypanosomés pourrait à nouveau augmenter. Aussi, dans de nombreux quartiers à Libreville comme à Port-Gentil, les constructions se font dans les zones de mangroves. Plutôt que détruire abusivement la mangrove, il faudrait implanter autour de ces habitations des pièges à moustiques.

En conséquence, considérant que la Trypanosomiase est une maladie cyclique qui ressurgit au moins tous les 30 ans, les autorités publiques doivent prendre un certain de mesures notamment :

- sensibiliser les populations des milieux de mangrove à améliorer les conditions d'hygiène;
- sensibiliser ces populations sur les différents types de germes, vecteurs et sur les modes de transmission ;
- mettre à leur disposition les unités sanitaires adéquates, car dans ces villages, il n'y a aucune unité de soins;
- enfin, organiser des campagnes de dépistage actif: cela consiste à examiner les populations à risque de façon exhaustive dans leurs villages;
- doter les services des grandes endémies en équipements et en personnel médical.

Bibliographie

Bureau Ph. Et Chandenier J. (1996) – Historique de la Trypanosomiase Humaine Africaine au Gabon, *Bull. liais. doc. OCEAC*, vol 29, 12p.

CAMARA M., KABA D., KAGBA DOUNO M., R. SANON J., OUENDENO F. F. et SOLANO P. (2005)- La Trypanosomiase Humaine Africaine en zone de mangrove en République de Guinée : caractéristiques épidémiologiques et cliniques de deux foyers voisins, *Méd. Trop*, 65 :155-161.

Challier M. A. (1970) – *Enquêtes sur les glossines des foyers de trypanosomiase humaine au Gabon – Prospection des gîtes de l'Estuaire et de l'Ogooué-Maritime, recommandation pour une campagne de lutte*, OMS, 27 p.

- Djéki J., (2004)- Port-Gentil, *Atlas de l'Afrique : Gabon*, Paris, Les Editions J.A., pp : 62-63.
- Gilles J.C. Evolution de la trypanosomiase humaine africaine dans la province de l'Estuaire (Gabon). *Bull. liais. doc. OCEAC*, 1981, 46, 33-5.
- InternetGabon (2004) – Lutte contre la trypanosomiase humaine africaine (THA) : L'OCEAC veut intensifier la lutte, http://www.santetropicale.com/actualites/0304/0304_5.htm, (consulté le 22 juin 2011), 2p.
- Milleliri J.-M. et Louis F. (2009) – Histoire de la maladie du sommeil au Gabon, *Gabon Magazine*, 8 p.
- Ministère de la Planification et de la Programmation du Développement (2003), Recensement général de la population gabonaise, Libreville, 121p.
- Mombo J.B. (2004)- Relief et hydrographie, *Atlas de l'Afrique : Gabon*, Paris, Les Editions J.A., pp : 8-9.
- Ondo Assoumou E. (2006) – *Dynamique des paysages végétaux du littoral centre-ouest du Gabon autour de Port-Gentil : approche spatiale et analyse des données de terrain*, Thèse de doctorat, Université Paul-Valéry Montpellier3, 301 p.
- Nzingou M. (2009) - Les librevillois à l'épreuve des inondations, *Gabonews* <http://fr.allafrica.com> (consulté le 21 juin 2011), 2p.
- Kohagne Tongué L., Mengue M'eyi P., Kamkuimo Gounoue R., Kaba D., Louis F., Mimpfoundi R. (2011) - Transmission de la trypanosomiase humaine africaine dans le -Mondah accent Komo, Gabon, <http://www.panafrican-med-journal.com/content/article/8/36/pdf/36.pdf> (consulté le 21 juin 2011), Vol. de recherche 8, numéro 36, 14p.
- Koko J., Duffillot D., Gahouma D., Amblard J. et Kani F. (1996)- Trypanosomose humaine africaine chez l'enfant. Expérience d'un service de pédiatrie à Libreville, Gabon.**, <http://www.pathexo.fr/documents/articles-bull/T90-1-1795.pdf> (consulté le 12 juin 2011), 5 p.

L'état de la recherche en éducation au Gabon : Quel bilan après 50 ans d'indépendance ?

QUENTIN DE MONGARYAS Romaric Franck

Docteur en sciences de l'éducation (N.R)

Enseignant-Chercheur, Assistant à l'Ecole Normale Supérieure

B.P. 17009 Libreville, mail : romaricquentindemongaryas@yahoo.fr

Résumé : Quel est l'état de la recherche en éducation au Gabon ? Une telle interrogation peut paraître déplacée voire impertinente. Mais, à y regarder de près, c'est un vrai problème qui se pose dans le champ scientifique gabonais. En effet, avec près de quarante années d'existence, le monde universitaire et scientifique gabonais ne compte aucun professeur titulaire, ni en sciences de l'éducation, ni dans aucune autre discipline scientifique traitant directement de l'éducation ou de la formation (en dépit, d'une part, de l'existence à l'ENS d'un département de sciences de l'éducation participant à la formation des enseignants du secondaire et des professionnels de l'éducation, et d'autre part, de la timide recherche qui se fait à la faculté des lettres et sciences humaines de Libreville). De plus, l'espace scientifique national est caractérisé par une faible visibilité en matière de publication et de diffusion des savoirs scientifiques produits autour de l'éducation et de la formation. Dans ce contexte, après 50 ans d'indépendance, quel bilan peut-on faire de la recherche en éducation au Gabon ?

Mots clés : Bilan, Gabon, 50 ans d'indépendance, malaises, perspectives, recherche en éducation

Introduction

Nous partons du constat selon lequel, le système d'éducation et de formation gabonais est à la fois questionné et mal connu. De ce point de vue, la recherche en éducation est une réalité dans le monde universitaire gabonais. En rappel, « la recherche en éducation porterait directement sur l'éducation et la formation et se trouverait en rapport étroit avec la pratique éducative ou avec la formation des formateurs (...) » (PLAISANCE et VERGNAUD, 1999, p.20). Nonobstant, quel est l'état de ce type de recherche au Gabon ? Une telle interrogation peut apparaître déplacée voire impertinente. Mais, à y regarder de près, c'est un vrai problème qui se pose dans le champ scientifique gabonais. En effet, avec près de quarante années d'existence, le monde universitaire et scientifique gabonais¹ ne compte aucun professeur titulaire ni en sciences de l'éducation, ni dans aucune autre discipline scientifique traitant de l'éducation (en dépit, d'une part, de l'existence à l'ENS² d'un département de sciences de l'éducation participant à la formation des enseignants du secondaire et des professionnels de l'éducation, et d'autre part, de la timide recherche qui se fait à la faculté de lettres et sciences humaines de Libreville). De plus, l'espace scientifique national est caractérisé par une faible visibilité en matière de publication et de diffusion des savoirs scientifiques produits autour de l'éducation ou de la formation. Dans ce contexte, après 50 ans d'indépendance, quel bilan peut-on faire de la recherche en éducation au Gabon ?

En première hypothèse, les sciences de l'éducation sont embryonnaires, car celles-ci connaissent une faible visibilité dans l'espace socio-scientifique national³. Actuellement, elles ne se résument qu'à quelques disciplines, à savoir, la sociologie de l'éducation, la psychologie de l'éducation, la philosophie de l'éducation, l'anthropologie de l'éducation et dans une moindre mesure l'évaluation et la planification scolaire. En effet, de nombreuses disciplines des sciences de l'éducation ne sont pas encore pourvues en termes de spécialistes : il s'agit entre autres de l'économie de l'éducation, l'éducation comparée, l'histoire de l'éducation, la démographie scolaire, la psychopédagogie, les didactiques des disciplines, etc. A cette sous-représentativité disciplinaire, il faut ajouter que les chercheurs et enseignants chercheurs en activité ne diffusent pas suffisamment leurs travaux, entretenant une présence plus que relative dans la famille des sciences sociales gabonaises. Enfin, les thématiques de recherches clairement définies sont quasi-inexistantes.

A partir de ces conjectures, il s'agit pour nous de voir comment la recherche en éducation a évolué dans l'enseignement supérieur gabonais depuis près de 50 ans. Pour ce faire, tout au long de cette analyse, nous avons disqualifié la dimension socio-historique par manque de supports documentés suffisants sur la thématique développée. Par ailleurs, la présente thématique n'a pas encore fait l'objet d'une

¹Il faut rappeler que la première université nationale a été créée en 1971 sous l'ordonnance 30/71 du 19 avril 1971.

²Il s'agit précisément de l'Ecole Normale Supérieure de Libreville.

³Même si l'entrée tardive des sciences de l'éducation en France a hypothéqué le progrès de ce champ scientifique dans les pays qui ont hérité du système éducatif français (TSFAK, 2001, p.17), cette relation n'est pas suffisante, pour expliquer la tendance actuelle de la recherche en éducation au Gabon. Parce que toutes les sociétés ne sont pas condamnées à évoluer en suivant les mêmes étapes de développement, quelque soit le domaine.

quelconque analyse. C'est pourquoi, orientons-nous notre problématique sur le moment présent. Autrement dit, l'idée en filigrane est d'analyser comment les titulaires de doctorat ayant réfléchi sur l'institution scolaire se meuvent dans les activités de recherche scientifique. Aussi, l'accent sera mis d'abord, sur une approche quantitative de la recherche en éducation (analyse évolutive de la production universitaire des thèses de doctorat portant sur l'école ou la formation, afin de mieux saisir la construction des sciences de l'éducation au Gabon). Ensuite, notre réflexion sera orientée vers une meilleure connaissance de la recherche en éducation en train de se faire : il n'y a pas de sciences de l'éducation sans recherche (traduite par des publications, de la diffusion et de la vulgarisation). Enfin, des perspectives seront envisagées pour l'émergence d'une véritable recherche en éducation.

1. Esquisse d'une approche quantitative de la recherche en éducation

Selon Christine PETIT (2003, p.89), « il est dans la nature de l'homme de s'interroger sur lui-même et sur le monde qui l'entoure, de bâtir des représentations de son environnement (...) ». C'est à partir de ce postulat que nous nous intéressons à la situation de la recherche en éducation au Gabon. En effet, des recherches sont réalisées depuis près de quarante (40) ans, si l'on retient comme référence de base, l'autonomisation de l'université gabonaise en 1971, d'une part, et la production de thèses de doctorat dans les universités occidentales (France, Belgique, Canada, etc.). De ce point de vue, la recherche en éducation existe bel et bien au Gabon. Mais, quelles sont les disciplines dominantes dans ladite recherche ? Pour répondre à cette question, nous inscrivons l'analyse qui suit dans l'approche déclinée par Gilbert TSAFAK (2001, p.69) selon laquelle, « la recherche en éducation est un domaine du savoir relevant à la fois de spécialistes des disciplines fondamentales classiques et ceux de l'éducation ». Dans cette perspective, il s'agira d'élaborer une rétrospective quantitative de la recherche en éducation de 1960 à nos jours selon le modèle présenté ci-dessous. Pour ce faire, nous procéderons d'abord à une analyse quantitative de nombre de doctorats soutenus à la fois en sciences de l'éducation, et dans les autres disciplines qui traitent d'une façon ou d'une autre la question éducative. Nous verrons aussi comment se déploie la répartition des différentes disciplines des sciences humaines et sociales ayant servi d'analyse des « faits éducatifs » liés à la scolarisation. Ensuite, nous examinerons comment se déclinent les axes mis en œuvre par les doctorats recensés. Enfin, un regard sera porté sur le nombre de chercheurs et enseignants chercheurs exerçant réellement dans l'enseignement supérieur. L'objectif est de mesurer la place accordée à la recherche en éducation au Gabon.

1.1. Analyse quantitative des thèses de doctorat portant sur l'éducation et la scolarisation⁴

La présente sous-section rend compte d'une analyse évolutive des thèses de doctorat abordant directement ou indirectement l'institution scolaire depuis une quarantaine d'années. Pour y parvenir, nous avons procédé à deux niveaux. Au premier niveau, en prenant appui sur une périodicité de longue durée (de 1960 à nos jours), nous avons recensé un certain nombre de thèses de doctorat portant sur l'éducation en général, et les phénomènes scolaires en particulier. S'agissant du deuxième niveau, nous avons exploité les renseignements consignés dans le *Répertoire des personnels enseignants et chercheurs* conçu par le ministère de l'enseignement supérieur (MESRIT, 2004). Les tableaux ci-dessous donnent le détail de notre recension (cf. Annexes).

Tableau n°1 : Pourcentage de thèses de doctorat par période depuis 50 ans

Période	Nombre de thèses de doctorat	Pourcentages (%)
Années 1960	—	—
Années 1970	9	24,32
Années 1980	6	16,22
Années 1990	7	18,92
Années 2000	15	40,54
Total	37	100

Sur les trente sept (37) thèses de doctorat recensées en éducation, le tableau n°1 indique que les années 2000 constituent la période qui connaît la plus grosse production de thèses de doctorat, soit 40,54%. Quant à elle, la période des années 1970 comptabilise 24,32% des doctorats soutenus. On note aussi une baisse du nombre de thèses pendant les années 1980 et 1990. Enfin, durant la période des années 1960, on ne compte aucune thèse de doctorat en éducation. Si telle est la situation quantitative sur un plan global, quelles sont les disciplines scientifiques convoquées dans les thèses de doctorat ? Y a-t-il des disciplines dominantes ? Existe-t-il une quelconque hiérarchie entre les disciplines sollicitées ? Telles sont les questions traitées dans le tableau n°2.

⁴ D'entrée de jeu, il est à préciser qu'il ne s'agit pas d'une recension exhaustive. La présente analyse restitue les résultats de notre investigation personnelle. La démarche adoptée a été la suivante : consultation des bibliographies dans les différentes thèses de doctorat soutenues à ce jour ; rencontre avec les collègues exerçant à l'École Normale Supérieure et ailleurs, pour des précisions sur le détail de leur doctorat (intitulé complet, spécialité disciplinaire, année et lieu de soutenance, etc.).

Tableau N°2 : Pourcentage des thèses de doctorat par disciplines depuis 50 ans

Disciplines de sciences humaines et sociales	Nombre de doctorats soutenus	Pourcentages (%)
Sciences de l'éducation	19	51,35
Economie	2	5,40
Histoire	4	10,81
Philosophie de l'éducation	1	2,70
Ethnologie/Socio-anthropologie	2	5,40
Psychologie	5	13,51
Sociologie	4	10,81
Total	37	100

Ce tableau rend compte des différentes disciplines de sciences humaines et sociales ayant permis d'analyser les problèmes d'éducation et de formation dans la société gabonaise. Et, en examinant les pourcentages, il ressort qu'il y a un déséquilibre entre les disciplines. En effet, on note une domination de certaines disciplines : c'est notamment le cas des sciences de l'éducation qui occupent la première place avec 51,35%. Elles sont directement suivies par la psychologie (13,51%), l'histoire et la sociologie (représentant chacune 10,81%). Par ailleurs, on peut noter la faible représentativité de la philosophie de l'éducation (2,70%).

1.2. Analyse des axes d'étude dégagés par les doctorats présentés

Cette sous-section traite des différents axes d'étude développés par les doctorats portant sur l'éducation.

Tableau n°3 : Pourcentage de thèses de doctorat par axe d'étude

Axes d'étude	Nombre de thèses de doctorat soutenus	Pourcentages (%)
Education/socialisation	4	10,81
Système éducatif/enseignement/scolarisation	29	78,38
Relation Ecole et Société	4	10,81
Total	37	100

Le tableau n°3 traite des axes d'étude abordés dans les thèses de doctorat portant sur l'éducation et la formation depuis une quarantaine d'années. D'entrée de jeu, il faut souligner le fort déséquilibre existant entre les différents axes construits. Evalué en termes de pourcentages, « le système éducatif/scolarisation » se dégage comme le principal axe d'étude avec 78,38%. Tandis que les deux autres axes identifiés sont entre autres, « éducation/socialisation » et « relation école et société », se partageant chacun 10,81%. Si tel est le cas, combien de chercheurs et d'enseignants chercheurs en éducation exercent dans les institutions universitaires de formation et de recherche? Quelle est leur représentativité par institution? Telles sont les questions auxquelles abordées dans la sous-section qui va suivre.

1.3. Analyse quantitative des chercheurs et enseignants-chercheurs en éducation

Tableau n°4: Nombre de chercheurs et enseignants-chercheurs en éducation par institution universitaire

Institutions universitaires	Nombre de chercheurs et enseignants-chercheurs	Pourcentages (%)
ENS ⁵	22 ⁶	73,33
ENSET ⁷	3	10
FLSH (UOB) ⁸	4	13,33
IRSH (CENAREST) ⁹	1	3,33
Total	30	100

Ce tableau n°4 examine la quantité de chercheurs et d'enseignants-chercheurs en éducation exerçant dans les différentes institutions universitaires d'enseignement et de recherche. Ainsi, il ressort que seulement trente (30) chercheur et enseignants-chercheurs effectivement en activité. Quantitativement parlant, l'ENS est l'institution la plus fournie en enseignants-chercheurs (73,33%), ensuite, viennent respectivement

⁵ « L'École Normale Supérieure est un établissement public créé par l'ordonnance 59/71 du 04 octobre 1971. La loi n°11/93 du 26 avril 1993 portant réorganisation de L'ENS en fait un établissement doté de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion financière(...). Le Ministère de l'Enseignement Supérieur exerce les pouvoirs de tutelle pour les questions relatives à la carrière des personnels de l'enseignement supérieur chargés des enseignements ». (cf. Moussavou, 2005, p.80). Il faut souligner que l'ENS assure la formation des enseignants des lycées et collèges, et des autres professionnels de l'éducation nationale (conseillers d'orientation psychologues, conseillers et inspecteurs pédagogiques du primaire, conseillers pédagogiques du secondaire, etc.).

⁶Quantitativement, les spécialités disciplinaires se composent comme suit : sociologie de l'éducation (5) ; psychologie cognitive (3) ; psychologie expérimentale (1), psychologie génétique (1) ; psychologie linguistique (1) ; psychologie clinique (1) ; psychopédagogie (4) ; psychologie sociale (1) ; management scolaire (3) ; évaluation scolaire (1), planification scolaire (1).

⁷Pour sa part, « l'École Normale Supérieure de l'Enseignement Technique a été créée au sein de l'Université Omar Bongo en application de l'ordonnance n°81/72 du 30 décembre 1972. Cet établissement assure la formation et le perfectionnement pédagogique des professeurs de collèges et lycées techniques et professionnels » (cf. Moussavou, *op.cit.*, p.82).

⁸ La faculté des lettres et sciences humaines fait partie des premiers établissements d'enseignement supérieur du Gabon. Elle est aussi ancienne que la première université nationale, rebaptisée en 1978, « Université Omar Bongo ». (cf. Moussavou, *op.cit.*, p.60).

⁹« L'Institut de Recherches en Sciences Humaines a été créé par décret n° 01181/76/PR/MRSENP pour mener des études sur la société gabonaise, ses relations avec le milieu, son comportement et ses aspirations profondes » (cf. Moussavou, *op.cit.*, p.138). Il s'agit d'une entité relevant du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CENAREST) lui-même créé en 1976 par l'ordonnance n°06/76. (cf. Moussavou, *op.cit.*, p.125). C'est récemment (depuis 2006) que cette institution chargée de valoriser la recherche nationale, a commencé à s'intéresser aux problématiques d'éducation et de formation, par le recrutement d'un sociologue travaillant sur les problèmes d'organisation universitaire.

la FLSH (UOB) nantie de 13,33% et l'ENSET avec 10% des effectifs globaux. A ce jour, l'IRSH du CENAREST ne comptabilise qu'un chercheur en éducation (3,33%). Ce qui pose des problèmes pour un pays comme le Gabon, qui veut résoudre ses problèmes d'éducation et de formation. Partant de ce contexte quantitatif, aujourd'hui, comment se présente l'état de la recherche en éducation ?

2. Etat des lieux de la recherche en éducation¹⁰

Eu égard, à ce qui précède, il n'est pas possible de dire qu'au Gabon la recherche en éducation n'existe pas. Mais, elle n'est pas très visible. Pourquoi ? Qu'est-ce qui peut expliquer cet état de fait ? Quels sont les problèmes de la recherche en éducation au Gabon ? Enfin, quelles sont les caractéristiques de cette recherche ?

2.1 Des malaises de la recherche en éducation

De manière générale, la recherche renvoie à ce que nous ne savons pas. Dit autrement, elle concerne la production des connaissances sur des questions particulières qui nous échappent dans un domaine donné. L'objectif étant de répondre à certains enjeux majeurs du moment. De ce point de vue, la recherche en éducation devrait se traduire par une mise en valeur des savoirs scientifiques sur les faits éducatifs et de formation dans un milieu de vie donné. Or, au Gabon, il n'est pas évident de cerner les savoirs scientifiques produits dans le domaine de l'éducation et de la formation. Car la recherche en ce domaine souffre d'une « organisation approximative », autrement dit d'une « inorganisation ». Mais, comment peut-on expliquer cet état de fait ? Plusieurs pistes peuvent être explorées.

-Tout d'abord, il semble que les premiers enseignants chercheurs se soient contentés de faire de l'enseignement au détriment de la recherche. En ce sens que les premiers universitaires intéressés par l'éducation et la formation, formés en sociologie, psychologie et sciences de l'éducation à la fin des années 1970 se sont peu préoccupés des activités de recherche (C'est-à-dire qu'ils n'ont pas poursuivi les réflexions entamées dans leurs travaux doctoraux. Mieux, ils n'ont pas suivi l'évolution de monde scolaire de leur société). Il en est de même en ce qui concerne les générations (celles des décennies 80 et 90) qui se sont succédé¹¹. Ce qui fait qu'aujourd'hui, à près de quarante (40) ans de vie de l'université gabonaise, il y a comme un « désert scientifique » en éducation en termes de visibilité. Autrement dit, il est difficile d'identifier les principales caractéristiques d'une activité scientifique conséquente en matière de recherche en éducation : publication continue, diffusion pratique et

¹⁰ Il n'est pas question ici de faire une recension des recherches à travers les thématiques des travaux réalisés par les étudiants et les chercheurs en institution de formation universitaire et postuniversitaire. Dans la présente analyse, nous avons fait le choix d'observer la recherche en éducation sur le terrain. Pour cela, nous avons disqualifié le discours du chercheur sur sa pratique en mettant l'accent sur la science en action autour des faits d'éducation et de formation, d'une part, et en interrogeant l'existant, d'autre part.

¹¹ Il ne s'agit pas pour nous de remettre en cause les efforts des uns et des autres. En tout cas, il n'est pas possible d'identifier les principales thématiques ou problématiques des chercheurs exerçant depuis une quinzaine ou une vingtaine d'années dans les institutions d'enseignement, de formation et de recherche (il s'agit ici de saisir les liens existants entre les différentes thématiques développées). D'ailleurs, une fois recrutés dans les institutions universitaires, les jeunes docteurs ne sont pas mobilisés dans des projets de recherche en cours.

vulgarisation courante. En conséquence, l'université gabonaise est doublement caractérisée. D'une part, elle ne compte pas suffisamment d'ouvrages traitant d'éducation (et formation), produits par des enseignants chercheurs en éducation. D'autre part, elle ne compte toujours aucun professeur de rang magistral (en tant que spécialiste universitaire ayant fait ses preuves par des travaux scientifiques) en sociologie, psychologie et sciences de l'éducation¹². Nous n'avons ici que la face cachée de l'iceberg. Cela peut paraître surprenant au regard du nombre d'enseignants chercheurs travaillant sur l'objet éducation ou formation¹³. L'explication peut-être recherchée dans le rapport aux savoirs scientifiques (recherche en éducation) des chercheurs et enseignants chercheurs, qui s'inscrivent dans une sorte de paradoxe professionnel. Ces derniers développent ainsi un « rapport distancié au savoir », car ils « s'écartent non seulement des savoirs, mais aussi de la recherche (...) » selon l'analyse de BOUNDAT BOUNDAT (2010, p. 32). En même temps, ils semblent oublier que leur « avenir se joue à l'université et dans les laboratoires » pour reprendre Jean-Marc ELA (2001, p.11). C'est d'ailleurs dans le même sens que s'inscrit Xavier CHAPUISAT (2003, p.78) en rappelant que « les fonctions d'enseignement et de recherche sont à la fois extrêmement complémentaires et distinctes, (...) la carrière d'un universitaire est plus souvent guidée par son excellence dans le domaine de la recherche que dans celui de l'enseignement ». En termes clairs, il n'y a pas d'enseignement supérieur sans recherche. Cependant, les enseignants chercheurs en éducation semble-t-il, développent un faible rapport au savoir, en matière d'activité de recherche¹⁴. Car, il faut rappeler que le rapport au savoir est ce « processus par lequel un sujet, à partir de savoirs acquis, produit de nouveaux savoirs singuliers lui permettant de penser, de transformer et de sentir le monde naturel et social » (J. BEILLEROT cité par F. HATCHUEL, 2007, p.43). Or, l'observation du champ scientifique local semble induire que les enseignants chercheurs en éducation ne consacrent pas beaucoup de temps à l'activité de recherche. Conséquences majeures, peu de savoirs scientifiques sur l'éducation au Gabon ; absence de revue scientifique ou de périodique sur la recherche en éducation, et surtout non passage des grades universitaires selon la nomenclature adoptée par le CAMES¹⁵ dont le Gabon est membre. Quoi qu'il en soit, dans l'université gabonaise, il est difficile de faire des liens entre recherche en éducation et enseignement, aussi bien à l'Ecole Normale Supérieure qu'à la faculté de lettres et sciences humaines de Libreville. Mais, comment

¹²De même, chez les chercheurs de l'Institut de Recherches en Sciences Humaines (IRSH) du CENAREST (Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique), on ne compte toujours pas de directeur de recherches, spécialisé sur les problématiques d'éducation et de formation. Actuellement, cet institut ne dispose que d'un chargé de recherche (CAMES) : il s'agit d'un sociologue s'intéressant aux problématiques de l'enseignement supérieur, particulièrement à la sociologie de l'organisation universitaire.

¹³Comme, nous l'avons souligné précédemment, le département des sciences de l'éducation de l'Ecole Normale Supérieure de Libreville comptabilise une vingtaine d'enseignants chercheurs, dont : six (6) maîtres-assistants (CAMES). En même temps, il n'est pas possible de dire exactement sur quoi portent leurs thématiques de recherche. La situation est quasi-identique à la faculté de lettres et sciences humaines de l'université Omar Bongo (Libreville) : au département de sociologie (où on compte trois enseignants chercheurs travaillant sur l'éducation, dont un (1) maître-assistant), et au département de psychologie avec un enseignant chercheur s'intéressant aux problématiques d'éducation.

¹⁴Il s'agit d'une hypothèse qui nécessite une investigation plus systématique sur le terrain, à partir d'une étude qualitative plus approfondie.

¹⁵Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur qui compte seize Etats membres : le Bénin, le Burkina-Faso, le Burundi, le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée, Madagascar, le Mali, le Niger, le Rwanda, le Tchad, le Sénégal et le Togo.

enseigner de nouveaux savoirs aux étudiants (notamment ceux de sociologie, psychologie et sciences de l'éducation), si en amont, il n'y a pas de production scientifique ? Pour qu'il y ait production scientifique, ne faut-il pas disposer de laboratoires et d'équipes de recherche solidement constitués ?

-Ensuite, un des autres gros problèmes de la recherche en éducation relèverait de son « inorganisation ». C'est-à-dire, qu'il n'y a pas de laboratoires structurés pour organiser ladite recherche. Il y a un manque d'organisation des chercheurs et d'enseignants chercheurs. Telle est la situation globale à la faculté de lettres et sciences humaines de l'université Omar Bongo et au CENAREST. Il en est de même à l'École Normale Supérieure, où il existe deux laboratoires (LAPPED¹⁶ et LASCIDYL¹⁷) et à l'École Normale Supérieure de l'Enseignement Technique avec son LARETP¹⁸ s'intéressant aux problématiques sur l'éducation. De manière générale, on note une faible vitalité de recherche au sein des ces laboratoires¹⁹. Parce que, d'une part, il s'agit plutôt de regroupement de plusieurs spécialistes évoluant chacun dans leur coin : on assiste davantage à la mise en évidence du caractère individualiste des chercheurs et enseignants chercheurs en éducation²⁰. D'autre part, semble-t-il, les enseignants chercheurs adhèrent aux laboratoires afin de pouvoir s'inscrire sur liste d'aptitudes au CAMES²¹ : valorisation de la reconnaissance personnelle (peu importe) au détriment de la notoriété d'une structure collective. Cette façon de fonctionner pourrait être à l'origine de la faiblesse de vulgarisation des travaux effectués. Or, ainsi que le souligne Jean-Marc ELA, « la recherche ne saurait se borner à être un jeu d'esprit, un simple critère d'avancement dans un grade académique ou de reconnaissance sociale au sein de la communauté scientifique mais constitue une affaire très grave dans la mesure où elle engage la vie des êtres humains et les transformations de la société » (2001, p.37). Ne serait-il pas plus intéressant que les chercheurs gabonais changent de pratique, quand on sait que les problèmes d'éducation et de formation sont de plus en plus nombreux ? Et pour ce faire, il serait judicieux pour eux de se fédérer en une seule et grosse structure de recherche, laquelle pourrait générer plusieurs équipes de travail et favoriser la diffusion des résultats (publications) de manière plus efficace.

¹⁶Laboratoire de psychopédagogie : depuis l'année 2009, celui-ci se dénomme désormais, LARED (Laboratoire de Recherche en Education). On y trouve actuellement cinq unités de recherche : « GRETAS » ; « GREVAD » ; « GRETE » ; « GRES » et le « GREMAS ».

¹⁷Laboratoire des Sciences de l'homme et de la Dynamique du Langage. Ce laboratoire compte quatre unités ou (équipes) de recherche : « Dynamiques spatiales, environnement et santé » ; « Descriptions linguistiques et dynamique du langage » ; « Apprentissage et Education » ; « Civilisations, identités et formes symboliques ».

¹⁸Laboratoire de Recherche en Education Technologique et Professionnelle (cf. L'Union du lundi 19 juillet 2010, p.8).

¹⁹A ce propos, il est à noter que depuis 2008 (année de notre recrutement à l'ENS) à 2010, quel que soit l'espace universitaire ou scientifique, aucun séminaire ne s'est tenu pour rendre compte d'une quelconque thématique de recherche actuellement en cours. Toutefois, il faut souligner l'organisation d'un cycle de conférence tout au long de l'année académique 2009-2010.

²⁰Il apparaît ici un problème assez récurrent gabono-gabonais, qui est la difficulté des enseignants chercheurs à travailler en équipe et le refus (souvent inconscient) de se fixer des objectifs communs en termes de résultats scientifiques pour une meilleure connaissance du monde de l'éducation gabonais.

²¹Paradoxalement et au risque de nous répéter, le champ scientifique en éducation ne compte seulement que des Maîtres-assistants. Il n'y a ni maître de conférences (ni maître de recherche), ni professeur titulaire (ni directeur de recherche) en éducation.

-Enfin, on peut noter que la recherche en éducation gabonaise est caractérisée par une insignifiante diffusion en matière de publications. En effet, actuellement, le nombre d'ouvrages scientifiques ne sont pas légion : on peut se référer, par exemple, à deux publications récentes, une dans le domaine de l'histoire de l'éducation gabonaise²², et une autre dans le champ des sciences de l'éducation (particulièrement dans la recherche didactique)²³. Même si on lit ça et là quelques analyses scientifiques de chercheurs et d'enseignants chercheurs en éducation dans des revues de sciences humaines et sociales, il n'existe pas encore de revue scientifique centrée sur les phénomènes éducatifs. Il existerait une faible vulgarisation des rares recherches effectuées en éducation et formation. C'est-à-dire, qu'il n'y a pas de revues scientifiques publiées de façon régulière dont l'objet principal est le système éducatif ou la formation. C'est pourquoi dans la production scientifique en sciences sociales gabonaises, la recherche en éducation demeure le parent pauvre²⁴. Ce manque de tribune d'expression scientifique participe à la méconnaissance de la recherche éducative locale tant sur le plan national qu'international. Tout ceci s'explique par le non-respect au niveau institutionnel de l'un des principes relatifs au décret portant attributions et organisation du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Autrement dit, ce ministère doit « *planifier les thèmes de recherche scientifique dans une optique de développement et d'approuver les programmes d'études et projets de recherche, de parrainer les publications des travaux de recherche et de centraliser les données des informations scientifiques* ». (cf. Décret n° 000168/PR/MESRS).

En prenant en compte l'ensemble des insuffisances identifiées plus haut, il n'est pas exagéré de penser que le gouvernement gabonais n'encourage pas le développement de la recherche scientifique en général, et particulièrement dans le domaine éducatif. C'est pourquoi nous partageons l'hypothèse de Bonaventure MVE-ONDO selon laquelle, en Afrique « les Etats créent les centres de recherche et des établissements d'enseignement supérieur dont l'objectif n'est pas d'engager le développement mais de souligner que les Africains sont capables de reproduire la science et de faire des études supérieures » (2005, p.25). Cela est une constante dans le monde académique gabonais.

2.2 Des conséquences de l'inorganisation des structures de recherche

Tous les maux recensés sur la recherche en éducation ont des incidences diverses. Nous en avons identifié quelques unes (non exhaustives).

-Premièrement, il faut noter, à ce jour, l'inexistence d'un département de sciences de l'éducation au sein de la faculté de lettres et sciences humaines de l'université de Libreville. Cette inexistence serait liée à la faiblesse de la recherche en éducation. Nous pensons qu'une société moderne ne peut faire fonctionner son Ecole sans en même temps disposer d'un département ou d'une faculté de sciences de

²²Celle de l'historien Charles NZIENGUI DOUKAGA, *Introduction à l'histoire de l'éducation au Gabon (1920-1970)*, Libreville : Editions du GREHS, 2008.

²³Il s'agit du travail de Jean Sylvain BEKALE NZE, enseignant-chercheur à l'ENSET (cf. *Formation des enseignants : des représentations à la construction d'une identité professionnelle*, Lille : Editions universitaires françaises-ANRT, 2010). L'auteur est coordonnateur du laboratoire de recherche en éducation technologique et professionnelle (LARETP) (cf. L'Union du lundi 19 juillet 2010, p.8).

²⁴Car, les chercheurs s'intéressant à l'« éducation » comme objet de recherche, vulgariseraient peu leurs activités de recherche. Ce constat peut paraître paradoxal, quand on sait que ces dernières années, on ne compte plus le nombre de thèses de doctorat soutenues en sciences de l'éducation et dans les autres disciplines de sciences sociales dont l'objet de recherche porte directement sur l'éducation et la formation.

l'éducation capable de réfléchir sur ledit système. Il s'agit d'une structure d'enseignement et de production de connaissances (recherche fondamentale.), qui sert en même temps d'observatoire (évolution et fonctionnement) du monde scolaire. Ailleurs, dans les départements de sciences de l'éducation, ce sont les savoirs produits par la recherche scientifique qui sont l'objet de savoirs enseignés aux étudiants en formation universitaire tant initiale que continue, pour ne pas simplement transmettre de la connaissance théorique.

De même, au niveau institutionnel, il n'existe pas de travaux ou de données faisant référence à l'évolution du système éducatif en termes d'analyse des cohortes d'élèves, d'étudiants ou d'enseignants, etc. Or, l'on ne peut parler de recherche en éducation au Gabon sans prendre en compte ces indicateurs, d'autant que « la connaissance statistique de l'état des populations scolaires et de leur évolution est une base essentielle des recherches en sciences sociales portant sur l'éducation » (PLAISANCE et VERGNAUD, 1999, p.61). Entretenir son inexistence, c'est participer d'une façon ou d'une autre à l'affaiblissement de la société gabonaise en général, et de son école en particulier. Dans le même ordre d'idées, il faut aussi prendre en considération la quasi inexistence de la recherche en didactique tant au primaire qu'au secondaire. C'est le parent pauvre voire l'un des maillons faibles des sciences de l'éducation gabonaises. D'ailleurs, l'examen des doctorats en sciences de l'éducation montre que les problématiques relatives aux didactiques des disciplines ne sont que récemment explorées (cf. Annexes : années 2000).

-Deuxièmement, il y a la rareté des rencontres scientifiques sur l'école, l'éducation et la formation. En effet, ces vingt cinq dernières années, il est possible de comptabiliser sur une main le nombre de rencontres organisées par les chercheurs en éducation (colloques, conférences, séminaires, symposiums, table-rondes, etc.), dont l'objet portait sur l'éducation et la formation. Il en est de même en ce qui concerne les journées d'études. En même temps, de notre point de vue, ces rencontres pour qu'elles puissent être organisées, il faut en amont, une recherche réelle sur le terrain, dont les résultats seraient consignés dans des publications et autres revues de vulgarisation scientifique. Ce qui n'est pas le cas actuellement.

-Autre conséquence et non des moindres, c'est le manque de considération, semble-t-il des responsables administratifs et ministériels vis-à-vis des chercheurs en éducation gabonais, en matière de commande d'audit et d'études sur les problèmes d'éducation et de formation. Par exemple, il y a une constante, c'est que l'Etat gabonais semble exceller dans l'expertise internationale, alors qu'il y a des compétences locales qui ne demandent qu'à se mettre à la tâche. Aussi, peut-on s'interroger : pourquoi ne sollicite-t-on pas souvent les chercheurs gabonais, spécialisés sur les questions d'éducation et de formation ? Douterait-on de leur capacité à produire des analyses pertinentes et de qualité ? Comment justifier cette attitude de « non confiance »²⁵ vis-à-vis des « chercheurs gabonais en éducation »?

²⁵En tout cas, ce n'est pas une question de difficultés financières. Puisque, c'est avec les moyens financiers existants que les responsables des différents ministères font venir les experts internationaux. Nous faisons particulièrement référence à la mission d'expertise conduite par le Professeur Jacques Ginestie (Directeur de l'IUFM d'Aix-Marseille), Olivier Balonzi (Inspecteur Pédagogique second degré), Raymond-Paul Kohowalla (Inspecteur Pédagogique premier degré) et Clémence Medjia (Chargée d'études au MEN) (cf. *Une éducation générale pour tous, une orientation professionnelle pour chacun. Propositions en vue de l'élaboration d'un*

Quoi qu'il en soit, pour les organisations internationales s'intéressant à un pan de l'enseignement et de la formation au Gabon, la référence se trouve souvent du côté de l'Occident. Ce fut notamment le cas du *Rapport sur l'enseignement supérieur au Gabon* (novembre 2002), établi par Alain MIGNOT. Ce rapport a été commandité par l'Union Européenne.

3. Des perspectives nécessaires

De toute évidence, la faiblesse de la recherche en éducation donne l'image d'une incapacité des chercheurs et enseignants chercheurs en éducation, à se constituer en véritable masse critique face aux problèmes et aux défis du système éducatif de la société gabonaise d'aujourd'hui. Et pour sortir de cette situation, quelques stratégies d'action et perspectives s'imposent.

-La principale perspective est de redynamiser la recherche en éducation pour un double intérêt. D'une part, pour mieux comprendre certains phénomènes et autres problèmes du monde scolaire et de la formation, et d'autre part, afin de prendre une place dans les champs scientifiques national et international (d'où la nécessité de ne plus évoluer en ostracisme tant scientifique qu'intellectuel). Mais, qui dit recherche, fait nécessairement référence aux divers types de recherche, à savoir, recherche fondamentale, action ou pratique, appliquée, documentaire, expérimentale, formative, etc. Et pour ce qui est de la recherche en éducation au Gabon, il n'est pas évident d'identifier le type dominant²⁶. En tout cas, cette recherche en éducation doit prendre en considération la dimension appliquée d'autant plus qu'elle « gagnerait en efficacité si elle incluait les dispositifs expérimentaux d'observation des comportements d'élèves dans des contextes pédagogiques particuliers » (SYLLA, 2004, p.35). Justement, dans le domaine de l'éducation rien de plus préoccupant que cette recherche appliquée, afin d'orienter les décisions gouvernementales en matière de politique éducative. Et vu l'état actuel des résultats scolaires et la « panne » que connaît le système éducatif gabonais, c'est une tendance à ne pas négliger. En outre, il faut rappeler que ces dernières années, la préoccupation principale des responsables politiques, est celle du développement économique du pays. Mais, il n'est jamais mis en relief la relation existante entre recherche éducative et développement économique. Sur ce plan, nous partageons avec Jean-Marc ELA, l'idée selon laquelle « le développement passe par la recherche scientifique. (...) aucun développement économique et social véritable n'est concevable sans un investissement minimum dans la recherche » (op.cit., p.9). Dans le même ordre d'idées, Joseph KI-ZERBO (2003, p.165) complète qu'il « n'y a pas d'avenir pour l'Afrique en dehors de l'intégration à tous les niveaux, y compris dans la recherche scientifique ». Et c'est dans le même sens, qu'il faut comprendre le propos de TSAFAK (op.cit., p.13) : « l'éducation telle qu'elle existe et fonctionne est la

schéma directeur du secteur éducatif gabonais, République Gabonaise, MEN/MFPRS/MESRIT, mars 2005, Libreville).

²⁶Si du point de vue des thèses de doctorat soutenues, il est davantage question de recherche fondamentale. Quant à la recherche appliquée, celle-ci devrait être plus en lien avec les pratiques éducatives. En outre, du fait de son inorganisation, tant à l'université Omar Bongo qu'à l'Institut Pédagogique National (d'ailleurs, on peut s'interroger sur l'existence réelle d'une politique publique de recherche dans cet organe central (existant depuis le 28 août 1964 selon NZIENGUI DOUKAGA (2008, p.212) du ministère de l'éducation nationale) et en passant par l'École Normale Supérieure de Libreville voire à l'École Normale Supérieure de l'Enseignement Technique, il est impossible de dire à quoi correspond la recherche en éducation avec précision.

préoccupation de toutes les sociétés humaines. Son amélioration ne dépend pas seulement des moyens financiers nécessaires pour son organisation et sa gestion, mais aussi de la maîtrise de son champ scientifique ». Enfin, dans une perspective similaire et pour l'atteinte et la réalisation de ce développement, Bonaventure MVE ONDO (op.cit., p.61) soutient que, « l'avenir de l'Afrique ne repose pas simplement sur la lutte contre l'analphabétisme ou la réduction de la pauvreté, mais d'abord sur la réduction de la fracture scientifique. Et cela appelle un certain nombre de ruptures : rupture avec les modes de comportement et de pensée traditionnels, rupture avec le rejet de la science comme la « chose du blanc », rupture aussi avec le mimétisme consumériste, rupture enfin avec la marchandisation du savoir ». De ces points de vue, la recherche en éducation n'y échappe point²⁷.

-Par ailleurs, cette redynamisation passe nécessairement par la constitution d'une grosse structure fédérant l'ensemble des petites unités existantes : nous faisons allusion ici aux microstructures fonctionnant timidement à l'École Normale Supérieure et à l'École Normale Supérieure de l'enseignement technique à Libreville. Un tel regroupement permettra ainsi de mettre en place d'un véritable laboratoire²⁸ constitué de plusieurs équipes de recherche avec la possibilité de travailler soit de manière transversale et interdisciplinaire, soit en adoptant une orientation disciplinaire (sociologique, psychologique, historique, économique, etc.). De fait, une telle organisation favorisera les analyses et la mise en évidence des faits éducatifs au sens où l'entend Gaston MIALARET (1976). C'est-à-dire, qu'il s'agira désormais de distinguer, d'une part, des équipes analysant les conditions générales et locales de l'institution scolaire, et d'autre part, celles qui étudient la relation pédagogique et l'acte d'éducation lui-même, ou encore les questions de réflexion et de planification. Et pour une efficacité certaine, des programmes (thématiques) de recherche devront être définis afin qu'on sache exactement ce sur quoi travaillent les différentes équipes de recherche qui seront mises en place. Pour autant, il ne faut pas oublier qu'en sciences humaines et sociales, l'heure est aux approches interdisciplinaires.

-Comme autre piste à explorer, il y a bien entendu les structures de diffusion de la recherche. Dans ce sens, nous proposons la mise en place d'une « Revue gabonaise de la recherche en éducation ». Il reste alors aux uns et autres de se retrouver et de réfléchir sur les modalités de fonctionnement d'une telle organisation, entre autres, comité scientifique, comité de lecture, politique rédactionnelle, normes de présentations des articles, périodicité (type de diffusion), partenariats, etc. Cette revue permettrait de faire connaître davantage les travaux des chercheurs, car comme le soutient Christine Petit, « l'appréciation de l'activité du chercheur peut prendre en considération divers paramètres ou indicateurs, mais sa production scientifique s'apprécie avant tout par ses publications. Les résultats sont présents ou non. (...) La

²⁷Dans le même sens, on peut aussi ajouter le manque de visibilité de l'Institut Pédagogique National du ministère de l'Éducation nationale. En effet, sans risque de nous tromper, cet institut ne dispose-t-il pas d'un pôle recherche (notamment pédagogique) ? Quels sont les types de recherches organisés ? Sur quoi portent ces recherches ? Quels en sont les résultats ? Sur quelle base, cet institut propose-t-il les nouveaux programmes de formation pour les apprenants tant du primaire que du secondaire ? Quelles sont les expériences menées sur le terrain ?

²⁸Si nous admettons que la recherche en éducation relève de l'activité scientifique, nous partageons la thèse de Bruno Latour citée par Howard Becker selon laquelle, « le laboratoire est un élément crucial de la recherche scientifique » (Becker, 2010, p.91).

reconnaissance internationale existe ou non. Toutes autres considérations s'effacent devant les précédentes » (2003, *op.cit.*, p.95).

Conclusion

Pour Jean-Marc ELA (2001, p.25), « on ne peut comprendre et résoudre les problèmes de l'Afrique en crise sans l'apport des sciences de l'Homme et de la société ». Dans cette perspective, le Gabon est directement concerné au regard du caractère déliquescents de son système éducatif, à l'image de toute la société. Aussi, à l'heure des bilans du cinquantenaire d'indépendance africaine, et en tant qu'enseignant chercheur en sciences de l'éducation, d'une part, nous ne pouvons que nous interroger sur la situation de la recherche en éducation au Gabon. Et d'autre part, parce qu'on ne peut enseigner sur l'éducation sans se préoccuper de la condition de la recherche en éducation. En outre, comme le rappelle à juste titre, Olivier MARTIN (2000, p.101) « le monde social est le fruit de l'activité permanente des membres de la société : il est en perpétuelle élaboration et n'est pas constitué de « choses » mais de « processus ». Ainsi, l'explication des phénomènes sociaux n'est pas à chercher du côté des structures cachées et des intérêts sous-jacents, mais du côté de la situation sociale locale et immédiate. Le travail du sociologue n'est pas de répondre à la question du « pourquoi ? » mais plutôt à la question du « comment ? » C'est dans cette perspective que, avons-nous tenté de ressortir quelques aspects caractérisant actuellement la recherche éducative locale. De tout cela, depuis 50 ans, que peut-on retenir de la recherche en éducation au Gabon ?

Premièrement, on note une faiblesse quantitative en ressources humaines, chez les chercheurs et enseignants chercheurs travaillant sur « l'éducation », en général dans les institutions d'enseignement et de recherche, et en particulier dans les laboratoires de l'Institut de Recherche en Sciences Humaines. Ce qui fait problème, pour un pays en développement comme le Gabon. Cela veut dire que les différents responsables de l'enseignement supérieur gabonais n'ont pas encore pris la mesure de la recherche en éducation, comme participe du développement d'un pays ou d'une nation. En effet, la recherche est au cœur du développement des sociétés. Et, comprendre ce principe, c'est inévitablement accorder du crédit à la recherche en éducation, parent pauvre de la recherche scientifique gabonaise. Mais, la recherche en éducation, ne peut être vivace sans l'existence d'une faculté de sciences de l'éducation (avec ce que cela comporte comme approches disciplinaires). En rappel, l'étude des sciences de l'éducation suppose que « les disciplines qui les composent soient développées, enseignées, connues en particulier au niveau des universités pour créer et développer les vocations et les compétences à la recherche scientifique dans ce domaine » (TSAFAK, 2001, *op.cit.*). De ce point de vue, la formation des étudiants en éducation (chercheurs en devenir, futurs enseignants du pré-primaire, primaire et secondaire, autres professionnels de l'éducation, etc.) doit nécessairement prendre appui sur les résultats de la recherche en éducation. Celle-ci renvoie principalement aux savoirs « (...) produits, organisés, classifiés et diffusés », comme le rappelle pertinemment Gilbert TSAFAK (*op.cit.*, p.16).

Deuxièmement, il existe certaines contradictions d'ordre structurel, conjoncturel, factuel (faiblesse en termes de production scientifique des chercheurs nationaux) et institutionnel (absence d'un département de sciences de l'éducation dans l'université gabonaise). Conséquence majeure, la recherche en éducation est encore à ses

« balbutiements », surtout en termes d'organisation, de production et de vulgarisation des connaissances scientifiques. Et pour y remédier, Jean-Marc ELA souligne que face aux problèmes existant en Afrique, « l'avenir de beaucoup d'hommes et de femmes peut dépendre de ce que font et trouvent les chercheurs (...) » (*op.cit.*, p.73). Ceci pour rappeler que les détenteurs des savoirs théoriques et pratiques en matière de recherche doivent en faire un usage rationnel, particulièrement dans le domaine éducatif. Dans ce contexte, l'apport des chercheurs gabonais en éducation est plus que primordial surtout autour de la recherche-action ou appliquée. Non seulement pour alimenter les débats publics et scientifiques, mais surtout pour amorcer le changement aux niveaux conceptuel et pragmatique. Cela est d'autant plus urgent dans un système social en crise de valeurs, de normes, de sens et de responsabilité. Aussi, « en poursuivant les savoirs, le chercheur est invité à devenir membre d'un collectif au sein duquel il exerce son métier, en transformant ses questions de recherche en problèmes posés à la société dans son ensemble », tel que le préconise Jean-Marc ELA (*op.cit.*, p.74). Par ailleurs, en mai 2010, se sont tenus les « Etats Généraux de l'Education, de la Recherche et de l'Adéquation Formation-Emploi ». Ces derniers ont abordé les questions de recherche scientifique de manière globale, sans insister spécifiquement sur l'état des lieux de la recherche en éducation, ignorant de fait que celle-ci, lorsqu'elle est prise en compte, participe directement et indirectement à la mise en œuvre d'un système éducatif de qualité et performant.

Quoi qu'il en soit, pour sortir la recherche en éducation de son anonymat (tant national qu'international), nous exhortons les chercheurs et enseignants chercheurs à se mobiliser pour une véritable redynamisation de la recherche éducative gabonaise. Cette redynamisation ne peut se faire sans le recrutement des jeunes chercheurs (les nouveaux docteurs). Toutefois, de nombreuses questions demeurent sans réponses. Entre autres, peut-il avoir de recherche en éducation sans demande institutionnelle (des ministères concernés, à savoir, l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique ; l'enseignement technique et professionnel) ? Est-il possible d'identifier la recherche en éducation, lorsqu'elle se fait de manière isolée, malgré l'appartenance à un laboratoire de recherche ? En d'autres termes, peut-il avoir une recherche en éducation sans laboratoires et équipes de recherche solidement constitués et sans axes de recherche bien définis ? Enfin, comment favoriser le financement de cette recherche ? Tant qu'on n'aura pas répondu à ces questions, la recherche en éducation demeurera encore pour longtemps dans la partie congrue de la recherche en sciences humaines et sociales. Et entretenir cet état de fait, c'est participer d'une façon ou d'une autre à l'affaiblissement de la société gabonaise en général, et de son école en particulier.

Références bibliographiques

BERNARD M (dir.), (1994), *Pour les sciences de l'éducation. Approches franco-québécoises*, Paris/Québec (Montréal) : INRP/Revue des sciences de l'éducation.

BOUNDAT BOUNDAT, « Rapport, place et légitimité des savoirs acquis au Gabon », in NDOMBET W-A (dir.) (2010), *Savoirs et développement au Gabon. De 1960 à nos jours*, Paris : L'Harmattan.

ELA J-M (2001), *Guide pédagogique de formation à la recherche pour le développement en Afrique*, Paris : L'Harmattan.

HATCHUEL F (2007), *Savoir, apprendre, transmettre. Une approche psychanalytique du rapport au savoir*, Paris : La Découverte.

KI-ZERBO J (2003), *A quand l'Afrique ?*, La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube.

MARTIN O (2000), *Sociologie des sciences*, Paris : Nathan Université.

MIALARET G (1976), *Les sciences de l'éducation*, Paris : PUF.

MIGNOT A (2002), *Rapport sur l'enseignement supérieur au Gabon*, Rapport de mission commandité par l'Union Européenne.

MOUSSAVOU G (2005), *L'Etat et le système d'enseignement supérieur et de recherche scientifique au Gabon. Contribution à une sociologie des institutions publiques*, Doctorat en sociologie, Université de Picardie Jules Verne d'Amiens.

MVE-ONDO B (2005), *Afrique : la fracture scientifique*, Paris : Futuribles, coll. « Perspectives ».

NZIENGUI DOUKAGA C (2008), *Introduction à l'histoire de l'éducation au Gabon (1920-1970)*, Libreville : Editions du GREHS.

PLAISANCE E et VERGNAUD G (1999), *Les sciences de l'éducation*, Paris : La découverte, coll. « Repères ».

Quotidien d'informations générales, « *L'Union* » n°10380 du lundi 19 juillet 2010.

Réussir avec les sciences, (2003), Paris : Albin Michel/SCEREN/CNDP.

SYLLA K (2004), *L'éducation en Afrique. Le défi de l'excellence*, Paris : L'Harmattan.

TSFAFAK G (2001), *Comprendre les sciences de l'éducation*, Paris : L'Harmattan.

Documents officiels

-*Répertoire des personnels enseignants et chercheurs*, Libreville, MESRIT, Mai 2004

-Décret n°000168/PR/MESRS portant attributions et organisation du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Sigles utilisés

- CAMES : Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur
- CENAREST : Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique
- ENS : Ecole Normale Supérieure
- ENSET : Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique
- FLSH : Faculté de Lettres et Sciences Humaines
- IRSH : Institut de Recherches en Sciences Humaines
- LAPPED : Laboratoire de Psychopédagogie
- LARED : Laboratoire de Recherche en Education
- LARETP : Laboratoire de Recherche en Education Technologique et Professionnelle
- LASCIDYL : Laboratoire des Sciences de l'homme et de la Dynamique du Langage
- MESRIT : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et l'Innovation Technologique
- UOB : Université Omar Bongo

ANNEXES : Recension des thèses de doctorat portant sur l'éducation

Années 1970

- JAMES M.F (1970), *Analyse critique du premier plan d'éducation au Gabon (1960-1970)*, Thèse de doctorat 3^{ème} cycle, IEDES (Paris).
- DONDYAS S (1978), *Un système éducatif pour le Gabon*, Thèse de doctorat 3^{ème} cycle en économie, Université de Dijon.
- IBOUILI NZIGOU F (1978), *La problématique de la scolarisation au Gabon*, Thèse de doctorat 3^{ème} cycle en sciences de l'éducation, Université de Lyon II.
- KOMBILA née MASSOUNGA C (1978), *Analyse des difficultés de l'orientation vers l'enseignement technique des adolescents gabonais*, Thèse de doctorat 3^{ème} cycle en sciences de l'éducation, Université de Paris V.
- KOUMBA YALANDE A (1978), *Apport de la méthodologie ICAV pour la formation de l'enfant dans le système éducatif et social gabonais*, Thèse de doctorat 3^{ème} cycle en sciences de l'éducation, Université de Bordeaux II.
- YENOTH J-R (1978), *Conception de l'enfant et de l'éducation chez les Nkomi*, Thèse de doctorat 3^{ème} cycle en sciences de l'éducation, Université de Lille III.
- OBONE MBA J (1979), *La planification de l'enseignement au Gabon*, Thèse de doctorat 3^{ème} cycle en sciences de l'éducation, Université de Paris V.
- ANGUE E (1979), *La logique de l'impérialisme français ou l'enseignement au Gabon*, Thèse de doctorat 3^{ème} cycle en histoire, Université de Paris I.
- NDOUME-ASSEBE J (1979), *L'enseignement missionnaire au Gabon (1842-1960)*, Thèse de doctorat 3^{ème} cycle en histoire, Université de Paris I.

Années 1980

-DA GRACA ALVES I (1980), *L'éducation traditionnelle et l'institution scolaire au Gabon*, thèse de doctorat 3^{ème} cycle en sciences de l'éducation, Université de Bordeaux II.

-MIKAL MI MIKAL (1983), *L'enseignement au Gabon de 1842 à 1920*, Thèse de doctorat 3^{ème} cycle en histoire, Université de Reims.

-NDONG NZUE S (1983), *L'éducation au Gabon : Problèmes sociaux, économiques et culturels*, Thèse de doctorat en philosophie de l'éducation, Université de Paris I.

-NZIENGUI-DOUKAGA C (1986), *L'enseignement et la formation de l'élite intellectuelle gabonaise (1920-1970)*, Thèse de doctorat 3^{ème} cycle en histoire, Université de Reims.

-SOUMAHO M-N (1987), *Objectifs de l'enseignement primaire et contenu des manuels de lecture. Contribution à une étude sociologique du curriculum au Gabon*, Thèse de doctorat 3^{ème} cycle en sciences de l'éducation, Université de Paris V.

-NTSAME ASSOGO J (1989), *Le fondement de la collaboration scolaire entre l'Église et l'État au Gabon*, Thèse de doctorat 3^{ème} cycle en sciences de l'éducation, Université de Bordeaux II.

Années 1990

-ODJELE S (1996), *Rôles et conflits de rôles des directeurs des écoles élémentaires au Gabon. Etude ethnographique*, Doctorat en sciences de l'éducation, Université de Laval, Québec.

-MENGUE ABESSOLO-OVONO L (1997), *L'école primaire au Gabon : Analyse des déterminants de la réussite aux cours préparatoires 1^{ère} et 2^{ème} années*, Doctorat en sciences de l'éducation, Université de Dijon.

-ANGOUE NDOUTOUME R (1997), *Genèse du nombre et conservation numérique chez les enfants du Nord Gabon*, Doctorat en psychologie du développement, Université Paul Valéry de Montpellier.

-MOUITY C.D (1998), *La formation des professeurs de la technique à l'ENSET de Libreville et à l'IUFM d'Aix-Marseille*, Doctorat en sciences de l'éducation, Université d'Aix-Marseille I.

-NYANGONE OBIANG S (1998), *L'éducation chez les fang : pratiques traditionnelles et leur évolution*, Doctorat en ethnologie, Université de Nice.

-NZEMO BIYOGHE O.T (1998), *Enseignement et apprentissage de la lecture dans le système scolaire public au Gabon*, Doctorat en sciences de l'éducation, Université de Lille I.

-OGOWET L (1999), *Femmes de demain. Les études supérieures et l'évolution de la condition féminine*, Doctorat en sociologie, Université de Picardie Jules Verne d'Amiens.

Années 2000

-GHELOUBE F (2003), *Les processus cognitifs de la compréhension des enfants gabonais selon l'école fréquentée, la classe sociale et le sexe : étude longitudinale*, Doctorat en psychologie expérimentale, Université Paul Valéry de Montpellier.

-MOUSSODJI J-B (2003), *Le changement social des populations du Gabon : rôle et influence de l'école*, Doctorat en socio-anthropologie, Université de Metz.

-NGUEMA ENDAMNE G (2003), *Orientation scolaire au sortir de la classe de troisième de l'enseignement secondaire général au Gabon*, Doctorat en sociologie, Université de Lille I.

-KOUMBA MOUITY G (2004), *L'usage vernaculaire du français scolaire : Etude de l'orthographe. Comparaison des collégiens gabonais et français*, Doctorat en psychologie linguistique, Université de Paris VIII.

-MAGANGA T (2005), *Management et gouvernance des universités en Afrique : points de vue des acteurs à propos des acteurs, des modes de fonctionnement de la gouvernance de l'université Omar Bongo et de l'université des sciences de la santé au Gabon*, Doctorat en sciences de l'éducation, Université de Laval, Québec.

-MOUSSAVOU G (2005), *L'Etat et le système d'enseignement supérieur et de recherche scientifique au Gabon. Contribution à une sociologie des institutions publiques*, Doctorat en sociologie, Université de Picardie Jules Verne d'Amiens.

-EBANETH N (2006), *La participation du corps professoral à la gestion universitaire : la restructuration de la FSE d'une université québécoise*, Doctorat en sciences de l'éducation, Université de Laval, Québec.

-MBENGONE EKOUMA C (2006), *Rôle des facteurs de variabilité culturelle et linguistique dans la compréhension et le rappel de textes en langue seconde. Vers une didactique cognitive des aides à la compréhension en milieu diglossique*, Doctorat en psychologie cognitive, Université de Paris 8-Vincennes-Saint Denis.

-MBOUMBA A N (2006), *Echec ou réussite et contenus d'enseignements en français et histoire-géographie dans les lycées du Gabon : Adaptation ou inadaptation ? Contribution à une sociologie du curriculum au Gabon*, Doctorat en sciences de l'éducation, Université de Picardie Jules Verne d'Amiens.

-QUENTIN DE MONGARYAS R-F (2006), *Les jugements scolaires dans l'enseignement secondaire général au Gabon. Analyse des expériences scolaire et professorale à Libreville*, Doctorat en sciences de l'éducation, Université de Picardie Jules Verne d'Amiens.

-IBOUANGA J (2007), *La formation à l'évaluation pédagogique dans le curriculum des enseignants du second degré général : Rôle des expériences formelles et informelles*, Doctorat en sciences de l'éducation, Université Pierre Mendès-France Grenoble II.

-MATARI H (2007), *Les instituteurs dans la société gabonaise : Positionnement social, formation et diversité du métier*, Doctorat en sciences de l'éducation, Université de Picardie Jules Verne d'Amiens.

-MOUDJEGOU MOUSSAVOU A (2007), *Le syndicalisme enseignant du secteur public au Gabon*, Doctorat en sociologie, Université de Paris V.

-NDONG L (2008), *La place des concepts de la didactique des sciences dans la formation des professeurs de lycée et collège de Sciences de la Vie et de la Terre en France et au Gabon*, Doctorat en didactiques des sciences, Université de Paris V.

-NGOMA VOUMBI E (2009), *L'influence des pratiques éducatives familiales sur le développement des schémas précoces inadaptés chez les enfants gabonais et chez les enfants français*, Doctorat en psychopathologie cognitive, Université Charles-de-Gaulle-Lille III.

L'échec scolaire dans le primaire au Gabon vu par les instituteurs en milieu urbain

Hermine MATARI

Enseignant-Chercheur, Département de sociologie
Coordonnatrice scientifique Chaire UNESCO Sciences Sociales
Université Omar Bongo
Email : herminematari@yahoo.com

Résumé :

La notion d'échec scolaire est polysémique, dès lors qu'elle varie d'un contexte social à un autre. Parler d'échec scolaire dans le primaire au Gabon, atteste d'un système scolaire qui, non seulement retarde les enfants par les redoublements, mais aussi, les sélectionne à travers les abandons. Cet article présente le point de vue d'un corpus d'instituteurs exerçant en milieu urbain, concernant les raisons qu'ils attribuent à l'échec scolaire. Partant des explications évoquées, l'échec scolaire incombe d'abord à l'Etat, censé répondre aux besoins de l'école gabonaise. L'absence de suivi scolaire traduite par une « *démision* » des parents apparaît en seconde position. Les compétences des maîtres eux-mêmes, ne sont remises en cause qu'en troisième position, suivi de l'élève à travers ses capacités intellectuelles et de la suppression du châtiment corporel comme source d'échec scolaire. En revanche, l'utilisation du français à l'école primaire, ne serait pas source d'échec scolaire, aux yeux des enquêtés.

Mots-clés : Echec scolaire, Primaire, Gabon, Instituteur, Urbain

Abstract: The notion of academic failure is polysémique, since it varies from a social context to the other one. Speak about academic failure in the primary in the Gabon, give evidence of a school system which, not only delays the children by redoublings, but also, selects them through desolations. This article presents the point of view of a corpus of schoolteachers practicing in urban environment (middle), concerning the reasons which they attribute (award) to academic failure. Leaving evoked explanations, academic failure falls at first to the State, supposed to meet the needs of the Gabonese school. The absence of school follow-up translated by a "dismissal" of the relatives (parents) appears in second position. The competence of the bosses themselves, is questioned only in third position, follow-up of the pupil through the intellectual abilities and the abolition of corporal punishment as source of academic failure. On the other hand, the use of French in the elementary school, would not be source of academic failure, with the eyes of the investigated.

Keywords : Academic, primary Failure, Gabun, Schoolteacher, Urbain.

L'échec scolaire reste au primaire très important au Gabon. Dans le cadre de nos enquêtes sur les instituteurs dans la société gabonaise (H. Matari, 2007 et entretiens 2010), il nous a paru pertinent de nous intéresser au discours véhiculé par un corpus d'instituteurs au Gabon, concernant les raisons qu'ils attribuent à l'échec scolaire. Comme le soulignait A. Leger « la reconnaissance de son caractère social peut conduire à des affrontements idéologiques ou à des points de vue divergents au sein d'un milieu enseignants quelconque » (1983, p.109). Les instituteurs au Gabon nous intéressent comme groupe professionnel. La représentation qu'ils ont de l'échec scolaire tient compte du milieu socioprofessionnel dans lequel ils évoluent et participe ainsi à forger leur image de la profession, mais aussi de l'école de manière plus globale. Les informations en particulier statistiques, étant sporadiques au Gabon, nous ne prétendons pas effectuer une étude exhaustive du phénomène mais nous pouvons néanmoins effectuer un état des lieux. Il est difficile de déterminer à partir de quand on parle d'échec scolaire au Gabon, d'autant qu'aucune étude n'en fait état. On peut tout de même supposer que la notion « d'échec scolaire » existe depuis toujours. Mais l'utilisation récurrente de cette notion intervient autour des années 90. 1990 est une année charnière dans l'histoire politique et syndicale du Gabon puisqu'elle conduit à l'instauration de la démocratie et au « renouveau syndicalisme enseignants » (A. Moudjégou Moussavou, 2007). Les multiples mouvements de grève des années 90 enregistrés dans le système éducatif gabonais ont longuement perturbé et pénalisé la scolarisation, mais n'expliquent pas la déperdition scolaire observée dans le primaire.

Si nous nous appuyons sur J-C Forquin dans son analyse sociologique de la notion d'échec et de réussite, on observe que la réussite et l'échec scolaire restent des notions très discutées et qui font l'objet de définitions divergentes dans la littérature socio-pédagogique. Les bornes sémantiques de ces notions englobent alors des champs plus ou moins étendus selon les différentes conceptions en présence. Ainsi, à la réussite à l'école on ajoute parfois la réussite par l'école c'est-à-dire l'avenir professionnel ultérieur, ou encore le niveau final atteint dans les études, ou même le degré de satisfaction éprouvé par l'élève au cours de sa scolarité (1982, p.59). Partant de ce principe, la notion d'échec scolaire n'a donc rien d'un concept rigoureux et univoque selon Leger et Tripier. Ces deux auteurs estiment que même en limitant à ce point le champ d'application de la notion, on voit qu'on dispose encore d'une quantité d'indicateurs différents : notes obtenues par les élèves en cours de scolarité ou à l'occasion de certaines épreuves, appréciations et jugements portés par les enseignants, résultats obtenus à des tests standardisés de connaissances, taux de redoublement ou d'abandons, taux d'obtention de tel ou tel examen, etc. (A. Leger et P. Tripier, 1986, p.32). Pour Hirschhorn, il y a une situation d'échec scolaire lorsque l'enseigné n'attend plus aucun bénéfice ou un bénéfice insuffisant à ses yeux de la poursuite de sa scolarité. De ce fait, l'échec ou la réussite est ramené à l'évaluation qu'en fait l'individu (M. Hirschhorn, 1993, p.182). Partant de ce fait, nous nous sommes posé la question : A quels types d'explications se réfèrent les instituteurs au Gabon, lorsqu'il s'agit de définir ou de rendre compte de l'échec scolaire.

L'article s'appuie sur une enquête par questionnaire réalisée en 2003 auprès d'un corpus de 82 instituteurs exerçant dans des écoles publiques et privées, laïques et confessionnelles de Libreville, d'un corpus de 16 instituteurs (8 retraités et 8 jeunes en exercice) interrogés par entretien en 2004 à Port-Gentil, et d'un corpus de 30 instituteurs interrogés par entretien en 2010 à Libreville. Nous avons jugé intéressant de connaître le point de vue de différentes catégories d'instituteurs : ceux en activité et

ceux à la retraite, ceux du public que du privé, mais le corpus est dominé par des instituteurs du public (laïc et confessionnel) en milieu urbain.

Diversité des réponses

Dans le questionnaire, la question se réfère à un tableau à choix multiples nécessitant plusieurs possibilités de réponses. L'unité de mesure adoptée, est le décompte du nombre de fois que la citation aura été référée. Dans l'entretien, c'est une question ouverte qui laissait l'enquêté libre de dire tout ce qu'il pense sur cette notion. Voyons comment les réponses se répartissent dans le tableau.

Tableau 1 : Causes de l'échec scolaire selon le corpus des 82.

Explications avancées	Nombre de citations	Fréquences
Sans réponse	8	9,8%
Programmes d'enseignement	14	17,1%
Langue d'enseignement	6	7,3%
Manque de maîtres	25	30,5%
Formation et compétence des maîtres	32	39,1%
Absence de suivi à la maison	57	69,5%
Conditions d'enseignement	40	48,8%
Enfant lui-même	5	6,1%
Total	82	

Source : Questionnaire 2003.

En 2004 le corpus des entretiens indique la même tendance. Dans les huit entretiens de jeunes, il se dégage une incrimination de l'Etat représenté par l'institution scolaire, à travers les multiples carences. Les parents sont mis en cause en second plan suivi de l'élève. Le discours des plus anciens (retraités) ramène l'échec scolaire à un "*phénomène social total*" selon lequel, tous les acteurs concernés par l'éducation (les autorités, parents, élèves, les enseignants) auraient une part de responsabilité dans ce phénomène. Ils mettent l'accent beaucoup plus sur la désinvolture observée chez certains jeunes instituteurs aujourd'hui qui selon eux « manquent de vocation contrairement à leur époque », et sur le désintérêt scolaire chez certains élèves. Par contre, il n'y pas d'écart entre les réponses féminines et les réponses masculines sur cette question. On note vingt huit sans réponses dont vingt femmes et huit hommes qui n'ont pas souhaité donner une justification aux différentes raisons avancées pour expliquer l'échec scolaire.

Interrogés sept (7) ans plus tard sur cette même question des causes de l'échec scolaire dans le primaire, les raisons évoquées par les enquêtés ne sont pas éloignées des tendances de 2003 et 2004. Ces raisons peuvent se lire dans le tableau suivant :

Tableau 2 : Causes de l'échec scolaire selon le corpus des 30.

Raisons évoquées	Hommes	Femmes	Total	%
Formation insuffisante	2	1	3	10%
Absence de suivi des enfants à la maison	4	5	9	30%

Manque de structures d'accueil	1	-	1	3.33%
Effectifs pléthoriques	2	1	3	10%
Manque de vocation des enseignants	3	2	5	16.66%
Insuffisance matériel pédagogique	1	1	2	6.66%
Intelligence des élèves	1	1-	2	6.66%
Les grèves des enseignants	2	1	3	10%
Absence de chicote	2	-	2	6.66%
L'utilisation du français à l'école	-	-	-	-
Total	18	12	30	100%

Sources : Entretiens 2010

En faisant un regroupement par catégories des explications avancées par les enseignants interrogés, plusieurs thèmes différents apparaissent au travers des réponses des enquêtés. Ces réponses ont été regroupées en cinq (5) catégories de causes :

- celles qui mettent en cause « **les conditions de travail des enseignants** » à travers l'institution scolaire et son système de fonctionnement.
- celles dont on rend responsable « **les parents dans le suivi scolaire des enfants** » qui tiennent à l'environnement social et familial de l'élève.
- celles que l'on attribue à « **l'enseignant lui-même** » en tant qu'enseignant à travers ses pratiques pédagogiques liées aux savoirs et à la transmission de ses savoirs scolaires ;
- celles liés aux « **aptitudes intellectuelles de l'élève** », encore appelées « don » et qui s'inscrivent dans les causes individuelles ;
- et enfin, celles liées à la « **suppression de la chicote à l'école** ».

L'expression « *l'échec c'est les autres !* » qu'utilisent Leger et Tripiet (op cit, 1986, p.55) traduit bien le discours des enseignants interrogés qui tendent selon une assez forte majorité, à rejeter l'échec scolaire d'abord vers l'institution scolaire censée répondre aux insuffisances relevées en matière de scolarisation occasionnant des grèves répétées à savoir : la carrière enseignante, le matériel pédagogique et didactique, équipements scolaires, le fonctionnement du système scolaire, l'inadaptation des méthodes et contenus des programmes, le manque de maîtres en quantité et en qualité L'absence de suivi scolaire traduite par une « *démision* » des parents est une explication évoquée en seconde position par les enquêtés ce qui fait une fréquence d'apparition de 57 fois sur 82 et 9 fois sur 30. En revanche, les compétences des maîtres eux-mêmes ne sont remises en cause qu'en troisième position, suivi de l'élève à travers ses capacités intellectuelles et de la suppression du châtime corporel comme source d'échec scolaire. Par contre, la langue d'enseignement apparaît référenciée en avant dernière position dans le corpus des 82.

Au regard ce qui précède, et en réinterprétant les propos des enseignants, on voit que: « *l'échec scolaire c'est d'abord les autorités, les parents et nous après !* » même si, cette explication occupe quand même une place importante. Par contre, la langue d'enseignement et l'élève lui-même sont référenciés en avant dernière et dernière position.

Les carences de l'institution : La mise en cause de l'Etat, au premier rang de leurs explications.

Les explications premières de l'échec scolaire au Gabon sont tournées vers l'institution scolaire. Nous voyons ici que les instituteurs interrogés mettent en avant un discours qu'ils construisent à travers un rapport critique de l'Etat et de son système de fonctionnement. Un modèle explicatif que l'on rencontre dans nombres de pays africains. Contrairement à l'examen de l'échec scolaire où les explications qui restent « massivement dominées par la thèse du « handicap socioculturel, dans la mesure où, les enseignants citent le plus massivement des causes extra-scolaires telles que la famille (46%), suivi du milieu socio-culturel (41%) et de l'enfant lui-même (31%) tandis que les causes purement scolaires, ne viennent qu'en troisième position (38%) par leur fréquence » (Leger et Tripier, op cit, pp 68-69).

Considérer l'échec scolaire comme l'échec de l'organisation scolaire suppose que l'école n'atteint pas les buts qui lui sont assignés par la société ; dans ce cas, il est nécessaire d'envisager des réformes. L'échec scolaire est ici appréhendé à travers une remise en cause de l'Etat qui ne remplit pas les missions qu'il s'est assigné en matière d'éducation et de formation des citoyens. Les enquêtés estiment que ce dernier ne joue pas assez bien son rôle dans la mesure où, les analyses ont montré qu'une proportion importante d'élèves et d'enseignants travaillent dans des conditions matérielles difficiles, marquées essentiellement par les effectifs pléthoriques conduisant au système à mi-temps ou de classes multigrade, l'insuffisance de matériels et équipements pédagogiques, de manuels pour élève et de manuels et guides pour enseignant et l'insuffisance de structures d'accueil (Rapport PASEC Gabon, 2008, p.5). Ces arguments sont évoqués par les propos suivants : « *Madame, que peut faire un enseignant avec 80 à 100 élèves/ classe ? Mais c'est l'échec assuré, puisque l'enseignant ne pourra pas suivre tous les élèves en même temps* » (enquêtee26, école publique Ambowé, Libreville, 2010) ; « *l'échec scolaire est lié au traitement des instituteurs qui ne sont pas traités à leur juste valeur ; non respect des textes, on a les cas de non titularisation d'enseignants ayant déjà 10 ans ou plus de service. Ce qui conduit à une non évolution de carrière et du salaire car il n'y pas de changement de statut. On se retrouve dans une situation où les besoins, les projets augmentent, mais les salaires ne suivent pas. Cela entraîne un découragement, plus de volonté dans le travail, les enseignants ne font plus d'efforts pour terminer leur programme dans les classes, plus de volonté de former, d'où l'échec* » (instituteur5, en activité public quartier, 28 ans) ; « *l'échec est dû aux conditions d'enseignement, parce que, lorsqu'on a une classe de 108 élèves, on n'arrive pas à faire comprendre les élèves, tellement ça fait du bruit, et sans matériel on ne peut pas travailler* » (enquêtee48, public quartier, 24 ans). L'Etat est directement incriminé à travers les conditions pratiques d'enseignement (effectifs pléthoriques, manque de matériel pédagogique et didactique, insuffisance de structures d'accueil, formation d'enseignants insuffisante en quantité et en qualité, etc.). C'est pourquoi, les Etats Généraux de l'Education et de Formation prévoient « le recrutement et la formation initiale de 3654 instituteurs de niveau Bac et pour une formation professionnelle de niveau L2. Formation qui se fera sous la tutelle d'une Université des Sciences de l'Education » (*Etats Généraux de l'Education, de la Recherche et de l'Adéquation Formation-Emploi*, Libreville, 2010, p.34). Le but de cette initiative est de susciter des vocations en relevant le niveau de formation afin de rendre le métier plus professionnalisant.

Les échecs sont lourds au Gabon. Lorsqu'on se réfère au tableau qui présente le nombre de redoublements par section, par sexe et par ordre au niveau national de la 1^{ère} en 5^{ème} année en 2007, nous avons les données suivantes :

Tableau 3: Nombre de redoublements par section, par sexe et par ordre au niveau national de la 1^{ère} en 5^{ème} année en 2007

National	Ordre	1ère Année			2ème Année			3ème Année		
		G	F	T	G	F	T	G	F	T
Gabon	Public	6399	5835	12234	5483	4313	9804	9272	8126	17398
	Catholique	1504	1309	2813	1058	953	2011	1797	1622	3417
	Protest EEG	386	307	693	201	200	401	352	328	680
	All. Chret.	239	236	475	240	180	420	325	331	646
	Privé Laïc	156	159	315	153	131	284	376	238	614
	Islamique	6	4	10	6	4	10	6	5	11
	Total	8690	7850	16540	7141	5781	12930	12128	10650	22766

Sources : MEN : Données statistiques 2007

National	4ème Année			5ème Année			Ensemble		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T
Gabon	5418	4824	10252	4927	4749	9676	31268	28107	57762
	986	876	1862	915	763	1678	6252	5434	11496
	166	136	302	251	225	476	1356	1196	2552
	215	203	418	55	66	121	1074	1025	1995
	141	140	281	16	20	36	845	698	1543
	4	3	7	11	12	23	33	28	61
Total	6930	6182	13122	6175	5835	12010	40828	36488	75409

Les statistiques officielles, indiquent une forte décroissance d'effectifs d'abord de la 1^{ère} à la 2^{ème} année, car alors que l'on observe que 16.540 élèves sont inscrits en 1^{ère} année, on n'en retrouve plus que 12.930 en 2^{ème} année. La même observation est faite en 3^{ème} année qui compte 22.766 inscrits et on ne retrouve plus que 13.122 en 4^{ème} année et 12.010 en 5^{ème} année, ce qui atteste d'un nombre très important de redoublements et d'abandons scolaires au cours du cycle primaire. Certes la première année (CP) pose problème également dans les pays développés comme nous le constatons avec Lahire « à l'école primaire c'est le cours préparatoire qui est le plus touché par l'échec scolaire. C'est toujours au CP que l'on redouble le plus mais dans des proportions d'environ 7 à 10% et sans que ces redoublements soient suivis d'abandons scolaires... » (B. Lahire, 1993, pp 48-49). Ainsi, l'échec scolaire se définit d'abord comme « un dysfonctionnement dans le déroulement de la scolarité. Il consiste en un redoublement ou en à arrêt définitif de la scolarité » (Dictionnaire Petit Robert, 1989).

Pour mieux cerner le phénomène d'échec scolaire, deux indicateurs sont généralement utilisés : le taux de redoublement et le taux d'abandon. Le redoublement

à l'école est un retard, le séjour normal dans un cours étant d'une année scolaire. C'est le fait pour un élève de rester dans la même classe et d'accomplir le même travail que l'année précédente. (Le taux de promotion mesure la part de l'effectif d'un cours qui accède à la phase suivante de formation, donc qui suit le système de progression prévu par le cycle). Selon Lahire, « le taux d'abandon mesure le pourcentage d'élèves appelés à décrocher l'année suivante » (B. Lahire, op cit).

Les taux de redoublement sont élevés au Gabon avec des abandons très marqués en fin de CP1. De 1999 à 2010 les taux de redoublement au CEPE sont passés de 36,1% à 42,60% soit une augmentation, et ceux du concours d'entrée en 6^{ème} sont passés de 68,7% à 47% soit une baisse (Direction de l'Office des Examens et Concours, 2010). Ainsi, les taux de redoublement dans le primaire peuvent se lire dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : Effectifs et taux de redoublement au niveau National en 2007

National	Ordre	Effectif Elèves.		Taux Redoublement	
		G	F	G	F
	Public	90085	86485	34,71	32,50
	Catholique	19455	19051	32,14	28,52
	Protestant EEG	5236	4947	25,90	24,18
	All. Chrétienne	3479	3292	30,87	31,14
	Privé Laïc	3312	4997	25,51	13,97
	Islamique	78	74	42,31	37,84
Gabon	Total	121645	118846	33,56	30,70

Sources : MEN, statistiques 2007

Lorsqu'on observe les redoublements dans le cycle primaire, on note que le taux moyen de redoublement est de 32,1% en 2007 avec une proportion légèrement supérieure chez les garçons que chez les filles (tableau 4). Par ailleurs, on peut cependant s'attarder sur deux données qui peuvent paraître paradoxales : Le taux de réussite au concours d'entrée en 6^{ème} (31.3%) et le taux réel de passage en 6^{ème} 64.7% (MEN, « *Etat du système éducatif gabonais* », 1999).

Ce paradoxe entre le nombre réel d'admis au concours et le nombre d'inscrits en 6^{ème} s'explique par plusieurs raisons. Dans un premier temps, il faut comprendre que ce diplôme est l'un des deux diplômes qui sanctionne la fin des études primaires et l'entrée dans le secondaire. Ces enfants sont inscrits soit parce qu'ils auront obtenus de bonnes moyennes durant toute l'année de CM2 et n'ont pas eu cette chance d'avoir le concours d'entrée en sixième (cas très récurrents), ou soit parce qu'ils ont accumulé trop d'échecs durant le cursus primaire créant des retards que les parents ne souhaiteraient pas accentuer ou veulent plus ou moins rattraper, malgré les mauvais résultats de l'enfant au CM2. Ces inscriptions se font suivant le jeu des relations et affinités aussi bien dans le public que le privé moyennant souvent une enveloppe d'argent ou « pot de vin » en guise de récompense, que l'on remet au personnel de l'établissement qui a accepté l'inscription de l'enfant.

Aussi, il faut noter qu'au Gabon, plusieurs pratiques sous-jacentes au fonctionnement normal d'une institution sont souvent observées. Lors d'une rentrée scolaire par exemple, les personnels du MEN (du ministre jusqu'à la dame de ménage), ceux d'une école ou d'un établissement secondaire bénéficient d'un droit

permettant l'inscription de leur enfant dans un établissement de la place. Cette pratique rentre dans le cadre de petits privilèges ou avantages dont disposent les fonctionnaires du secteur éducatif. Considérant que certains ministères tels que les Budget, la Planification, les Hydrocarbures, bénéficient de ce qu'on appelle "*fonds communs*", ce qui n'est pas le cas du MEN, ils considèrent que ces « petits privilèges » remplacent les Fonds Communs. Concernant les non fonctionnaires du MEN, on note que ce sont plus les parents qui jouissent d'un capital social élargi et économique qui recourent à cette stratégie de placement. Ce qui représente une autre forme de sélection et d'inégalités sociales. Cette pratique sociale avait été relevée par Proteau dans ce qu'elle appelle « *le recrutement parallèle* » observée en Côte d'Ivoire. Elle montre en effet que dans le cadre des stratégies familiales de scolarisation, le système scolaire n'est pas investi de manière identique par les différentes fractions sociales et que l'accès à la formation scolaire concentre les tensions sociales les plus vives de la société ivoirienne. L'inflation des diplômes et le renforcement de la sélectivité du système scolaire exacerbent les tensions sociales liées à la concurrence pour l'accès à la certification scolaire : la dévaluation qui touche les titres les plus bas de la hiérarchie des classements scolaires entraîne non seulement une course « vers le plus » mais aussi une « course vers le mieux », d'où l'accentuation des stratégies de distinction en matière de classement scolaire, au moins pour les milieux sociaux qui ont des ressources suffisantes pour engager ce type de stratégies. Elle poursuit son analyse en disant que la convertibilité des différentes ressources des familles est à la fois la condition de l'élaboration des stratégies par exemple l'achat des épreuves avant l'examen, ou par la conversion d'un capital de séduction en faveur pédagogique ou encore par le recours au capital social pour placer l'élève dans un établissement scolaire. Elle montre enfin que la sélection scolaire qui se veut légitimée sur la base de critères de mérite et d'excellence est en fait constamment contournée par ceux qui ont les moyens de passer outre les décisions d'exclusion (investissements financiers dans une école privée ou dans un recrutement parallèle, mobilisation du réseau familial ou relationnel ou pressions politiques), d'invalider les décisions scolaires afin de maintenir coûte que coûte certains de leurs enfants dans le cursus scolaire. La capacité de se distinguer dans ce domaine est directement liée aux ressources que les familles peuvent ou veulent investir dans la compétence scolaire (L. Proteau, 2002, pp 22-23). A travers ces exemples, nous voyons finalement que le système de corruption est bien présent dans nombre de pays africains et cela est accentué dans le cas du Gabon.

Avant l'année 2010, il était courant de constater que le nombre réel de nouveaux inscrits en 6^{ème} était pratiquement le double de celui des admis au concours. Et la moitié des élèves admis en 6^{ème} l'était malgré un échec au concours. Face à de telles attitudes non dignes d'attitudes citoyennes, depuis l'année scolaire 2010, de nouvelles mesures ont été prises par le Ministre de l'éducation actuel dont celle interdisant tout transfert et toute inscription en 6^{ème} d'enfants non admis au concours. Cette mesure a pour objectif le contrôle du système de corruption au sein des établissements secondaires.

La critique récurrente de l'école gabonaise (dans son fonctionnement actuel) s'inscrit finalement dans une remise en cause des politiques éducatives envisagées par l'Etat, sous l'angle des objectifs et des finalités de l'éducation. L'administration centrale devrait être en mesure de se poser la question : atteint-on les objectifs fixés par l'Etat en matière d'éducation et de formation ? Dès lors qu'il y a une absence d'évaluation c'est-à-dire, une approbation des politiques éducatives mise en œuvre. Ce

qui conduit à des échecs qui vont crescendo d'années en années, comme le souligne ce retraité « *L'échec scolaire au Gabon est un douloureux sujet auquel les responsables au niveau national devraient consacrer beaucoup d'attention. Les causes sont multiples. Je crois qu'il faut d'abord commencer par fixer des objectifs clairs, puis définir les conditions pour les atteindre* » (retraité⁷, 68 ans). C'est d'ailleurs pourquoi certains organismes internationaux (PNUD, OCDE, UNESCO, UNICEF) recourent assez souvent au terme de « *paradoxe gabonais* » (BAD/OCDE, « *le Gabon* » in Perspectives économiques en Afrique, 2004) pour caractériser la situation gabonaise lorsqu'ils mènent des études concernant ce pays. En effet, on sait qu'avec un revenu de 3700 dollars/habitants en 2001 et de l'ordre de 6200 dollars en parité de pouvoir d'achat, le Gabon est classé parmi les pays les plus riches d'Afrique, mais en matière de développement social, éducatif et sanitaire on observe un paradoxe (BAD/OCDE, « *le Gabon* » in Perspectives économiques en Afrique, 2007). Malgré les potentialités économiques réelles du pays qui est aussi un pays producteur de pétrole avec une population d'un peu plus d'un million d'habitants (1,3 millions) le Gabon n'arrive pas jusqu'à nos jours, à assurer des meilleures conditions de scolarisation, de vie et de travail au personnel enseignant et aux élèves. Le système éducatif connaît de nombreuses carences caractérisées par : une insuffisance en matière de structures d'accueil conduisant à des classes en sureffectifs et un taux important de rétention ou de redoublement, un matériel pédagogique en nombre limité, un délabrement avancé des infrastructures, une formation des maîtres en qualité médiocre et en quantité insuffisante. Ainsi, c'est tout le système éducatif gabonais qui est en crise dès lors qu'il connaît des dysfonctionnements observés dans tous les paliers du système primaire, secondaire et supérieur. L'idée d'une « *Ecole Gabonaise Emergente* » prônée par le Président de la République actuel correspond à la nouvelle vision de la politique éducative envisagée par le gouvernement dans le but d'une amélioration du système d'éducation, de formation et de recherche. Cette nouvelle vision éducative s'est concrétisée à travers la tenue des Etats Généraux de l'éducation, de la recherche et de l'adéquation formation-emploi. Les actes ayant été publiés officiellement, ce rapport général constitue aujourd'hui le *leit motiv* sur lequel doit s'appuyer toute la politique nationale en matière d'éducation, de formation et de recherche, dont le pacte décennal s'étend sur 10 ans (2010-2020).

Les explications liées au milieu familial et culturel.

Mettre en cause le milieu familial dans l'échec scolaire ici, illustre et confirme les explications souvent avancées par la littérature sociologique pour rendre compte des différences de réussite ou d'échec scolaire imputée souvent aux différences d'origines socioculturelles des élèves. Lorsqu'ils évoquent le milieu familial comme l'une des explications de l'échec, les enquêtés ne précisent pas leur pensée. Ils le caractérisent beaucoup plus en termes de « *démission* » ou de « *laxisme* » de certains parents, et ces derniers évoquent dans une moindre mesure l'incapacité ou l'impossibilité pour la famille de suivre le travail scolaire des enfants. C'est pourquoi à la question « *les parents doivent-ils aider les enfants à faire leurs devoirs à la maison ?* », les instituteurs du corpus répondent unanimement « *oui* » à 93,9% ; où en leur posant la question, « *pensez-vous que les cours de soutien scolaire ou de vacances soient capables d'aider un enfant à rattraper son retard scolaire ?*, c'est encore le « *oui* » qui l'emporte 86,6% contre 6,1% de « *non* » et 7,3% de sans réponse. A travers ce qui est dit, on sait que la structure familiale demeure le premier cadre de socialisation de l'enfant. Un premier

facteur d'échec peut bien entendu être le parent partant de là, la famille dans laquelle l'élève s'insère. Voici les arguments qui soutiennent cette idée : « Normalement, il doit avoir une complémentarité entre l'école et la maison, c'est-à-dire, l'enseignant et le parent pour que l'encadrement de l'enfant ne soit pas en déphasage » (Enquêtée 25, ENS/A, 24 ans, 2010) ; « A la maison, les parents doivent vérifier si l'enfant a compris ce qu'il a appris à l'école. Malheureusement, les parents laissent toutes les responsabilités à l'enseignant et se présentent devant ce dernier uniquement pour signer le bulletin de notes à la fin du mois » (enquêté22, public centre-ville, 25 ans, 2004) ; « Je pense qu'il faut que les parents comprennent que l'école n'est un lieu d'abandon des enfants, où ils viennent simplement déposer l'enfant et c'est le maître qui doit tout faire, non ! Le travail de l'enseignant doit être poursuivi par les parents à la maison. Or, aujourd'hui de nombreux parents ne le font pas, d'où l'échec » (Enquêté 13, Alibandeng, 31 ans, 2010) ; « certains parents démissionnent de leur rôle en pensant encore que seuls les cours et les exercices de l'instituteur suffisent » (enquêtée51, public quartier, 30 ans, 2004).

Il ressort des recherches sociologiques menées en France l'existence au sein des familles de pratiques éducatives différentes selon les milieux sociaux et culturels, mais aussi comme le soulignent F. Dubet et al. « la présence de malentendus entre familles et école surtout lorsque celles-ci sont de milieux populaires, et partant, méconnaissent le fonctionnement interne du système scolaire » (F. Dubet et al, 1997).

Il est généralement admis par de nombreuses études sociologiques que les chances de poursuivre des études, de réussite ou d'échec scolaires, dépendent davantage de l'appartenance sociale que du talent. Ainsi, l'échec scolaire comme le dit Forquin, ne se répartit absolument pas de manière aléatoire par rapport à l'origine sociale des élèves, il frappe beaucoup plus massivement et régulièrement les enfants des milieux populaires (Op cit, p. 59). Allant dans le même sens, Perrenoud en parlant d'inégalité sociale devant le métier d'élève, rejoint les études menées dans les années 70 pour dire que tous les élèves ne sont pas égaux devant l'école qui, lorsqu'elle pratique "l'indifférence aux différences" transforme ces inégalités d'ordre extrascolaire en inégalités d'apprentissage, donc en réussites et en échecs. Ainsi, l'explication de l'échec par l'inégale distance entre la culture familiale et la culture scolaire, fait qu'une maison remplie de livres d'une famille bourgeoise, et ses conversations riches en références savantes, contrastant avec l'appartenance exigüe et la vie simple d'une famille populaire, dénuée de toute ressource culturelle valorisée par l'école : pas de livres, de respect des œuvres, de jeux avec la langue, de conversations critiques à propos de la télévision, de magazines ouverts sur le monde, la politique, la création, le savoir. Cette image conduit à de fortes parentés entre la culture et les valeurs de l'école et celles des classes défavorisées (P. Perrenoud, 1995, p.187).

Cependant, en analysant la notion de « démission », B. Lahire (1995) estime que ce thème de la démission parentale n'est rien d'autre qu'un "mythe". Pour reprendre l'auteur « c'est un mythe produit par les enseignants qui, ignorant les logiques des configurations familiales, déduisent à partir des comportements et des performances scolaires des élèves que les parents ne s'occupent pas de leurs enfants et laissent faire les choses sans intervenir » (B. Lahire, 1995, p.270). Ce discours de la démission parentale est véhiculé par les enseignants dans le but de se désengager de la responsabilité de l'échec scolaire de leurs élèves. Nous savons que tout parent quelle que soit son origine sociale, pense que l'école est une chose importante en particulier dans les pays développés où l'école est devenue la norme indiscutable et indiscutée, et exprime le souhait de voir sa progéniture s'en sortir mieux que lui. Aucun instituteur de notre corpus, massivement de milieu urbain, n'a remis en cause la scolarité censée être obligatoire.

La législation gabonaise autorise la polygamie, un homme marié à plusieurs femmes et de nombreux enfants. Ce dernier n'est pas toujours disposé à faire face aux investissements nécessaires quant au suivi des études de ses enfants. Comparativement à un foyer monogamique, les chances de réussite sont moins grandes dans le premier ménage que dans le second. On comprend aisément que le mode de composition de la famille puisse apparaître aussi, comme une variable explicative de l'échec scolaire. Mais l'échec ou la réussite scolaire dans le cadre familial peuvent aussi être fonction de deux critères : l'encadrement pédagogique et l'encadrement matériel. Dans ce sens, la réussite suppose une complémentarité de la part des parents c'est-à-dire, l'assistance, le contrôle et le suivi du travail de l'élève à la maison doivent venir en complément de son succès. A l'inverse, l'absence d'un tel stimulant est parfois défavorable voire fatal, pour la progression de l'enfant. C'est pourquoi un milieu éloigné de la culture scolaire est préjudiciable à l'élève qui en est issu. Cependant, même dans les milieux intellectuels, l'échec peut survenir dans la mesure où, par négligence, les parents n'encadrent pas leurs enfants. L'encadrement pédagogique décrit dans ce paragraphe renvoie aux travaux sur le "*métier d'élève*" qui se construit dans les familles dotées de capital culturel mais aussi, depuis les maternelles. Comme le dit P. Perrenoud (1995) « le métier d'élève est un concept intégrateur qu'on retrouve à partir de diverses entrées : les relations entre la famille et l'école, les pédagogies nouvelles, l'évaluation, les devoirs à la maison, la communication pédagogique, la nature des activités en classe, le curriculum réel, caché ou implicite, la transposition didactique » (Perrenoud, op. cit, p.18). Le sens des devoirs étant une composante du métier d'élève, les devoirs que les enfants emportent à la maison relèvent du contrat didactique, mais se font hors du regard du maître, et appellent donc à la fois la coopération des parents par l'incitation, la surveillance, l'aide et la vérification du travail scolaire (Idem, p.21).

Au Gabon comme déjà dit, ce ne sont pas tous les enfants qui ont accès à la maternelle : les maternelles privées sont plus répandues que les maternelles publiques. De plus, ces dernières sont très coûteuses, et donc accessibles aux couches aisées. Aussi, lorsque les couches populaires y ont accès, les fournitures scolaires généralement exigées en maternelle sont parfois plus coûteuses qu'en primaire. Ce qui éloigne les enfants issus des couches populaires qui n'ont pas les moyens d'offrir une préscolarisation à leurs enfants. Cette situation nous renvoie à la question centrale du soutien scolaire des parents dans la relation directe ou immédiate famille-école parce qu'il révèle clairement une nécessité de dialogue entre les deux institutions au sein desquelles évolue constamment l'enfant. Le soutien se définit comme une aide que les adultes apportent aux plus jeunes confrontés à un certain nombre de difficultés au cours de leur apprentissage scolaire. L'encadrement matériel pose à la fois le problème de l'équipement mais aussi, celui de la situation sociale des parents. Cet aspect de la question touche en majeure partie les enfants issus de milieux modestes ou populaires, du fait qu'un enfant dont les capacités intellectuelles sont brillantes (don) peut-être bloqué dans ses efforts par la précarité de ses conditions de vie (pauvreté ou difficultés économiques des parents ; habitation ne disposant pas d'un minimum de confort (électricité, etc.). On sait aussi qu'inscrire un enfant à l'école, permet à certains parents de se décharger de l'éducation de cet enfant car, les parents qui manquent parfois d'informations sur le fonctionnement de l'école, considèrent tout simplement qu'ils ont confié leurs enfants aux maîtres chargés de les "éduquer", entendu dans son sens le plus large. L'école devient à ce moment lieu non seulement de transmission des savoirs scolaires mais aussi, lieu de garde d'enfants. On voit finalement que lorsque le milieu familial est évoqué, plusieurs dimensions caractérisent cette évocation :

l'incapacité ou impossibilité pour la famille de suivre le travail scolaire des enfants, la démission ou le laxisme des parents, les familles nombreuses et enfin le manque de moyens financiers faisant parfois que l'enfant soit confié à un parent ou membre de la famille élargie (cas d'un oncle, tante, grand-frère, grande-sœur, cousin ou cousine, etc.), généralement celui qui possède une aisance matérielle.

Le rapport que les différentes classes entretiennent aux livres tient aussi au rapport que les différentes couches sociales établissent avec la langue. Ici, c'est la thèse du handicap socio-culturel et des conditions sociales de vie qui déterminent les conditions de réussite ou d'échec scolaires. En d'autres termes, c'est l'origine sociale des enfants qui est le facteur déterminant des inégalités de réussites scolaires et sociales. L'importance de la théorie de la reproduction est d'avoir introduit la notion de « *capital culturel* », au-delà du capital social et économique que les familles favorisées détiendraient contrairement aux familles populaires. C'est une théorie qui s'applique dans le cadre du Gabon eu égard aux différences d'origines sociales relevé par notre enquête, conduisant à des inégalités de réussite scolaire. Les couches populaires ne disposant pas du capital culturel, économique et social nécessaire, n'auront pas la possibilité de suivre leurs enfants à la maison, ou de leur assurer des meilleures conditions de scolarisation, par la mise en place de stratégies familiales telles que le recours aux écoles privées ou aux écoles publiques prestigieuses ou d'excellences. Ainsi, les inégalités face à la réussite scolaire seront redoublées par des inégalités liées aux stratégies des familles aisées cherchant à faire bénéficier leurs enfants des conditions d'enseignement les plus favorables. D'où le recours au privé dans pour des stratégies de maintien de la famille dans l'espace social (Bourdieu et Passeron, op cit).

A travers les propos des enseignants interrogés, nous observons que ces derniers incriminent trop souvent les parents et tendent à légitimer leurs propos par l'utilisation du terme "*démission*". Nous n'allons pas nous attarder sur cette notion car, cela nécessite une étude beaucoup plus exhaustive et approfondie mais, nous voulons juste montrer qu'en fait, les instituteurs n'ont pas conscience que c'est une réalité sociale qui semble plus complexe qu'elle n'apparaît. Certes, il n'existe pas d'énormes travaux faisant état du problème de démission mais en France, D. Thin (1998) et B. Lahire (1995) dans « le rapport des familles populaires à l'école » montrent qu'on ne pourrait parler de démission dans le cas des familles populaires. Ces familles populaires tout comme les autres, se font beaucoup de souci à propos de l'école et l'institution scolaire qu'elles respectent. Mais elles n'osent pas trop en parler car elles n'ont pas de culture sur l'école. Certaines de ces familles populaires sont illettrées et ne peuvent pas parler le français qui est la langue de l'école. Ainsi, les parents présentent une gêne à aider les enfants dans leurs devoirs scolaires ou alors aller défendre les intérêts des leurs. Par conséquent, ce n'est pas une démission volontaire comme le pensent nos enquêtés mais, serait en réalité le manque de culture scolaire qui crée cette forme de démission « forcée », allons-nous dire. Par ailleurs les travaux portant sur le travail des enfants en Afrique, dans les milieux ruraux en particulier et le rapport des familles à l'école dans ces milieux méritait être analysé sérieusement en particulier dans les instances de formation des maîtres. Aucun des instituteurs de nos corpus n'a fait allusion à ces phénomènes.

Les instituteurs eux-mêmes, à l'origine de l'échec scolaire.

La mise en cause des instituteurs renvoie à une remise en cause des compétences professionnelles des interrogés ainsi que l'expriment certains instituteurs : « L'échec scolaire provient surtout de ces gens qui ne viennent pas parce qu'ils ont aimé le métier, mais parce qu'ils n'ont pas trouvé mieux ailleurs. Parmi les jeunes maîtres sur 100, il y a peut-être 15 qui sont de vrai enseignants » (retraité³, 66 ans, 2004) ; « Malgré la formation des maîtres, certains ne sont pas à la hauteur de leur tâche. Ils sont venus là parce qu'ils n'ont pas trouvé mieux ailleurs » (enquête²⁵, public centre-ville, 45 ans, 2004) ; « Il ne faut pas avoir peur de le dire, nous aussi nous même en tant qu'enseignant nous participons à l'échec de nos enfants. Cela est visible par le manque de conscience professionnelle de certains, l'abandon des élèves dans les classes, les absences répétées des maîtres qui ne permettent pas d'achever le programme, les grèves, etc. Le maître aujourd'hui n'incarne plus un modèle comme le maître d'hier » (Enquête¹⁷, Ambowé, 29 ans, 2010).

Dans la responsabilité qui incombe au maître, c'est la compétence professionnelle de ce dernier traduite par des termes « manque de vocation », de « conscience professionnelle » etc., qui serait remise en cause. Ropé utilise deux termes pour définir la compétence professionnelle. Selon elle, la compétence professionnelle allie « la compétence culturelle et la compétence pédagogique » (F. Ropé, 1994, p.87). L'idée dans cette assertion est que « l'efficacité de l'enseignement dépend du niveau des connaissances maîtrisées par l'enseignant particulièrement en ce qui concerne la langue » (Ropé, 1994, op, cit, p.86). L'enquête révèle une incapacité de certains enseignants à jouer le rôle qui leur est attribué en d'autres mots, ils ne seraient pas à la hauteur de leur tâche. Cela traduit entre autre une remise en cause de la formation que reçoivent certains enseignants à des niveaux inférieurs et de courte durée qui ne contribuent pas à l'acquisition d'une compétence professionnelle de qualité. Par ailleurs, cette incompétence reflète un manque de conscience professionnelle traduite par les retards, l'absentéisme, l'absence de vocation, le manque de pédagogie, etc., évoqués par certains enquêtés Le métier d'instituteur, étant considéré pour certains comme une « roue de secours », un métier qui attire, par défaut, les anciens étudiants qui ont échoué à l'université, dans la nécessité de trouver un emploi et si possible dans la fonction publique qui attire toujours beaucoup de jeunes au gabon.

Les causes individuelles de l'échec scolaire.

Parler de l'échec scolaire à propos de l'élève suppose qu'on s'attendait à voir celui-ci poursuivre un cursus scolaire normal tel que prévu par les IO (Instructions Officielles). Nous savons que l'égalité des enfants face à l'école n'est qu'un leurre dans la mesure où, en réalité il y a des enfants dont l'échec ne surprend pas certains acteurs comme les enseignants, qui sont au quotidien face à des enfants venant de milieux sociaux différents. Parler de causes individuelles de l'échec scolaire nous renvoie donc à des explications psychologiques qui consistent à lier l'échec scolaire aux capacités intellectuelles et aux motivations de chaque élève c'est-à-dire, en creux à une croyance aux "dons".

Notre enquête révèle une absence de références aux "don" dans les explications des échecs scolaires que donnent les instituteurs du corpus. On pourrait croire que ce thème sur lequel se sont cristallisés bien des débats politiques et sociologiques au cours des décennies 70/80 en France, apparaît assez peu dans les réflexions des ces derniers. De même, sur l'ensemble des réponses à notre enquête portant sur cette question, le terme "don" ou "doué" ne ressort nullement dans les propos des enquêtés car, ces derniers mettent en dernier plan l'aspect lié aux acquis et

aux performances de l'élève, qui peut être un élément assez dénonciateur des lacunes que peuvent présenter certains enfants face à d'autres. En revanche, la notion d'intelligence est plus citée que celle de "don" parmi les causes individuelles de l'échec scolaire : « *Quand on parle de l'échec scolaire par rapport à l'élève lui-même, c'est parce qu'il faut reconnaître que certains enfants naissent plus intelligents que d'autres. Face à cela l'enseignant ne peut rien !* » (Enquêtée 29, Alibandeng, 32 ans, 2010) ; « *L'échec scolaire c'est aussi certains élèves qui ont moins d'aptitudes dans la compréhension des leçons. Ils assimilent avec beaucoup de difficultés malgré les explications du maître, ils ont de grosses lacunes et cela donne du travail à l'enseignant* » (Enquêté 21, ENS/A, 35 ans, 2010).

Louise Mengue Abessolo-Avono (1997) analysant les déterminants de la réussite aux cours préparatoires 1^{ère} et 2^{ème} année à l'école primaire au Gabon, s'est largement penchée sur la question de la réussite et par la même occasion, à celle des redoublements en primaire. Son étude prend en considération les redoublements comme résultant des faibles performances des élèves dès lors qu'elle relève de graves incohérences dans les décisions de fin d'année telles que les élèves de faible niveau passent en classe supérieure alors que d'autres qui ont un niveau élevé redoublent leur classe. En acceptant l'idée que les programmes d'enseignement sont par principe conçus pour des élèves d'un âge et d'un niveau de développement cognitif donné, le constat précédent amène l'auteur à conclure qu'il existe d'autres facteurs parasites qui influencent les acquisitions des élèves car, au delà des aptitudes cognitives, les acquisitions seraient freinées selon elle par des facteurs inhérents au milieu familial et/ou scolaire et aux conditions de scolarisation des élèves. Rappelons que l'importance du redoublement en classe de CP1 au Gabon a conduit l'auteur à s'interroger d'une part sur le programme scolaire et d'autre part sur l'objectivité des enseignants lors de la prise de décision de passage ou de redoublement. Les problèmes inhérents aux programmes d'enseignement n'ont pas été évoqués dans sa recherche. L'objectif étant de voir l'existence d'autres variables que le niveau d'acquisition pour expliquer les décisions de fin d'année. Par ailleurs, outre les problèmes inhérents à la légitimité des redoublements observés, l'auteur se proposait de mesurer leur impact pédagogique (L. Mengue Abessolo Ovono, 1997, p25). L'échec dans cette optique est défini par l'attitude psychologique de l'enfant face à l'école et à la scolarité. Il se mesure alors par le degré de capacité intellectuelle de chaque enfant et par l'absence de motivation voire par le dégoût scolaire. Cette conception de l'échec contient lorsqu'on reprend A. Leger et M. Tripier en filigrane « une définition subjectiviste de la réussite qui poussée à son terme, en vient parfois à présenter le critère affectif comme l'unique mesure du succès ou de l'insuccès scolaire et donc à psychologiser le débat sur l'échec » (Leger et Tripier, op cit, p. 36). Cette explication permet de dire que les causes de l'échec seraient à rechercher non plus seulement dans les différences d'origines sociales des élèves comme le montre la littérature abondante sur la théorie de la reproduction sociale ou sur des stratégies que développeraient les familles pour la réussite scolaire des leurs. Elles ne seraient plus aussi à rechercher dans la théorie de l'acteur qui privilégie les aptitudes individuelle des acteurs, nécessaire pour sa réussite, ou encore, mettre en cause le poids des structures sociales. L'on s'accorde à voir dans l'échec scolaire un "phénomène social total" pour reprendre Marcel Mauss, dont les responsabilités incomberaient à tous les acteurs ou praticiens de l'éducation. Même si, en mettant cette explication en dernier plan les enquêtés de notre corpus estiment tout de même que ce sont avant tout les conditions sociales et scolaires de l'élève qui déterminent l'échec scolaire.

La langue d'enseignement : le français

Dans la littérature sociologique, la question du langage scolaire a souvent été considérée comme une source majeure de différenciation et d'inégalité entre les élèves. Or, les enquêtés au Gabon mettent peu en avant cette explication et certains soutiennent au contraire que : « *l'utilisation du français à l'école n'est pas une cause de l'échec scolaire* ».

La mise en cause du français langue d'enseignement, dans l'échec scolaire occupe l'avant dernière position dans l'énumération des instituteurs du corpus de 82 (7,3%). Cette tendance est plus accentuée par la question : *Pensez-vous que le français comme langue d'enseignement est un handicap dans l'adaptation et la scolarité d'un élève du primaire ?* A cette question, le « non » l'emporte avec quarante quatre citations (44) contre vingt sept de « oui » (27) et onze sans réponse (11). Dans le corpus des 30 c'est la même tendance qui se dégage avec 83,33% de « non » et 16,66% de « oui ». Le « non » est évoqué par les justifications suivantes : « *Non, pas tellement, dans la mesure où les enfants, du moins la plupart des enfants de Libreville parlent et comprennent français avant d'aller à l'école. Ils ont pour langue maternelle le français* » (enquêté31, public centre-ville, 26 ans, 2004) ; « *Non, parce que presque tous les enfants parlent le français depuis le bas âge, à cause de certains parents qui ne savent pas parler leur langue maternelle. Donc, l'enfant est obligé aussi de parler la langue de communication utilisée par les parents* » (Enquêté 1, Alibandeng, 31ans, 2010) ; « *Non, parce que l'enfant apprend à parler le français depuis la maison, pendant qu'il grandit. Arrivé à l'école, il ne fait que développer son langage, savoir les origines, l'écriture et la lecture du français* » (enquêtée30, public centre-ville, 35 ans, 2004).

Pour les tenants du « oui » voici leurs arguments : « *Oui, car beaucoup parmi nos élève parlent leur langue maternelle à la maison. Ce n'est qu'à l'école qu'ils s'expriment réellement en français* » (enquêté23, public centre-ville, 29 ans) ; « *Je pense que oui, car certains enfants dans les villages ne savent parler que la langue maternelle. Le français est pour eux une langue étrangère qui peut leur causer des difficultés à l'école* » (enquêté 3, publique Ambowé, Libreville, 28 ans, 2010) ; « *oui dans la mesure où, certains enfants issus des zones rurales ont des problèmes une fois arrivés en zone urbaine. Problèmes d'adaptation et surtout de communication* » (enquêté26, public centre-ville).

En effet, depuis l'accession du Gabon à l'indépendance, les enseignements sont dispensés en langue française de l'école maternelle à l'enseignement supérieur, ce qui est un héritage de la colonisation. Sur le plan linguistique, le Gabon est un pays multilingue comme de nombreux pays d'Afrique subsaharienne. On y dénombre près d'une cinquantaine de langues dont trois principales : le « *fang* », parlée par 32 % de la population, suivie par le « *mbédé* » (15 %) et le « *punu* » (10 %) (BOUNGUENDZA E.D, « *Les langues nationales au Gabon, le point en 2001* », 2001). Les autres langues gabonaises ne sont parlées que par de petites communautés. Le français est ainsi devenu la langue qui favorise la communication entre gabonais, tout en leur permettant de conserver les diversités d'origines culturelles. En dehors du français qui demeure la langue officielle et langue d'enseignement, aucune autre langue maternelle n'est enseignée à l'école comme c'est le cas de certains pays d'Afrique francophone, le Sénégal avec le « *wolof* », le Mali avec « *le bambara* », par exemple. Ces pays utilisent ces langues nationales dans le but de transmettre des savoirs scolaires aux enfants, partant du postulat que les savoirs seraient mieux appréhendés dans la langue vernaculaire d'un enfant. Au Gabon le problème de l'utilisation des langues nationales à l'école se pose encore, même si on note une introduction timide de ces langues au secondaire. C'est un programme qui au début devait s'appliquer au premier cycle dans les

établissements secondaires publics à caractère confessionnels (Quaben, Immaculée Conception, Bessieux) avant de se généraliser au niveau du second cycle puis dans le public laïc. Ces langues sont enseignées à titre optionnel, il s'agit des langues parlées par les grands groupes ethniques : Fang, Myènè, Punu, Nzébi, Obamba. Cette innovation fait d'ailleurs partie de l'une des nouvelles branches ouvertes à l'ENS (Ecole Normale Supérieure) qui forme des professeurs de collège (CAPC) en langues nationales.

Dans cette non mise en cause de la langue, l'idée qui ressort dans la subjectivité des enquêtés est que le français comme langue d'enseignement à l'école ne constituerait pas un handicap pour la réussite ou l'échec scolaire d'un élève. Partant du principe que dès leur naissance les enfants incorporent des valeurs de socialisation basée sur la langue française au même titre que la langue maternelle. Certains parents n'utilisent que le français comme unique langue de communication aux enfants à cause d'une non maîtrise ou d'une méconnaissance de leur langue maternelle. Il est certes vrai que c'est un cas de figure que l'on retrouve beaucoup plus en milieu urbain. Certains parents étant nés et grandis en ville, n'auraient pas l'usage de leur langue natale. C'est une manière de penser qui selon nous fait partie d'une représentation subjective de l'outil linguistique par les enquêtés, donc une vision assez « naïve » de la question puisque ces enseignements donnés en français qui n'est pas une langue maternelle de l'enfant posent sociologiquement problème. Tout ce que l'enfant vit au quotidien est exprimé en langue vernaculaire alors qu'il exprime en français tout le savoir qu'il acquiert. Le Gabon étant hiérarchisé socialement toutes les familles, notamment les familles de couches populaires ne bénéficient pas en effet de cette culture scolaire. Ce qui par conséquent, entraînerait un sérieux handicap, source certaine de l'échec scolaire (B. Bernstein, 1975, pp 32-33).

Pour certains auteurs, l'inégalité s'expliquerait par une distribution différente de certaines valeurs culturelles entre les couches sociales (Bourdieu et Passeron, 1964, 1970). L'opposition entre les valeurs de l'école et celles des groupes socio-économiques serait explicative de l'élimination différentielle. Pour d'autres au contraire, les stratégies développées par les individus et leurs familles en seraient déterminantes. Certes, les explications que donne Bernstein du « *handicap socio-culturel* » (Bernstein, op cit) ne peuvent faire l'objet d'une transposition au Gabon, un pays où le français n'est pas une langue maternelle et où il existe une multitude d'ethnies. Mais on peut tout de même retenir que B. Bernstein évoque la thèse du handicap linguistique pour dire que les pratiques éducatives familiales ont un rôle déterminant dans la réussite scolaire des enfants. Les familles participent énormément à la réussite ou à l'échec scolaire. Ainsi, par le langage hérité, les familles populaires sont désavantagées par le code linguistique restreint, alors que les familles bourgeoises ou aisées sont favorisées par le code élaboré. On voit finalement que contrairement à ce que pensent nos enquêtés, le type de langage utilisé par les familles au sein des différentes couches sociales crée objectivement chez les enfants des différences à travers la langue, car les enfants de catégories sociales aisées qui utilisent un type de langage utilisé à l'école auront plus de chance de réussir que les enfants de familles pauvres qui sont éloignées de cette culture linguistique, or cela ne paraît pas à l'ordre du jour chez les instituteurs du corpus.

Châtiment corporel et échec scolaire

Lors de nos enquêtes, certains enquêtés considèrent : « *la chicote comme une source de performance et de réussite scolaire, et que la suppression de ce châtiment corporel serait une cause de l'échec scolaire* ».

Cette question de la chicote n'apparaît pas dans les réponses au questionnaire (N=82), mais plutôt dans les entretiens (de 2004 et 2010). C'est un point très important qui relève des pratiques pédagogiques des enseignants. L'idée qui ressort dans les arguments avancés par les instituteurs interrogés en 2004 et 2010 est que la suppression de la chicote serait une des multiples causes de l'échec scolaire : « *La suppression du châtiment corporel est l'une des raisons de l'échec, car nous nous avons réussi à l'école d'une part grâce à la chicote. Le bon enseignant c'est celui qui était rigoureux, méchant et dur, mais pas trop...* » (entretien6, homme, public quartier, 31 ans) ; « *L'échec c'est la suppression du châtiment corporel qui avait la possibilité de ramener l'enfant dans le droit chemin* » (entretien7, homme, public quartier, 27 ans) ; « *Il y a toujours eu l'échec, mais il y avait des critères à l'ancienne époque. Les maîtres tenaient à ce que tous les élèves réussissent et il y avait la chicote et les punitions qui dressaient certains paresseux. Pas de récré par exemple, quand un élève ne trouve pas la solution, donc il lui fallait forcément trouver la bonne réponse...* » (retraîtée4, 56 ans). Cet argument a été confirmé par les enquêtes de 2010 : « *A mon avis, la chicote était une bonne chose puisque cela incitait l'élève à la réussite. Les enfants étaient obligés de bien travailler pour éviter la chicote. C'était vraiment une source de motivation pour l'élève, même si certains enseignants abusaient quand-même !* » (Enquêté 1, ENS/A, 33 ans, 2010) ; « *Le châtiment corporel est un moyen de travail. A notre époque, précisément avec la chicote, le travail était bien suivi* » (Entretien, Awansi, 2010). Le travail de cet auteur bien atteste que la chicote comme châtiment corporel serait un facteur explicatif de la performance et de réussite scolaire chez les élèves. En d'autres termes, il y aurait une corrélation entre chicote et échec ou réussite scolaire dans le primaire (Awansi Ngaleu, op cit, 2010, p.72).

En effet, l'utilisation du châtiment corporel à l'école gabonaise est un héritage de l'école coloniale. L'interdiction des punitions corporelles dans les écoles gabonaises a été adoptée le 25 Janvier 1967 à travers l'Arrêté N°00100/PR-MENSC-DE-EEC fixant le règlement intérieur dans les dites écoles primaires publiques et privées (Awansi Ngaleu, mémoire de maîtrise, 2010, p55). Force a été de constater que depuis la promulgation de cet arrêté jusqu'aux années 1990, l'interdiction du châtiment corporel n'a pas été pris en compte par les autorités elles-mêmes, les enseignants et les parents d'élèves qui voyaient en cette pratique une source de motivation voir de réussite scolaire. Les réformes du système éducatif intervenant dans les années 90 afin de s'arrimer au système démocratique qui nous inscrit dans un contexte de mondialisation, permettent l'introduction de nouvelles formes pédagogiques. Celles-ci conduisent au passage de la pédagogie traditionnelle à la pédagogie active dont le but est l'abandon des méthodes pédagogiques coercitives, dures au détriment de méthodes plus adoucies laissant plus de liberté aux élèves. plus de C'est cette nouvelle vision pédagogique qui entraîne l'abandon des méthodes Nous ne pouvons pas donner de date précise car il nous a été impossible d'obtenir le texte officiel qui supprime cette pratique. C'est une décision prise par l'administration centrale suite aux nombreuses dénonciations de parents d'élèves qui condamnaient cette pratique à cause de l'abus de certains instituteurs. L'usage du châtiment corporel au Gabon était autorisé dans l'enseignement public (laïc et confessionnel) et prenait plusieurs formes. La chicote et les punitions sont les principales formes de châtiment qu'utilisaient les maîtres. La chicote se présentait de différentes formes. Elle pouvait être une règle en acier

métallique (matériel scolaire) qui consistait à frapper l'élève sur le bout des doigts en les pliant. Les câbles de courant ou de batterie en caoutchouc, une courroie, servaient également de chicote. D'autres maîtres, avaient recours au détenteur de gaz ou encore à des branches d'arbres de toutes sortes. On retrouvait aussi des chicotes en liane et une utilisation courante du tuyau orange, une sorte de gaine que l'on utilise pour des travaux de construction. Chaque maître allait jusqu'à donner un nom à sa chicote qu'il façonnait à sa manière. Un nom fréquent qu'utilisaient les maîtres pour symboliser la chicote était par exemple *petit piment*. Le piment est un épice très piquant utilisé généralement dans l'art culinaire africain. Cette symbolique du piquant permettait une référence à la chicote. N. Mihindou évoque *Lucifer* symbole du mal, donc un faisceau de câbles qu'une maîtresse avait troqué contre la règle en acier, qu'elle considérait comme trop lourde » (N. Mihindou-Nziengui, 1994, p.25, cité par S. Guth, p.82. Les punitions se caractérisent par des punitions douloureuses et des punitions douces. Comme punitions douloureuses, il y a le piquet avec plusieurs variantes : la jambe levée et tendue et le doigt au sol ou encore, la tête en bas les mains au sol et les jambes levées contre le mur. Une autre des punitions douloureuses consiste à se mettre à genoux en croix les bras tendus en tenant de gros cailloux. On avait aussi la souris : se mettre à croupi et faire passer les mains entre les jambes en tenant les oreilles. Par contre, les punitions douces consistaient par exemple à écrire 100, 200 ou plus de fois une faute commise, l'entretien et le nettoyage de la cour ou des toilettes, pas de récréation, etc.

Comme le souligne Guth « la chicote et bien d'autres rites punitifs africains qui ont aussi existé mais n'existent plus aujourd'hui au Gabon (port d'un symbole lorsqu'on avait parlé sa langue natale, bastonnade, jardin du maître qu'il fallait entretenir, petits animaux qu'il fallait rapporter au seul usage alimentaire du maître) sont autant de souvenirs de rites répressifs laissés dans la mémoire écrite par l'école coloniale, considérée comme très dure » (S. Guth, 1995, p.81). Contrairement à ce que pensent certains enseignants, chicoter un élève ou lui infliger des punitions douloureuses ne conduit pas forcément à une acquisition des savoirs scolaires aboutissant à de meilleurs résultats scolaires puisque, comme nous l'avons déjà souligné, la réussite scolaire nécessite avant tout de bonnes conditions de vie matérielles, sociales et culturelles. Ainsi, un enfant mal logé et mal nourri, qui ne dispose pas du matériel scolaire exigé par l'école, apprend dans des conditions précaires, ne bénéficie pas de soutien scolaire à la maison aura peu de chance de réussite scolaire, quelles qu'en soient les punitions et la bastonnade dont il aura droit.

Face à tous ces châtements corporels qu'utilisaient les anciens maîtres, on assistait à un laisser faire des parents qui estimaient que le maître faisait correctement son travail. Or, les écoliers d'hier tout comme ceux d'aujourd'hui, trouvaient comme le dit Guth « des échappatoires à ces vexations : la liberté de la rue, des champs ou le renforcement vestimentaire. En frappant l'élève le maître inscrivait dans la chair et dans la mémoire une faute, une vexation, une humiliation publique. Ainsi, la Chicote instrument colonial de pouvoir, instrument d'éducation et de formation, va, pour de nombreuses générations, symboliser l'école, le châtement et la faute, mais aussi, le respect, l'obéissance, les règles de grammaires, d'orthographe et de calcul. Ce qui fait que chicoter est devenu dans la langue française d'Afrique, un verbe transitif du premier groupe La punition quant à elle fait partie du monde scolaire, celui dont on se gausse, lorsque l'on est devenu grand ou qui laisse des souvenirs doux-amers, par l'évocation des manques de l'écolier que l'on n'est plus ; elle reste dans certains cas aussi cuisante qu'elle l'était dans le passé, elle est en partie le fil directeur qui relie à ce

passé. Elle fait donc partie de l'expérience commune de tous ces écoliers et entre dans les rites de socialisation scolaire tout comme le "baptême" ou le "bizutage" qui en représentent l'aspect le plus systématique et le plus organisé » (Guth, op. cit. pp. 80-82). C'est pourquoi les termes évoqués aussi bien par les anciens que les jeunes instituteurs à l'issue de la question : *Quels souvenirs gardez-vous de votre instituteur ?*, font référence, à la sévérité, rigueur, vocation, chicote, respect, obéissance, consciencieux, amour, etc.

En somme, on peut considérer la chicote comme étant un mode d'autorité archaïque, ce qui rappelle les pratiques pédagogiques de la France des années 50. C'était une culture populaire qui consistait à mettre l'enfant dans le droit chemin. Or, aujourd'hui, les façons de punir ont changé avec l'évolution des sociétés, passant des méthodes douloureuses à des pratiques beaucoup plus douces. C'est finalement dire que la chicote et les punitions lourdes ont été officiellement supprimé dans l'enseignement primaire gabonais aujourd'hui mais il n'en demeure pas moins que l'on observe encore une utilisation de punitions chez certains instituteurs, mais sous des formes beaucoup plus adoucies telles que : le ramassage des papiers dans la cour de l'école, le nettoyage des toilettes, balayage de la cours, etc. Penser que la chicote ou les punitions lourdes, serait une résolution de l'échec scolaire est un leurre. On peut le penser selon le discours du sens commun et de certains enquêtés à une époque donnée, cela ne l'est plus aujourd'hui avec l'évolution des sociétés, l'échec scolaire est un phénomène social qui nécessite des explications plus complexes et objectives.

CONCLUSION

L'examen des causes de l'échec scolaire chez les instituteurs enquêtés au Gabon, propose un autre modèle d'explications, très centré sur la critique de l'Etat responsable de l'organisation comme les effectifs, des salaires, de la carrière, et des conditions matérielles d'enseignement. La mise en cause du milieu familial rejoint sans aucun doute les explications sociologiques, même si on assiste à un rejet par les enquêtés de l'outil linguistique comme handicap à la réussite scolaire et paradoxalement, de la prise en compte de la « chicote » comme source de motivation et de réussite scolaire.

Ici, nous sommes face à des attributions centrées avant tout sur l'Etat à travers les dysfonctionnements de son institution de base qu'est l'école primaire. Ce schéma explicatif qui met en cause l'Etat à travers son système de scolarisation, reflète finalement la situation vécue par certains pays africains, en l'occurrence ici, le Gabon. Puisque cela montre bien que le système de gestion politique à travers son caractère centralisateur du pouvoir, n'arrive pas à assurer de meilleures conditions de scolarisation. Contrairement aux pays développés où les causes de l'échec ne sont plus à rechercher dans le fonctionnement de l'école, mais sont plus sociologiques et individuelles.

Références bibliographiques

- AWANSI NGALEU, V H., *Discipline scolaire et châtement corporel. Enquête sur la transgression des textes officiels dans les écoles primaires catholiques de Libreville*, Mémoire de Maîtrise, Sociologie, LBV, 2010.
- BOUNGUENDZA E.D., *Les langues nationales au Gabon, le point en 2001*, 2001.
- BOURDIEU P. et PASSERON J-C., *Les héritiers*, Paris, Éditions de Minuit, 1964.

- BOURDIEU P. et PASSERON J-C., *La reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Édition de Minuit, 1970.
- BOURGEOIS J-P., « Comment les instituteurs perçoivent l'échec scolaire » *Revue Française de Pédagogie*, 62, 1983, 27-39.
- DUBET F., CHARLOT B., MEIRIEU PH., SINGLY F., (de), *Ecole, familles : le malentendu*, Paris, Textuel, 1997.
- FAVRET J-M., *Consultation-réflexion nationale sur l'école*, Paris, CNDP, 1984, p.188.
- FORQUIN J-C., *L'approche sociologique de la réussite et de l'échec scolaire. Inégalités de réussite scolaire et appartenance sociale*, N°59, avril-mai-juin 1982 et N°60 juillet-août-septembre 1982, in *Sociologie de l'éducation. Dix ans de recherches*, Paris, l'Harmattan-INRP.
- GUTH S., *Lycéens d'Afrique*, Paris, l'Harmattan, 1997.
- HIRSCHHORN M., *L'ère des enseignants*, Paris, PUF, 1993.
- JELLAB A., *L'école en France. La sociologie de l'éducation entre hier et aujourd'hui*, Paris, l'Harmattan, 2004.
- LA BORDERIE R., *Le métier d'élève*, Paris, Hachette, 1991.
- LAHIRE B., *Culture écrite et inégalités scolaires. Sociologie de l'échec scolaire à l'école primaire*, Paris, Presse Universitaire de Lyon, 1993.
- LAHIRE B., *Tableaux de familles*, Paris, Gallimard/Le Seuil, 1995.
- LEGER A., *Enseignants du secondaire*, Paris, PUF, 1983.
- LEGER A. et TRIPIER M., *Fuir ou construire l'école populaire ?* Paris, Méridiens Klincksieck, 1986.
- MATARI H., *Les instituteurs dans la société gabonaise : Positionnement social, Formation et Diversité du métier*. Thèse de doctorat en sciences de l'éducation, UPJV, 2007.
- MEN, *Statistiques 2007*.
- MENESRSI, *Etats Généraux de l'Education, de la Recherche et de l'Adéquation Formation-Emploi*, Libreville Mai 2010.
- MENGUE ABESSOLO-OVONO L., *L'école primaire au Gabon : Analyse des déterminants de la réussite aux cours préparatoires 1^{ère} et 2^{ème} années*, Thèse pour le Doctorat de 3^{ème} cycle en sciences de l'éducation, Dijon, Université de Bourgogne, 1997.
- MIHINDOU-NZIENGUI *Ecole et chicote au Gabon*, Mémoire de DEA, Montpellier, 1994
- MOUDJEGOU MOUSSAVOU A., *Le syndicalisme enseignant du secteur public au Gabon*, Thèse de Doctorat de sociologie, Paris V, 2007.
- PERRENOUD P., *Métier d'élève et sens du travail scolaire*, Paris, ESF Editeur, 1995.
- PROTEAU L., *Passions scolaires en Côte d'Ivoire. École, État et Société*, Paris, Karthala, 2002
- RAYOU P et VAN ZANTEN A., *Enquête sur les nouveaux enseignants. Changeront-ils l'école* Paris, Bayard, 2004.
- ROPE F et TANGUY L., (sous la direction de), *Savoirs et compétences. De l'usage de ces notions dans l'école et l'entreprise*, l'Harmattan, 1994.
- ROPE F., *Savoirs universitaires, savoirs scolaires. La formation initiale des professeurs de français*, Paris, l'Harmattan, 1994.
- ROPE F et BRUCY G., *Suffit-il de scolariser ?*
- SYLLA K., *L'éducation en Afrique. Le défi de l'excellence*, Paris l'Harmattan, 2004.
- THIN D., *Quartiers populaires. L'école et les familles*, Lyon, PUL, 1998.

La « géopolitique » au Gabon : Institution d'exercice de la violence de l'imaginaire

Fortuné **MATSIEGUI MBOULA**

Docteur en Sociologie

Enseignant-Chercheur, Département de Sociologie (UOB)

Email : matsiegui7@yahoo.fr

Résumé : La « géopolitique » dans le contexte gabonais désigne le partage de l'espace politico-administratif en fonction de l'appartenance tribalo-régionale. Pour assurer sa pérennité et son efficacité, elle va mobiliser les éléments de la violence symbolique à travers les artefacts précoloniaux qui servaient de support au pouvoir politique mais aussi des éléments symboliques postcoloniaux de gestion politique tels le « progresisme Démocratique et Concerté », le « Rénovation », le « Nouvel Elan »... en les combinant avec les éléments matériels de la rente économique (argent, marchandises et autres biens matériels) pour donner naissance à cette violence de l'imaginaire qui a eu cours pendant le règne du Président Omar BONGO ONDIMBA. Contrairement à la violence symbolique qui est inclusive, intégrative, la violence de l'imaginaire est destructurante, exclusive, lieu de la déparentalisation et lieu de cette manipulation idéologique qui a abreuvé la structure mentale des populations en leur faisant croire en une participation à ce système, alors que dans les faits elle participait à leur dénuement matériel. Au lieu de progrès qu'elle s'était donnée comme dessein, elle engendre une logique mortifère qui prend la figure des diables, des corps mutilés, des mami-watas, des fantomes et dessine une course effrénée à l'accumulation des biens.

Mots-clés : « géopolitique » - violence de l' imaginaire – violence symbolique – rente économique.

Substract : Géopolitics in the gabonese's context refers to the politico-administrative share in ratio to the affiliation to tribalo-regional. To assure its perrenity and its efficiency it will mobilize the elements of symbolic violence throught the precolonial artefacts wich were used as a support to the political power joining them with the material elements to the economic private income to give the birth to that imaginary violence wich occurred during Omar BONO ONDIMBA president's reign. Otherwise to the symbolic violence wich is inclusive, integrative, the imaginary violence is unstructuring, exclusive and place of that idéologiq manipulation wich has heaped the mental structure of the Gabonese populations making them believe in participation at this system, even trough, in reality it contributed to their material destitution.

Introduction

La problématique de cette réflexion porte sur la redéfinition de la « géopolitique » au Gabon. La « géopolitique », dans le cadre bien précis du Gabon, renvoie à l'institution de fait de la gestion du personnel politico-administratif au Gabon. Elle combine un ensemble d'éléments symboliques et matériels mobilisés pour atteindre son efficacité et se reproduire et devenir ainsi violence de l'imaginaire.

Convoquer la notion de la « géopolitique » c'est tenter d'en saisir, et la définition, et ses éléments structurants et les enjeux qui la sous-tendent. Ces différents moments portent un éclairage sur le rôle de la « géopolitique » dans la construction de la carte mentale des individus et sur les rapports de domination au sein de l'espace politique gabonais.

Comment cette « géopolitique » peut-elle devenir violence de l'imaginaire et comment se sert le pouvoir de cette violence de l'imaginaire pour dominer la société gabonaise ? Telle est la question centrale de notre réflexion.

Qu'entend-on par « géopolitique » ? Quels éléments la composent ? Quels rapports entretient avec la violence de l'imaginaire ? Qu'est-ce qu'est la violence de l'imaginaire ? Quels sont ces enjeux ? Telle est la problématique qui guidera notre réflexion.

Notre hypothèse se formule ainsi : la violence de l'imaginaire de la « géopolitique » est un facteur structurant des rapports politiques et socio-économiques au Gabon.

Il sera question, dans cet article, de montrer comment la « géopolitique » sert d'institution d'exercice de la violence de l'imaginaire et de moyen de domination du pouvoir politique.

La « géopolitique » : essai de compréhension conceptuelle

La « géopolitique », notion polysémique, prend le sens de partage de l'espace politico-administratif sur une base ethno-régional dans le cas du Gabon.

La notion de « géopolitique » appliquée dans le cadre de la gestion du personnel politico-administratif ne désigne pas l'ensemble de moyens politiques, économiques, culturelles, militaires, idéologiques... mis en œuvre par un pays pour contrôler, dominer ou éviter de se faire dominer par d'autres pays.¹

Le terme de « géopolitique », dans la conception gabonaise, renvoie au partage tribalo-régional de l'espace politico-administratif.²

¹ François THUAL, *Méthodes de la géopolitique. Apprendre à déchiffrer l'actualité*, Paris, Ellipses, Editions Marketing, S.A, 1996.

² Le terme « géopolitique » est une dénomination issue du terrain, et s'inscrit dans le cadre de la méthode ethnoscientifique. Pour les anthropologues : « (...) Né à l'intérieur de l'ethnologie avant d'être généralisée, ce courant méthodologique consiste à ne retenir comme scientifique que des concepts existant dans la langue étudiée, et non ceux forgés par des peuples voisins, voire des administrations étrangères. Appliquée à la dénomination des langues et des ethnies, la méthode revient donc à demander à des locuteurs natifs comment dans leur langue sont désignées la langue et l'ethnie. C'est à cette condition que l'on parvient à terme à des dénominations endogènes et définitivement standardisables ». Lire Raymond MAYER et Michel VOLTZ, « Dénomination ethno-scientifique des langues et ethnies du Gabon », *Revue Gabonaise des Sciences de l'Homme*, (Actes du séminaire des experts. Alphanet scientifique des langues du Gabon) n°2, décembre 1990, pp.43-44.

Pour coller à la méthode ethnoscientifique nous reprenons ainsi cette notion comme telle car issue du terrain. Toutefois nous tenterons de la décrypter à l'aide d'outils théoriques et empiriques pour voir ce qui s'y cache et surtout pour montrer le hiatus qui existe entre le discours qui se dit en son nom et le pratique qu'elle véhicule.

La « géopolitique » a pour rôle de « *maintenir un certain équilibre entre les différentes provinces du Gabon au niveau du partage des postes politico-administratifs. Par exemple il y'a neuf provinces au Gabon, il faut donc neuf gouverneurs. Chacun des gouverneurs étant issu d'une province. Ainsi par exemple s'il y'a un gouverneur de la Ngounié qui est démis de ses fonctions il faut rechercher un autre cadre de la Ngounié pour le remplacer* ». ³

Pour Philippe NZENGUET MAYILA, Secrétaire Général Adjoint chargé des élections de l'époque : « *Chaque ethnie et/ou chaque province concourt à l'action de tout le monde. La « géopolitique » naît alors du souci des autorités politiques de ne pas voir, à l'intérieur du pays, certaines communautés ethniques, qui, soit par rapport à leur importance quantitative, soit par rapport à leur position auprès du Président de la République ou des autorités politico-administratives, donc de l'élite, bénéficier de certains avantages, de promotions ou de bienfaits de l'action politico-économique plus que d'autres.*

Que ce soit dans le gouvernement, dans l'administration ou dans les structures politiques, du moins par rapport au PDG et au Président BONGO, vous remarquerez que toutes les communautés ou disons toutes les zones régionales ou départementales sont plus ou moins représentées. (...) Cette pratique n'est pas institutionnalisée de façon légale mais c'est, disons-nous, une institutionnalisation de fait. Le Président de la République s'appuie dessus pour gérer les ressources humaines ». ⁴

L'un des problèmes majeurs qui s'est posé à l'Etat néocolonial gabonais, comme certainement aux autres jeunes Etats africains a été celui de l'unité ou de l'intégration nationale dans des espaces tracés au gré des intérêts de la colonisation et non des peuples concernés lors de la Conférence de Berlin de novembre 1884 à février 1885 à l'initiative de Bismarck.

Le problème de l'intégration du Gabon, après la colonisation, se trouve posé d'emblée par l'existence ou par la nature même de la nouvelle société politique qui allait très vite se généraliser : l'Etat-nation.

Or l'Etat-nation, importé d'Occident, apporte avec lui son soubassement idéologique qui lui (re)commande de souder les différents peuples (ethnies) qu'il contrôle autour d'un projet politique commun. La puissance colonisatrice française véhiculera dans tous ses territoires colonisés son modèle de type jacobin. Comme le précise Gil DELANNOI : « *A l'opposé du modèle anglo-saxon différentialiste, communautariste fondé sur le respect des cultures, des groupes ethniques, le modèle jacobin ne respecte pas les cultures puisqu'il tend à les dévaloriser, les gommer, à en extirper les individus. Sa composante est un refus de la différence avec plus d'ambition égalitaire* ». ⁵

Pour Nadir MAROUF, le jacobinisme est un cas d'unitarisme institutionnel et linguistique. Héritier du mercantilisme et du colbertisme des derniers épisodes de la monarchie, le jacobinisme a hérité d'une tradition qu'il poursuit dans le sens de la centralité politique plus drastique et d'une refonte du paysage social fondé sur le contrat social et l'imprescriptibilité de la propriété individuelle. Ce centralisme se poursuit dans le sens de l'unité linguistique, perçue comme étant la condition historique de la construction nationale. ⁶

³ Entretien avec Charles MANGOUCKA, ancien Ministre Délégué des Hydrocarbures, ancien Ministre délégué du Travail, ancien Député et membre du Bureau Politique PDG et ancien Secrétaire Général Adjoint du Ministère de l'Intérieur, 2002.

⁴ Entretien avec Philippe NZENGUET MAYILA, 2002.

⁵ Gil DELANNOI, *Sociologie de la nation. Fondements théoriques et expériences historiques*, Paris, Armand Colin, 1999, p.69.

⁶ Nadir MAROUF, « Identité culturelle et identité nationale en Algérie et au Maghreb », Colloque International : La place des formes d'expression populaires dans la définition d'une culture nationale. Université de Tizi-Ouzou, novembre 1993, p.3.

Le nouvel Etat, ayant hérité de cette forte tradition centralisatrice, va se donner, pour projet, de regrouper dans cet espace façonné par la colonisation, un ensemble de peuples qui n'avaient forcément aucun lien historique, politique et linguistique⁷. Alors se posait la question suivante : comment faire pour souder ces différentes ethnies sous un régime centralisateur afin d'éviter de possibles conflits de fait de la non coïncidence entre la nation (l'ethnie) et l'Etat ? En d'autres termes comment faire en sorte que, de ces différents peuples ou ethnies, se dégage une certaine cohésion et qu'ils se sentent représentés ou concernés par le nouvel appareil politico-administratif, tout en maintenant cette tradition centralisatrice ?

Le problème sera en partie résolu par la technique du dosage ethno-régional selon laquelle il faut répartir le pouvoir et les responsabilités en fonction de l'appartenance ethno-régionale. Là où le système anglo-saxon répondait par sa formule de self government qui laissait aux communautés leurs différences dans le cadre d'un Etat fédéral, le système français impose le dosage tribalo-régional pour l'accès aux postes de responsabilité, c'est la « géopolitique » appliquée au Gabon. Ce système qui organise le partage du pouvoir, bien qu'illusoire, se nomme « polyarchie ».⁸

« Géopolitique » et violence symbolique : la mobilisation des éléments de la tradition africaine ou référents précoloniaux et des éléments symboliques postcoloniaux de gestion de pouvoir

La « géopolitique », pour se définir, se sert des éléments symboliques de la tradition africaine et d'autres éléments qu'elle redéfinit pour sa gestion économique, politique et idéologique.

Pour faire l'unité autour de son projet, la « géopolitique » va commencer par mobiliser les éléments fédérateurs que l'on retrouvait dans tous les systèmes sociopolitiques et surtout idéologico-culturels des différentes ethnies du pays à l'époque précoloniale et à l'époque postcoloniale.

La « géopolitique » comme fondement de l'unité nationale

La « géopolitique » s'est donnée comme une des ambitions de faire partager les gabonais une même idéologie, au sens de weltanschauung (vision du monde).

A partir de 1967, surtout, pour les autorités gabonaises, la « géopolitique » trouvait un de ses fondements dans la lutte contre le tribalisme. Elles justifiaient cet état de fait de la manière suivante : « *Le multipartisme était, en effet au lendemain de l'accession de notre jeune pays à la souveraineté nationale, un legs forcé du système colonial qui recréait, dans notre pays, ses contradictions, afin de retrouver, dans notre satellisation, ses habituelles divisions. Naturellement le système colonial, cherchant à préserver au Gabon, ses acquis, trouvait, dans le multipartisme, le moyen*

⁷ Dans l'espace politique et territorial qui correspond au Gabon et jusqu'à la moitié du XIX^{ème} siècle, il existait trois formes de structures politiques selon les ethnies ou les tribus qui les ont créés : le Village-Etat, caractéristique des sociétés Fang, Akélé, Séké, Benga, Galwa ; le régime Confédéral en vigueur chez les Gisir, les Punu et les Obamba ; la royauté chez les Nkomi, Orungu et semble-t-il les Okande. Lire Nicolas METEGE-N'NAH, *Economies et sociétés au Gabon dans la première moitié du XIX^{ème} siècle*, Paris, l'Harmattan, 1979, pp.17-32.

⁸ Lancyne SYLLA, « Le tribalisme, stratégie de participation au pouvoir dans les Etats africains ou de la démocratie médiatisée à l'illusion démocratique », (*Etat et société en Afrique noire*), *Revue Française d'histoire d'Outre-mer*, T.LXVIII, n° 250-253, 1981, pp.316-317.

le plus efficace pour assurer sa pérennité exploitant à son seul profit l'organisation verticale de notre système social basé sur le lignage, le clan et la tribu. Les partis d'avant 1967 n'ont pas résisté à la tentation facile de fonder leurs structures sur cette organisation traditionnelle de cette société. L'histoire nous a prouvé, même après l'indépendance, que cette voie du multipartisme était néfaste à l'émergence d'une véritable nation gabonaise, unie et cohérente dans ses multiples composantes ».⁹

La construction de l'unité nationale devait elle-même « s'inspirer de la tradition africaine et s'appuyer résolument sur la pratique du dialogue et de la concertation à l'africaine. Il fallait donc un parti de masse permettant d'asseoir une politique qui, garantissant la démocratie, doit assurer le progrès constant à chaque famille gabonaise grâce à une stratégie requérant l'aval du grand nombre »¹⁰.

Les éléments symboliques de la tradition africaine ou les référents précoloniaux

La tradition précoloniale africaine se servait de certaines institutions, de certains éléments symboliques pour asseoir le pouvoir politique, idéologique.

Pour Monique MAVOUNGOU-BOUYOU, l'Afrique précoloniale avait mis en place des institutions de la tradition africaine qui régissaient l'espace politique, social et idéologico-culturel. Ces différentes institutions formaient les éléments du « pacte social » de l'époque précoloniale. Ces institutions représentaient le substrat du pouvoir politique, de l'autorité, de l'obéissance, de la reconnaissance et du respect de l'autorité. La dimension sacrée de ces institutions permettait d'asseoir la stabilité au sein de ces sociétés. Leur dimension symbolique maintenait l'union entre les groupes, alors que leurs charges affectives renvoyaient aux chaleurs de la naissance, du nom, de famille, du clan, des ancêtres, des rites, des croyances, des mythes. Ces institutions étaient l'expression d'une mémoire, d'un destin commun : elles étaient les gardiennes de l'unité du groupe.

Ces différentes institutions composaient les éléments de la tradition africaine : la chefferie traditionnelle, les sociétés initiatiques, la correspondance clanique et lignagère, le partenariat commercial, les alliances matrimoniales, l'arbre à palabre.¹¹

Les éléments symboliques postcoloniaux de gestion du pouvoir

Le Parti Démocratique Gabonais (PDG), parti dominant depuis 1967, va définir des éléments symboliques et doctrinaires qui serviront à son action économique, politique, sociale, culturelle.

Entre 1968 et 1976, le PDG se dota de deux doctrines pour guider son action politique. La première était la « Rénovation », puis la seconde fut le « Libéralisme Dirigé et Planifié ». Le 11 mars 1976 le PDG adopta le « Progressisme Démocratique et Concerté ». A l'époque multipartiste, le PDG définira le « Nouvel Elan » en 1993 et

⁹ Lire le 3^{ème} Congrès extraordinaire du PDG, 1986, p.103.

¹⁰ Idem

¹¹ Monique MAVOUNGOU-BOUYOU, « Les mécanismes culturels de prévention et de résolution des conflits dans les sociétés précoloniales au Sud du Gabon : les pratiques traditionnelles », Conférence Internationale sur le Dialogue Interculturel et culture de la paix en Afrique Centrale et dans les Grands Lacs. Le rôle des chefs traditionnels et spirituels dans les mécanismes de prévention et de résolution des conflits, UNESCO, 2005, pp.156-163.

le « Pacte National de Solidarité et de Développement » en 1998. Tous ces éléments symboliques auront pour but d'orienter la pensée et l'action des gabonais en vue d'un mieux-être socio-politique.

La violence symbolique comme moment d'unité

La violence symbolique est nécessaire à toute société pour la production et la reproduction de son lien social. Elle sert à la régulation des comportements des individus et vise à donner une certaine unité aux individus et groupes sociaux.

L'Afrique précoloniale dans le Sud du Gabon, a géré sa stabilité avec ses institutions à forte charge symbolique. A cette époque elles constituaient la norme sociale : ainsi le chef (politique et/ou spirituel), « *Primus inter pares* » tire sa légitimité du choix de ses pairs et surtout de sa capacité à faire respecter la norme. Son autorité lui vient souvent de sa capacité à connaître la norme et à la redistribuer de manière équitable dans son rôle d'arbitre au sein du groupe et à travers les groupes. Le chef, auréolé de cette autorité, était donc chargé de faire respecter l'ordre, l'harmonie au nom des symboles unificateurs véhiculés par ces institutions.

A l'époque postcoloniale, les différentes doctrines du PDG constituent les éléments symboliques qui vont prétendre unifier la société gabonaise en définissant une vision commune à tous les gabonais.

Pourquoi les symboles sont-ils unificateurs ? Pourquoi la violence symbolique devient-elle unificatrice ?

Le symbole vient du grec *symbolon*, terme qui désigne un morceau de terre cuite qui était partagé en deux et dont chaque morceau était conservé par deux familles vivant dans des lieux séparés : quand un membre de la famille devait être reçu chez l'autre, il lui était possible d'exhiber le morceau manquant du *symbolon* et de le recoller à l'autre, en montrant par là qu'il s'agissait bien de la famille alliée.

Le symbole est un signe : il permet le passage du visible à l'invisible. Le signe est un acte ou un geste du composé humain formé de deux valeurs, charnelle et spirituelle, indissolublement liées entre elles mais de qualité différentes, l'une étant supérieure à l'autre en perfection. Le symbole est donc la traduction d'une pensée en image et le symbolisme l'art de penser en images.

L'homme recourt au symbole parce que ce dernier est supérieur au mot dans le langage parlé ou écrit et parce que les mots et les phrases ne parviennent pas toujours à traduire les sentiments, les émotions et les implications subtiles. Le symbole est une réalité et non une actualité. L'esprit subconscient de l'homme ou l'inconscient se sert du langage symbolique, du langage d'images qui ne signifient rien par elles-mêmes, mais qui remplacent quelque chose d'autre désirant s'exprimer. Les messages symboliques de l'inconscient ouvrent donc l'esprit de l'homme sur l'inconnu et l'infini. L'homme dans son désir de communiquer invente et crée une image, une représentation figurative de la réalité que l'on peut considérer comme un code à déchiffrer.¹²

¹² www.google.com

L'ouvrage de Frank HAGENBUCHER-SACRIPANTI, est à ce titre illustratif lorsqu'il aborde la question des fondements spirituels du pouvoir au Royaume de Loango. En parlant du rite de passage dit de *tchikumbi*¹³, il note par exemple que : « (...) *l'ordonnance du cosmos et de la société en une bipartition à la fois antithétique et complémentaire, forme une totalité vivante entre les éléments de laquelle règne une entière dépendance* ». ¹⁴

A partir du moment où la force de l'individu est mobilisée par l'habitus et retournée contre lui-même, c'est qu'il participe à créer ce processus de domination. Or participer c'est agir, réfléchir, proposer, refuser, discuter, en un mot c'est être reconnu et accepté par le groupe. C'est se sentir considéré par les autres et c'est finalement exister et ressentir une certaine liberté même si l'on sait qu'au dessus de nous il y'a la norme. Le symbole est donc un objet ou un signe auquel s'attache une valeur et dont l'évocation renvoie à une structure de représentation orientant l'action des individus qui lui attribuent une signification valorisée. Dans son principe il exclut la contradiction.

La violence de l'imaginaire comme la somme de la violence symbolique et de la rente économique

La violence de l'imaginaire est la somme de la violence symbolique, régulatrice, structurante et des fétiches que sont les marchandises et l'argent, clés de voute, du système capitaliste.

Les éléments de la violence symbolique vont être mobilisés par la « géopolitique » pour construire l'unité de la société gabonaise. Mais à ces éléments de la violence symbolique vont s'ajouter la redistribution de la rente économique. C'est à partir de cet instant que la violence symbolique va devenir la violence de l'imaginaire.

Selon Joseph TONDA, la violence de l'imaginaire, violence du fétichisme, est une violence qui se développe dans un contexte socio-historique de dérégulation de la fonction structurante du symbolique. La violence symbolique est une violence qui unifie, qui rassemble, et donc qui stabilise, structure ou restructure. Elle n'est donc pas à l'ordre du jour dans une Afrique des guerres, de la déparentalisation, c'est-à-dire des déchirures de la parenté, de la déterritorialisation, de l'émigration, des camps. Ce qui sévit actuellement, c'est la violence de l'imaginaire, qui intensifie chaque jour l'indiscernabilité des sphères de la réalité, comme le montre Philippe de BOECK ; une violence contemporaine du processus de dématérialisation en cours des fétiches de Marx, l'argent et les marchandises.¹⁵

Il poursuit : « (...) et qui sont apportés par le Souverain moderne, à travers ses fétiches : ses marchandises, ses médicaments, ses armes, ses objets du fétichisme chrétien, ses livres. Le système ainsi instauré, par lequel les fétiches se transforment les

¹³ Les cérémonies d'initiation et de fécondité qui se déroulent pendant la période dite de « de Tchikumbi » ont pour but d'agréger les jeunes filles nubiles à la collectivité, de leur faire prendre connaissance des mythes relatifs à la création de l'Homme et surtout de leur apprendre à vivre en respectant les innombrables interdits (sing.tchi :na) qui pèsent sur la vie de tout individu et dont les Bakisi sont les plus garants. ¹³ F. HAGENBUCHER-SACRIPANTI, *Les fondements spirituels du pouvoir au Royaume de Loango. République Populaire du Congo*, ORSTOM, 1973, p. 36.

¹⁴ F. HAGENBUCHER-SACRIPANTI, *Idem*.

¹⁵ Joseph TONDA, La Réponse aux critiques de Joseph TONDA, *Politique Africaine*, n°104, décembre 2006, p.171.

uns dans les autres, a élargi son champ en reveillant et en s'enrichissant des fétiches « indigènes », formant ainsi le nouveau fétichisme civilisateur, sur lequel s'est construit le « contentieux matériel » sur la valeur du corps de Dieu, corps du blanc ». ¹⁶

La violence du fétichisme civilisateur, violence de l'imaginaire, est de ce point de vue une violence des masques. Elle se nourrit des frustrations, des ressentiments, des haines de classe exprimant des contradictions sociales, politiques, économiques qu'elle crée, transforme, renforce, intensifie. C'est pourquoi la biopolitique d'Afrique centrale est fortement marquée par le principe de punition des « autres », condamnés à manger avec les yeux. Or manger avec les yeux, c'est alimenter le Très mauvais du cœur du diable, le TMCD des exclus, qui deviennent alors, du coup, des « jaloux », ceux dont la « mauvaise foi », la haine expliquent des échecs pourtant programmés. Cette violence, selon Joseph TONDA, n'est pas une violence symbolique, elle est une violence de l'imaginaire, violence du fétichisme. ¹⁷

Autrement dit la violence symbolique est structurée, elle se vit sans qu'on ne l'interroge. Dans cette violence on reconnaît la légitimité du roi, du père de la mère. La violence de l'imaginaire est une destructuration de l'ordre symbolique. Elle est une violence qui devient folle. La norme sociale qui relève de l'ordre symbolique est changé. L'argent qui rend les gens fous, qui occasionne cette violence de l'imaginaire permet de dire, de voir des choses refoulées (les fantômes, tel ministre qui couche avec sa fille, tel femme qui fait sortir un python de son ventre...). La violence de l'imaginaire sévit lorsque la scène devient obscène. C'est une violence qui ne respecte plus rien, c'est la rupture des liens parentaux, des liens de sang...

Frank HAGENBUCHER-SACRANTI, toujours en parlant des fondements du pouvoir au Royaume Loango conclut : « Les différentes étapes de la sacralisation du roi lors de son accession au titre de malwa :gu après sept années de « règne exemplaire », démontrent l'essence religieuse du pouvoir porté à son paroxysme, à son plus haut degré d'achèvement de perfection. L'ambiguïté de la position de l'homme subsiste pourtant face à une hiérarchie de valeurs difficilement discernables bien que distinguant nettement le bien (mbote) du mal (mbi) ; elle est mise en évidence par :

- La double fonction de prêtre et de sorcier qui caractérise tout chef de clan ;
- La nécessité pour le devin de pratiquer la sorcellerie à l'encontre des membres de son clan afin de dominer les « forces » par le déclenchement desquelles il remplit sa fonction de gardien de l'Ordre Social...
- Sur un plan plus général, les fondements invisibles et secrets de toute efficacité économique et politique ». ¹⁸

La référence à cet auteur montre que les fondements du pouvoir postulent bien une violence, mais une violence symbolique, une violence qui n'agit pas contre l'intérêt de la société ; Et cette violence a pratiqué son fétichisme, mais un fétichisme inclusif pour garantir l'ordre social, une violence qui vise l'homogénéité. Or l'homogénéité de la société ne repose que sur un double impératif : la condamnation de l'individualisme et l'aliénation de l'individu à la collectivité ». ¹⁹

¹⁶ Idem,

¹⁷ Idem, p.173.

¹⁸ Frank HAGENBUCHER-SACRANTI, op.cit, p.192.

¹⁹ Idem

La rente économique va apporter, avec elle, l'argent et les marchandises. Cet argent, ces marchandises dégagés par l'économie de rente vont être les nouveaux fétiches²⁰ qui vont « corrompre » les éléments de la violence symbolique au point de faire passer la « géopolitique » de ce système intégrateur, unificateur, comme au préalable voulu par ses tenants à un système exclusif laissant de nombreux compatriotes à la marge du partage du gâteau national et qui sont condamnés à « manger avec les yeux ».²¹

Un des rôles attribués à la « géopolitique » était d'apporter le progrès dans les différentes localités du Gabon. Comme toute population, le peuple gabonais aspire à une amélioration des conditions matérielles d'existence. Cette aspiration demande la réalisation d'infrastructures routières, immobilières, sanitaires, éducatives, économiques, administratives...

La distribution de l'argent destiné à ces réalisations ne va pas toujours se faire par les circuits légaux-rationnels (Ministère des Finances, Ministères chargés de superviser les travaux et entreprise adjudicataire) avec des traces comptables de l'amont à l'aval. Dans le cadre de la « géopolitique », le Président de la République, chef de l'espace politique qui se confond avec l'espace de subsistance économique, donne directement aux « parrains »²² de la province et/ou du département des liquidités pour exécuter ces travaux. Ces « dons », dans le système du Président Omar BONGO ONDIMBA, se faisaient le plus souvent lors des « tournées provinciales » qui ont évolué vers les « fêtes tournantes ».

La résolution des problèmes existentiels des populations devient par conséquent liée à une personne de son ethnie et non plus du ressort des canaux légaux dans une république. C'est donc par ce canal informel que l'argent et les marchandises de la rente économique vont passer. Toutefois cet argent ne servira pas toujours pour ce à quoi il avait été destiné, au contraire, il va servir de source d'accumulation et d'enrichissement personnel, privant ainsi une bonne partie de la population de la rente économique, condamnés, comme dit plus haut à « manger avec les yeux ». C'est cet état de fait théorisé par Jean François BAYART lorsqu'il parle de « politique du ventre » en parlant de l'Etat au Cameroun.

²⁰ Joseph TONDA, s'inspirant de Marx et Derrida, définit le fétiche comme une chose mystique, « sensible suprasensible », à la fois chose et représentation de la chose. Mieux, un miroir fantômalisant, diabolisant, transformant celui qui le scrute en personne affectée d'une cécité qui s'ignore, et qui ne peut donc pas se reconnaître, c'est-à-dire se voir. Il est ses propres yeux à son masque, qui cache son visage, et finit, comme le dit si bien Danielle de Lame, par devenir une persona : un masque, c'est-à-dire une apparence à laquelle s'est fondue la personne. Cf. *Le souverain moderne*, op.cit,

²¹ L'expression, tirée du langage populaire mais très expressive de la réalité qu'elle veut nommer, est toujours de Joseph TONDA. Elle montre comment l'effet de cette violence imaginaire est de produire des frustrations, des ressentiments, des haines de classe exprimant des contradictions sociales, politiques, économiques qu'elle crée, transforme et intensifie. C'est pourquoi la biopolitique d'Afrique Centrale est fortement marquée par le principe de punition des « autres », condamnés à manger avec les yeux. Or manger avec les yeux c'est alimenter le très mauvais cœur du diable, le TMCD, des exclus, qui deviennent alors, du coup, des « jaloux », ceux dont la « mauvaise foi », la haine, expliquent des échecs pourtant programmés. Cf. « La réponse aux critiques de Joseph TONDA », op.cit,

²² Le « parrain » peut, ici, prendre le sens d'une personne jouissant d'une certaine estime auprès de son groupe ethnique, tribal, clanique et/ou auprès de sa province ou département. Il est une sorte de représentant politique du groupe ethno-régional auprès du Président de la République. Il sert de courroie de transmission, surtout des doléances des populations auprès du Président. C'est souvent un ami de longue date du chef de l'Etat. Son poids dans le recrutement du personnel politico-administratif reste déterminant.

C'est ainsi que la « géopolitique », au lieu d'être cet espace d'exercice de la violence symbolique va devenir cette institution d'exercice de la violence de l'imaginaire, dès que les éléments symboliques auront été touchés par les fétiches (argent et marchandise) de la rente économique. Dans la violence de l'imaginaire le rapport aux forces matérielles devient important, et secrète la plupart des conflits qui se greffent autour de la possession de ces biens matériels, du pouvoir, du prestige comme le note Joseph TONDA.²³

C'est à ce niveau que s'est d'ailleurs opéré le déplacement dans la gestion politique et économique de type traditionnel précolonial où le chef était le chef de tous à la gestion politique et économique néocoloniale où le chef devient le chef d'un groupe. A l'époque précoloniale l'on peut difficilement soutenir que le chef confondait le bien public au bien privé, si tant est qu'on puisse utiliser ces notions pour cette époque. Dans nos villages, qui n'ont pas totalement perdu cette gestion précoloniale, il existait une nette distinction entre les biens du chef et ceux de la communauté. Comme le note Georges BALANDIER, le facteur structurant de cette économie de la terre est dans son principe, un bien public, inaliénable, et le chef politique n'est pas le chef de terre.²⁴

La confusion entre le privé et le public est, semble-t-il une caractéristique en vigueur dans l'Etat néocolonial où le chef n'est plus le dirigeant de tout un peuple mais celui de sa famille et de ses familles. Sinon comment expliquer la mise à l'écart de nombreuses populations dans le partage des bénéfices des ressources nationales ?

Des enjeux de la « géopolitique »

La « géopolitique » vise certains enjeux. En mêlant éléments symboliques et éléments de la rente économique, elle vise la construction de la légitimité et du charisme du chef mais surtout, et de manière plus subtile, l'étouffement de la construction d'un véritable Etat de justice sociopolitique.

La construction de la légitimité et du charisme du chef

Au Gabon, comme partout, ailleurs lorsque l'on ne bénéficie pas d'une légitimité intrinsèque, le pouvoir doit s'appuyer sur certains ressorts. Et le ressort essentiel est la redistribution. En effet si l'on veut solidifier son pouvoir et se créer des soutiens, il faut se créer des clients. C'est là que réside tout l'art politique comme le dit Jean François MEDARD.²⁵

La redistribution de la violence imaginaire sera contrôlée par le chef et par le groupe dominant. En contrôlant cette redistribution le chef devient le garant des symboles, le point central de la communication c'est-à-dire celui qui est au centre de la redistribution de l'échange des signes entre les individus. Comme le note Philippe BRAUD, le symbole répond à la nécessité de faciliter la communication sociale en condensant des significations plurielles, des informations multiples, sur un signifiant

²³ Joseph TONDA, *le souverain moderne*, pp.39-40.

²⁴ Georges BALANDIER, *L'Anthropologie politique*, Paris, Seconde édition, PUF, 1967, p.23.

²⁵ Jean François MEDARD, « L'Etat clientéliste transcédé ? La politique en Afrique noire : le haut et le bas », *Politique Africaine*, n°1, 1981, pp.120-124.

dont la compréhension n'est possible que grâce à un travail d'éducation et d'apprentissage. Ce sont des savoirs et des croyances partagés qui permettent aux symboles de servir d'instrument de communication, soit entre les membres d'un même groupe, soit entre des groupes aux symboles différents mais compris par tous comme marqueur d'identité.²⁶

La maîtrise de cette communication par les symboles a été pour le Président Omar BONGO ONDIMBA le fruit d'un apprentissage issu de nos coutumes et de plusieurs obédiences religieuses comme l'a noté un journal local dans un article en mémoire à sa disparition : « (...) *L'essence du religieux, chez lui, ne se trouvait pas que chez les chrétiens, ni seulement chez les musulmans, mais aussi dans les différents communautés initiatiques traditionnelles, occidentales et orientales. Le résultat de ce syncrétisme est, bien entendu, la vision du tout primant sur chaque partie. La vérité qui est plurielle n'est d'aucune chapelle. Chaque chapelle a sa part de vérité* ».²⁷

Mais la surcharge de sens, caractéristique du travail symbolique, se situe aussi au niveau émotionnel. Les symboles, socialement efficaces, ont pour caractéristiques de mobiliser l'attention vers des registres affectifs : celui du respect (ou du mépris), par exemple à l'égard du drapeau national... ; celui de l'identification (ou du rejet) vis-à-vis d'un leader, d'une institution politique, d'une doctrine...²⁸

La maîtrise de cette communication symbolique a suscité des attitudes, des opinions et des comportements relevant de l'amour et de la séduction provoquant des mécanismes d'allégeance au chef et au groupe dominant (PDG). Et c'est de là qu'est né, en partie, le charisme (relatif ou sensible) du chef. Le chef devient le garant, le point focal, le centre de cette redistribution. Il devient celui qui permet, à travers la « géopolitique », la cohabitation de ces différents artefacts puisés dans le registre culturel (ethnie et religion). Or l'ethnie et la religion sont des lieux de mémoire, des êtres ontologiques qui, à l'évocation de leur nom, mobilisent, incitent à la croyance. Parler au nom du prophète ou du père de la religion comme au nom de l'ancêtre fait communion, fait union et incite au respect et à la croyance. Le pouvoir du Président Omar BONGO ONDIMBA devient d'abord un pouvoir assis sur une base immatérielle, c'est-à-dire assis sur la maîtrise de cette violence symbolique qu'il redistribue. Celui qui respecte (celui qui s'initie à ce pouvoir) ce pouvoir symbolique peut prendre l'ascenseur social ou avoir un capital respect et estime important autour de lui et espérer aussi se rapprocher de cette aura que dégage le chef et qui agit comme aimant.

La maîtrise de ces symboles confère aussi une autorité langagière qui fait consensus lorsqu'il s'agit de gérer, d'arbitrer les conflits à travers la connaissance des rites et rituels, des coutumes, des interdits, des proverbes, et qui fondent l'autorité dans les traditions orales ou du moins dans les endroits où ce pouvoir prend un certain sens sacré.

Cette situation explique, en partie, que lors des élections politiques, les campagnes représentent souvent de moments des luttes à coups de symboles, puisés au cœur de l'ethnie ou des communautés initiatiques. Et dans l'arrière pays, ceux qui savent

²⁶ Philippe BRAUD, *Sociologie Politique*, Paris, 8^{ème} édition, L.G.D.J, 2006, p.105.

²⁷ La Voix Du Peuple, juin 2009.

²⁸ Philippe BRAUD, *op.cit*, p.106.

manipuler ces symboles ont la confiance des aînés, souvent initiés, pères de famille et qui peuvent donner des consignes de vote, faisant peser l'élection en faveur de celui qui maîtrise le mieux ces symboles et leur évocation.

Ces symboles renvoient donc à des mémoires, c'est-à-dire à des lieux communs de reconnaissance qui peuvent se baser soit sur les liens de sang, soit sur les liens d'histoire, soit sur les liens mythiques ou sur la combinaison de ces divers éléments.

L'étouffement de la construction d'un véritable Etat de justice sociopolitique

L'un des principaux enjeux de l'exploitation des communautés tribales et le sentiment de leur appartenance pour des fins politiques, à travers la « géopolitique », est l'étouffement de la construction d'un véritable Etat de justice de type aristotélicien (Etat capable de faire vivre les hommes entre eux et de bien les faire vivre) qui accepte le partage du pouvoir avec une société civile bien organisée permettant aux populations de contrôler les décisions qui les concernent dans un cadre légal et institutionnel.

Le pouvoir politique refuse ou étouffe simplement cette question qui peut se résumer de la manière suivante : Quel modèle d'Etat souhaitons-nous pour le Gabon ?

Cette question n'est d'ailleurs pas nouvelle, c'est-à-dire qu'elle ne se pose pas pour la première fois avec la Conférence Nationale de 1990. Elle se posait déjà avant 1960 et le débat de l'époque peut, schématiquement prendre, les deux positions suivantes :

L'une incarnée par l'Union Social et Démocrate Gabonais (UDSG) de Jean Hilaire AUBAME et alliés qui optaient pour un régime parlementaire.

L'autre, favorable à un régime présidentiel dans lequel le Président de la République aurait d'importantes et décisives prérogatives, était représentée par le Bloc Démocratique Gabonais (BDG) du Président Léon MBA et alliés et soutenu par la France.²⁹

Mais le pouvoir politique, détenu par le BDG à l'époque, puis par le PDG depuis 1968 a toujours refusé ou étouffé cette question, de partage du pouvoir dans un cadre institutionnel précis, posée en toile de fond lors des grandes crises sociopolitiques que connaît le pays depuis 1960 et remis sur la table des négociations pendant les principaux consensus (la Conférence Nationale de 1990, « Accords de Paris » en 1995, « Accords d'ARAMBO » en 2006 et voire même lors du Congrès du PDG en 1986 à l'époque du parti unique).

Pour ce, il tranche cette question, dans un sens, à travers la mobilisation de plusieurs fondements de groupes sociaux du pays. Il va maintenir l'infra-Etat³⁰ à travers la cristallisation des symboles issus de tribalo-régionale et de la dimension religieuse (communautés initiatiques) et éluder ainsi le renforcement d'une société civile forte qui serait l'un des canaux de la répartition des richesses nationales et de l'autonomisation des individus.

Le pouvoir politique impose l'idée selon laquelle si un membre de l'ethnie, de la tribu ou du clan ou de la fratrie est représenté dans les sphères politico-administratives, ainsi c'est toute la communauté qui se trouve représentée, la « géopolitique » devient

²⁹ Fidèle Pierre NZE-NGUEMA, *L'Etat au Gabon. Le partage institutionnel du pouvoir*, Paris, l'harmattan, 1998, pp.151-152.

³⁰ Marge étatique à travers laquelle s'expriment des phénomènes aussi connexes que le tribalo-régionalisme, la corruption, l'évergétisme, le copinage, le fétichisme...en un mot tout ce côté informel à la marge de la légalité-rationnelle de Max Weber qui participe aussi à la gestion du personnel politico-administratif et des richesses de l'Etat et qui fait du Gabon un pays clientéliste selon l'expression de Jean François BAYART.

l'illusion qui cimente les membres de l'ethnie ou de la communauté initiatique.³¹ Et ce système intériorisé par les populations gabonaises, dessine une certaine cohésion et une unité tacites, par rapport au substrat tribalo-régional et des communautés initiatiques. Une offensive contre ce système sonnerait comme une charge contre toute la société gabonaise car c'est comme si c'était toute la population gabonaise qui était visée.

La redoutable subtilité du pouvoir politique aura été de faire croire, grâce à la violence de l'imaginaire, à la population gabonaise qu'une participation des différents représentants tribalo-régionaux aux postes politico-administratifs lui assurait en retour l'aisance sur le plan matériel par un simple effet de contagion.

Pourquoi alors poser le problème d'un modèle d'Etat à construire puisque les Gabonais ont leur propre modèle et qui, à travers la représentation tribalo-régionale, permet à chacun de trouver son compte ? Telle est la question implicite que semble poser la « géopolitique ».

La « géopolitique » sert de masque aux rapports de domination que noue la classe politico administrative sur tout le reste de la société. Elle fait entrevoir des intérêts communs à tous les groupes sociaux et donne ainsi l'illusion aux dominés de partager les mêmes intérêts que les dominants. Et cette illusion est encore accentuée par le fait que les dominants et les dominés se côtoient lors des cérémonies ou des rites traditionnelles propres à chaque ethnie par exemple ou côtoient les mêmes espaces sociaux de loisirs (jeux traditionnels, jeu de dame, jeu de scrabble, tournoi de football...).

Pourtant le fait de nommer un individu à un haut poste de responsabilité ne signifie nullement que tous les membres de son groupe tribalo-régional bénéficient des privilèges et/ou des richesses de l'Etat. Les conclusions de la Banque Mondiale sur la pauvreté au Gabon sont, à ce titre, édifiantes.³² Ce qui illustre le propos de Joseph TONDA lorsqu'il parle de cette violence imaginaire destructurante et qui condamne une bonne partie de la population à « manger avec les yeux ».

A travers la géopolitique, le pouvoir politique a nourri son peuple par et avec l'imaginaire mais il l'a dénué matériellement. La « géopolitique » devient une sorte de moyen légitimé de la mise à l'écart de la vie politique d'autres groupes sociaux qui ne partagent pas les mêmes points de vue que le groupe dominant. Elle devient de ce fait une arme à double tranchant aux mains des « politiciens magiciens du verbe » qui sert à diviser quand il le faut et à souder quand c'est nécessaire.

³¹ Joseph TONDA note, en ce sens, que cette reconnaissance de la matérialité des puissances imaginaires est rendue obtuse dans la violence de l'imaginaire, parce qu'elle ne donne pas lieu à une connaissance positive de la réalité et donc de la détermination des facteurs objectifs qui sont au fondement des malheurs et des souffrances. La reconnaissance de la matérialité des entités imaginaires fonctionne donc à l'idéologie, en ce sens qu'elle fait voir les déterminations causales à travers un processus d'illusion/allusion. Cf. *Le Souverain moderne, op.cit.*, p.40.

³² La pauvreté absolue touche plus de 25% de la population et la pauvreté relative atteint plus de 60% de la population. Le seuil de la pauvreté absolu est défini comme le revenu nécessaire pour satisfaire des besoins nutritionnels minimums, compte tenu des habitudes alimentaires et d'un minimum d'autres dépenses de base (habillement, logement, transport...). Elle est estimée à environ 29000 FCFA (environ 40 EUROS) par mois et par personne. Le seuil de la pauvreté relative a été fixé au quart du revenu minimum moyen. Le salaire minimum fixé autour de 64.000 FCFA (environ 96 EUROS par mois) est une bonne approximation de ce seuil. La pauvreté extrême ou universelle, calculée sur la base d'1\$ USA par personne et par jour, touche 11% de la population. Cf. Rapport de la Banque Mondiale, *La pauvreté dans une économie de rente*, vol1, n° 16333, G.A, juin 1997.

CONCLUSION

La « géopolitique », système de répartition des postes politico-administratifs au Gabon s'est servie, pour se constituer, des éléments symboliques de la tradition africaine et ceux imaginés à l'époque postcoloniaux, qu'elle a mêlée aux éléments matériels de la rente économique (argent et marchandises), véritables fétiches pour emprunter l'expression de Joseph TONDA. A partir de cet instant la violence symbolique, structurante, intégrative, unificatrice, issue des éléments de la tradition africaine a été dénaturée pour se transformer en violence de l'imaginaire destructurante, exclusive, illusionniste servant de discours mystificateur à la classe politico-administrative qui s'est plutôt enrichie au détriment des populations de plus en plus poussée vers la précarité comme l'a démontré une étude de la banque mondiale sur la pauvreté au Gabon.

La « géopolitique » sert (a servi?) à donner une certaine illusion d'unité à la population gabonaise tout en servant de moyen de construction de la légitimité et du charisme du chef et à son groupe. Elle a comme un des principaux enjeux le refus et/ou l'étouffement de la construction d'un véritable Etat de justice sociopolitique. La rente économique qui prendra le circuit de la redistribution informelle à travers les représentants tribalo-régionaux proches du chef ne sera pas toujours affectée à la réalisation du progrès comme l'indique un des principes de la « géopolitique ». C'est cet état de chose qui a fait dire à une part de l'opinion gabonaise que c'est la « géopolitique » qui est responsable de tous les maux dont souffre le Gabon.

Ce phénomène semble de portée universelle. En effet, hors de nos frontières ce principe de gestion, appliqué dans plusieurs pays, surtout en Occident, dans des vieilles démocraties, pour assurer une certaine stabilité. La France, les Pays-Bas, l'Angleterre et les pays nordiques font entrer leurs minorités au gouvernement, dans les régions, les mairies. La Belgique tente actuellement une sortie de crise politique, en partie, par la représentation de ses deux principales ethnies les Wallons et les Flamands au sein du gouvernement fédéral en fonction d'un pourcentage issue d'une discussion consensuelle. L'ancien Premier Ministre Français, Alain JUPPE, dans une émission télévisée portant sur « l'enfer de Matignon » sur la chaîne « Planète+ », affirmait que le régionalisme est une donnée importante pour la formation du Gouvernement français au risque de faire face à la fronde des barons locaux, personnes ressources dans la mobilisation d'un électorat.

Phénomène historique, et universel, la « géopolitique » a été employée par les Grecs et les Romains qui envoyaient dans leurs structures de gestion politiques et juridiques des représentants tribalo-régionaux issus de leur découpage territorial.

La « géopolitique », ou du moins son principe ne peut être tenu pour responsable de certains maux dont souffre le pays. Comme tout principe elle est neutre. Elle n'est ni positive, ni négative. Elle est ce qu'en font les uns et les autres. Elle est ce qu'en font les situations politiques. C'est le contexte qui donne à ce principe certains contours. Ce sont les individus qui ont manipulé la « géopolitique » parce qu'ils ont trouvé là un objet merveilleux et approprié pour la montée de leur carrière. C'est dans la pratique quotidienne que les individus découvrent les multiples services concrets et objectifs que leur donne l'idéologie tribaliste comme le note Guy Landry HAZOUME.³³

³³ Guy Landry HAZOUME, *Idéologies tribalistes et nations en Afrique. Le cas dahoméen*, Paris, Présence Africaine, Paris, 1972, p.139.

BIBLIOGRAPHIE

- BALANDIER Georges, *L'Anthropologie politique*, 2^{ème} édition, Paris, PUF, 1967.
- BRAUD Philippe, *Sociologie politique*, 8^{ème} édition, Paris, LGDJ, 2006.
- DELANNOI Gil, *Sociologie de la nation. Fondements théoriques et expériences historiques*, Paris, Armand Colin, 1999.
- FERREOL Gilles, Dictionnaire de sociologie, Paris, (Collection Cursus), 1981.
- HAZOUME Guy Landry, *Idéologies tribalistes et nations en Afrique. Le cas daboméen*, Paris, Présence Africaine, Paris, 1972.
- MAROUF Nadir, « Identités culturelle et identité nationale en Algérie et au Maghreb », Colloque International : La place des formes d'expression populaires dans la définition d'une culture nationale, Université de Tizi-Ouzou, novembre 1993.
- F. HAGENBUCHER-SACRANTI, *Les fondements spirituels du pouvoir au Royaume du Loango. République Populaire du Congo*, ORSTOM, 1973.
- MAVOUNGOU-BOUYOU née KOUMBA MANFOUMBI, « Les mécanismes culturels de prévention et de résolution des conflits dans les sociétés précoloniales du sud du Gabon : les pratiques traditionnelles », Conférence Internationale sur le dialogue Interculturel et culture de la Paix en Afrique Centrale et dans les Grands Lacs. Le rôle des chefs traditionnels et spirituels dans les mécanismes des préventions des conflits, Libreville, UNESCO, 2005.
- MAYER Raymond et VOLTZ Michel, « Dénomination ethno-scientifique des langues et des ethnies du Gabon », *Revue Gabonaise des Sciences de l'Homme*, (Actes du séminaire des experts. Alphabet scientifique des langues du Gabon), n°2, ACCT, décembre 1990.
- MEDARD Jean François, « l'Etat clientéliste transcendé ? La politique en Afrique noire : le haut et le bas », *Politique Africaine*, n°1, 1981.
- METEGHE N'NAH Nicolas, *Economies et Sociétés au Gabon dans la première moitié du XIX^{ème} siècle*, Paris, l'Harmattan, 1979.
- NZE-NGUEMA Fidèle-Pierre, *l'Etat au Gabon. Le partage institutionnel du pouvoir*, Paris, l'Harmattan, 1998.
- SYLLA Lancyné, « Le tribalisme, stratégie de participation au pouvoir dans les Etats africains ou de la démocratie à l'illusion démocratique », (*Etat et Société en Afrique Noire*), *Revue Française d'Histoire d'Outre-mer*, T.LXVIII, n°250-253, 1981.
- THUAL François, *Méthodes de la géopolitique. Apprendre à déchiffrer l'actualité*, Ellipses, Paris, Editions Marketing, S.A, 1996.

TONDA Joseph, *Le souverain moderne. Le corps du pouvoir en Afrique Centrale (Congo, Gabon)*, Paris, Karthala, 2005.

TONDA Joseph, « *La réponse aux critiques de Joseph TONDA* », Politique Africaine, n°104, décembre 2006.

Rapport de la Banque Mondiale « *La pauvreté dans une économie de rente* », vol1, n°16333, G.A, juin 1997.

3^{ème} Congrès Ordinaire du PDG, Libreville, 1986.

Journal, La Voix Du Peuple, Juin 2009.

Le Capitaine Charles Messani N'Tchoréré dans le Témoignage de guerre

Jean-François Owaye
Département d'Histoire et Archéologie
Université Omar Bongo

Résumé :

« *Un Français noir, N'Tchoréré (Charles Messani), Capitaine à titre français, Chevalier de la Légion d'honneur, titulaire de plusieurs décorations, de nombreuses fois cité, fut tué sauvagement par les Allemands* »¹. Dans le sillage du Conseiller Territorial Léon Mba Minko, camarade de classe du capitaine et auteur de ces lignes, de nombreux témoignages sur l'exceptionnel destin du capitaine N'Tchoréré dont la vie bascula de manière dramatique en juin 1940, sur un front de guerre, ont fait l'objet de publications scientifiques. Dans ce travail de mémoire, les témoignages de guerre soulignent essentiellement l'exemplarité de la carrière d'un soldat voulant à tout prix se porter au front pour défendre la mère-patrie, la France. Au déshonneur que le racisme nazi voulut le contraindre, alors que tout son régiment, le 53^e Régiment de l'Infanterie Coloniale Mixte Sénégalais (53^e R.I.C.M.S.), était décimé, l'officier français qu'il était devenu à force d'actes de bravoure, choisit de mourir dans la dignité, le 7 juin 1940 à Airaines en Somme, près d'Abbeville. Le tragique 7 juin fut le « *plus beau jour de sa vie* », ainsi qu'il le prédit dans l'une de ses réactions avant de se porter sur le front d'Airaines. Officiers, soldats et autres témoins de lieux retiennent son héroïsme, son humanisme et son engagement sacrificiel au service de la France, autant de qualités qui font de lui, l'archétype du héros de guerre, l'un des plus prestigieux des officiers de la coloniale sur lequel on ne reviendra jamais assez.

Mots clés : Charles Messani N'Tchoréré – Tirailleurs sénégalais – Témoignage de guerre – Guerres mondiales – Gabon – France coloniale.

¹ Témoignage du Conseiller Territorial et futur président du Gabon, Léon Mba Minko, camarade de classe de Charles N'Tchoréré, in *Léon Mba, père de la patrie gabonaise, vu par les Gabonais*, fascicule de 24 pages, publié à l'occasion de la commémoration du premier anniversaire de l'indépendance du Gabon, p. 19.

Introduction

Le mouvement mémoriel né de la dé cristallisation des Tirailleurs sénégalais, a montré combien les propos tenus par l'historien François Marcot sonnent vrais pour les historiens : nous devons de la « reconnaissance morale et identitaire envers les victimes et ceux qui se sont sacrifiés pour défendre [les] valeurs [humaines] »², disons de ceux qui « s'opposaient de toutes leurs forces et avec de pauvres moyens à l'invasion allemande »³. Des historiens comme Robert Franck qui ont étudié la Seconde Guerre mondiale reconnaissent pourtant que cet « évènement [façonne] encore largement notre paysage mental, social et politique »⁴. En fait, ce qui est défaillant, c'est le souvenir des Tirailleurs sénégalais qui « se délite, jusque et y compris dans la mémoire des nations »⁵, africaines surtout.

Dans ses *Souvenirs de guerre d'un Tirailleur sénégalais*, Joseph Issoufou Conombo, ancien soldat des troupes coloniales⁶ invoque, pour justifier sa démarche, la parcellisation du récit historique, caractérisée par l'oubli dont sont victimes les Tirailleurs sénégalais dans les écrits majeurs de l'histoire des deux guerres mondiales et les célébrations officielles. Il prend pour exemple, la « célébration du 30^e anniversaire des combats libérateurs de la France, occupée 4 ans durant par les Allemands vainqueurs de 1940 »⁷. Cette commémoration lui donne l'occasion de faire un amer constat : « UNE SEULE FOIS, [il n'a attendu] parler des troupes noires (la coloniale) et ne les a vues nulle part : ni à Toulon, ni au Monte Cassino en Italie, ni dans la province française »⁸. On comprend maintenant le sens de l'interpellation de Dominique Lormier qui, évoquant cet oubli, indiquait, à son tour, qu'il était temps « de réparer cette injustice, en rappelant ce que fut le combat héroïque de ces oubliés de la libération, ceux qui chantaient à Karen et à Berchtesgaden : "c'est nous les Africains" »⁹.

Le travail de réhabilitation de la mémoire entrepris par Pierre Nora¹⁰ et son équipe a favorisé une tendance historiographique nouvelle qui contribue à dissiper la chape de silence qui couvre ces mémoires oubliées. S'agissant des Tirailleurs sénégalais, une posture reste ouverte : celle qui consiste en la reconstitution de leurs faits d'arme, de la façon dont ses soldats ont élaboré leur intelligence de la situation coloniale, leur citoyenneté, leur contribution aux guerres mondiales. A ce sujet, un exemple, parmi tant d'autres, revient toujours : celui de Charles Messani N'Tchoréré. Sans vouloir vérifier cette problématique, il nous a paru important de redessiner les contours de ses

² F. Marcot, conférence prononcée lors de la Journée d'études consacrée au thème : « Devoir de mémoire et légitimité de l'oubli », organisée par le Musée de la résistance et de la déportation, la Maison des sciences de l'homme Claude-Nicolas-Ledoux et le Laboratoire des sciences historiques de l'Université de Franche-Comté, 30 avril 2003.

³ *Ibidem*

⁴ « Les Français et la 2^e Guerre mondiale depuis 1945 », Histoire et Temps Présent. Journées d'études des correspondants départementaux 28-29 novembre 1980, Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale et Institut du Temps Présent, CNRS, 1981, pp. 25-39.

⁵ E.-J. Duval, *L'épopée des tirailleurs sénégalais*, Paris, L'Harmattan, Coll. « Etudes africaines », 2005, pp. 13-14.

⁶ J. Issoufou Conombo, *Souvenirs de guerre d'un « Tirailleur sénégalais »*, Paris, L'Harmattan, Coll. « Mémoires Africaines », 1989, 200 p.

⁷ *Idem*, p. 15.

⁸ *Idem*, p. 16.

⁹ D. Lormier, *C'est nous les Africains, l'épopée de l'armée française d'Afrique, 1940-1945*, Paris, Calmann-Lévy, 2006, p. 11.

¹⁰ P. Nora (dir.), *Les Lieux de mémoire*, Paris, Gallimard – Quarto (3 vol.), 1984 et 1986.

traces militaires, des témoignages de guerres faits sur lui au travers des citations militaires, des notes rédigées par les officiers de l'Infanterie coloniale ou de la Wehrmacht, etc.

Cette approche herméneutique s'intéresse particulièrement à la participation sacrificielle du capitaine N'Tchoréré à la libération de la France, notamment à la compagnie de France de juin 1940. A cet effet, nous mettons en lumière deux unités de sens de la vie de N'Tchoréré : le Tirailleurs sénégalais volontaire, le sacrifice suprême au nom de la dignité humaine. Les témoignages de guerre qui s'y rapportent, pour être mieux situés, sont éclairés par deux sources auxiliaires : l'imaginaire poétique et les observations des témoins des lieux.

I – L'imaginaire poétique et les témoins de lieux

Sur la Seconde Guerre mondiale, l'historien militaire est souvent séduit par l'imaginaire poétique. Rien d'étonnant à cela car selon Pierre Rosanvallon, « le romancier comme le poète sont chacun à leur façon singulière des arpenteurs d'ambiguïtés et les défricheurs de silence »¹¹, disons de traumatismes et de "lieux de mémoire" pour reprendre une expression de Pierre Nora¹². Sur le roman historique et pour notre sujet, nous ne pouvons éviter l'intéressante œuvre de François Rouillard : *L'enfer d'Airaines, 5, 6 et 7 juin 1940*¹³. Dans le cas des Tirailleurs sénégalais, on se réfère presque systématiquement, en Afrique, aux poèmes de Léopold Sedar Senghor publiés dans *Hosties Noires*¹⁴, notamment le poème intitulé : « Aux Tirailleurs sénégalais morts pour la France ». Pour la psycho-histoire de la Seconde Guerre mondiale, ces poèmes sont une immersion dans la conscience humaine pour exprimer la continuité de la souffrance et la solidarité des Africains avec leurs héros, les Tirailleurs sénégalais. La complainte d'Ahmadou Kourouma : « Nos larmes ne seront pas assez abondantes pour créer un fleuve, ni nos cris de douleur assez perçants pour éteindre des incendies »¹⁵, y trouve sa plénitude.

Les récits des *témoins des lieux*, ainsi appelés par Françoise Croset, présidente de l'Association pour l'Histoire des Tirailleurs Sénégalais¹⁶ pour désigner tous ceux qui, sans être directement concernés par les faits, se sont engagés à pérenniser la mémoire de guerre à travers l'érection de lieux de mémoire, ont joué un rôle déterminant dans le souvenir de la geste guerrière du capitaine Charles Messani N'Tchoréré. Albert Poiret¹⁷ retient particulièrement l'attention car c'est lui qui, en 1965, lança le projet de l'édification, à Airaines, d'une stèle en l'honneur du capitaine Charles Messani N'Tchoréré. Ce vœu, qu'il renouvela en 1993, est rendu dans l'ouvrage intitulé *Charles N'Tchoréré, un héros gabonais mort pour la France*, rédigé par le franco-gabonais Jean-

¹¹ P. Rosanvallon, « Leçon inaugurale faite le jeudi 28 mars 2002 », Collège de France, *Chaire d'histoire moderne et contemporaine du politique*, n° 168.

¹² P. Nora, *Les Lieux de mémoire*, tome 1 : *La République*, tome 2 : *La Nation*, 3 vol., Paris, Gallimard – Quarto, 1984 et 1986.

¹³ Editions La Vague verte, 80460 Woignarue, 2002.

¹⁴ L. S. Senghor, *Œuvre poétique*, Paris, Seuil, 1990.

¹⁵ H. Kourouma, *Le Soleil des indépendances*, Paris, Seuil, 1979, p. 20.

¹⁶ L'Association pour l'Histoire des Tirailleurs Sénégalais (AHTIS), association répondant de la loi 1901 a été créée en 2005 ; elle a pour but de favoriser les études historiques sur les tirailleurs et autres combattants d'Afrique de l'armée française en regroupant des historiens, mais aussi des personnes de divers horizons intéressées par la question.

¹⁷ Il avait 18 ans lors des combats de juin 1940.

Patrick Mackossaud. On peut y lire ceci : à « *son initiative, les anciens du 53^e se sont organisés pour que cette histoire d'amitié, de fraternité dure toujours* »¹⁸. Il s'est agi pour ce mécène du souvenir, de témoigner, par l'érection d'un lieu de mémoire, des souffrances du 53^e R.C.I.M.S. à Airaines. Sur la stèle commémorative de la mort de Charles Messani N'Tchoréré, il est écrit : « *Au capitaine N'Tchoréré, mort héroïquement le 7 juin 1940 et à tous les combattants d'Afrique noire qui ont versé leur sang pour la France* »¹⁹. Le Préfet de Picardie, dans son allocution inauguratrice, s'associa à cet hommage en ces termes : « *En cette cité, le nom du capitaine N'Tchoréré sera toujours vénéré. Les enfants l'apprendront sur les bancs de l'école. Officier admirable dont la mort héroïque a été tant de fois décrite, il symbolise à nos yeux la libération de l'homme de couleur face à la violence raciste et témoigne de la fraternité d'armes entre les combattants d'un même idéal* »²⁰. Cet hymne à la mémoire de N'Tchoréré a essaimé. Jean-Patrick Mackossaud cite un extrait du commentaire fait par Maurice Chatelard lors de la publication du courrier de N'Tchoréré :

« *En ces temps de lâcheté et de reniement, où les manuels d'histoire apprennent aux écoliers de rance que les Français ont été les oppresseurs de l'Afrique noire, qui s'est enfin heureusement "libérée" du joug "colonialiste", - je pense qu'on ne lira pas sans émotion la lettre que le capitaine N'Tchoréré écrivait à son fils le 28 août 1939, à la veille de partir l'un et l'autre pour une guerre où tous les deux allaient, trouver la mort le même jour et pour la même cause, celle d'une France qui savait alors inspirer à ses enfants africains des dévouements d'une telle qualité* »²¹. Dans cette lettre, rédigée à Saint-Louis-du-Sénégal, le 28 août 1938, le capitaine N'Tchoréré écrivait : « *La vie, vois-tu, mon fils, est quelque chose de cher. Cependant, servir sa patrie, même au péril de sa vie, doit l'emporter toujours* ».

Robert Poiret, frère d'Albert Poiret, est, lui aussi, revenu, le 29 mai 2010, à Airaines, sur la tragique fin de N'Tchoréré :

« *Face à un ennemi, qui n'a pas compris qu'en face de lui, il y avait un homme, qui faisait son devoir de soldat et d'officier français. Contraint de se rendre, car combattre ne servait plus à rien. Il espérait ainsi préserver la vie de ses vaillants tirailleurs survivants. A cet espoir du respect des lois de la guerre, le crépitement des armes a répondu. Plus encore, il fallait que son corps disparaisse. Ce furent les engins chenillés qui accomplirent cette macabre besogne* »²². C'est cette vie combattante qui apparaît dans les témoignages de guerre consacrés à Charles Messani N'Tchoréré.

Le Gabon, son pays d'origine, s'est associé à cette commémoration en érigeant une statue en l'honneur du capitaine. Sur la plaque commémorative de sa mort, il écrit : « *La Patrie gabonaise reconnaissance à son glorieux fils, le capitaine Charles N'Tchoréré du 53^e R.I.C.M.S., mort héroïquement sur la Somme, le 7 juin 1940* ».

¹⁸ J.-P. Mackossaud, *Charles N'Tchoréré, un héros gabonais mort pour la France*, Yvelines, Yvelinédition, 2010, p. 96.

¹⁹ J.-P. Mackossaud, *Charles N'Tchoréré, un héros gabonais mort pour la France*, op. cit., p. 97.

²⁰ *Idem*, pp. 99-100.

²¹ Cité dans J.-P. Mackossaud, *Charles N'Tchoréré, un héros gabonais mort pour la France*, op. cit., pp. 113-114.

²² Cité dans J.-P. Mackossaud, *Charles N'Tchoréré, un héros gabonais mort pour la France*, op. cit., p. 94.

II – Le témoignage de guerre

Le témoignage de guerre sur Charles Messani N'Tchoréré est, d'un point de vue général, à inscrire dans le courant historiographique de la mémoire collective²³, courant qui a marqué une rupture dans l'historiographie contemporaine avec des auteurs comme Pierre Nora, Maurice Halbwachs grâce auxquels, la mémoire est devenue un « *réel champ d'investigation scientifique, voire un paradigme offrant une lecture complète, parfois discutable, mais incontestablement originale de l'histoire nationale* »²⁴. La littérature qui en est issue a complété utilement le travail des historiens militaires spécialistes des deux guerres mondiales. Citons, parmi les plus accessibles sur N'Tchoréré, les ouvrages des Gabonais Louis-Emile Bigmann, Jean-Patrick Mackossaud et, sur les Tirailleurs sénégalais, celui de Catherine Akpo-Vaché qui a analysé l'évolution politique dans les colonies et mandats de l'Afrique occidentales françaises pendant la Seconde Guerre mondiale. En mettant une emphase sur la résistance au régime vichyste, cette historienne a contribué, à son niveau, à la réhabilitation de la mémoire des Tirailleurs sénégalais :

« *Par ses actions de propagande, ses missions de renseignements, l'organisation de filières d'évasion, ses effectifs, ses réseaux et la dure répression exercée contre ses membres européens et surtout africains, le mot de résistance peut, comme en métropole, s'écrire avec un R majuscule. De ses rangs sortirent des cadres qui assurèrent la continuité de la présence française en Afrique* »²⁵.

En ce qui concerne spécifiquement les faits d'armes des Tirailleurs sénégalais, il faut parcourir les « *historiques* » qui sont disponibles au Service historique de l'Armée de terre (SHAT, Vincennes), lire quelques numéros de *la revue des troupes coloniales*, du journal *Les Anciens du 53^e R.I.C.M.S.* et de *L'Almanach du combattant*. Il faut signaler que les témoignages les plus poignants ont faits l'objet de travaux historiques, cas des *Troupes noires au combat* par le général Ingold (Paris, Berger-Levrault, 1940) ; les *Héros méconnus – Mémorial des combattants d'Afrique Noire et de Madagascar* par Maurice Rives et Bernard Dietrich (Paris, Lavauzelle, 1993) ; *La Force noire* (Paris, Berger-Levrault, 1914) par le Lieutenant-colonel Mangin, *Les Africains et la Grande guerre - L'appel à l'Afrique* (Paris, Karthala, 2003) par Marc Michel, etc. Il faut aussi tenir compte des ouvrages de Raffael Scheck, *Une saison noire. Les massacres de tirailleurs sénégalais. Mai - juin 1940* (Paris, Tallandier, 2007). Notons que les pages 72 et 73 de cette publication reviennent sur l'assassinat du Capitaine N'Tchoréré ; Anthony Clayton, *Histoire de l'armée française d'Afrique, 1830-1962* (Paris, Albin Michel, 1984), Nancy Lawler, *Soldats d'infortune : Les tirailleurs ivoiriens de la Seconde Guerre mondiale* (Paris, L'Harmattan, 1996) ; Moulaye Aidara : *L'histoire oubliée des Tirailleurs sénégalais de la Seconde Guerre mondiale* (IEP Aix-Marseille et UMR 5609 ESID CNRS, Montpellier III).

Directement ou indirectement, un important travail de mémoire se fait en France sur Charles Messani N'Tchoréré. L'épithaphe inscrite sur la stèle érigée à Airaines en son honneur en porte témoignage. Son auteur dit vouloir empêcher que l'oubli n'efface le combat et les souffrances de ce soldat. Ce travail qui participe du « *devoir de mémoire* »

²³ M. Halbwachs, *La mémoire collective*, Paris, PUF, 1968.

²⁴ H. Rousso, « Pour une histoire de la mémoire collective : l'après-Vichy », in *Cahiers de l'IHTP*, Cahier n° 18, « Histoire et sciences sociales », sous la direction de D. Perschanski, M. Pollak, H. Rousso, p. 165.

²⁵ C. Akpo-Vaché, *L'A.O.F. et la Seconde Guerre mondiale (septembre 1939-octobre 1945)*, Paris, Karthala, 1996, p. 274.

que Paul Ricœur²⁶ définissait comme une « *mémoire obligée* », une « *injonction à se souvenir* », prend place au sein d'un corpus du souvenir dans lequel les écrits les plus pertinents restent ceux des officiers français qui ont fréquenté et/ou entendu parler de Charles Messani N'Tchoréré. Citons le lieutenant Lambert de l'Infanterie coloniale qui a publié dans la *Revue des troupes coloniales* de mars 1946 un authentique hommage : « *L'Armée coloniale s'honore d'une pléiade de héros qu'elle peut citer en exemple. Parmi les figures les plus belles vient s'inscrire celle du capitaine N'Tchoréré.* »²⁷ Eugène-Jean Duval en fixe le cadre général de cet héroïsme de guerre :

« *Pendant plus d'un siècle, l'institution, c'est-à-dire la présence des troupes noires dans l'armée de la France, et surtout dans l'armée de terre, constitue bien une véritable épopée, c'est-à-dire une suite d'actions réelles, par maints côtés, extraordinaires et souvent héroïques, mais aujourd'hui trop oubliés ou réduites à des sources de récrimination, comme ce fut le cas à l'occasion de manifestations nationales (notamment celle de la commémoration du débarquement en Provence, destinées à ranimer, pour le coup moment, le souvenir du temps "jadis"* »²⁸.

Un document rédigé par la Section d'Etudes et d'Informations des Troupes Coloniales titré *Noirs et Blancs*, avait, lui aussi, abouti aux mêmes conclusions :

« *De la Meuse à la Somme, les Régiments Coloniaux en particulier, ont lutté pied à pied pour l'honneur du Drapeau, se battant encore alors qu'ils étaient dépassés, cernés, et que tout espoir était vain* »²⁹. Le même document poursuit : « *l'Allemand n'a pas su être magnanime [...] sa haine de race les a poursuivis jusque dans la tombe, et le Commandement allemand s'efforçait d'interdire à nos compatriotes l'entretien des sépultures de ceux qui étaient battus comme des sauvages* »³⁰. Cette hargne n'eut nullement raison du don de soi qui habitait profondément l'engagement des Tirailleurs sénégalais. C'est ce que la vie de Charles Messani N'Tchoréré enseigne. Dans son essai, Jean-Patrick Mackossaud insiste sur cette conclusion : « *Le témoignage de ceux qui ont rencontré le capitaine N'Tchoréré et qui ont écrit le souvenir qu'ils en ont gardé atteste qu'il était un homme aussi distingué qu'abordable* »³¹. Il s'appuie, entre autres, sur le témoignage du Lieutenant colonel Jean-François Cartier, adjoint au colonel Polidori, Commandant du 53^e R.I.C.M.S. :

« *Je connaissais particulièrement ses subordonnés officiers, lieutenants comme moi et j'ai souvenir de la manière dont ils m'ont esquissé le caractère de leur nouveau chef : très fier, à juste titre, de la position militaire et sociale qu'il avait obtenue par un travail adent et un mérite indiscutable, il ne manquait, jamais, de souligner que, dans cette Armée Coloniale qui, toujours sut verser son sang pour la France, il était de ceux pour lesquels la qualité de "Français" était essentielle, primait tout, et devait être visible, dès l'instant où il s'affirmait français par le sang et le sacrifice à venir* »³².

²⁶ P. Ricœur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, Coll. « L'ordre philosophique », 2000.

²⁷ E.-J. Duval, *L'épopée des tirailleurs sénégalais*, Paris, L'Harmattan, Coll. « Etudes africaines », 2005, p. 225.

²⁸ *Idem*, p. 13.

²⁹ *Noirs et blancs*, Section d'Etudes et d'Informations des Troupes Coloniales, Paris, Reboul et fils, 1944, p. 1.

³⁰ *Ibidem*

³¹ J.-P. Mackossaud, *Charles N'Tchoréré, un héros gabonais mort pour la France*, *op. cit.*, p. 75.

³² Cité dans J.-P. Mackossaud, *Charles N'Tchoréré, un héros gabonais mort pour la France*, *op. cit.*, p. 76.

Nous pouvons aussi reprendre le capitaine Hélenne qui témoigne de l'opiniâtreté du capitaine N'Tchoréré : « le capitaine Charles N'Tchoréré, Gabonais naturalisé, officier d'active, bien connu dans les Troupes Coloniales. Il déploie une formidable activité et se battra comme un lion »³³. Le Lieutenant Cartier, un des rares survivants du 53^e R.I.C.M.S., faisait à Paris, le 13 novembre 1993 le témoignage suivant sur le capitaine N'Tchoréré, figure emblématique de l'armée coloniale qui fut deux fois victime de la guerre, comme combattant luttant les armes à la main, comme Français tombé avec d'autres Français dans la défense du sol sacré de la Parie :

« Au nord, secteur du plateau de Dourier, route d'Abbeville, passage à niveau, 7^e compagnie du capitaine N'Tchoréré, P.C. dans la maison de M. Laboulet ; en appui, les sections antichars du capitaine Labrousse (mort au combat). Après trois jours de durs et sanglants combats et avoir obéi au mot d'ordre : TENIR SANS ESPRIT DE REcul, le 53^e avec des éléments du 2^e Hussards, dominés par la puissance du feu ennemi et n'obtenant pas de renforts, sont contraints de se replier laissant sur le terrain 1 200 tués et plus de 200 blessés dans l'Eglise St Denis aux soins du lieutenant Guérin. Le 7, en fin d'après midi, le capitaine Charles N'Tchoréré, avec qui reste de sa compagnie de troupe ici, près du sentier du Tour de ville. Cernés de toutes parts, dans une ville en feu, toute résistance devient inutile. "Il faut se rendre !" Il comptait ainsi sauver la vie de ses hommes. Mais c'était sans compter sur le besoin de vengeance que l'ennemi éprouvait. L'officier allemand, exaspéré par la résistance que leur a opposée ce régiment de tirailleurs sénégalais, ordonne au capitaine N'Tchoréré de mettre les mains sur la tête. Celui-ci refuse prétextant qu'un officier français n'a pas à obéir à un tel ordre. Il sera alors froidement abattu ainsi que ces valeureux et fidèles compatriotes. Son corps ne sera jamais retrouvé »³⁴.

Cette exploit semblait inscrit dans les gènes de N'Tchoréré. Son itinéraire montre que tout son engagement militaire est marqué du sceau du sacrifice.

III – L'engagement et les leçons de vie sacrificielle du capitaine Charles Messani N'Tchoréré

L'itinéraire de N'Tchoréré est résumé de manière ramassée dans *Noirs et Blancs* :

« Né à Libreville au Gabon, le capitaine T'Chorere était le fils d'une vieille famille de notable. Après avoir reçu l'éducation des missionnaires, il s'était engagé comme tirailleurs dans l'Infanterie coloniale en 1916. Il participe aux combats du Maroc et de Syrie, où sa bravoure et son intelligence le firent aimer et admirer de tous ceux qui le connurent. Plus tard, il devint officier à titre Français, et, à la déclaration de la guerre, il était capitaine et dirigeait l'Ecole d'Enfants de troupe de Saint-Louis du Sénégal »³⁵. Ce condensé, pour écoliers, mérite d'être approfondi, en partant du début de la première Guerre mondiale où éclot la vocation militaire de Charles Messani N'Tchoréré.

Dès le déclenchement de la Première Guerre mondiale en 1914, le Gouverneur général, Martial Merlin, mobilise ses troupes sous le commandement du général Aymerich afin de récupérer, par la force armée, les territoires cédés à l'Allemagne par la convention d'Agadir (4 novembre 1911). Les Gabonais n'en furent informés que le

³³ J.-P. Mackossaud, *Charles N'Tchoréré, un héros gabonais mort pour la France*, op. cit., p. 92.

³⁴ Cité dans J.-P. Mackossaud, *Charles N'Tchoréré, un héros gabonais mort pour la France*, op. cit., p. 96

³⁵ *Noirs et Blancs...*, op. cit., p. 7.

2 août 1914, par le chef de la colonie du Gabon, le lieutenant gouverneur A. Guyon. C'est dans ce contexte historique que Charles N'Tchoréré revient au Gabon, abandonnant au Cameroun où il avait rejoint son père, une carrière qui s'annonçait prometteuse comme agent de l'établissement commercial allemand Kunderling. Pour secourir la métropole, de nombreux Tirailleurs sénégalais d'active se portèrent volontaires pour le front. Toutefois, ce ne fut qu'au début de 1916, que nombre de jeunes aux idées progressistes parmi lesquels Charles Messani N'Tchoréré, répondirent présents à l'ordre de mobilisation générale et se firent recrutés comme Tirailleurs sénégalais. Cette volonté, ces jeunes africains, encore mineurs³⁶, les avaient déjà exprimée en 1914, sans arriver à s'ouvrir pour autant les chemins tant désirés de l'armée coloniale. A partir de 1916, la guerre qui devint totale força la France à se tourner vers ses colonies. Sont ainsi organisées des conscriptions obligatoires ; les révoltes populaires en A.E.F³⁷. et en A.O.F³⁸. empêchaient un recrutement normal. Le contexte de la recherche d'une force de l'avant qui pourrait servir, selon une terminologie de l'époque, de « bouclier humain » (idée très connue de chairs à canon), ne souligne que plus amplement la vaillance des jeunes engagés volontaires africains.

Ayant obtenu une autorisation parentale, la majorité étant fixée à 21 ans, Charles N'Tchoréré alors âgé de 19 ans, s'engagea le 19 janvier 1916 dans l'Infanterie coloniale au titre de Tirailleurs sénégalais. Il rejoint le centre d'instruction militaire de Baraka à Libreville où il se fait distinguer. Grâce à ses qualités, « on lui confie un poste dans l'administration, au cabinet du lieutenant gouverneur. Une fois de plus, N'Tchoréré se distingue rapidement par son travail. Dans la société civile, il intègre l'Aurore Gabonaise »³⁹, une association politique qui cherchait à « amener les jeunes du pays aux idées d'union, de discipline, d'ordre et de solidarité indispensable à une société qui veut émerger »⁴⁰.

En définitive, les nouvelles recrues gabonaises furent dirigées vers la frontière septentrionale du Gabon où, depuis le début de septembre 1914, le régiment du Gabon qui comptait 1371 hommes et qui faisait partie de la colonne Sud Cameroun⁴¹ du général Aymerich, livrait bataille à l'occupant allemand. Les soldats gabonais dont Charles Messani N'Tchoréré, inclus dans la colonne du Sud Cameroun partit de Brazzaville, participèrent avec leurs co-légionnaires des autres territoires de la fédération *aéfienne* à la libération de Cocobeach (Mouni) en 1916. Il est nommé caporal, le 1^{er} avril 1917 puis sergent l'année suivante. La hiérarchie militaire ne tarie pas d'éloge sur lui : « *Sujet exceptionnel, à ne pas laisser dans les grades inférieurs* »⁴².

³⁶ N'Tchoréré est né au village Olamba, le 15 novembre 1896, d'un notable M'Pongwe. Il fréquente l'école Montfort (1904 - 1912) chez les frères de saint Gabriel reconnus pour leur rectitude et leur rigueur.

³⁷ Au Gabon, se sont les révoltes de Bakaya sous le chef Mavurulu (réduit en 1912), du Haut-Ivindo, des Tsogo avec Mbombé qui est tué en 1913 à Mouila. Le tour revint, en 1922, aux Awandji, sous la férule du chef Wongo.

³⁸ Notons le cas de Samory Touré qui mourut en captivité au Gabon en 1900.

³⁹ J.-P. Mackossaud, *Charles N'Tchoréré, un héros gabonais mort pour la France*, op. cit., p. 52.

⁴⁰ *Ibidem*

⁴¹ Ngande, *Le Cameroun et la France dans la Première Guerre mondiale 1914-1922*, thèse de doctorat de 3^e cycle, Paris VII, 1976.

⁴² Cité dans J.-P. Mackossaud, *Charles N'Tchoréré, un héros gabonais mort pour la France*, op. cit., p. 57.

Il fut de toutes les campagnes, notamment celles de Yaoundé en 1919, du Rif (Maroc) en 1921 avant de se rendre à Fréjus pour y suivre une formation d'élève officier-indigène⁴³. Admis à l'école d'officiers de Fréjus, il en sort en 1922. Il reçut, ce qui était insolite, les épaulettes d'officier. Classé major à l'examen de sortie de Fréjus (promotion 1923), il est maintenu à l'école jusqu'en 1924, en qualité d'instructeur, avec le grade d'adjudant. La même année, il est nommé sous-lieutenant et demande une affectation en Syrie où il se bat. Blessé à Djebel Druse, la mémoire fracassée par une balle, il est renvoyé sur les lignes arrières puis dirigé sur le Gabon où il bénéficie d'un congé de convalescence de six mois en 1926. Sa bravoure lui vaut d'être cité à l'ordre de la division : « *Officier de valeur, d'une bravoure remarquable ; a été blessé à la mâchoire au cours des combats des 30 et 31 juillet 1921* ». ⁴⁴

Promu lieutenant, Charles N'Tchoréré se naturalise français et quitte Libreville, le 11 mai 1927, pour la France. Il est affecté comme officier d'ordonnance du général Bühner (21^e R.I.C.), inspecteur des troupes coloniales. On le retrouve ensuite au Soudan français où il est volontaire pour Kati (2^e R.T.S.). Il assure alors la direction de l'école d'enfants de troupes, qu'il modernise. Le 25 décembre 1929, Charles Messani N'Tchoréré est promu, au choix, capitaine. Il fait un stage au centre colonial de Toulon, puis regagne le Soudan français où il dirige le 2^e R.T.S. ; il quitte le Soudan français pour Saint Louis au Sénégal⁴⁵ où il reste jusqu'en 1939, c'est-à-dire à la veille de la guerre. Il est fait chevalier de la Légion d'honneur.

Depuis le 25 décembre 1937, Charles Messani N'Tchoréré était inscrit au tableau de proposition pour le grade de chef de bataillon. Il prend le commandement d'un détachement constitué par un bataillon de volontaires gabonais lequel est dirigé, en décembre 1939, sur Bordeaux ; séjourne au camp de Souge, à proximité du chef-lieu de la Gironde, c'est, le moment venu, la montée vers le nord et, bientôt, la mêlée de la Somme, à la tête de la 7^e compagnie du 53^e régiment d'Infanterie coloniale mixte sénégalais (bataillon Seymour). « *Ce sera le plus beau jour de ma vie* »⁴⁶ dit-il après avoir donné l'ordre de départ de sa compagnie qui montait en ligne.

Charles Messani N'Tchoréré fut des campagnes du Maroc et de Syrie⁴⁷. Admiré et respecté, il devient officier indigène, puis est fait capitaine à titre français par le général Bühner, inspecteur général des troupes coloniales. La Seconde Guerre mondiale éclate alors que Charles Messani N'Tchoréré se trouve en poste à Dakar où il est directeur de l'École des Enfants de troupes de Saint-Louis. Il exprime le vœu de partir au front en Métropole.

⁴³ En 1922, il devient un des rares Africains à recevoir les épaulettes d'officier en raison de sa brillante conduite.

⁴⁴ P. Cellier, *Un même héros pour le Gabon et pour la France*, cité dans J.-P. Mackossaud, *Charles N'Tchoréré, un héros gabonais mort pour la France*, op. cit., p. 70.

⁴⁵ En 1933, Charles N'Tchoréré est promu capitaine et commande l'École des Enfants de Troupe à Saint-Louis du Sénégal.

⁴⁶ *Noirs et blancs*, op. cit., p. 7.

⁴⁷ D. Lormier, *C'est nous les Africains, l'épopée de l'armée française d'Afrique, 1940-1945*, op. cit. p.32.

En juin 1940, le capitaine N'Tchoréré sert l'armée française dans la Somme, à la tête de la 5^e compagnie du 1^{er} bataillon du 53^e Régiment d'Infanterie Coloniale Mixte Sénégalais mixte sénégalais (53^e R.I.C.M.S.), aux ordres du commandant Seymour⁴⁸.

Du 10 mai au 25 juin 1940, c'est la guerre-éclair (*blitzkrieg*) : les forces blindées allemandes mettent en déroute les unités de l'armée française. L'histoire retient les tentatives de reprise en mains de l'armée française, les nombreux faits d'armes des soldats décidés à « *lutter pour la défense de la patrie ou tout simplement par conscience de leur devoir de défenseurs du sol de la patrie* »⁴⁹ ; ce fut le cas du colonel Charles De Gaulle.

Eugène-Jean Duval nous rappelle que pendant la guerre-éclair, « *les 63 africains des 7 divisions coloniales sont opposés aux unités allemandes et y font face avec courage au prix de sanglants sacrifices* »⁵⁰. Le 53^e R.I.C.M.S. marqua de son empreinte les combats de la campagne de France.

Le 53^e R.I.C.M.S. est une unité combattante intégrée à la 5^e Division d'Infanterie coloniale. Ayant relevé les unités des 2^e et 3^e Divisions légères de cavalerie, elle s'établit sur la rive sud de la Somme à cheval sur le ruisseau d'Airaines où elle fit face, dès le 5 juin 1940, avec un courage mémorable, à une forte poussée allemande⁵¹. « *Au début du mois de juin 1940, le 53^e régiment d'infanterie coloniale (devenu par la suite le 53^e régiment d'infanterie coloniale mixte sénégalais) se couvre de gloire dans les combats dans l'Aisne* »⁵², la Somme.

Voici ce qu'en dit un article publié dans une revue allemande, la *Pommersche Zeitung* :

« *Une page de gloire du Régiment (5^e Poméranien) est le combat qui lui assuré le passage de la Somme. Il y avait surtout la localité de Condé-Folie. Ce fut un point particulièrement difficile à réduire. Là, à nouveau, la troupe se heurta à une vive résistance, l'ennemi combattant avec acharnement. Les Noirs particulièrement utilisaient jusqu'au bout chaque possibilité de défense, mais nos jeunes gens attaquaient toujours, avec un élan irrésistible. Artillerie, et mitrailleuses crépitaient à fond. De nombreux camarades y trouvèrent la mort. Il y eut des heures dures, l'ennemi défendant chaque maison. Des fenêtres et des lucarnes, le feu crachait. Pour briser définitivement cette résistance, les lance-flammes furent alors mis en action. Avec bravoure, les courageux fusiliers se précipitèrent avec la grenade à la main et la baïonnette dans le combat corps à corps et conquièrent ainsi cette localité* »⁵³.

Dans un second récit tiré de la même source, on lit :

« *Suite à une infiltration, les Allemands reviennent à l'assaut et parviennent à faire sauter le dépôt de munitions du bataillon. Privée de celles-ci, la position du bataillon devient intenable, aussi le commandant Seymour décide-t-il de tenter une sortie vers le sud, en brisant le dispositif d'encerclement. Le capitaine N'Tchoréré réclame l'honneur de rester sur place, afin de couvrir la retraite du bataillon, ce que le commandant Seymour accepte.*

⁴⁸ http://fr.wikipedia.org/wiki/Charles_N'Tchor%C3%A9r%C3%A9, consulté le

⁴⁹ E.-J. Duval, *L'épopée des tirailleurs sénégalais*, Paris, L'Harmattan, Coll. « Etudes africaines », 2005, *op. cit.*, p. 213.

⁵⁰ *Ibidem*

⁵¹ *Noirs et Blancs...*, *op. cit.*, pp. 5-6.

⁵² *Idem*, p. 215.

⁵³ *Noirs et blancs*, *op. cit.*, p. 6 ; lire aussi E.-J. Duval, *L'épopée des tirailleurs sénégalais*, Paris, L'Harmattan, Coll. « Etudes africaines », 2005, *op. cit.*, pp. 225-226.

Pendant que les restes du bataillon forcent au sud le barrage ennemi, la 5^e compagnie, restée seule en arrière-garde, subit l'assaut allemand au nord. C'est au moyen de lance-flammes que les soldats allemands réduisent, une à une, les dernières poches de résistance.

A dix heures du soir, la 5^e compagnie ne compte plus que quinze hommes valides : dix Africains et cinq Européens, dont les munitions sont épuisées. Ils ne peuvent plus que se rendre et hissent le drapeau blanc : le capitaine N'Tchoréré sort en tête des survivants.

Les SS séparent alors les Noirs des Blancs. Le capitaine N'Tchoréré refuse d'être considéré comme un Untermensch — un sous-homme — et fait valoir sa qualité d'officier français. En dépit des vives protestations de ses camarades, et des lois les plus élémentaires de la guerre, les SS exécutent sommairement le capitaine N'Tchoréré d'une balle tirée derrière la tête. Son corps est ensuite broyé sous les chenilles d'un char. »⁵⁴

Son fils, Jean-Baptiste N'Tchoréré, engagé volontaire à ses côtés, est tué dans un bombardement, le 14 juin 1940 : « *Le Caporal Jean-Baptiste N'Tchoréré, avait refusé de descendre avec son régiment dans le midi en novembre 1939, il resta donc en ligne avec le 2^e R.I.C. dans les rangs duquel il fut tué [...] derrière son canon antichars, dans la Somme, à Rémiencourt* »⁵⁵. Comme nous le voyons, le capitaine et son fils, par leur sacrifice suprême, ont payé tribut à la liberté : « *Je ne peux mourir d'une balle dans le dos* », disait Jean-Baptiste N'Tchoréré. Dans sa lettre à son père, il avait fait serment de défendre la France : « *Quoi qu'il arrive, papa, je serai toujours prêt à défendre notre chère Patrie, la France* »⁵⁶.

Dans la lettre du 26 août 1926, rédigée à l'attention de son fils, le capitaine écrit :

« La vie, vois-tu mon cher fils, est quelque chose de cher, servir sa patrie, même au péril de sa vie, doit l'emporter toujours !

J'ai une foi inébranlable en la destinée de notre chère France, rien ne la fera succomber, et s'il le faut, pour qu'elle reste grande et fière de nos vies, eh bien qu'elle les prenne. Du moins plus tard, nos jeunes frères et nos neveux seront fiers d'être Français ; ils pourront lever la tête sans honte, en pensant à nous. »⁵⁷

Ces destin particulier est résumé dans *Noirs et Blancs* : « *Par une coïncidence dans laquelle nous voulons voir un symbole, le père et le fils, unis dans le même idéal, devaient consommer le même jour leur sacrifice* »⁵⁸.

Un autre auteur, Bakari Kamian dans *Des tranchées de Verdun à l'église saint-bernard*⁵⁹, cerne le sens symbolique de ce drame :

« [...] le capitaine N'Tchoréré a donné sa vie pour faire respecter sa dignité d'officier français, ses droits d'être un homme comme les autres, la dignité de l'homme noir. Autour de lui sont tombés des dizaines de combattants maliens originaires de la plupart des régions du mali et auxquels il avait su communiquer sa rage de se battre et son dévouement sans réserve pour la mère patrie. »⁶⁰

⁵⁴ *Pommersche Zeitung*, http://fr.wikipedia.org/wiki/Charles_N'Tchor%C3%A9r%C3%A9, consulté le 12 avril 2010.

⁵⁵ *Noirs et blancs, op. cit.*, p. 7.

⁵⁶ Dans la réponse à une lettre de son fils, N'Tchoréré, reprend mot pour mot, le serment de celui-ci de toujours défendre la France, même au péril de sa vie.

⁵⁷ *Revue des troupes coloniales*, n° 275, année 1946, cité in D. Lormier, *C'est nous les Africains, l'épopée de l'armée française d'Afrique, 1940-1945, op.cit.*, p. 32.

⁵⁸ *Noirs et blancs, op. cit.*, p. 7.

⁵⁹ Paris, Karthala, 2001.

⁶⁰ Cité par D. Lormier, *C'est nous les Africains, l'épopée de l'armée française d'Afrique, 1940-1945, op.cit.*, p. 33.

Tous les témoignages de guerre sont unanimes : Charles Messani N'Tchoréré est l'une des figures emblématiques de la coloniale : « *Commandant de compagnie plein d'allant et de bravoure. Lors des combats des 5, 6, 7 juin 1940 Charles N'Tchoréré a infligé à l'ennemi des pertes sérieuses. A donné à tous l'exemple du mépris du danger par son activité sous le feu de l'ennemi* »⁶¹. Le capitaine Pilet en 1940 fit le témoignage suivant, rapporté dans l'ouvrage de Jean-Patrick Mackossaoud :

« *Après avoir fait prisonnier sa Compagnie, les Allemands invitèrent le capitaine N'Tchoréré à tenir les mains en l'air, croisées sur le casque, comme ils le faisaient pour tous les Noirs.*

*N'Tchoréré refusa : « Je suis officier français ». Un officier allemand, pistolet au poing, voulant le tuer dans le dos, l'invita alors à s'éloigner. N'Tchoréré refusa encore, l'Allemand l'abattit »*⁶² à bout portant d'un coup de revolver.

Dans sa lettre du 26 août 1939, il avait affirmé sa foi inébranlable en a destinée de sa chère France, « *rien ne la fera succomber, et s'il le faut, pour qu'elle reste grande et fière de nos vie, eh bien ! qu'elle les prenne. Du moins plus tard, nos fils et nos neveux seront fiers d'être Français ; ils pourront lever la tête sans honte en pensant à nous* »⁶³.

Le Lieutenant J. M. Lambert de l'Infanterie coloniale écrit à son tour ce qui suit :

« *En ranimant son souvenir, un sentiment d'admiration et de reconnaissance monte en nous..., et comment ne nous sentirions-nous pas animés d'une confiance plus chaleureuse dans l'œuvre impériale française, quand de tels hommes ont témoigné ainsi pour elle ? Comment aussi ne serions-nous pas fiers qu'ils soient sortis des rangs de l'Armée coloniale, qui pour les avoir produits et pour les produire encore – s'il en était besoin – ne saurait disparaître »*⁶⁴.

Conclusion

« *Une des plus belles pages de l'Armée Coloniale fut écrite dans des petits villages de la Somme, du 4 au 7 juin 1940 par les bataillons sénégalais du 53^e R.I.C.M.S.*

*Là, le Régiment, placé à un point important de la ligne de la Somme, a tenu suivant l'ordre de son Général "sans esprit de recul". Au souvenir de ces combats glorieux est lié particulièrement le nom du capitaine T'chorere, un Gabonais, que l'Infanterie Coloniale honorera comme une de ses plus belles figures »*⁶⁵.

Le Capitaine Charles Messani N'Tchoréré « *par sa vie et par sa mort aura réalisé un rêve lucide* »⁶⁶. Cette assertion de Jean-Patrick Mackossaoud résume parfaitement l'esprit de l'ensemble des témoignages de guerre portés sur le capitaine N'Tchoréré. Ceux-ci retiennent que cet officier français d'origine gabonaise, a eu un destin exceptionnel qui a contribué à déconstruire l'idée spéieuse selon laquelle les Tirailleurs sénégalais furent des bêtes de sommes, des soldats qui allèrent au front sans idéal voire sans projet social. Jean-Patrick Mackossaoud ne s'y trompe guère, en affirmant ceci : « *De cet engagement il faut souligner que, comme beaucoup de jeunes gabonais combattants dans la Grande*

⁶¹ JO du 30 juin 1940, p. 204. CG, cité par E.-J. Duval, *L'épopée des tirailleurs sénégalais*, op. cit., p. 226.

⁶² J.-P. Mackossaoud, *Charles N'Tchoréré, un héros gabonais mort pour la France*, op. cit., p. 141.

⁶³ *Noirs et Blancs...*, op. cit., p. 7.

⁶⁴ Lieutenant Lambert, cité par E.-J. Duval, *L'épopée des tirailleurs sénégalais*, op. cit., p. 226.

⁶⁵ *Noirs et Blancs...*, op. cit., p. 5.

⁶⁶ J.-P. Mackossaoud, *Charles N'Tchoréré, un héros gabonais mort pour la France*, op. cit., p. 114.

Guerre aux côtés de la France, Charles N'Tchoréré espérait en reconnaissance de la contribution à l'effort de guerre, un adoucissement du régime colonial au Gabon »⁶⁷.

L'histoire retient que Charles Messani N'Tchoréré, dès 1914, possédait une claire conscience de son engagement volontaire. Il le dit explicitement dans la lettre qu'il écrivit, le 26 août 1939, de manière prémonitoire et bouleversante à son fils, le caporal Jean-Baptiste N'Tchoréré. Son exemple symbolise la bravoure au combat des Tirailleurs sénégalais qui, tour à tour, furent encensés par les Français⁶⁸, considérés comme chair à canon⁶⁹, reniés par les propagandistes allemands, ignorés par les officiers anglais. Remongin résume les qualités humaines exceptionnelles de N'Tchoréré : « *L'homme était toujours, lui, naturel et simple dans une dignité sans ostentation, dans sa rigueur morale de catholique convaincu et pratiquant, dans son comportement peut-être un peu étudié, mais toujours en harmonie avec ses principes intransigeant* »⁷⁰. Ce fut, outre un soldat émérite, un leader militaire apprécié par ses contemporains. Au sein de la troupe, il était l'homme de tous les instants :

« *Il savait mieux que personne se mêler à eux [Bambaras, Mossis, Toucouleurs, Chicayas...], écouter les palabres, rancher le différend près un "Tu connais Allah" devenu légendaire. Cette phrase laconique avait un effet psychologique, si sûr que, invariablement, dès, qu'elle était prononcée, les visages s'irradiaient, les rires fusaient dans les dents blanches...* »⁷¹.

Au total, la vie militaire de Charles Messani N'Tchoréré a été, tous les témoignages de guerre le soulignent, gouvernée par une implacable logique : celle « *du cœur, du corps et de la raison* »⁷². Son souvenir est vivace, malheureusement un peu plus en France que dans son pays d'origine, au point où, nous dit Jean-Patrick Mackossaud, « *A l'Ecole [Saint Cyr], les jeunes recrues le vénèrent au Panthéon des héros français, et à Airaines, tous les 7 juin, les enfants en parlent comme d'un grand père commun...* »⁷³.

Bibliographie de recherche

Akpo-Vaché (Catherine), *L'AOF et la Seconde Guerre mondiale (septembre 1939-octobre 1945)*, Paris, Karthala, 1996.

Atela Yene, *Cameroun, mémoire d'un colonisé*, Paris, L'Harmattan, 1988.

Bakari Kamian, *Des tranchées de Verdun à l'église saint-bernard*, Paris, Karthala, 2001.

Benot (Yves), *Massacres coloniaux*, Paris, La Découverte, 1992.

⁶⁷ J.-P. Mackossaud, *Charles N'Tchoréré, un héros gabonais mort pour la France*, *op. cit.*, p. 53.

⁶⁸ Nous ne faisons pas l'impasse sur les mauvais traitements subis en France par les tirailleurs sénégalais. On a connaissance par exemple de certaines situations au cours desquelles des unités noires furent envoyées combattre là où les troupes métropolitaines refusaient de servir.

⁶⁹ Texte extrait de *Enseigner la mémoire ? Les soldats indigènes, oubliés de la Première Guerre mondiale, Un lourd bilan, voir la page <http://crdp.ac-reims.fr/memoire/enseigner/soldatsindigenes/01bilan.htm>*

⁷⁰ J.-P. Mackossaud, *Charles N'Tchoréré, un héros gabonais mort pour la France*, *op. cit.*, p. 130, citant Remongin, « Souvenir sur N'Tchoréré » in *Les Anciens du 53^e R.I.C.M.S.*, n° 70, 1^{er} trimestre 1965.

⁷¹ Remongin, « Souvenir sur N'Tchoréré », in *Les Anciens du 53^e R.I.C.M.S.*, n° 70, 1^{er} trimestre 1965, cité dans J.-P. Mackossaud, *Charles N'Tchoréré, un héros gabonais mort pour la France*, *op. cit.*, p. 78.

⁷² *Idem*, p. 12.

⁷³ *Idem*, p. 4.

D'Almeida-Topor (Hélène), *L'Afrique au XX^e siècle*, Paris, A. Colin, 1999.

Duval (Eugène-Jean), *L'épopée des tirailleurs sénégalais*, Paris, L'Harmattan, Coll. « Etudes africaines », 2005.

Issoufou Conombo (Joseph), *Souvenirs de guerre d'un « Tirailleur sénégalais »*, Paris, L'Harmattan, Coll. « Mémoires Africaines », 1989.

Kourouma (Hamadou), *Le Soleil des indépendances*, Paris, Seuil, 1979.

Lormier (Dominique.), *C'est nous les Africains, l'épopée de l'armée française d'Afrique, 1940-1945*, Paris, Calmann-Lévy, 2006.

Mackossaud (Jean-Patrick), *Charles N'Tchoréré, un héros gabonais mort pour la France. Essai*, Yvelines, Yvelinédition, 2010.

Marcot (François), conférence prononcée lors de la Journée d'études consacrée au thème : « Devoir de mémoire et légitimité de l'oubli », organisée par le Musée de la résistance et de la déportation, la Maison des sciences de l'homme Claude-Nicolas-Ledoux et le Laboratoire des sciences historiques de l'Université de Franche-Comté, 30 avril 2003.

Noirs et blancs, Section d'Etudes et d'Informations des Troupes Coloniales, Paris, Reboul et fils, 1944.

Onana (Charles.), *La France et ses tirailleurs - Enquête sur les combattants de la République*, Paris, Ed. Duboris, 2003.

Ricœur (Paul), *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, Coll. « L'ordre philosophique », 2000.

Rives (Maurice) et Dietrich (Robert), *Héros méconnus, 1914-1918, 1939-1945 – Mémorial des combattants d'Afrique noire et de Madagascar*, Paris, éd. Association Frères d'Armes, 1993.

Rosanvallon (Pierre), « Leçon inaugurale faite le jeudi 28 mars 2002 », Collège de France, Chaire d'histoire moderne et contemporaine du politique, n° 168, 2002.

Senghor (Léopold Sedar), *Œuvre poétique*, Paris, éd. du Seuil, 1990.

Document Internet

« Enseigner la mémoire ? Les soldats indigènes, oubliés de la 1^{ère} guerre mondiale, Un lourd bilan », <http://crdp.ac-reims.fr/memoire/enseigner/soldatsindigenes/01bilan.htm>;
http://fr.wikipedia.org/wiki/Charles_N'Tchor%C3%A9r%C3%A9, consulté le 09 avril 2008.

L'exercice de l'autodétermination dans la doctrine et la pratique de l'Organisation des Nations Unies (ONU) : portée et limites

Lucien MANOKOU

Docteur en Histoire

Institut de Recherche en Sciences humaines (IRSH/CENAREST)

Groupe d'Etudes politiques et de Défense (GREPOD)

Libreville (Gabon)

Résumé

Le droit à l'autodétermination est reconnu par la Charte des Nations unies et l'Assemblée générale a adopté plusieurs résolutions à ce sujet. La Cour internationale de Justice (CIJ), quant à elle, a rendu des avis et des arrêts sur des affaires soumises à son jugement. C'est pourquoi l'ONU a organisé des référendums et des élections pour des territoires non autonomes ou sous tutelle afin que ceux-ci accèdent à l'indépendance en choisissant librement leur statut politique, économique et social. Mais l'application de ce droit ne s'est pas faite de manière uniforme, conduisant ainsi à un bilan mitigé de cette pratique aux Nations unies. Ces limites onusiennes s'illustrent aujourd'hui encore par son incapacité à organiser un référendum au Sahara occidental depuis 1991.

Mots Clés : autodétermination, indépendance, territoire, droits de l'Homme, Conseil de tutelle, Sahara occidental.

Abstract

The right to self-determination is recognized by the United Nations Charter and the General Assembly adopted several resolutions on the subject. The International Court of Justice (ICJ), meanwhile, has issued opinions and judgments on cases brought to his trial. This is why the UN has held referendums and elections to the Territories or trust so that they achieve independence by choosing freely their political, economic and social development. But the application of that law was not built in a uniform manner, thus leading to a mixed picture of the practice at the United Nations. These limits are illustrated today by UN's inability to hold a referendum in Western Sahara since 1991.

Key-Words : self-determination, independence, territory, human rights, the Trusteeship Council, the Western Sahara.

Introduction

Dès sa création en 1945, l'Organisation des Nations Unies (ONU) s'est engagée à libérer les peuples assujettis à la domination étrangère et les territoires non autonomes en vertu du droit à l'autodétermination. Ce droit fait partie intégrante des buts et principes de sa Charte. Le Conseil de tutelle (chapitre XIII) est l'un de ces organes principaux qui, jusqu'en 1994, était chargé de contrôler l'administration des territoires sous tutelle, répartis en trois catégories : les territoires sous mandat de la défunte Société des Nations, les territoires détachés des pays vaincus de la Deuxième Guerre mondiale et les territoires volontairement placés sous ce régime par les États responsables de leur administration.

Le droit à l'autodétermination, aussi appelé droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, est la faculté pour un peuple de choisir librement s'il entend ou non être souverain et constituer un Etat, déterminer son statut politique, son organisation administrative et son système économique. Au départ, ce droit était un principe politique à vocation morale et de nature interne, avant d'être consacré au niveau international par la Charte de l'ONU en 1945, renforcé par les résolutions de ses organes et les conventions internationales y relatives. Dans la terminologie onusienne, le droit à l'autodétermination signifie quatre options : indépendance, association ou intégration à un Etat indépendant et, enfin, « *acquisition de tout autre statut politique librement décidé par un peuple* » (Résolution 2625 du 24 Octobre 1970). La Cour internationale de Justice (CIJ) insiste sur le caractère libre du scrutin, quelque soit l'option choisie : « *l'application du droit à l'autodétermination suppose l'expression libre et authentique de la volonté des populations* »¹. Se référant à la jurisprudence internationale et à la pratique diplomatique, ce droit est principalement lié à la résolution 1514, intitulée « *Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux* » adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 14 décembre 1960 qui, dans son deuxième point, déclare « *tous les peuples ont le droit de libre détermination ; en vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et poursuivent librement leur développement économique, social et culturel* ». Cette déclaration présente les grandes lignes de ce droit et fixe les modalités auxquelles doit se conformer sa mise en œuvre.

Cette Déclaration et les résolutions ultérieures venues renforcer sa mise en application constituent la doctrine onusienne en matière de droit à l'autodétermination. La question qui se pose ici est celle de savoir si, dans tous les cas des territoires non autonomes, cette doctrine s'est traduite par la mise en œuvre uniforme de ce droit. Pour répondre à cette préoccupation, il est opportun de présenter d'abord les textes relatifs à ce droit au sein de l'Organisation des Nations Unies. Ensuite, nous analysons sa mise en œuvre, à travers quelques exemples des territoires affranchis par ce processus. Enfin, nous revisitons la pratique de l'autodétermination à l'ONU, en nous focalisant sur le Sahara occidental, sujet de nombreux débats.

¹ CIJ, *Recueil 1975*, p. 32, par. 55.

I- Corpus juridique unusien en matière de droit à l'autodétermination

Sur cette question du droit à l'autodétermination, l'armature juridique onusienne est essentiellement constituée des dispositions de la Charte, des résolutions de l'Assemblée générale et des avis et arrêts de la Cour internationale de Justice.

1 – La Charte de l'ONU

Reprenant la charte de San Francisco de 1942, la Charte des Nations Unies de 1945 réaffirme le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, car à cette époque nombre de territoires et de peuples sont encore sous la sujétion coloniale. Deux articles de la Charte le mentionnent. L'article 1^{er}, alinéa 2 inclut, parmi « *les buts des Nations Unies* », celui de « *développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes* ». Concernant l'article 55, il énonce qu'« *en vue de créer les conditions de stabilité et de bien-être nécessaires pour assurer entre les nations des relations pacifiques et amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, les Nations Unies favoriseront...* » un certain nombre d'objectifs, à savoir le relèvement du niveau de vie, la solution des problèmes économiques et sociaux, le respect effectif des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

A côté de ses deux articles, la Charte consacre les chapitres XI, XII et XIII respectivement à la Déclaration relative aux territoires non autonomes, au Régime international de tutelle et au Conseil de tutelle. Le Régime de tutelle avait pour principal but de favoriser les progrès politique, économique et social des territoires ainsi que leur évolution vers la capacité à s'administrer eux-mêmes ou l'indépendance. Il avait aussi pour objectif d'encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et de développer le sentiment de l'interdépendance des peuples du monde. S'agissant du Conseil de tutelle, c'est l'organe qui était chargé, sous l'autorité de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité, de contrôler l'administration des territoires placés sous ce régime. Ce Conseil a suspendu ses activités depuis le 1^{er} novembre 1994 car tous ces territoires ont maintenant atteint la pleine autonomie ou accédé à la souveraineté internationale, par référendum pour certains, soit comme États distincts, soit en s'associant à des États indépendants voisins. Dans la première catégorie, on peut citer Bahreïn et la République des Palaos dans le Pacifique qui ont accédé à l'indépendance respectivement le 15 août 1971 et le 1^{er} octobre 1994. Dans la seconde catégorie, on retient que l'Irian occidental a intégré l'Indonésie en avril 1969².

2 – Les résolutions de l'Assemblée générale

Par l'entremise de ses résolutions, l'Assemblée générale a bâti, au fil des années, un véritable socle juridique légitimant le droit à l'autodétermination des territoires non autonomes. La première, et la plus pertinente, est celle susmentionnée portant *Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux* du 14 décembre 1960. Elle se veut une confirmation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et n'admet aucun prétexte pour retarder l'accession ou l'octroi de l'indépendance. Cette Déclaration a permis, au cours des cinquante dernières années, à plus d'une centaine des territoires coloniaux d'accéder à la souveraineté internationale

² MORAND-DEVILLER (J.), « Auto-détermination en Irian occidental et à Bahreïn », *Annuaire français de droit international*, volume 17, 1971, p. 513.

et à plusieurs territoires sous tutelle et non-autonomes d'exercer leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance.

Dix ans plus tard (en octobre 1970), en vertu de ses résolutions 2621 (XXV) et 2625 (XXV), l'Assemblée générale adoptait deux autres Déclarations, précisant la portée du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. La première, du 12 octobre, édictait un *Programme d'action pour l'application intégrale de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance*. La seconde, du 24 octobre, établissait les *Principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies*, dont celui pour tous les peuples « de déterminer leur statut politique, en toute liberté et sans ingérence extérieures ». Cette résolution est considérée comme le texte codificateur du droit à l'autodétermination³. Elle ne détermine pas l'issue du libre choix exprimé par les populations : « la création d'un Etat indépendant, la libre association ou l'intégration avec un Etat indépendant, ou l'acquisition de tout autre statut politique librement décidé par un peuple constituent pour ce peuple des moyens d'exercer son droit à disposer de lui-même ».

Entre-temps, le 16 décembre 1966, l'Assemblée générale adoptait deux pactes internationaux relatifs aux Droits de l'Homme : le *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* et le *Pacte international relatif aux droits sociaux, économiques et culturels*. Les premiers articles de ces deux instruments internationaux recommandent que : « tous les peuples aient le droit de disposer d'eux-mêmes. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel ». Telles sont les principales résolutions de l'Assemblée générale en matière d'autodétermination.

En ce qui concerne le *Comité spécial sur la décolonisation* (aussi appelé *Comité spécial de l'ONU des 24 sur la décolonisation*, le *Comité des 24*, ou tout simplement *Comité de la décolonisation*), de la Quatrième Commission de l'Assemblée générale, il a été créé en 1961 afin d'étudier, pour les cas qui lui sont soumis, l'application de la Déclaration sur la décolonisation. Parmi ses activités, il effectue des missions dans les territoires non autonomes. Depuis 1990, il organise des séminaires régionaux dans les aires géographiques et culturelles où sont situés ces territoires. Rappelons que le 2 novembre 1972, a été instituée la *Semaine de solidarité avec les peuples de tous les territoires non autonomes qui luttent pour la liberté et les droits de l'homme*. Celle-ci commence à partir du 25 mai de chaque année. En outre, toujours en 1990, l'Assemblée générale a proclamé 1990-2000 la *Décennie internationale pour l'élimination du colonialisme* et 2001-2010 la deuxième *Décennie internationale pour l'élimination du colonialisme*.

3 – La jurisprudence de la Cour internationale de Justice (CIJ)

L'organe judiciaire principal des Nations Unies a rappelé et confirmé le droit à l'autodétermination dans plusieurs affaires portées à son appréciation. Elle a donné son avis pour les cas de la Namibie (deux Avis consultatifs : celui du 11 juillet 1950 et celui du 21 juin 1971), du Sahara occidental (Avis du 16 octobre 1975) et de Timor Oriental (Arrêt du 30 juin 1995).

Parmi les avis émis par la Cour sur la question du Sud-Ouest africain, deux retiennent notre attention : ceux de 1950 et 1971. Dans son avis du 11 juillet 1950, la Cour avait répondu à la question soumise par l'Assemblée générale le 6 décembre

³ SMOUTS (M.C.), BATTISTELLA (D.) & VENNESSON (P.), *Dictionnaire des relations internationales*, Dalloz, Paris, 2003, p. 154.

1950 : « L'Union sud-africaine a encore des obligations internationales en vertu du mandat pour le Sud-Ouest africain et, si c'est le cas, quelles sont elles ? ». A l'unanimité, la Cour a dit que : « le Sud-Ouest africain était un territoire soumis au Mandat international assumé par l'Union sud-africaine depuis le 17 décembre 1920 »⁴.

Dans le deuxième avis du 21 juin 1971, soumis par le Conseil de sécurité, la Cour se prononçait sur les « conséquences juridiques pour les Etats de la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie (Sud-Ouest africain) nonobstant la résolution 276 (1970) du Conseil de sécurité »⁵. La Cour a estimé que : « la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie étant illégale, l'Afrique du Sud a l'obligation de retirer immédiatement son administration de la Namibie et de cesser ainsi d'occuper le territoire ; les Etats Membres des Nations Unies ont l'obligation de reconnaître l'illégalité de la présence de l'Afrique du Sud en Namibie et le défaut de validité des mesures prises par elle au nom de la Namibie ou en ce qui la concerne, et de s'abstenir de tous actes en particulier de toutes relations avec le Gouvernement sud-africain qui impliqueraient la reconnaissance de la légalité de cette présence et de cette administration, ou qui constitueraient une aide ou une assistance à cet égard... »⁶. Elle a conclu que « ...l'évolution actuelle du droit international à l'égard des territoires non autonomes, tel qu'il est consacré par la charte de l'ONU, a fait de l'autodétermination un principe applicable à tous ces territoires....Une autre étape de cette évolution a été la Déclaration de l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, applicable à tous les peuples et à tous les territoires qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance ».

S'agissant du Sahara occidental, en réponse aux deux questions suivantes : I - « Le Sahara occidental (Rio de Oro et Sakiet El Hamra) était-il, au moment de la colonisation par l'Espagne, un territoire sans maître (terra nullius) ? II - : « Quels étaient les liens juridiques de ce territoire avec le Royaume du Maroc et l'ensemble mauritanien ? »⁷, l'avant dernier paragraphe de l'Avis de la Cour du 16 octobre 1975 dispose : « La Cour n'a pas donc constaté l'existence de liens juridiques [entre, d'une part, le Sahara Occidental et, d'autre part, le Royaume du Maroc et l'ensemble mauritanien] de nature à modifier l'application de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale des Nations Unies quant à la décolonisation du Sahara Occidental et en particulier l'application du principe d'autodétermination grâce à l'expression libre et authentique de la volonté de la population du territoire »⁸.

Concernant l'affaire⁹ du Timor oriental, qui opposait le Portugal (Puissance administrante du Timor Oriental avant que ce dernier ne soit occupé par la force en décembre 1975 par l'Indonésie) à l'Australie depuis de nombreuses années, la Cour, dans son Arrêt du 30 juin 1995, confirmait la position du Portugal en ce qui concerne le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes : « Il n'y a rien à redire à l'affirmation du Portugal selon laquelle le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, tel qu'il s'est développé à partir

⁴ CIJ, *Recueil* 1950, p. 14, par. 2.

⁵ CIJ, *Recueil* 1971, p. 15, par. 42.

⁶ *Idem*, p. 46, par. 133.

⁷ CIJ, *Recueil* 1975, p. 14, parag. 1.

⁸ *Idem*, p. 60, par. 162.

⁹ Le Portugal contestait à l'Australie la conclusion d'un Accord avec l'Indonésie en date du 11 décembre 1989 portant sur la délimitation du plateau continental de la zone du « Timor Gap », se situant entre le Timor Oriental et le territoire australien et qui permettrait l'exploitation des ressources pétrolières se trouvant dans cette zone. Le Portugal estimait que ce Traité avait porté atteinte au droit du peuple de Timor à disposer de lui-même et à sa souveraineté permanente sur ses ressources naturelles. C'est ainsi que le Portugal soumit l'affaire à la Cour internationale le 22 février 1991. Cf. CIJ, *Recueil* 1995, p. 92, parag. 1.

de la charte et de la pratique de l'Organisation des Nations Unies, est un droit opposable erga omnes [à tout le monde]. Le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes a été reconnu par la Charte des Nations Unies et dans la jurisprudence de la Cour... ; il s'agit là d'un des principes essentiels du droit international contemporain »¹⁰.

Ces quelques avis et arrêt démontrent l'attachement de la Cour internationale de Justice à l'application du principe de l'autodétermination à l'ensemble des territoires non autonomes et à tous les peuples assujettis.

II- La mise en œuvre du droit à l'autodétermination à l'ONU : Quelques cas d'étude

Les Nations Unies ont été fréquemment sollicitées pour organiser et conduire une élection ou un référendum afin de permettre à des territoires de décider de leur statut politique. Dans certains cas, l'ONU fut la principale responsable de la consultation, dans d'autres, elle n'a participé qu'à une étape du processus. Aussi, présentons-nous l'implication de l'ONU dans les processus d'autodétermination en Irian occidental, en Namibie et au Timor oriental.

1 – L'exclusion de l'ONU du processus référendaire en Irian occidental

Au terme d'un long et violent conflit armé hollando-indonésien, le 15 août 1962, sous l'égide du Secrétaire général de l'ONU, fut conclu un accord¹¹ à New York prévoyant le référendum d'autodétermination en Irian occidental entre les Pays-Bas, puissance administrante, et l'Indonésie qui revendiquait sa souveraineté sur ce territoire situé sur l'île de Nouvelle Guinée. L'accord de 1962 confiait une double mission à l'Indonésie : préparer la population papoue à l'exercice du droit de libre option et respecter, lors de la consultation, les garanties propres à en assurer la liberté aux différents stades de l'autodétermination, sous le contrôle des Nations Unies. Sur la base de cet accord, fut créée l'Autorité exécutive temporaire des Nations Unies en Irian occidental (A.E.T.N.U). Cet organe n'administra l'Irian occidental que d'octobre 1962 au 1^{er} mai 1963, date à laquelle elle le céda à l'Indonésie¹². De 1963 à 1969, cette dernière géra le territoire comme l'une de ses provinces et décida seule de la méthode à utiliser lors de la consultation, violant ainsi les clauses de l'accord de 1962 et excluant toute implication du représentant du Secrétaire général, et partant de l'ONU qui l'avait mandaté. C'est ainsi que pour le référendum, qui se tint du 22 mars au 12 avril 1969, le gouvernement indonésien tria sur le volet environ mille Iriens, pour la plupart chefs locaux soumis à son allégeance, pour exprimer les vœux de plus de huit cent mille habitants. Sans surprise, les votants se prononcèrent pour le maintien dans l'Indonésie. On retient que la liberté d'opinion des habitants n'avait pas totalement été respectée lors des opérations d'autodétermination par les autorités indonésiennes en raison du mépris des garanties de l'accord de 1962, des difficultés posées au contrôle de la mission de l'ONU et de la méconnaissance des droits de l'opposition.

¹⁰ CIJ, *Recueil 1995*, p. 16, par. 29.

¹¹ MONCONDUIT (F), « L'accord du 15 août 1962 entre la République d'Indonésie et le Royaume des Pays-Bas relatif à la Nouvelle-Guinée occidentale », *Annuaire français de droit international*, numéro 8, volume 8, 1962, p. 491.

¹² MORAND-DEVILLER (J.), *op. cit.* p. 516.

2 - La réussite du référendum en Namibie

Depuis 1946, un litige¹³ opposait l'Organisation des Nations Unies à l'Afrique du Sud à propos du mandat du Sud-Ouest Africain, (dénommé Namibie en 1968), qui avait été confié à cette dernière en 1920 par la Société des Nations. Ce litige a engendré d'autres conflits entre l'Afrique du Sud et la SWAPO et entre l'Angola, Cuba et cette même Afrique du Sud. Toutefois, le 29 septembre 1978, le Conseil de sécurité adopta la résolution 435(1978) qui, tout en réaffirmant la responsabilité juridique de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de la Namibie, créait un Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition en Namibie (GANUPT) afin d'assurer la régularité du processus référendaire devant conduire à l'indépendance. Dix ans s'écoulèrent sans que cet organe ne soit opérationnel en raison de l'atmosphère conflictuelle qui prévalait pendant la décennie 1978-1988. En 1988, une série d'accords¹⁴ entre les belligérants fit décanter la situation. Les premiers contingents de la GANUPT arrivèrent en mars 1989 en Namibie. Sous la protection de ses 8.000 soldats, les élections eurent lieu du 7 au 11 novembre 1989. Ils désignèrent soixante-douze délégués à l'Assemblée constituante. Ceux-ci rédigèrent la Constitution du futur Etat namibien dès le 21 novembre et fixèrent la date de l'indépendance, proclamée le 21 mars 1990. La Namibie fut admise comme 160^e Membre des Nations Unies un mois plus tard, c'est-à-dire le 23 avril. L'accession de la Namibie à la souveraineté internationale se réalisa grâce à la conjonction des principaux facteurs suivants : la conjoncture internationale favorable grâce à la fin de la guerre froide, la supervision du scrutin par l'ONU, la volonté constructive manifestée par les autorités sud-africaines et angolaises, ainsi qu'à la modération de la SWAPO. Elle demeure comme l'une des réussites¹⁵ en matière de référendum d'autodétermination aux Nations Unies.

3 - L'indépendance du Timor oriental : la détermination des Nations Unies

Colonie portugaise, le Timor oriental est envahi par les forces armées indonésiennes en décembre 1975. Plus de vingt ans plus tard, le 5 mai 1999, un accord est conclu entre les gouvernements indonésien et portugais sur l'organisation d'un référendum sous l'égide de l'ONU pour lequel les populations se prononceraient soit pour l'autonomie au sein de la République indonésienne, soit pour leur indépendance. Le 11 juin, la résolution 1246 (1999) du Conseil de sécurité crée la Mission des Nations Unies à Timor oriental (MINUTO), chargée d'organiser ce référendum. Le référendum, qui a lieu le 30 août, connaît un fort taux de participation (98,6% des 451 792 électeurs) malgré les violences exercées par les pro-indonésiens et les Est-Timorais rejettent massivement (78,6%) le plan d'autonomie soumis à référendum par

¹³ En 1946, le territoire fut placé sous la tutelle directe de l'Organisation des Nations Unies. Mais l'Afrique du Sud refusa d'obtempérer à cette décision et, par une modification constitutionnelle, étendit sa représentation parlementaire au Sud-Ouest africain en 1949. Elle tenta ensuite d'y appliquer sa politique d'apartheid. Cf. www.ulaval.ca, site consulté le 10 décembre 2010.

¹⁴ Ces accords sont conclus en 1988 : L'accord de Governors Island à New York du 13 juillet 1988 ; Le protocole de Genève du 5 août 1988 ; le protocole de Brazzaville du 13 décembre 1988 et les accords de New York du 22 décembre 1988. Cf. GOY (Raymond), « L'indépendance de la Namibie », *Annuaire français droit international*, volume 37, numéro 37, 1991, pp. 392-393.

¹⁵ DIENER (Ingolf), « Namibie : mission accomplie », in SMOUTS Marie-Claude (sous la dir.), *L'ONU et la guerre. La diplomatie en kaki*, Editions Complexe, Bruxelles, 1994, pp. 35-49.

l'Indonésie¹⁶. A cette volonté d'indépendance, est opposée une vague de terreur¹⁷ menée par des milices anti-indépendantistes soutenues par l'armée indonésienne. Celle-ci conduit au massacre et au déplacement forcé de milliers de personnes. L'ONU réagit par la résolution 1264 (1999) du Conseil de sécurité, du 15 septembre. Elle autorise l'envoi d'une force internationale de paix à Timor Oriental, INTERFET, placée sous commandement australien et composée d'environ 7.000 hommes. Toutefois, le 20 octobre, l'Assemblée consultative indonésienne ratifie le décret ouvrant la voie à l'indépendance de Timor oriental. Cinq jours plus tard, par la résolution 1272 (1999), est créée l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO), dotée de pouvoirs civil et judiciaire et appuyée par près de 9.000 casques bleus. Elle prendra la relève de l'INTERFET (23 février 2000) jusqu'à la proclamation de l'indépendance, le 20 mai 2002. Mais quelques jours auparavant, le 17 mai, l'ONU décide de prolonger sa présence pour douze mois en créant la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO). Le 27 septembre 2002, Timor oriental entre aux Nations Unies sous le nom de République démocratique de Timor-Leste. Ici, l'ONU a été confrontée pendant trois ans à la violence orchestrée par l'Indonésie afin de retarder la proclamation de l'indépendance.

En plus de ces cas présentés, il faut noter que l'ONU participa aux opérations d'autodétermination des territoires tels que Barhein en avril 1970. S'agissant de l'organisation des élections, l'Autorité de transition des Nations Unies au Cambodge (UNTAC) fut responsable de l'organisation et de l'exécution des élections nationales cambodgiennes de mai 1993. En outre, l'Autorité de transition des Nations Unies en Slavonie orientale, au Baranja et au Srem occidental (UNTAES) fut sollicitée pour organiser les élections des organismes gouvernementaux au niveau local en avril 1997, en coopération avec les autorités croates, suite à l'accord fondamental du 12 novembre 1995 qui prévoyait l'intégration pacifique de cette région à la Croatie¹⁸.

Dans son souci d'appliquer le principe d'autodétermination, afin de conduire les territoires à choisir librement leur mode de gouvernance, il ressort que les Nations Unies ont différemment conduit les opérations référendaires ayant abouti à leur indépendance.

¹⁶ Cf. « L'indépendance du Timor oriental : la naissance d'une nation en 2002. Chronologie : du référendum sur l'autodétermination à l'indépendance », in www.ladocumentationfrancaise.fr, site consulté le 11 janvier 2011.

¹⁷ « Bref résumé de l'Histoire du Timor oriental-Chronologie », in <http://asiep.free.fr/indonesie/timor/timor-chronologie>, site consulté le 3 novembre 2011. Voir aussi KABA (Sidiki), *La justice universelle en question : justice de Blancs contre les autres ?*, L'Harmattan, Paris, 2010, p. 42.

¹⁸ « Autorité de transition des Nations Unies en Slavonie orientale, au Baranja et au Srem occidental », in www.un.org/fr/peacekeeping/missions, site consulté le 10 octobre 2011.

III- Etat de la question aux Nations Unies : cas du Sahara occidental

Fort de ce qui précède, on peut arguer que le droit à l'autodétermination a été diversement appliqué à l'ONU, à en juger par la façon dont elle a géré les différents cas.

1 – Pratique onusienne de l'autodétermination : un chantier inachevé

Loin de faire un bilan en matière du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, les Nations Unies se sont trouvées souvent embarrassées pour résoudre les cas qui se présentaient à elles. En effet, face aux conflits séparatistes et devant la spécificité des cas, l'Organisation a été tiraillée entre les pressions contradictoires de ses membres et la nature conflictuelle des principes qu'ils défendent : respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, mais non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats ; droit à l'autodétermination, mais inviolabilité des frontières territoriales et condamnation de toute tentative de sécession ou de démembrement d'un Etat souverain. C'est la raison pour laquelle la pratique de l'autodétermination à l'ONU n'a donné que des résultats mitigés¹⁹. Autant, l'Organisation a mené avec réussite certaines consultations : au Togo en 1956, au Cameroun britannique en 59-61, aux Iles Samoa sous administration néo-zélandaise en 1961, en Namibie en 1990 et récemment au Timor Oriental en 2002 ; autant elle a essuyé des échecs : incapacité d'organiser un référendum au Cachemire, disputé entre le Pakistan et l'Inde ; il en est de même pour la Palestine où la résolution 181 de l'Assemblée générale du 29 novembre 1947 prévoyait d'en organiser pour la population de Jérusalem ; mise à l'écart du processus référendaire en Irian occidental en 1969 et impossibilité d'organiser un référendum au Sahara occidental depuis 1991. Quelquefois, elle a été mise devant le fait accompli (partition de Chypre²⁰) ou accepté la sécession (cas du Bangladesh, dans la partie orientale du Pakistan), deux cas qui sont aux antipodes du principe de l'intégrité territoriale. De plus, elle est allée jusqu'à s'insurger contre la volonté exprimée par des populations (condamnation par le « Comité des 24 »²¹ et par l'Assemblée générale²² du choix du maintien dans le giron britannique exprimé par les populations de Gibraltar lors d'un référendum en 1967). Tout ceci révèle manifestement l'imprécision de l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes aux Nations Unies.

Au-delà de diverses questions telles que les conditions d'une libre autodétermination, les consultations dans tous ces territoires posent un double problème : celui de l'étendue et de la réalité de contrôle des Nations Unies sur ces opérations et celui du rôle respectif de ses différents organes dans ces affaires. Dans le cas de l'Irian occidental en 1969, le rôle joué par le Représentant du Secrétaire général fut faible car les autorités indonésiennes l'avaient écarté des opérations

¹⁹ BENHABIB (Nazim), « Le Sahara occidental : Que fait l'ONU ? », in <http://consensus.nova.cat/fr/noticia>, site consulté le 26 janvier 2011.

²⁰ CHARQI (Mimoun), « L'autonomie, stade suprême de la libre autodétermination et des droits des peuples », in <http://www.saharamarocain.net>, site consulté le 27 janvier 2011.

²¹ TAVERNIER (Paul), « Année des Nations Unies (21 décembre 1966 – 19 décembre 1967). Questions juridiques », *Annuaire français droit international*, volume 13, numéro 13, 1967, p. 392. Voir aussi *Chronique mensuelle ONU*, vol. IV, n° 8, août-septembre 1967, pp. 53-65.

²² *Idem*. Voir aussi *Chronique mensuelle ONU*, vol. V, n° 1, janvier 1968, p. 92.

d'autodétermination. Par contre à Barhein en 1970, il s'arrogea presque tous les pouvoirs et son rôle fut capital, au point qu'il pût paraître excessif pour certains pays²³.

Au demeurant, à travers la *Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux*, l'ONU s'est donné un canevas pour permettre à de nombreux territoires de choisir librement le statut qui leur sied. Pour le faire, elle a usé de procédures diverses, établies en fonction de la situation particulière des territoires. Cette multiplicité des procédures n'est pas fiable, car susceptibles de nombreux attermolements. A ce jour, l'Organisation des Nations Unies n'a pas élaboré un protocole universel en matière de réglementation des procédures de consultation, afin que les populations puissent s'autodéterminer partout où cela est nécessaire. Mais les spécificités que présente chaque cas expliquent en partie cette situation. Toutefois, cette lacune pénalise manifestement cette pratique, dévoilant ainsi les limites de l'exercice du droit à l'autodétermination à l'ONU. Il est indispensable de remédier à ce manquement en mettant en place un mécanisme fiable pour éviter de tergiverser à l'avenir, et permettre ainsi aux peuples et aux territoires se trouvant dans cette situation de choisir en toute confiance le mode de gouvernance approprié pour son émancipation.

Par ailleurs, s'agissant du mécanisme du référendum, sur lequel insistent l'Algérie et le Polisario pour le cas du Sahara, la Charte n'en fait aucune référence et les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale (1514 et 1541 de 1960 et 2065 de 1970) ne le mentionnent pas non plus. D'ailleurs, sur la soixantaine de cas relatifs à des territoires non autonomes ou sous tutelle réglés par les Nations Unies, seuls cinq cas ont fait l'objet d'un référendum : deux ont débouché sur l'indépendance (Namibie en 1990 et Timor leste en 2002) ; un a conduit à l'intégration (Irian occidental à l'Indonésie en 1969) et deux ont mené au rejet du statut de libre association proposé par Tokélaou et la Nouvelle-Zélande (2006-2007). Par conséquent, le référendum n'est pas le passage obligé de l'exercice du droit à l'autodétermination²⁴. De plus, la Charte n'assimile pas le principe d'autodétermination à celui d'indépendance. L'ONU préconise quatre options pour l'autodétermination : indépendance, association, intégration (résolution 1541) et « *tout autre statut politique librement décidé* » (résolution 2625). C'est la raison pour laquelle l'indépendance n'est qu'une issue parmi d'autres.

2 – L'attentisme de l'ONU au Sahara Occidental

De prime abord, il est indéniable que le traitement dilatoire de cette affaire a conduit à l'impasse actuelle. Reprenons le rôle de l'ONU. En 1964, la question est examinée pour la première fois à l'Assemblée générale et sa résolution 2072 XX du 16 décembre 1965 demandait à l'Espagne de prendre les mesures immédiates pour la libération de la domination coloniale du territoire du Sahara Espagnol. Mais ce n'est qu'en 1975 que le Conseil de sécurité se saisit de l'affaire. Au cours de cette même année, l'Organisation entérine l'Accord tripartite de Madrid du 14 novembre 1975, signé entre l'Espagne, le Maroc et la Mauritanie. On peut dire, à juste titre, qu'avec la bénédiction²⁵ de l'ONU cet Accord consacrait les revendications territoriales de ces

²³ La méthode de consultation utilisée pour l'autodétermination à Barhein, celle du sondage d'opinion, fut contestée par des pays comme l'URRS. Cf. MORAND-DEVILLER (J.), *op. cit.* pp. 535-536.

²⁴ *Idem.*

²⁵ On peut noter à ce sujet que le 10 décembre 1975, l'Assemblée générale adopta deux résolutions d'inspirations opposées, réaffirmant toutes deux la nécessité d'un référendum : l'une - résolution 3458 A

deux pays sur le Sahara occidental. A partir de cet instant, s'ouvre un long conflit opposant les Sahraouis aux Marocains et aux Mauritaniens, avant le retrait de ces derniers en 1979. Pendant cette période, le Royaume chérifien érige un « mur de défense » et fait valoir naturellement sa souveraineté dans la partie sécurisée. Pour l'ONU, la réalisation de cet ouvrage réduisait toute chance de succès dans la recherche de solution au conflit. En 1988, le Conseil de sécurité, poursuivant le travail de l'Organisation de l'Unité Africaine, a obtenu des Marocains et des Sahraouis l'acceptation d'un plan de paix concernant essentiellement le cessez-le-feu et les modalités d'organisation du référendum. Depuis 1991, la Mission des Nations Unies pour le référendum au Sahara occidental (MINURSO) tente de mettre en œuvre ce plan. Mais le processus d'identification des électeurs a constitué la principale pierre d'achoppement et a conduit à l'inapplicabilité de ce référendum. Entre-temps, l'ONU ne se contentait que de demander l'ouverture d'un dialogue entre les deux parties. En 1995, le Secrétaire général Boutros Ghali ne reconnaissait-il pas devant le Conseil de sécurité que les différences entre les deux parties étaient irréconciliables et ne croyait plus trop au référendum²⁶.

Depuis 2000, l'ONU se trouve devant la difficulté de résoudre l'équation qui tient à concilier deux exigences²⁷ des antagonistes du conflit : l'autodétermination exigée par les Sahraouis et la souveraineté marocaine dans sa partie saharienne. Cet embarras se traduit par les échecs des envoyés personnels du Secrétaire général. Chacune des parties récusant les propositions de l'un et de l'autre. C'est d'abord James Baker qui perdait la confiance des Marocains en janvier 2003, quand il proposait une solution qui supposait un référendum avec le choix de l'intégration, l'autonomie ou l'indépendance. L'envoyé personnel suivant, le diplomate néerlandais Peter Van Walsum, n'a pas eu plus de chance. Il fut remis en cause par le Polisario lorsqu'il suggéra que l'option d'indépendance, bien que soutenue par le droit international, n'était pas réaliste, parce qu'il ne voyait pas le Conseil de sécurité forcer la main au Maroc. Aujourd'hui, c'est le représentant personnel du Secrétaire général, l'Américain Christopher Ross, qui tente de résoudre l'épineux problème du Sahara occidental, depuis sa prise de fonction en 2009.

Devant cette situation de non guerre non paix, de nombreux responsables des Nations Unies admettent désormais que le référendum ne peut être appliqué au Sahara. Dès cet instant, le Conseil de sécurité a recommandé aux parties de « *mettre fin à l'impasse et à progresser vers une solution politique définitive et mutuellement acceptable* ». C'est en réponse à cet appel que le royaume chérifien a présenté au Secrétaire général son « Initiative pour la Négociation d'un Statut d'Autonomie de la Région du Sahara », le 11 avril 2007. Notons que la veille, c'est le Front Polisario qui avait proposé, par anticipation, son « Plan d'autodétermination ». Parmi les deux, c'est la proposition

(XXX) – ignorant l'accord de Madrid, demandant à la puissance administrante l'organisation d'un référendum « *sous la supervision de l'Organisation des Nations Unies* » ; l'autre - *résolution 3458 A (XXX)* - prenant acte de l'accord de Madrid, pria l'administration intérimaire tripartite de prendre les mesures pour que « *toutes les populations sahraouies originaires du territoire puissent exercer leur droit inaliénable à l'autodétermination au moyen d'une consultation libre organisée avec le concours d'un représentant des Nations Unies* ».

²⁶ THEOPHILOPOULOU (Anna) & MUNDY (Jacob), « Pourquoi l'ONU ne résoudra pas le Sahara occidental (jusqu'à ce que cela devienne une crise) », in <http://www.oulala.net/Portail>, consulté le 26 janvier 2011.

²⁷ *Idem*.

marocaine qui a reçu l'appui de nombreux pays et a été jugée « réaliste, sérieuse et crédible ». Elle a suscité un nouvel élan au sein du Conseil de sécurité, car elle a permis l'ouverture des négociations avec le Front Polisario. Depuis 2008, lors des débats à la Quatrième Commission de l'Assemblée générale, de nombreuses délégations appuient les négociations en cours et se prononcent en faveur de la proposition marocaine pour régler définitivement ce conflit. Ces négociations se poursuivent sous la conduite de l'envoyé personnel du Secrétaire général, l'Américain Christopher Ross qui a pris ses fonctions en 2009. Mais aucune de ces réunions n'a permis de réaliser des avancées sur les questions de fond, car le Plan de paix n'a toujours pas pu se concrétiser totalement, malgré la présence de la MINURSO depuis 1991. Le manque de détermination de l'Organisation des Nations Unies est responsable en très grande partie de cette situation et la lassitude, qui se fait jour autour de la question, n'est que la résultante de l'attitude attentiste de l'ONU depuis plusieurs décennies. Aussi peut-on se demander si cette attitude ne traduit pas le cautionnement par les Nations Unies de la politique marocaine au Sahara ? On peut le conjecturer.

Conclusion

Sur la question de la pratique de l'autodétermination à l'ONU, depuis la *Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux* en 1960, il apparaît que les résultats obtenus ne sont pas totalement satisfaisants, étant donné que certains territoires posent encore problème. L'incapacité d'organiser un référendum au Sahara occidental justifie cette insatisfaction. Le représentant de la Zambie à la Quatrième Commission le reconnaissait lors des débats en octobre 2009 : « *Notre échec à agir de manière décisive dans certains cas comme celui du Sahara occidental constitue une grande déception* »²⁸. Cette situation s'explique par le fait que les Nations Unies n'ont pas élaboré une réglementation des procédures de consultation des populations intéressées, préférant plutôt le faire au cas par cas²⁹.

L'ONU, qui a pour principale mission de résoudre les conflits qui peuvent menacer la paix et la sécurité internationales, n'a pas joué pleinement ce rôle. Pour ce cas du Sahara occidental, on peut dire que tout a été faussé dès le départ car, d'une part, il n'y a pas eu un accord sous la direction de l'ONU. Cela a été conclu entre les trois parties (Maroc, Mauritanie et Espagne) et l'Organisation n'a été informée qu'ultérieurement. D'autre part, l'avis donné par la CIJ n'avait pas force de loi et a fait l'objet d'interprétations diverses selon les parties intéressées. Aussi peut-on se poser la question de savoir qui pouvait en être bénéficiaire, quand on sait qu'il n'y a qu'une structure étatique (sujet de droit international), légalement reconnue, qui est habilitée à interpréter légalement cet avis. Or, à cette époque, le Polisario n'était qu'un simple mouvement et la RSAD n'avait pas une reconnaissance internationale incontestable. Par ailleurs, le fait que l'Algérie s'implique dans ce problème a donné au conflit une autre dimension.

Aujourd'hui, l'Organisation s'enlise dans le conflit du Sahara occidental, incapable qu'elle est de trouver une solution satisfaisante entre la thèse unioniste, défendue par le royaume chérifien, et la thèse indépendantiste avancée par le Polisario,

²⁸ Assemblée générale, Quatrième commission : de nombreuses délégations appuient les négociations sur le Sahara occidental, Document CPD/426, Nations Unies, New York, 2009. Déclaration de Lazarous KAPAMBWE, Représentant de la Zambie.

²⁹ SMOUTS (M.C.), BATTISTELLA (D.), VENNESSON (P.), *Op. Cit.*, p. 153.

avec le soutien de l'Algérie. Une lecture des arguments avancés fait apparaître que les parties impliquées sont toutes animées par des considérations d'intérêt national, qui participent d'une logique de puissance régionale³⁰.

A l'ONU, le problème ne résulte pas d'un manque de résolutions ou de décisions, mais d'une absence de volonté politique pour les mettre en œuvre³¹. Or, vu la réalité sur le terrain et en l'absence de toute autre proposition réaliste, l'Initiative marocaine pour la négociation d'un statut d'autonomie pour la région du Sahara s'avère une solution de compromis. Elle a le double avantage de préserver la souveraineté du Maroc et d'institutionnaliser le droit des Sahraouis à gérer démocratiquement leurs propres affaires. Etant donné que la consultation des populations du Sahara est incluse dans cette proposition, l'Organisation des Nations Unies doit donc faire sienne la proposition marocaine en étudiant le meilleur moyen de la mettre en œuvre. Car celle-ci a déjà un début d'exécution, ne serait-ce que par les nombreux projets de développement réalisés dans cette région.

Bibliographie

ALAM (Omar), « Timor-Leste Le triomphe de l'autodétermination », in *Chronique des Nations Unies*, Edition en ligne, www.update.un.org/french/pubs/chronique, site consulté le 11 janvier 2011.

Assemblée générale, Quatrième commission : de nombreuses délégations appuient les négociations sur le Sahara occidental, Document CPSD/426, Nations Unies, New York, 2009.

BENHABIB (Nazim), « Le Sahara occidental : Que fait l'ONU », in <http://consensus.nova.cat/fr/noticia>, consulté le 26 janvier 2011.

BEZZAZ (Mohammed), « L'autodétermination : entre conception classique et moderne », in www.arsmo.org, consulté le 22 décembre 2010

Cour Internationale de Justice, « Sahara occidental, avis consultatif », *Recueil 1975*, pp. 12-82.

Cour Internationale de Justice, *Recueil 1975*, p. 32, par. 55 et p. 33, par. 59

Cour Internationale de Justice, *Recueil 1995*, pp. 90-106.

Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 14 décembre 1960.

FLORY (Maurice), « L'avis de la Cour internationale de Justice sur le Sahara occidental », *Annuaire français de droit international*, volume 21, numéro 21, 1975, pp. 253-277.

³⁰ RUEZ (C.), « Un référendum au Sahara occidental ? », *Annuaire français droit international*, volume 40, numéro 40, 1994, p. 243.

³¹ THEOPHILOPOULOU (Anna) & MUNDY (Jacob), *Op. cit.*

FOCSANEANU (Lazar), « L'arrêt de la Cour internationale de Justice dans les affaires du *Sud-Ouest africain* (Ethiopie c. Afrique du Sud, Liberia c. Afrique du Sud — Exceptions préliminaires) », *Annuaire français de droit international*, volume 8, numéro 8, 1962, pp. 277-284.

GOY (Raymond), « L'indépendance de la Namibie », *Annuaire français droit international*, volume 37, numéro 37, 1991, pp. 387-405.

GUILHAUDIS (Jean François), *Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes*, Presse Universitaires de Grenoble, 1976.

KABA (Sidiki), *La justice universelle en question : justice de Blancs contre les autres ?*, L'Harmattan, Paris, 2010, 298 p.

MONCONDUIT (François), « L'accord du 15 août 1962 entre la République d'Indonésie et le Royaume des Pays-Bas relatif à la Nouvelle-Guinée occidentale », *Annuaire français droit international*, numéro 8, volume 8, 1962, pp.491-516.

MORAND-DEVILLER (Jacqueline), « Auto-détermination en Irian occidental et à Bahrein », *Annuaire français de droit international*, volume 17, 1971, pp. 513-540.
Proposition du Front Polisario, présentée au Secrétaire général le 10 avril 2007.

RUEZ (Claude), « Un référendum au Sahara occidental ? », *Annuaire français droit international*, volume 40, numéro 40, 1994, pp. 243-259.

SMOUTS (Marie-Claude), *L'ONU et la guerre. La diplomatie en kaki*, Editions Complexe, Bruxelles, 1994, 159 p.

TAVERNIER (Paul), « Année des Nations Unies (21 décembre 1966 – 19 décembre 1967). Questions juridiques », *Annuaire français droit international*, volume 13, numéro 13, 1967, pp. 364-395.

VALLEE (Charles), « L'affaire du Sahara Occidental devant la Cour Internationale de Justice », in *Revue Maghreb-Machrek*, 1976, n°71 pp. 47-55.

VERGNIOT (Olivier), « La question du Sahara occidental : autodétermination et enjeux référendaires », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1989, pp. 385-418.

ZOUITNI (Hammad), « Statut d'autonomie, Autodétermination et droit de l'ONU », in www.saharadumaroc.net, site consulté le 22 décembre 2010.

GESTION DU SITE ET RISQUES NATURELS A LIBREVILLE.

Jean Bernard MOMBO et Marie-Thérèse ITONGO

Géographes.

Laboratoire d'Analyse Spatiale des Environnements Tropicaux (LANASPET),

Université Omar Bongo, Département de Géographie. Libreville, Gabon

E.mail : jb.mombo@yahoo.fr; itongo2005@yahoo.fr

Résumé

Située à environ 40 m d'altitude moyenne, le développement spatial de Libreville a été commandé par sa topographie contrastée. Libreville a adapté son plan à la topographie de son site fait d'un ensemble de collines, de croupes et éperons que séparent des marais, marécages et vallées. Les contraintes topographiques du site n'ont pas permis à la ville d'avoir un plan géométrique, régulier et harmonieux. A cette difficulté majeure s'est ajoutée une explosion démographique dans un contexte d'urbanisation rapide et anarchique, une concentration de la population et des habitations dans les zones inondables, et une importante imperméabilisation des sols. Les conditions climatiques favorables et un contexte physiographique prédisposé aux instabilités entraînent des inondations récurrentes et la survenance des mouvements de terrain. L'emboîtement de tous ces différents facteurs expliquent les risques et pose le problème de gestion d'un site urbain fortement anthropisé.

Mots-clés – Libreville, Gestion du Site, Urbanisation, Anthropisation, Climat, Inondations, Mouvements de terrain, Risques.

Abstract -

Gabon's capital city, Libreville is located between 0°20'-0°3' latitude North and 9°25'-9°30' longitude East, with smooth elevation approximately forty (40 m) meters on average above sea level. The spatial development of the city was oriented by contrasting topography. Libreville adapted its plan by following the topography of the site. Its set of hills ridges and spurs of that separating marshes, swamps and valleys. The topographical constraints of the site did not allow Gabon's capital city, Libreville to have a geometric regular and harmonious plane. A major difficulty added is the population growth in a context of rapid unplanned urbanization, the concentration of population and housing in flood plains, and a large soil sealing. The favorable climatic conditions and physiographic context prone to instabilities recursive flooding and monitoring of ground movements. The nesting of these factors explains risks and problem of managing an urban site.

Keywords: Libreville, Site management, Urbanization, Human impact, Climate, Flooding, sliding, risks

INTRODUCTION

Situé dans l'Estuaire du Gabon, Libreville est située entre 0°20' et 0°3' de latitude Nord et 9°25' – 9°30' de longitude Est. La ville, d'urbanisation récente, est localisée à l'intérieur d'une presqu'île délimitée à l'Ouest par l'estuaire du Gabon et à l'Est par la baie de la Mondah. Ville littorale, la capitale du Gabon rassemble 73% de la population nationale. Cette concentration d'habitants crée des activités complexes qui occasionnent de multiples dégradations. Les phénomènes d'érosion sont assujettis à la topographie, à la nature des matériaux en place, au climat et aux méthodes de réalisation des structures et infrastructures diverses. Aussi, l'organisation de l'espace et l'aménagement des infrastructures a-t-il du mal à suivre le rythme rapide de la croissance démographique conduisant ainsi à la formation et au déclenchement des instabilités. Ces effets aggravants créent des réactions en chaîne pouvant entraîner l'exaspération des phénomènes d'érosion et d'inondation. Les particularités de tous ces mécanismes dépendants associées au caractère induit de la pression démographique confèrent à cette agglomération une exposition aux risques naturels et associés.

A ce titre, l'aménagement devra y jouer un rôle de toute première importance, c'est à dire maîtriser et embellir les espaces urbains, pour rendre le milieu de vie plus attrayant et confortable. Cette dynamique urbaine de Libreville s'exprime aujourd'hui par l'extension de la ville. Mais, la faible maîtrise des problèmes de l'environnement urbain favorise l'apparition d'impacts cumulés, à l'origine des effets en chaîne source de risques.

A partir des observations et de l'analyse du site sur lequel l'urbanisation intensifie sa dégradation, nous présentons ici une réflexion articulée en trois volets. Le premier présente et analyse les principales particularités physiographiques et le caractère désorganisé du tissu urbain. Le second, en rapport avec le climat, détermine les composantes morphoclimatiques qui facilitent la survenance des instabilités. La combinaison des deux premiers volets et leur interaction nous mène au dernier, qui identifie deux types de risques prédominants à Libreville : les inondations et les mouvements de terrain.

I. UN CONTEXTE NATUREL ET URBAIN HETEROCLITE

La ville de Libreville se développe dans la plaine littorale du bassin sédimentaire côtier d'âge Cénozoïque. Les calcaires de Sibang (d'âge Turonien) constituent la principale formation géologique. Le contexte géologique est caractérisé par des faciès littoraux, fluvio-lacustres, lacustres, continentaux et fluvio-marins surmontés de formations de couverture, argileuses, limoneuses et sableuses. Les sols sont ferralitiques, constitués en majorité de matériaux sablo-argileux (60% de sables et 40% d'argiles). Leur texture sablo-argileuse et argilo-sableuse leur confère une relative perméabilité. Cette dernière caractéristique favorise la formation des sols hydromorphes et la manifestation des mouvements de masse dans les altérites épaisses sablo-argileuses, argileuses ou argilo-sableuses.

I.1. Un milieu physique contraignant

La topographie de Libreville est marquée par de larges vallées marécageuses séparant des collines et longues et étroites croupes ou interfluves. Vallées et collines constituent les deux grands ensembles orographiques de Libreville. Les formes en bosses ont des contours digités et des versants vigoureux et incisés par des courtes ravines ou des ravineaux encaissé(e)s. Cette topographie accidentée est due à une dissection fluviale d'une surface d'aplanissement de 100 à 120 m de hauteur, sur une rive droite de l'estuaire du Komo ayant connue une surrection tectonique. Les témoins ou vestiges de cette ancienne surface d'aplanissement sont le Mont Bouet (126 m), le Mont Baudin, le Mont Nkol-Ogoum (126 m) et le Mont Bisségoué. Le démantèlement du relief a modelé la topographie actuelle de 40 m d'altitude moyenne. Les altitudes varient du trait de côte à l'Ouest, 0 m, vers les ondulations continentales, autour de 126 m. Faite de parties hautes (collines ou monts, éperons et interfluves) et de parties basses [basses vallées principales à marais ou marécages (Photo 1), vallons, ravins et ravineaux], cette région côtière s'abaisse donc vers l'Ouest atlantique.

Photo 1 - La cuvette de la vallée Sainte Marie Awondo.



Cliché : Mombo J.-B. et Itongo M.-T. (2011).

Le marécage est permanent en saison pluvieuse, dans la cuvette de la vallée Sainte Marie Awondo (vue de Gabosep); le site d'un ancien cimetière actuellement en voie de délocalisation.

Libreville regroupe sur son site 21 bassins-versants aux dimensions très variées (Tableau I). Les eaux pluviales sont drainées de façon naturelle dans les talwegs. Le linéaire de réseaux primaires et secondaires disponibles est de 108 km, dont seulement 2 km ont été l'objet d'un aménagement : le canal de M'Batavéa, allant du pont d'Akébé (carrefour Hassan) au pont Mpira (CNSS). Quelques 100 km sont toujours en l'état naturel.

Tableau I – Les caractéristiques des principaux bassins versants de Libreville

BASSINS VERSANTS	SUPERFICIE (ha)	SOUS-BASSINS VERSANTS	LONGUEUR DU RESEAU (km)	LONGUEUR DU RESEAU A L'EXUTOIRE	PENTE A L'EXUTOIRE	EXUTOIRE	POPULATION CONCERNEE
Gué-Gué	759,21 ha	46 sous-bassins versants	10,84 km	4 km	2,5 %	Pont Gué Gué	15 %
Sainte Anne Arambo	223 ha Débit maxi : 17,5 m ³ Vitesse maxi : 3,5 m/s	17 sous bassins versants de 10 à 30 ha	4,91 km	2,7 km Arambo	2,5 %	Sud Port-môle	8 %
Sainte Marie Awondo	340 (343 ha)	18 sous bassins versants de 9 à 31 ha	9,29 km	4,4 km Awondo	2 %	Ministère Affaires Etrangères	6 %
Batavéa	440 ha Débit maxi : 13,5 m ³ /s Vitesse maxi : 2,7 m/s	13 sous bassins versants de 12 à 68 ha	9,140 km	4,4 km M'Batavéa	2 %	Pont M'pira	15 %
Ogombié	962 ha	47 sous basins versants	16,923 km	4,4 km Oloumi	2,7 %	Marché Oloumi	22,5 %

Source : d'après données de Ondo-Nze B. 1987 ; République Gabonaise. Primature. Ministère Environnement Protection Nature Recherche et Technologie, 2005 –Analyse Environnementale des Bassins Versants de Libreville....

Les principales rivières de Libreville ont leur source à 60 m d'altitude, ce qui correspond à leur dénivelé, le point le plus bas étant le 0 marin.

L'un des traits marquants du paysage de Libreville est la présence des marais. Autrefois, le vieux Libreville a été le siège des marais de la rivière Gué-Gué (Photo 2), de l'Awondo, l'Arambo, la Loubila-M'Batavéa (entre Nombakélé et London ; marais ou marécages de M'Pira et de la basse vallée de M'Batavéa) ; terres à palétuviers ou marais de la rivière Ogombié ou Ogoumbié, ou crique Oloumi et mangrove de l'Ogombié ; marais de basses vallées principales (rivière ou ruisseau du «Four à chaux»

(au droit du siège actuel de Air France) ; ravines de Derrière-l'Hopital ; ruisseau de Watermann ou Saint Benoît ; etc.

Photo 2 - L'exutoire de la rivière Gué Gué



Cliché : Mombo J.-B et Itongo M.-T. (2011).

Vue depuis le pont de Gué-Gué, à l'exutoire, les berges présentent encore au premier plan des rares palétuviers rabougris. Au fond, côté continent, s'étend la vallée marécageuse de la rivière Gué-Gué.

Ces marais, marécages et autres terres basses étaient des voies naturelles de drainage des eaux pluviales et de leur évacuation vers l'estuaire du Komo. Aujourd'hui, de ces marais ne subsistent plus que de rares vestiges pour certains d'entre eux, ou alors plus rien du tout, la poussée urbaine et l'occupation anarchique des terres basses ayant pris le pas sur ces zones *non aedificandi*. Les bassins-versants de M'Batavéa et Ogombié ont encore, de façon disparate et très localisée, une végétation d'algues et de nénuphars et même arbustive clairsemée ou herbacée dans les lits de cours d'eau. Quelques palétuviers séniles ou nains témoignent de l'existence passée de la mangrove dans le bassin-versant de l'Ogombié (environs des quartiers Awendjé, Apostrophe, Akémidjogoni et Lalala-Dakar). L'anarchie dans l'occupation des sols a compliqué le drainage des eaux pluviales urbaines, et a favorisé les inondations dans un site à réseau hydrographique dendritique très dense.

Le développement spatial de Libreville a donc été commandé par une topographie contrastée. Libreville a adapté son plan à la configuration du site fait de collines, croupes et éperons que séparent marais, marécages et vallées.

L'occupation humaine s'est d'abord faite sur les sommets des interfluves, où est identifié l'habitat intégré et réglementaire. Les versants aux pentes faibles à moyennes dominants [soit 66% des pentes (Tableau II et Figure 1, ci-après)] et les vallées à fond plat marécageux, inondables et inconstructibles (zone *non aedificandi*), ont été progressivement occupés par un habitat spontané, anarchique, précaire, dégradé, enclavé et sous-équipé. Ainsi, cela a favorisé le développement de plusieurs quartiers sous-intégrés ou d'habitats insalubres. Soulignons aussi que 5% seulement de

logements sont construits sur des terrains lotis disposant d'un titre foncier (PNAE, 2001), soit 95% du reste des terrains occupés illégalement.

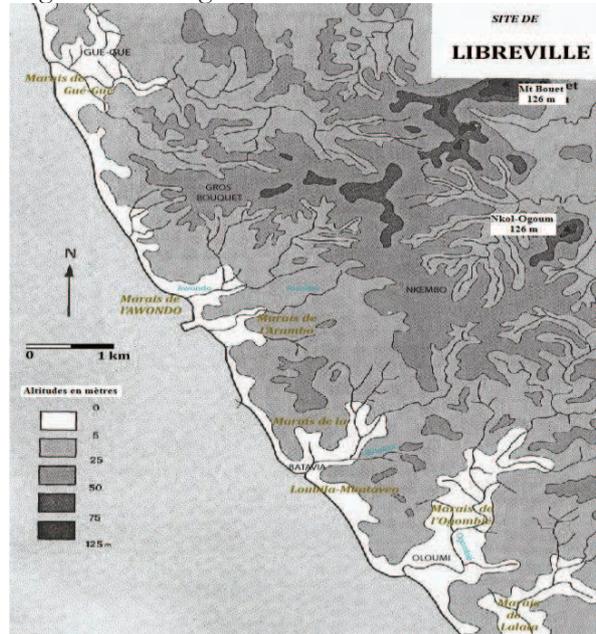
Tableau II – Les classes de pentes à Libreville.

CLASSE DES PENTES (%) (Pouquet J., 1966) ¹	LIBREVILLE
0 Nulle	17 %
----- 5 ----- Faible	33 %
----- 8 ----- Moyenne	33 %
----- 15 ----- Forte	17 %
----- 25 ----- Très forte	00%
----- >25 -----	-----
	100%

Source : Mombo J.-B. et Itongo M.-T. (2011).

¹ POUQUET (J.), 1966, Les sols et la géographie : initiation géopédologique, SEDES-CDU.

Figure 1 - La vigueur du relief du site de Libreville.



Source : Walter R., 1983 (modifié par Mombo J.-B. et Itongo M.-T., 2011).

Ainsi, « Le relief a joué et joue un rôle déterminant dans la répartition des habitants. Sur la hauteur des collines se trouvent souvent implantés les ménages aisés, alors que les positions médianes (sur les pentes) et les contrebas des collines sont occupés par les quartiers de création spontanée qui accueillent les ménages de classe moyenne. L'absence de voirie dans nombre de zones d'habitation plus récentes explique le mode de représentations des quartiers, car les citoyens manquent de ce fait de repères précis pour se situer par rapport aux autres, et surtout aux taxis » (Ndong Mba J.-C., 2003). Les contraintes du site n'ont pas permis à la ville d'avoir un plan géométrique, régulier et harmonieux.

I.2. Une urbanisation anarchique rapide et une explosion démographique

Le Gabon est engagé depuis quelques décennies dans un processus d'urbanisation rapide. En effet, les citadins représentent 85% de la population nationale [Recensement Général de la Population et de l'Habitat (R.G.P.H.), 2003] : « Plus de trois quarts de la population du Gabon (73 % en 1993 et 80 % en 2000) vit en zone urbaine, principalement à Libreville ». En 2004, Libreville et ses environs comptent plus de 600 000 habitants, soit 73% de la population nationale. Elle a pratiquement quadruplé en deux décennies, passant de 106 680 hab. en 1970 à 417 428 en 1993, ce qui représente environ 41% de la population totale du Gabon estimée à 1.014.976 hab. (Tableau III, ci-après). Une telle situation découle, dans une large mesure, des effets conjugués de la poussée démographique, de l'exode rural et de l'immigration ; le taux moyen de croissance étant estimé à 5% (R.G.P.H., 1993).

Tableau III – Evolution de la population de Libreville de 1950 à 2003

Années	1950	1960	1970	1980	1993 (RGPH)	2003 (RGPH)
LIBREVILLE	16 490	31 000	77 800	200 000	429 000	623 621
GABON	-	448 000	546 000	800 000	1 014 976	1 350 000

Source: DGSEE (1992) et RGPH (1993 et 2003).

Cette croissance démographique s'est accompagnée de mutations socio-économiques et culturelles profondes. Ces dernières ont imposé des changements radicaux dans l'organisation sociale et spatiale des agglomérations urbaines, au niveau de leur caractérisation morphologique et socio-économique.

Libreville, capitale administrative du Gabon, eut en Afrique Equatoriale Française (A.E.F.) un caractère planifié et urbanisé très localisé. En effet, le fait urbain ne se limitait qu'à la « ville blanche » ; le reste étant marqué par l'hétérogénéité semi-urbaine et semi-rurale de la ville. L'embryon de l'actuel Libreville, localisé au port d'Aumale, s'étendit autour de la jetée et de la plage du débarquement du *plateau* (actuel quartier Montagne Sainte et présidence de la République) de Libreville. Puis, la ville s'est étirée du nord vers le sud et, progressivement, vers l'hinterland (Figures 2, 3 et 4 ; ci-après).

Figure 2- La croissance de Libreville de 1868 à 1982

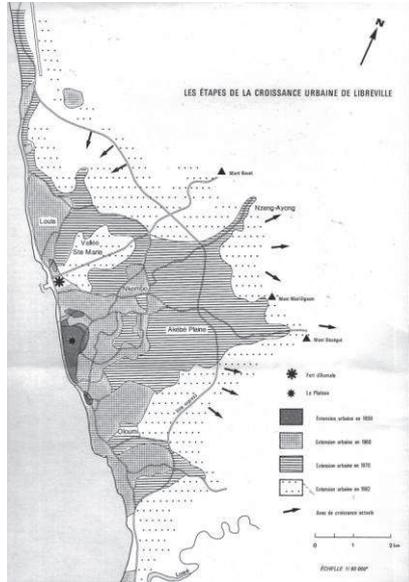


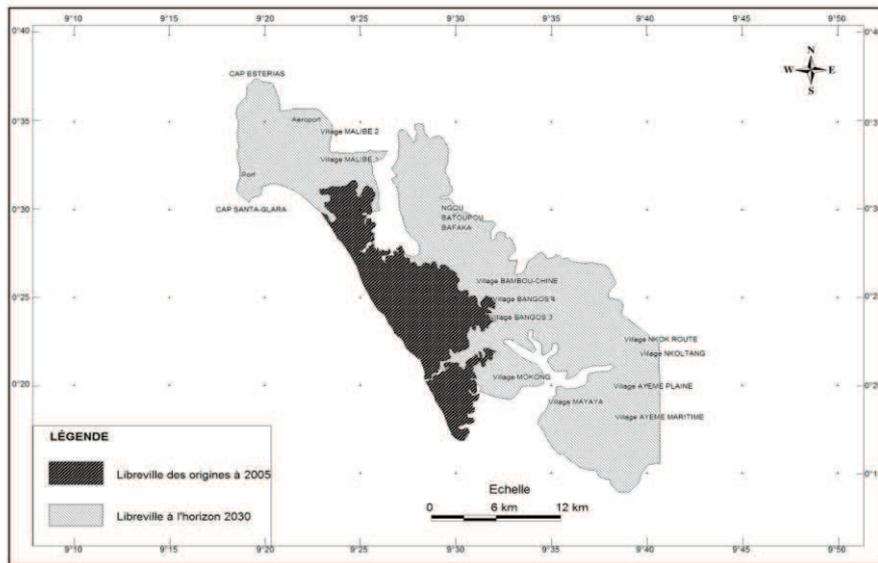
Figure 3- Libreville en 2004.



*Source : Walter R., Atlas illustré, 1983.
Ndong Mba J. C., Atlas du Gabon, 2004.*

Source :

Figure 4- Libreville des origines à l'horizon 2030.



Source : Mombo J.-B. et Itongo M.-T. (2011).

Aujourd'hui encore, hormis le projet d'urbanisation planifiée de 1939 (Lasserre G., 1958), Libreville est le résultat d'une croissance urbaine anarchique. A partir des années 1960, l'occupation de l'espace n'est plus, comme cela fut le cas entre 1843 et 1846, orientée par un schéma directeur d'occupation du sol. De fait, on note la naissance de nouveaux quartiers dépourvus de voiries ... dans des zones inadaptées à la construction : les versants et les talwegs (Photo 3).

Photo 3 – La vallée de la rivière située entre la cité Awendjé et Belle Vue II.



Cliché : Mombo J.-B. et Itongo M.-T. (2009).

Un habitat précaire est présent dans la vallée de la rivière, elle-même colonisée par une végétation herbeuse.

A ces conditions physiques défavorables s'ajoute le facteur précipitations. Les pluies entraînent la survenance des inondations et des mouvements de masse sur un site déjà fragilisé par la déforestation, le remodelage du paysage physique, la modification et l'imperméabilisation de la structure du sol dues à une forte pression démographique. Libreville a « ...des densités de population comparables à celles des villes les plus peuplées du monde : 250 à 360 habitants à l'hectare (pour une densité moyenne de 80 habitants/ha). C'est le cas des quartiers sous-intégrés les plus anciens : Petit Paris : 245 hab./ha, Venez Voir : 360 hab./ha, Cocotier : 360 hab./ha » (PNAE, 2001).

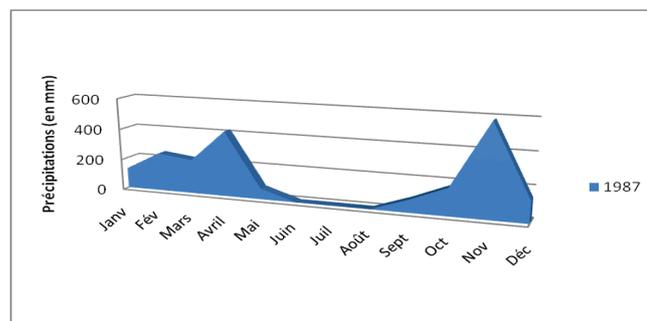
Dauphiné A. (2003) écrit que « la concentration des hommes est considérée comme une première source d'augmentation de la vulnérabilité ». Cette concentration de la population démunie pour la plupart, impliquant des habitations insalubres, favorise la naissance et/ou l'accentuation de risques divers sur ce site. Ainsi, dans une approche de Géographie des risques, l'apport de l'intégration de « tous les effets de l'urbanisation sur le fonctionnement du site » (Peltre P.) induit des « interactions entre risques, gestion des risques et urbanisation » (Pigeon P., 2003).

Pigeon P. (2003) définit « La géographie des risques comme l'étude de type d'endommagement socialement reconnu à partir de ses matérialisations territoriales actuelles ». La géographie des risques ne devrait donc plus seulement être liée à la nature des géosystèmes, ni aux conditions biophysiques ou à la pression démographique. Mais, elle devait être envisagée également dans ses différentes autres dimensions. A ce titre, est proposée ici une réflexion axée sur l'emboîtement des facteurs explicatifs des risques, où le contexte géographique en détermine les formes.

II. UN CLIMAT TRES FAVORABLE AUX RISQUES NATURELS

La saison des pluies dure de Septembre à Mai et présente deux maxima. Le maximum principal correspond aux mois de Septembre, Octobre et Novembre (37% des pluies annuelles), pendant lesquels la pluviométrie moyenne mensuelle est de 638,9 mm pour 15 jours de pluies. Le maximum secondaire, qui s'étend de Mars à Mai (la « petite saison des pluies », soit 33% des précipitations annuelles), enregistre 476,9 mm/an (Figure 5, ci-après).

Figure 5 - Les moyennes pluviométriques à Libreville (1960-2000)



Source : Mombo J.-B. et Itongo M.-T. (2011).

Pendant ces deux périodes pluvieuses de l'année, les événements météorologiques extrêmes caractérisés entre autres par les violents orages sont accompagnés de tornades, de fortes pluies et d'inondations. A Libreville, pendant les mois d'Octobre et Novembre, d'une part, et Mars, Avril et Mai, d'autre part, des pluies diluviennes entraînent des inondations accompagnées de dommages et quelques rares pertes humaines. Ceci fut le cas des inondations d'avril 1996 : « *les pluies diluviennes qui se sont abattues sur Libreville toute la journée d'hier ont causé beaucoup de dégâts à travers la ville, devenue par moments, la Venise de circonstance. Les eaux déchaînées ont tout emporté sur leur passage. De la gare routière au camp de police en passant par la Voie expresse, la Cité de la Caisse, la S.N.I. ; les voies étaient inondées, débordées par les torrents que les caniveaux et autres exutoires insuffisants, existants, n'ont pu contenir. C'est un spectacle désolant fait de crues, d'embouteillage, de maisons noyées jusqu'aux tôles, d'effets emportés par les eaux, (...) de barricades érigées ici et là par les populations en colère* »².

Aux actions anthropiques (implantation d'infrastructures diverses, aménagement de sites, implantation inadéquate des habitations et voies de communication, problèmes d'assainissement, etc.) s'ajoutent donc l'influence du climat sur l'oro-hydrographie. La composante climatique à variance tropicale, humide, maritime et à régime bimodal caractérisée par des précipitations, 9 mois sur 12, et un gradient pluviométrique qui s'élève à plus de 3 000 mm/an. Le climat renforce et accentue ainsi les conditions naturelles déjà favorables aux inondations, à l'instabilité et à l'insécurité dans la distribution des risques dans l'espace.

Libreville connaît une urbanisation importante et anarchique dans un milieu à très forte densité du réseau hydrographique, notamment dans les zones marécageuses. Ainsi, la combinaison des facteurs précipitations (de 2200 à 3800 mm d'eau en moyenne par an), occupation des zones hydromorphes, déforestation de la végétation de mangrove, imperméabilisation des sites aménagés³ et absence d'infrastructures adéquates d'évacuation des eaux de ruissellement influencent, favorisent et expliquent l'ampleur et la récurrence des inondations.

III. DES RISQUES NATURELS ET INDUITS VARIÉS

« Nous désignons par risques naturels, le risque que ressent, perçoit et subit un groupe social ou un individu soumis à l'action possible d'un processus physique » (Veyret Y., 2003) qui échappe largement à l'intervention humaine. « Mais ces risques peuvent résulter d'aléas dont l'efficacité est accrue par les activités humaines et les aménagements » (Veyret Y., *op. cit.*). De fait, la ville produit des risques où l'élément déclenchant demeure d'origine naturelle. Mais, le paramètre aggravant est l'intervention anthropique dans sa globalité. Le Gabon, peu enclin aux désastres naturels, enregistre ceux liés à l'eau : les érosions, les mouvements de terrains, les inondations, les orages... . Par conséquent, ceux-ci portent atteinte à la sécurité des personnes et des biens (Tableau VI, ci-après).

² « L'UNION », Gabon, Libreville, quotidien national, du 17 avril 1996.

³ Le taux d'imperméabilisation des sols à Libreville varie de 0,45 à 0,70 % (PNAE, 2001).

Tableau VI – Typologie des sinistres au Gabon de 2002 à 2005

TYPE DE SINISTRE	GLISSEMENTS DE TERRAIN, EBOULEMENTS	INONDATIONS	EFFETS DES VENTS (TORNADE, ORAGE, FOUDRE)
Nombre de sinistrés	14	109	657
Provinces concernées	Estuaire	Estuaire	Estuaire, Haut-Ogooué, Ngounié, Ogooué-Lolo, Ogooué-Ivindo, Woleu-Ntem
Localités	Libreville	Libreville	Libreville, Owendo, Léconi, Okangoville, Lébamba, Mbigou, Koulamoutou, Pana, Oyem, Minvoul, Bitam
Domages	Enfants ensevelis à Kinguélé, adultes ensevelis aux Charbonnages, maisons endommagées ou détruites	Décès par noyade, matériels endommagés, maisons endommagées ou détruites	Enfants électrocutés par la foudre à Nzeng-Ayong, destruction des habitations, habitations endommagées voire détruites (toitures et tôles arrachées)
Cout F.CFA	197 779 765	112 777.500	213 655 445
Période et zone de prévalence	2002-2003	Saison des pluies 2003-2005	Saison des pluies 2002; 2005
Dispositif opérationnel	Inexistant	Inexistant	Inexistant

Source : Gabon DSCRIP, 2005 (Données de la Direction Générale du Bien-Etre). (Tableau modifié : Mombo J.-B. et Itongo M.-T., 2011).

III. 1 - Les inondations

La première cause qui influence les inondations est certainement l'augmentation de la durée de pluies et, donc, celle du volume d'eau précipitée dans un espace donné en un temps déterminé ; par voie de conséquence, celle des intensités. Ces circonstances, qui permettent la saturation des horizons superficiels du sol, accroissent le ruissellement, augmentent le niveau des cours d'eau et de leurs débits. L'apport de la charge solide, par le ruissellement qui modifie l'hydrodynamique et rehausse le niveau de base des cours d'eau, augmente le risque d'inondation. Mais, les inondations induites par le ruissellement urbain résultent aussi de la saturation et/ou du sous-dimensionnement des collecteurs d'eau pluviale. Cette saturation provoque une accumulation et une

propagation des eaux. Ceci se traduit, d'une part, par des crues et, de l'autre, par des inondations.

Photo 4 : Une maison construite dans un lit
la ZI Oloumi
Oloumi de cours d'eau au Quartier Lalala



Photo 5 - Inondation dans



Clichés : Mombo J.-B. et Itongo M.-T. (Février 2011)

Cette case en matériaux de fortune, dans une zone *non aedificandi*,
Spectacle classique à Libreville. Même les
est la proie permanente des eaux pluviales dans un contexte
Véhicules tout terrain sont durement éprouvés
d'insalubrité extrême.
lors des inondations récurrentes.

Mais ces crues⁴, qui dans la plupart des cas se transforment en inondations, sont également conditionnées par les caractéristiques du profil en long qui, dans le cas

⁴ Il faut distinguer crue et inondation : la crue définit les hautes eaux qui peuvent demeurer dans le lit mineur du cours d'eau. Dès que celui-ci ne suffit plus à contenir l'écoulement, l'eau déborde et se répand dans le lit majeur provoquant une inondation. Il peut donc avoir crue sans inondation. Les inondations se distinguent par l'inégale

spécifique des cours d'eau de Libreville, ont une pente faible et décroissante vers l'aval (10 à 1%). Cette spécificité est un des éléments qui favorise, en aval, la stagnation des eaux et donc l'occurrence des inondations. Le flux marin par contre est l'une des causes qui contribue à entretenir les inondations, surtout dans les secteurs proches de l'exutoire et lorsque la venue des pluies coïncide avec la marée montante.

Hormis le fait pluviométrique, les inondations récurrentes ou fréquentes à Libreville (Mombo J. B., 1997, 1998a et b ; Mombo J.-B. et Edou M., 2007), ville sans égouts, sont aussi favorisées par :

- l'obstruction quasi systématique des émissaires naturels ou aménagés ;
- le rejet de déchets (divers, encombrants) dans les canaux, caniveaux et lits de cours d'eau ;
- l'ensablement des lits des cours d'eau par l'apport en sédiments des eaux de ruissellement du fait de la forte érosion des sols dans les quartiers sous-intégrés, faute de l'existence d'un réseau d'évacuation des eaux pluviales ;
- la présence des herbes, basses ou hautes, encombrant les fonds de vallées ; dans les lits des rivières M'Batavéa et Ogombié, les algues et les nénuphars tapissent les cours d'eau. A certains endroits, une végétation de mangrove subsiste (bassin-versant de l'Ogombié : aux environs des quartiers Awendjé, Lalala-Dakar, ...) ;
- l'absence d'entretien du réseau d'assainissement, ou de programmes périodiques de curage des canaux et caniveaux, d'où l'obstruction et le colmatage quasi permanent de l'ensemble dudit réseau.

Photo 6 - La vallée de la rivière située entre la cité Awendjé et Belle Vue II.



Clichés : Mombo J.-B. et Itongo M.-T. (2009)

La passerelle (pont Asselé), don d'un homme politique, relie les quartiers sous-intégrés Belle-Vue II et Awendjé, traversant la large vallée envahie d'herbes et servant aussi de décharge sauvage pour les ordures ménagères.

rapidité de la montée des eaux. Elles correspondent soit à des crues lentes (plusieurs jours), soit à des crues rapides (quelques heures).

De façon variée les inondations, chaque année et à chaque saison de pluies, constituent les aléas les plus largement représentés à Libreville. Leurs impacts sont d'une gravité nuancée selon les lieux et les périodes. Si les facteurs naturels sont la cause immédiate des inondations, il faut y adjoindre les causes induites et aggravantes dues à l'activité humaine, pour expliquer la genèse de ce phénomène. Source de conséquences environnementales et associées, les inondations et leurs récurrences sont un facteur d'insécurité, qui induit les mouvements de terrain sur un sol à altérites épaisses sablo-argileuses, argileuses ou argilo-sableuses, déjà prédisposé aux instabilités.

III. 2 - Les mouvements de terrain

Les mouvements de terrain englobent toutes les formes de ruptures de déplacements de matériaux enregistrés par le substrat, qu'il s'agisse des affaissements, des effondrements, écroulements, éboulements, des glissements... (Veyret Y. et Pech P., 1997). Les manifestations des mouvements de terrain sont diverses et variées, en fonction de la nature et du niveau d'altération des roches et de la quantité des matériaux affectés. Ainsi à Libreville, l'altération par hydrolyse de la roche-mère calcaire, gréseuse, gréso-calcaire ou calcaro-marneuse a donné des altérites épaisses dont la puissance varie de 2 à 10 m et parfois plus.

Le site de Libreville repose sur les sols ferrallitiques et les sols hydromorphes. Leurs caractéristiques texturales (faciès argilo-limoneux, sablo-argileux, argileux à argilo-sableux) favorisent l'infiltration des eaux induisant l'instabilité structurale. Cette disposition déclenche leurs ruptures et provoquent le ravinement et des glissements qui affectent indifféremment les roches plus ou moins altérées.

Le ravinement est provoqué par le ruissellement plus ou moins rapide et durable, en fonction de l'intensité des précipitations. Ces écoulements d'eau de surface distribués sur de vaste surface herbacée provoquent une forte érosion latérale dont les profondeurs varient entre le millimètre et 1,5 m (Photo 8). Sur le même site, on note la présence de rigoles et de ravines. Le passage de l'une à l'autre peut être rapide en fonction de la nature et la structure du couvert végétal.

Photo 7 - Ravinement par ruissellement au quartier Angondjé (CICIBA



Cliché : Mombo J.-B et Itongo M.-T. (Février 2011).

L'ampleur de l'entaille dépend non seulement de la pente et de la vitesse de l'écoulement, mais aussi de l'intensité de la pluie et du taux de couverture végétale. Au site d'Angondjé, cette entaille témoigne de l'agressivité et de la vitesse des eaux de ruissellement sur une durée assez longue, lors des pluies importantes. La manifestation de ces éléments est illustrée par la présence des troncs d'arbre coupés en amont et charriés dans la ravine.

L'intervention anthropique provoque et accentue ce phénomène de ravinement. La création d'une route, par exemple, modifie le drainage naturel. « *Les écoulements sont dérivés vers de nouveaux exutoires naturels ou artificiels. Lorsque les systèmes de drainage sont absents ou mal conçus, la concentration au niveau de la route engendre des phénomènes d'érosion régressive [...]. De plus une chaussée goudronnée constitue un excellent impluvium capable de concentrer des débits élevés lors de fortes averses. [...]. Ce phénomène d'imperméabilisation a souvent pour conséquence l'apparition de nouveaux réseaux d'écoulement consécutif à l'abandon du fossé d'écoulement artificiel* » (Itongo M. T., 1998).

« *Les routes mal ou non bitumées sont en proie aux phénomènes importants dès les premières averses. L'affaissement des routes est provoqué par des infiltrations importantes des eaux en saison des pluies. Ces chaussées mal entretenues latéralement sont des zones privilégiées de dégradations intenses. Pendant la période pluvieuse, on note des phénomènes qui se produisent simultanément : obstruction de la chaussée et des fossés d'écoulement par des matériaux glissés d'un talus déstabilisé sur un remblai endommagé qui menace la stabilité des routes ou pistes* » (Itongo M. T., 1998).

La formation de ces dégradations est, *primo*, assujettie aux éléments du milieu physique et à un système d'évacuation des eaux défaillant, *secundo*, due à la qualité technique ou au mode de réalisation des structures routières, *tertio*, au vieillissement de la chaussée entraînant par là même les difficultés d'accessibilité et, *quarto*, à la non prise en compte du tonnage à l'essieu. La somme des effets conjugués expose la route à une dégradation rapide par l'érosion. L'accélération et l'aggravation de ces instabilités sont entretenues par la proximité des cours d'eau et des activités anthropiques. Sur ce site, le ruissellement entre en concurrence avec les glissements de terrain. L'engorgement des épaisses couches latéritiques est permanent pendant les saisons des pluies répétées. Les matériaux en place permettent donc une saturation rapide des sols, prédisposant ainsi la zone au déclenchement des mouvements de masse (photo 8).

Photo 8 - Glissement de terrain à Angondjé près du CICIBA.



Cliché : Mombo J.-B. et Itongo M.-T. (Février 2011)

Ainsi la solifluxion, phénomène qui se déclenche lorsque la perte de la cohésion du sol est accentuée sur les rives des cours d'eau par un sapement latéral de berges. La somme de ces manifestations respectives se manifeste par le recul et l'affaissement des berges par sapement, en faisant s'effondrer des mottes de terre qui se détachent de l'ensemble. Les glissements et les affouillements, presque exclusivement localisés sur les tranchées des talus des déblais, affectent surtout les couches superficielles qui peuvent avoir une profondeur de 8 m voir plus.

Ces différents phénomènes entraînent la dégradation du bâti et l'effondrement des habitations situées à proximité des cours d'eau et/ou des versants à fortes pentes. En effet, l'habitat spontané est réalisé sur les pentes de versants, de berges, de lits de rivières, des zones marécageuses ou à proximité. En saison des pluies l'eau envahit les maisons, déstabilise les sols et entraîne des affaissements, voire le déchaussement des soubassements des édifices. Nettement moins destructeurs que les inondations, les glissements de terrain provoquent des dégâts qui se limitent principalement aux biens et accidentellement aux personnes avec mort d'hommes (Tableau III, ci-avant).

Tout en rassemblant un ensemble d'enjeux sur le développement socioéconomique des territoires, les voies de communications nécessitent une gestion seule capable d'assurer le développement durable. Parmi ces enjeux, il y a d'emblée ceux qui touchent au patrimoine naturel et humain : le maintien et la préservation de la biodiversité, des sites archéologiques et paysages, des monuments historiques et du patrimoine architectural, du maintien des réserves énergétiques, de l'eau potable, des forêts, etc.

CONCLUSION

Les conditions urbaines de Libreville constituent, dans son contexte actuel de développement, un facteur de risque en soi. La concentration des habitants et des activités entraîne évidemment un effet d'amplification des risques. Car, la ville est une imbrication complexe de facteurs interdépendants, interagissant en réseaux et entraînant des effets aggravant des processus naturels. De même que l'implantation anarchique de la population sur le site urbain induit l'imperméabilisation des sols, de même les grands travaux d'aménagement occasionnent malheureusement la destruction de ces mêmes sols. La plupart des nuisances se produit souvent au cours de la phase de construction. Or ces travaux, qui ont une incidence sur la biodiversité, permettent de relever quelques points : la difficulté de reconstitution de la végétation, l'éloignement et la diminution de la faune, la fragmentation de l'habitat faunique et l'invasion des espèces exotiques, les eaux de ruissellement contaminées et l'obstruction des cours d'eaux.

L'incommodante cohabitation des incidences sociales de la manifestation des risques urbains - où s'entremêlent insalubrité et gestion inadaptée des déchets, absence d'assainissement et celle de maîtrise des eaux pluviales, habitat précaire prépondérant et problèmes fonciers, pauvreté et paupérisation des populations - intensifie le nombre de phénomènes créateurs de dommages et favorise la récurrence des risques urbains. Les effets de concentration de la densité urbaine et l'impact des pratiques hors normes induisent les interactions entre les agents dommageables et les infrastructures en place.

Or, les phénomènes dommageables liés à l'action anthropique (dégradation de l'environnement, érosion des sols, etc.) posent un problème collectif, qui renforce la vulnérabilité des plus démunis. La population aggrave ainsi la vulnérabilité par des comportements qui expriment le disfonctionnement social : le mode d'occupation du sol urbain et les techniques de construction. La gestion du site urbain de Libreville nécessite, en priorité, l'établissement de schémas directeurs d'aménagement et de Plans d'occupation des sols (POS), en vue d'une maîtrise de l'eau et, par conséquent, des risques naturels d'inondation et de mouvements de masse.

BIBLIOGRAPHIE

ASSONGMO Th., 2003 -**Stratégies d'occupation du sol et d'aménagement des zones *non aedificandi* de la ville de Yaoundé (Cameroun)**- Actes du Colloque de Géopolitique Urbaine, « Villes du Nord, villes du sud. Géopolitique urbaine, acteurs et enjeux ; Libreville, 2003. L'Harmattan ; p. 261-268.

DAUPHINE A., 2003 – **Risques et catastrophes. Observer, spatialiser, comprendre, gérer**- Colin A., coll. U. 288p.

ITONGO M.-T., 1998 – **Géomorphologie et prévision des risques d'érosion dans la région de Franceville-Gabon**- Université Louis Pasteur (Strasbourg I), Thèse doctorat Géographie physique, 264p.

LASSERRE G., 1958 - **Libreville, la ville et sa région.** - Colin A., Paris, Coll. Fond. Nat. Sc. Pol., n° 98, 348p.

Maroc. **50 ans de Développement Humain. Perspectives 2025 ;** [p.25-chapitre5.pdf-Adobe Reader](#).

Ministère des Travaux Publics de l'Équipement et de la Construction (MTPEC), 2006 -**Assainissement pluvial de Libreville, aménagement de six Bassins Versants et Plans de Réseaux.**

MOMBO J. B., 1997 – **A propos des risques naturels d'inondations dans les centres urbains gabonais**- Gabon, Ministère Planification Environnement Tourisme, PNUD. Actes du séminaire nat. lancement du Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE), Libreville, 5 et 6 Juin 1997 ; 4p.

MOMBO J.-B. et *alii.* (CERED), 1998a - **Un enjeu environnemental prioritaire du Gabon: les villes. Identifications des domaines d'intervention et propositions de solutions** - PNAE-Gabon. 54 pages.

MOMBO J.-B. et EDOU M., 2007 - **Assainissement et explosion urbaine au Gabon** – in : *Villes en parallèles, Villes du Gabon*, France ; pp. 197- 224.

MOMBO J.-B., et alii. (CERED), 1998b. - **Les enjeux environnementaux prioritaires du Gabon: les villes. Identifications des thèmes prioritaires** - Gabon ; Ministère de la Planification, de l'Environnement et du Tourisme – PNAE, projet GAB/92/00 – PNUD. Mai 1998, 134 p.

NDONG MBA J.-C., 2003 -**Frontières géographiques des quartiers et perspectives de développement de la ville de Libreville-** *Actes du Colloque de Géopolitique Urbaine*, « Villes du Nord, villes du sud. Géopolitique urbaine, acteurs et enjeux ; Libreville, 2003. L'Harmattan ; p. 277-287.

Observatoire Régional du Foncier ORF, Rapport du Groupe de Travail – **Disponibilités foncières et repérage des terrains mutables** ; p. 25– [DispoFonciere%20Imprimeur%20271003_1.pdf-Adobe Reader](#) ; 92p.

ONDO-NZE B., 1987- **Note sur la situation de l'assainissement au Gabon.** Mairie de Libreville. Direction Services Urbains d'Hygiène et d'Assainissement ; 9p.

OVONO EDZANG N., 2003 –**Acteurs et enjeux dans une ville en expansion : l'exemple de Libreville (Gabon)-** Actes du Colloque de Géopolitique Urbaine, « Villes du Nord, villes du sud. Géopolitique urbaine, acteurs et enjeux ; Libreville, 2003. L'Harmattan ; p. 407-419.

PAPSUT, 1999 – **Plan Intermodal des Transports (1998-2015)**, Tecsum International Limitée

PAPSUT. République gabonaise. Ministère de la Planification de la Programmation du Développement et de l'Aménagement du Territoire. 2001 –Vol.10 –Annexe 7. **LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN**-PAPSUT, Stratégie de développement urbain ; 87p.

PELTRE Pierre -**Gestion du site et risque naturel à Quito** - *in*: Gendreau F., Gubry P. et Véron J. - *Populations et environnement dans les pays du Sud*- Karthala-CEPED ; p. 289-302.

PIGEON P., 2003 –**Pour un partenariat entre géographie des risques et géopolitique urbaine-** Actes du Colloque de Géopolitique Urbaine, « Villes du Nord, villes du sud. Géopolitique urbaine, acteurs et enjeux ; Libreville, 2003. L'Harmattan ; p. 503-512.

PNAE. République Gabonaise. Ministère des eaux et forêts, de la pêche, du reboisement, chargé de l'environnement et de la protection de la nature, 2001 – **Les trois piliers de la durabilité** – *L'Harmattan*, 268 p.

RDH50 – **Chapitre 5. Cadre de vie et développement du potentiel naturel** ; p. 9 ; The African Ministerial Conference on Housing and Urban Development- 22-24, November, Bamako, Mali – [amchud3bakg_f.pdf-Adobe Reader](#) (30 p.). République Gabonaise. Ministère de la Planification et de la Programmation du Développement., 2005 –**Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR)**.

République gabonaise. Organisation Mondiale de la Santé ; 2006 –**Aménagement et assainissement au Gabon. Situation actuelle et proposition de perspectives pour la ville de LIBREVILLE** – Rapport Mission Bureau régional OMS pour l’Afrique (Manga L., Mampouya M., Bagayoko M. et Moutsinga M.) ; 27p.

République Gabonaise. Primature. Ministère de l’Environnement de la Protection de la Nature de la Recherche et de la Technologie, 2005 –**Analyse Environnementale des Bassins Versants de Libreville en vue de l’implantation de stations-pilotes de traitement des eaux usées avant leur déversement sur le littoral**. Direction Générale de l’Environnement et de la Protection de la Nature ; n. p.

VEYRET Y., 2003 – **Les risques** (sous la direction). SEDES. DIEM. 255p.

WALTER R., 1983 –Libreville- **Atlas illustré. Géographie et Cartographie du Gabon**- EDICEF/EDIG ; p. 117-125.

**Modalidades y prácticas discursivas del paratexto
en *El llano en llamas* de Juan Rulfo.**

Clotilde- Chantal **Allela-Kwevi**

Université Omar Bongo

Département d'Etudes Ibériques et Latino-américaines

Email : allelakwevi@yahoo.fr

Résumé

Ce travail propose une analyse des relations entre le paratexte et le texte qu'il précède. L'objectif consiste à voir en quoi les structures paratextuelles mettent en place une logique narrative et préfigurent ainsi le texte. Nous avons abordé l'ensemble des premières des couvertures en tenant compte de toutes leurs composantes ; à savoir les signes iconiques et textuels. C'est la mise en rapport des différents éléments qui ont permis de dégager des conflits discursifs, rendant ainsi possible la présence de pratiques discursives. Le discours sur la problématique de la terre, de même que le discours révolutionnaire axé sur la violence et la désolation se sont révélés dominants dans le texte de Juan Rulfo. En définitive, le paratexte ne se limite pas qu'à établir la communication entre émetteur/récepteur, entre auteur/lecteur, mais il institue aussi un discours qui permet d'orienter la lecture et de poser des hypothèses sur le message inscrit dans le texte.

Mots-clé : paratexte, modalités, pratiques discursives, portadas, Rulfo, México, Révolution, représentations.

Resumen

Este trabajo propone un análisis sobre las relaciones entre el paratexto y el texto que precede. El objetivo consiste en ver en qué medida las estructuras paratextuales ponen de relieve una lógica narrativa y prefiguran el texto. Hemos abordado el conjunto de las portadas considerando todas sus componentes; es decir los signos icónicos y textuales. Al establecer la relación entre los diferentes elementos, hemos podido destacar los conflictos discursivos volviendo posible la presencia de unas prácticas discursivas. El discurso sobre la problemática de la tierra y el revolucionario centrado, en la violencia y la desolación predominan en el texto de Juan Rulfo. En definitiva, el paratexto no se limita sólo en establecer la comunicación entre emisor/receptor, entre autor/lector, sino también instituye un discurso que permite orientar la lectura y plantear hipótesis sobre el mensaje sugerido inscrito por el texto.

Palabras-claves : paratexto, paratexto, modalidades, practicas discursivas, portadas, Rulfo, México, revolución, representaciones

Introducción

No se puede hablar del paratexto sin referirse a Gerard Genette, precursor del concepto con su *Palimpsestes* (1981). En *Seuils* (1987)¹, nos dará una definición más completa pues se interesa al entorno del texto o *peritexto* (constituido por el título, el subtítulo, el prólogo, el prefacio, los epígrafes, y otras notas, informaciones periféricas, dedicatorias, la casa editorial, los títulos, el nombre del autor, el conjunto de la portada, la solapa...etc.), a todo lo que acompaña y lo hace existir, a los elementos de promoción o el *epitexto* (catálogos, publicidad), la presentación editorial y los diversos textos de comentarios. Así, el paratexto es el dispositivo semiótico constituido por todos los elementos gráficos y verbales variados que acompañan la producción de una obra y que se encuentran generalmente en la portada, la solapa y en las páginas interiores del libro.

Esta definición más o menos genérica y teórica puede ser completada por un pasaje más explícito del mismo autor:

*Le plus souvent, donc, le paratexte est lui-même un texte : s'il n'est pas encore le texte, il est déjà du texte. Mais il faut au moins garder à l'esprit la valeur paratextuelle qui peut investir d'autres types de manifestations : iconiques (les illustrations), matérielles (tout ce qui procède, par exemple, des choix typographiques, parfois très significatifs, dans la composition du livre) ou purement factuelles. Je qualifie de factuel le paratexte qui consiste non en un message explicite (verbal ou autre), mais en un fait dont la seule existence, si elle est connue du public apporte quelques commentaires au texte et pèse sur sa réception (Genette, *Seuils*, 1987 : 8-12).*

Partiendo de esta aserción, nuestro propósito consiste en proponer una reflexión sobre las modalidades y prácticas discursivas del paratexto. ¿Cómo funciona este paratexto y qué tipo de discursos puede sugerir en *El llano en llamas* de Juan Rulfo (1953)? La idea aquí es de examinar cómo las estructuras paratextuales se incorporan a las estructuras textuales, producen un sentido y logran generar discursos o prácticas discursivas. Nos fundamos en la perspectiva sociocrítica de Edmond Cros cuyo objeto es “analizar la estructura profunda de los textos en relación con las estructuras sociales (socioeconómicas, sociopolíticas, socioculturales, estructuras mentales) que la determinan” (Cros, 1975: p. 9).

Nuestro estudio se apoya en la portada y principalmente las ilustraciones iconográficas, es decir las fotos, los dibujos y pinturas figurativas, como arte abstracta. Hay que considerar también que la portada es un componente del peritexto que se inscribe en el paratexto y que compete de la responsabilidad del autor (Genette, 1987:316). Es un elemento primordial en la manera de enfocar el objeto libro. Si su principal papel es de seducir al público para incitar a la compra del libro, el paratexto reviste también un valor comunicacional importante para el editor ya que establece el primer contacto del lector con la obra.

I- Presentación y análisis de los soportes

Silvia Lorente-Murphy (1998), ofrece una crítica literaria profunda y majestuosa sobre la obra del Juan Rulfo. Hemos aquí, el incipit de su crítica:

¹ Véase también la obra colectiva, *Le livre et l'édition dans le monde hispanique XVI-XXe siècles. Pratiques et discours paratextuels*, Grenoble, CERHIUS, 1991.

*Juan Rulfo era un hombre sencillo, introvertido, enemigo de la publicidad y aunque se mantenía deliberadamente aislado. Sólo publicó dos obras: una colección de cuentos, *El llano en llamas*, en 1953, y una novela, *Pedro Páramo*, en 1955. Estos dos libros, sin embargo, le han conferido fama internacional y han inspirado innumerables estudios críticos en los que se refleja la preocupación por desentrenar los verdaderos valores y alcances de la obra rulfiana y su novedoso modo de narrar (Lorente-Murphy, 1998: 13).*

Juan Rulfo fue también uno de los grandes escritores latinoamericanos del siglo XX, que pertenecieron al movimiento literario denominado "realismo mágico", y en sus obras se presenta una combinación de realidad y fantasía, cuya acción se desarrolla en escenarios americanos, y sus personajes representan y reflejan el tipismo del lugar, con grandes problemáticas socio-culturales entretajadas con el mundo fantástico.

¿De qué se trata, entonces, en *El Llano en llamas*?

El llano en llamas es una compilación de diecisiete cuentos breves cuyo eje central es la vida de los campesinos mexicanos en el estado de Jalisco. La obra describe en el contexto muy difícil de la Revolución Mexicana, el problema de la tierra infértil. Como lo relata "Nos han dado la Tierra y Luvina, la miseria en *Es que somos muy pobres*, y las ilusiones, la desolación de un pueblo en *El día del derrumbe*, un pueblo que pensaba que la Revolución iba a cambiar sus condiciones de vida, pero que al final se encuentra víctima de un conflicto de intereses de políticos sedientos del poder. Matanzas, hambre, crueldad, despojos, *El hombre*, *La cuesta de los comadres*, *Diles que no me maten*, son los malos que afectan al pueblo mexicano en este libro que ni siquiera la fe cristiana, traducida con acuidad en *Talpa*, en *Anacleto Morones* y en *La herencia de Matilde Arcangel*, logra contener.

Según dice Lorente-Murphy (1998:13), "El estilo es parco e incisivo". Es un contenido novelesco con tanta desolación, dolores, soledad y violencia. Esta visión surge también en las representaciones de las portadas, lo que nos lleva a hacer un análisis minucioso del paratexto.

Notamos que *El llano en llamas* ha sido publicado en varias ediciones, ofreciendo al mismo tiempo una variedad semiótica y discursiva a nivel paratextual, y es precisamente esta variedad editorial que nos interpela, ya que la fama de la obra responde a varios criterios entre los cuales figuran no sólo la *diégèse*, la trama o relato, el estilo del relato, sino también la presentación estética. Todos estos criterios reunidos tendrán más o menos un impacto sobre la recepción o reproducción del libro.

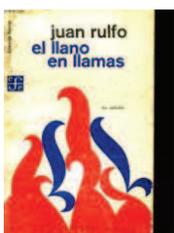
Hay que examinar *El llano en llamas* en sus diferentes ediciones para constatar la polisemia que suscita a niveles icónico y textual. En este caso preciso, hemos identificado ocho soportes², que revisten incontestablemente un valor comunicacional y valoran el impacto del paratexto editorial en la recepción de este libro. En éstos (soportes), los paisajes, los títulos, los colores "se articulan para constituir unidades

² Entre las cuales figuran, tres (3) en Fondo de Cultura Económica, uno (1) en Cátedra, dos (2) en Plaza y Janes, uno (1) en Letras Mexicanas, uno (1) en Anagrama, ...etc.

significativas que remiten directamente a la realidad por su dimensión claramente representativa o mimética” (Cros, 2010). Así que, partiendo de los signos textuales representados, este trabajo se dedica al análisis de la(s) portada(s) como categoría paratextual de *El llano en llamas*. Intentamos ver en qué medida se puede establecer una correlación entre lo paratextual, y el mismo texto/ relato. A nivel metodológico, haremos primero, la presentación de los soportes seleccionados (la estructuración o sea la definición del espacio pictórico, la lectura de las categorías narratológicas, etc.). En el segundo apartado analizaremos el funcionamiento intertextual entre las diferentes representaciones. Lo que nos permitirá ver si existen signos textuales o icónicos que transcriben los diferentes discursos sugeridos por el autor en su relato.

Repartimos los soportes seleccionados en tres categorías, según las representaciones y sus convergencias semióticas. En esta clasificación, hay que considerar también los editoriales.

- *Serie 1: Fondo de Cultura Económica (México, 1953)*



(1953)



(1990)

La obra fue publicada por primera vez en las ediciones Fondo de Cultura económica en 1953, en México. Observamos aquí dos niveles, lo icónico y lo verbal. En la primera edición, se percibe cierta unidad escritural del nombre del autor y del título mientras la ilustración deja aparecer un dibujo representando llamas de color rojo (predominante) y azul. Se trata de una representación minimalista que se centra en lo esencial. El segundo soporte, presenta un caballo negro a galope tendido en un espacio (encendido) rojo como el fuego, mientras se divisan las llamas que surgen del suelo, propagándose en el fondo (horizonte). Lo textual, en la parte izquierda de la página, se define por un texto jerarquizado que superpone el nombre del autor [JUAN RULFO] escrito en letras capitales en negrilla y rojo, seguido por el título en

En la edición Fondo de Cultura revisada por el autor, se observa unas variaciones. La pantalla aparece sombreada con trazos y adentro un caballo montado por un caballero. A nivel cromático, el color amarillo predomina todo el espacio pictórico.

En estas representaciones, hay elementos recurrentes como el caballo, los colores amarillo y rojo. Si aplicamos un análisis estructural, observamos que la presencia del caballero se refiere a la guerra. En efecto, el caballo, símbolo de fuerza, aparece huyendo en un espacio encendido y sumergido por las llamas. Además, es El Llano con mayúscula, espacio (personificado) y categoría narratológica que cristaliza la

acción e informa al lector sobre los acontecimientos. El caballero, representado, a medio en la primera imagen, aparece oscurecido en la segunda. Paradoxalmente, hay como manifestación, por la instancia editorial, que se reconoce la técnica de Juan Rulfo en la que se observa “la disminución o eliminación del narrador omnisciente [...] el flujo de la conciencia del protagonista, el cambio en el orden lógico de las secuencias, la superposición de planos narrativos, el dialogo, el monólogo interior.” (Juan Rulfo, 2000:18). En las portadas, *la disminución o eliminación del narrador omnisciente* es perceptible a nivel de las estructuraciones del texto (nombre/ título del autor); las estructuras textuales de las portadas actúan como signos que ejercen un vaivén, en una especie de oposición entre revelado y ocultado. El título (*El Llano en Llamas*) a veces presenta una homogeneidad con el nombre del autor, o se encuentra más llamativo o se desagrega, dejando lugar al nombre /Juan Rulfo. Lo mismo ocurre con el nombre del autor, ocasionando implícitamente un cambio en el orden lógico de la enunciación en las series de portadas 2 y 3.

Notamos que existe también una variante a nivel de las ilustraciones con las diferentes representaciones de las llamas. Además, sólo se ve la mitad del caballo, única forma de vida en estas portadas, que más tarde se revela hundida en las llamas. Aquí podemos establecer una relación con el texto. En esta obra, el caballo aparece desde el primer cuento. Se señala como medio de transporte: “*Antes andábamos a caballo...Pero los caballos son otro asunto. De venir a caballo...*” (Rulfo, 2000: p. 25). En su composición, esta imagen convoca otra representación paratextual; *Los de abajo* de Mariano Azuela (1995), novela histórica que relata los acontecimientos de la Revolución Mexicana y su furia devastadora. En ésta, se divisa a un soldado, que se oculta la cara montando en su caballo. Detrás de él, siguen unos curas y un niño. En ambas representaciones, retenemos el carácter simbólico del caballo. Además de ser el medio de transporte predilecto de las poblaciones lugareñas, es también un animal majestuoso, símbolo de dominación y de prosperidad para los finqueros y terratenientes. El caballo sirve también en las luchas y guerras. Aquí, se trata de la Revolución Mexicana (1910-1917) y de las secuelas de la guerra de los Cristeros (1926 - 1929). Juan Rulfo, se sirve de este elemento cultural como signo identitario.

- *Serie 2: Plaza y Janes, Colección Biblioteca escolar (México, 2000), Edición Debate (2000)*
-



En estas ediciones españolas conjuntas, notamos una variación a nivel de las representaciones. La edición *Plaza y Janes*, en su primer plano, enfoca en el título [**EL EN LLANO EN LLAMAS**], escrito en policías y colores distintos, seguido más abajo por el nombre del autor [**JUAN RULFO**], en una policía mínima de color blanco. En el segundo plano de la imagen, se percibe el paisaje o las ruinas de un pueblo encendido e invadido por una nube de humo negro que sube al cielo, mientras arden llamas rojas en el suelo. Se perciben también unos edificios en ruina entre los cuales figura una iglesia encendida, como signo patente de la guerra de “los Cristeros (192””, otra secuela de la revolución Mexicana.

En la segunda portada (por asociación a la anterior), se observa a nivel del texto una uniformidad cromática: son letras de color blanco. La estructuración del texto es piramidal y deja aparecer primero el término LLAMAS en tamaño más importante, seguido por el grupo nominal *El Llano*. En definitiva, viene el nombre del autor en letras minúsculas que se desintegran casi en el espacio. El espacio es horriblemente ocupado por una masa humana encendida por las llamas ardientes. Es una ilustración irracional de la violencia en el llano grande que se vuelve un espacio infernal.

Al contrario de la primera selección (Cf. supra), estas portadas proyectan una visión más completa de la realidad, en conformidad con el enunciado. Es un espacio totalmente encendido: las moradas, los edificios, el llano donde la violencia logra su paroxismo y donde no se puede nombrar la muerte. En esta atmósfera de tristeza y de desolación, acentuada por las llamas que suben hasta un cielo ennegrecido por el humo, se destaca una visión de guerra como si hubiera un bombardeo por aviones o patrullas militares. Lo más horrible es la representación de cuerpos humanos quemados, que yacen por el suelo y siguen carbonizando. La representación es fuertemente centrada en la destrucción humana y social.

- *Serie 3: La edición Lecturas 2 Mexicanas ...*

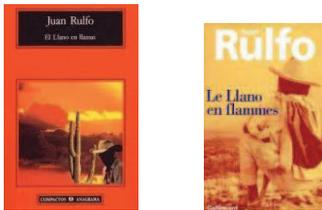


La edición *Lecturas 2 Mexicanas* ostenta llamas gigantes y elevadas que ocupan todo el espacio pictural, hasta sumergir las inscripciones (nombre el autor y título) que parecen resistir a las destrucciones del fuego. Aquí, se trata de materializar la densidad de las llamas que invaden todo el espacio, de tal modo que desaparece todo. Pero lo importante es el mensaje/discurso que quiere transmitir el autor.

La segunda imagen deja aparecer un suelo oscuro, devastado por las llamas y cubierto de cenizas. Y, más lejos, en el horizonte, llamas que siguen ardiendo dejando la ilusión de una presencia humana y mostrando la extensión/amplitud del desastre. Aquí, el texto desaparece, el nombre del autor y el título se desagregan en el espacio, en un cielo completamente oscurecido como para dar más importancia a la acción de las

llamas. De estas tres ediciones, retenemos la idea de desolación accentuada por el carácter oscuro de la edición *Catedra*, una portada completamente negra que cubre casi la totalidad del espacio y deja aparecer unos rayos en un cuadro de forma rectangular, bien delimitado. La imagen parece abstracta e insignificante; pero en el fondo, Juan Rulfo mezcla la realidad trágica del hombre a lo mágico con estos rayos que pueden representar gotas de agua surgiendo del cielo para extinguir el incendio. La idea dominante es la del luto, de la trizteza del espacio, nos parece que la idea aquí consiste en borrar una realidad oscura, materializada por el color negro que llena toda la portada.

Serie 4: Lecturas 2 Mexicanas



Las dos últimas portadas ofrecen una perspectiva diferente. Es la primera vez que aparece una presencia humana. En el primer plan de la primera portada hay un hombre, manifiestamente un campesino (sombbrero) cuya mirada no se dirige al lector sino se pierde en el espacio. En efecto, de perfil, da la espalda al llano encendido, devastado y que sigue quemándose, como lo atestigua la llama roja del fuego y el color enrojecido más arriba, como para evitar que lo encuentre su mirada. Cerca del personaje, se halla un cactus, símbolo cultural establecido en 1822, por el General Iturbide que atribuyó el emblema de la ciudad a los escudos de México : un águila en un nopal devorando una serpiente. ¿Cómo no pensar en la magia que brota en este mundo sin vida? La presencia del hombre vivo, es una prueba de cualquier esperanza que debe tener el hombre ante los acontecimientos de la vida. El nombre del autor y el título están fundidos en otro cuadro de color negro en una escritura minúscula, como para dejar plaza al personaje representado. Los símbolos resisten y la figuración del hombre, aunque sea mínima es primordial para la reconstrucción del universo. Juan Rulfo, da una vuelta hacia los orígenes poniendo de realce la coexistencia entre hombre y naturaleza. La edición francesa, Gallimard sorprende por su configuración. Lo más llamativo aquí es el seudónimo [Juan **Rulfo**] presentado en blanco en una escritura impresionante, como un rayo de esperanza en este espacio lúgubre. Aquí, el título escrito en azul se aparte del nombre del autor como para significar algo. ¿Pero qué? Desde un punto de vista paratextual, la comunicación se establece, la atención del lector se encuentra captivada por el texto (discurso nominal) .

Otro elemento que interpela aquí, el título francés, *Le Llano en flammes* se vuelve de color azul, las letras ya no son amarillas ni rojas como en las demás portadas, ya que acabaron de arder. En este nivel, se puede establecer una relación con la representación de las llamas azules en la Editorial Fondo de Cultura Económica (1953) y con los trazos azules de la edición Catedra. Unos trazos que parecen ser gotas de lluvia cayendo del cielo para apagar el fuego y dando así la esperanza al pueblo. Eso puede (¿si o no?) justificar la idea de lluvia tan esperada por los narradores y recurrente en el primer cuento titulado *Nos han dado la tierra*: “Puede que llueva” (p.24),

“No llueve” (p.24), “Nos habíamos detenido para ver llover, No llovió (p.24), “No vi llover” “en cuanto allí llueva, se levantara el maíz” (p26). Todo nos lleva a pensar que se inscribe en este texto un valor simbólico, mitológico y mágico.

El azul es un color sagrado que conviene asociar a la bóveda celeste, por tanto a la divinidad. En la iconografía cristiana, el azul y el blanco son colores mariales, expresión de pureza y de ruptura del alma con lo terrestre para una ascensión hacia el cielo, p.130. Pero lo que retenemos principalmente en este caso es la simbólica del azul en el imaginario azteca, como lo sugiere Gheerbrant Chevalier (1982:131):

Cet azur, c'est dans la pensée des aztèques, le bleu turquoise, couleur du Soleil, qu'ils appelaient Prince de Turquoise (Chalchihuitl) ; il était signe d'incendie, de sécheresse, de famine et aussi de pierre vert-bleu, turquoise, qui ornait la robe de la déesse du renouveau.

La asociación del azul/sagrado, como la idea de renacimiento, en el sentido de renovación y reconstrucción del mundo es muy fuerte. En efecto, el personaje de esta portada, es un campesino que vuelve la espalda al lector y se encuentra sentado en el suelo mirando el llano devastado, mientras que en el fondo, ya no crepitan las llamas. En esta última serie, se destaca una impresión de desolación y de calma preocupante, pero en el mismo momento, hay como una introspección del hombre sobre su porvenir.

Las portadas que acabamos de presentar en sus diferentes variaciones generan forzosamente unas oposiciones que nos llevan a elaborar un análisis semiótico. Al contrario de las dos primeras series, aquí las portadas son de colores vivos, luminosos. Tenemos una de color ocre rojo y otra ocre amarillo. Son dos colores que se refieren a la naturaleza y recuerdan el color de la tierra. Lo que deja pensar en una evocación de la identidad, a la relación que tiene el hombre con su tierra.

Las ilustraciones anteriores (series 1, 2, 3) traducen una imagen de guerra que ha devastado todo el campo/llano. Esta idea de guerra esta transcrita también por la idea de luto, de violencia (llano rojo/ardiente), tristeza (nubes, color gris o de ceniza), lo oscuro del ambiente que se opone a la luminosidad de las llamas, la soledad y el aislamiento del campesino en un pueblo (tierra, llano) destruido, un mundo devastado. Lo que nos permite establecer los textos semióticos siguientes: violencia/calma, individuo/pueblo, oscuridad/luminosidad, individuo/pueblo. Al revés, hay una confrontación entre cielo y tierra, realidad e irrealidad, oscuro y claro, luz y sombra, hombre y naturaleza, muerte y vida, como para representar las manifestaciones mágicas en la historia del Llano y una búsqueda de salvación del mismo hombre.

II- Emergencia de prácticas discursivas

Lo que impresiona en estas portadas es el ingenio del autor en la creación del universo rural que describe en su libro. Hay como una obstinación del mismo en su representación visual del *Llano en llamas*. Las diferentes portadas reproducen, de manera constante, el drama profundo del campesinado mexicano, del llano arrasado por las llamas. Eso da la impresión de que “Rulfo crea en *El llano en llamas* personajes, que expresan su psiqué con naturalidad (...). Parece que Rulfo reivindique la palabra hablada por los campesinos y los habitantes del interior del país. Encuentra el valor de

su silencio y las raíces de su escepticismo. Al hacerlo, da forma a su compromiso con el hombre concreto, específico, que ha nacido en el campo mexicano” (Rulfo, 2000: 17)³. Las similitudes se manifiestan a nivel icónico (ilustraciones) y en la representación textual. Ambas tienen en común la visión de un horror devastador descomunal, debido a una Revolución “negativa” en la que los más perjudicados son los campesinos. El elemento, más sobresaliente en lo icónico, es la invasión del fuego/incendio representado en casi todas las portadas, como para acentuar la noción de “las llamas”, eje central del título del libro. Juan Rulfo las representa de diferentes maneras, pero insistiendo por ejemplo en la arquitectura formal que presenta un texto (nombre del autor y título) fragmentado y jerarquizado. A nivel de la tipografía, en casi todos los soportes seleccionados, es una escritura/policía de tamaño impresionante o más importante que designa *El llano* y mucho más *las llamas* mientras que a nivel cromático, la letras son amarillas o rojas. Es un fuego ardiente que invade todo el espacio, las habitaciones y los hombres que viven en el llano. El lector se encuentra en un espacio sin nada, sin vida al igual que la tierra que Juan Rulfo describe en su primer cuento “*Nos han dado la tierra*”. En el incipit, dice el autor⁴ :

Después de tantas horas de caminar sin encontrar ni una sombra de árbol, ni una semilla de árbol, ni una raíz de nada [...] al final de esta llanura rajada de grietas y de arroyos secos (Rulfo, 2000: 23).

El autor sigue interrogándose sobre esta tierra: “Todos levantamos la cara y miramos una nube negra y pesada que pasa por encima de nuestras cabezas” (p. 24) [...] Vuelvo hacia todos los lados y miro el Llano, Tanta y tamaña tierra para nada” (p.25). Es precisamente, este espectáculo de horror indescriptible que la instancia editorial (¿y el autor?) cristaliza y materializa en las ilustraciones de las portadas. Retenemos en estas frases, la visión de una nube negra producida por el incendio que destruye el llano y da la impresión de un espacio desconocido e inhabitual:

¿Quién diablos haría este Llano tan grande? ¿Para qué sirve, eh? [...] No, El Llano no es cosa que sirva. No hay ni conejos ni pájaros. No hay nada...no hay nada” (pp.24-25).

La idea que se destaca aquí es la representación de un espacio infértil, árido, casi un desierto. El texto plantea la problemática de la tierra en América latina, una idea recurrente en la literatura. Como ejemplo, aparece *El Popol Vuh* con esta afirmación sacada del testimonio de Rigoberta Menchú (1983):

*Siempre hemos vivido aquí: es justo que continuemos viviendo donde nos place y donde queremos morir. Solo aquí, podemos resucitar; en otras partes jamás volveríamos a encontrarnos completos y nuestro dolor sería eterno*⁵.

³ Juan Rulfo, Ed. Plaza y Janes, México, 2000, p. 17, prólogo de Sergio Lopez

⁴ Todas las referencias de las citas provienen de la obra de Juan Rulfo, *El llano en llamas*, ed. Plaza Janes (colección escolar), México, 2000. Y seguiremos utilizando esta edición a lo largo de nuestro trabajo.

⁵ *Popol Vuh*, citado por Rigoberta Menchu (1983:21).

La narradora, sigue describiendo la vida del campesino indígena en el altiplano, una tierra infértil, árida de la que le ha rechazado el finquero y el terrateniente:

Y en el altiplano casi no teníamos agua cerca...Al mismo tiempo, había muchas veces que sobrevivíamos en el altiplano (Burgos, 1983:65).

Por su parte, Ciro Alegría en *El mundo es ancho y ajeno* (1941), abordando la cuestión de la tierra “trata del gradual abandono, desalojo y finalmente exterminio de los indígenas en Perú:

“Allí en la tierra estaba toda su vida. Sesenta años de vivir sobre ella, de encerrarla entre sus manos, de haberla probado como su prueba el sabor de la carne (Alegría, 1977: 22).

Hay que ver también en este texto, la designación del Llano con mayúscula, ¿personificado, sacralizado o diabolizado? De todas formas, eso sirve para acentuar el carácter descomunal y también monstruoso del Llano para con los campesinos. Se trata de una tierra desnuda que no sirve para nada y que rechaza al campesino. A nivel cromático, los colores dominantes son también el rojo y el amarillo. Excepto la manifestación de las llamas en amarillo, este color traduce, la sequía, la infertilidad, fenómenos descritos en el cuento “Nos han dado la tierra”. El gris y el negro son incontestablemente colores de tristeza y desolación, representadas en estas portadas a través del humo. Se refieren al aspecto negativo de esta revolución que viene a oscurecer la vida de los campesinos en el llano, un mundo al que pertenece; ya que, Juan Rulfo nació en Sayuela, estado de Jalisco, el 16 de mayo de 1918. Pasa los primeros años de su niñez en la casa de sus abuelos. San Gabriel era una comunidad prospera desde el siglo VII, pero que se fue arruinando a partir de la Revolución. Su padre fue asesinado durante la guerra de los Cristeros. El pequeño Rulfo crece así en una región empobrecida y, consecuentemente, en el seno de una familia con recursos económicos precarios (Lorente-Murphy, 1988: 14)”. Esta situación explica a claras, la visión pesimista del autor, que describe en su relato un paisaje oscuro del campo jalisciense (con nubes de humo, gris, el negro como expresión de tristeza y luto), una realidad que ha vivido y quiere compartir con el lector.

Pues no se puede comprender la obra de Juan Rulfo sin tener en cuenta las propias experiencias vivenciales del autor quién afirma que:

El paisaje que corresponde a lo que yo escribo es la tierra de mi infancia. Este es el paisaje que yo recuerdo. Es la atmósfera de ese pueblo en que viví lo que me ha dado el ambiente... (Rulfo, 2000:12).

Si es cierto que el autor describe en su obra una realidad que ha vivido, resulta que esta obra se caracteriza por una superabundancia de elementos ornamentales y decorativos. En estas representaciones, se nota una progresión a nivel de las ilustraciones como para insistir o integrar detalles que faltaban en algún momento de su elaboración. La segunda edición mexicana, por ejemplo, Fondo de Cultura Económica, con la inscripción, Edición revisada por el autor, se revela un signo semántico que ilustra perfectamente la estrategia del autor, cuyo objetivo va más allá de la información. Juan Rulfo está explicándose sobre las diversas manifestaciones vitales de la historia que describe.

En las representaciones (paratextuales), los discursos sobre la violencia (fuego/incendio/llamas), la muerte (cadáveres quemados que yacen en el suelo), la problemática de la tierra (el llano), aparecen recurrentes en todas las portadas. Sus descripciones son tan minuciosas e incisivas que transportan al lector a un universo fantástico e irreal como lo podemos ver con la visión del infierno. Es un llano desierto donde no se da nada. Esto nos recuerda a Dominique Aussenac (2004) cuando afirma que:

Si Faulkner réussit à rendre mythique et universel un territoire imaginaire, le Yoknapatawpha, condensé d'un sud profond, Rulfo fera de même mais en concentrant ses histoires dans une région terriblement réelle, brûlée, inhospitalière, plateau de pierrailles et de cactus où quelques péons grattent désespérément la terre : le Llano. Les gens qui vivent là, semblent abandonnés et revenus de tout, dans leurs cœurs brûlent de sombres idées, vengeance, inceste, jalousie, les ferments d'une guerre civile et d'une tragédie permanente. Présenté comme le dernier des " costumbristas ", cette école ibéro-américaine qui a enraciné la littérature dans le Nouveau Monde, Rulfo écrit au-delà du naturalisme, captant un surréel dans lequel baignent les limbes diffus d'un fantastique et d'une métaphysique de la désespérance, jamais franchement énoncés, mais à jamais tapés dans le tranchant des pierres ou les brûlures du soleil⁶.

Pues la obra de Rulfo abunda en la descripción de la violencia, de las matanzas en el Llano Grande. Es lo que prefigura las portadas españolas (Plaza y Janes/Debase) con los cuerpos calcinados que yacen en la hoguera y el polvoriento de cenizas. Se puede ver en estas imágenes, una manera de denunciar la Revolución fallida cuyos resultados son nada más que: lo irracional, el engaño, la burla del gobierno, el despojo de las tierras descrito en “Nos han dado la tierra”, primer cuento que ilustra perfectamente la frustración de cuatro-ex revolucionarios a quienes el gobierno les ha pagado con tierras estériles. El narrador afirma:

“Vuelvo hacia todos los lados y miro el llano. Tanta tamaña tierra para nada. Se le resbalan a uno los ojos al no encontrar cosa que los detengan. Sólo unas cuantas lagartijas salen a asomar la cabeza por encima de sus agujeros, y luego que sienten la tatemá del sol corren a esconderse en la sombríta de una piedra. Peo nosotros, cuando tengamos que trabajar aquí, ¿qué haremos para enfriarnos del sol, eh? Porque a nosotros nos dieron esta costra de tepetate para que la sembráramos”. (Rulfo, 2000:24)

En este texto, el tono es reivindicativo, el campesino manifiesta su descontento, frente al engaño del gobierno que “les han dado una tierra” infértil, seca, que no sirve para nada. En definitiva, el discurso que surge de estas representaciones en su mayoría, es el de la problemática de la tierra. Juan Rulfo pinta esta tierra, este llano encendido para mostrar tanto la frustración como la toma de conciencia, por el campesino mexicano, de su condición, guardando la esperanza en un futuro mejor. A este propósito, Lorente –Murphy subraya:

⁶ Cita que sacamos de la revista Le Matricule des Anges. Mensuel de littérature contemporaine. Article paru dans le n° O50, février 2004. Fuentes <http://www.lelibraire.com/din/tit.php?Id=18369>

“El llano, arrasado por las llamas, nos parece también el símbolo de un lugar purificado, de un lugar donde el movimiento constante del fuego, según la teoría haraclíte⁷, devolverá la vida; Acaso el fuego represente el permanente anhelo que no ha terminado todavía” (1988:33).

Pues, *El llano en llamas*, es también un clamor, al igual que *El clamor de la tierra* (1993), traducido por Rigoberta Menchú en su libro del mismo título, en el que denuncia y condena las consecuencias de la reforma agraria en Guatemala. Los cuentos de Rulfo denuncian, critican y condenan con vehemencia las consecuencias de la Revolución Mexicana y su secuela, la guerra de los “Cristeros” cuyas consecuencias persisten hasta hoy en día, perjudicando la vida de los de abajo. Eso nos transpone hacia otra novela histórica; *Los de abajo* de Mariano Azuela (1960), en la que los campesinos engrosan las filas revolucionarias a consecuencia de la opresión de los federales.

Los diferentes signos icónicos y textuales analizados, revelan dos tipos de discursos: discurso sobre la tierra y discurso revolucionario. Las ilustraciones de las portadas, acentúan este discurso con el llano encendido, con la desolación que se lee en todo el espacio pictórico. En este espacio destruido, arrasado por las llamas, la ausencia de vida humana se expresa con acuidad, pues ya no existe nada ni nadie. La impresión es la de una confrontación entre espacio/nada, vida /muerte, hombre/pueblo. El hombre se encuentra aislado y paradójicamente frente a unas interrogaciones sobre su vida futura. Sin embargo, en este espacio estéril, se mezcla lo mágico que vuelve a dar al hombre cierta esperanza como le podemos ver en la portada de la edición Gaillimard. Implícitamente, hay como una proyección del hombre en el futuro.

Es cierto que Juan Rulfo en su obra presenta a un hombre disminuido, aplastado, abatido, sin recursos, pero en el fondo, este hombre perseguido, despojado, atormentado por su realidad social, se encuentra frente a una búsqueda identitaria, tiene que recobrar esta identidad reconstruyendo su pueblo. Juan Rulfo integra esta problemática y se identifica como una parte integrante del Llano, es decir como un hijo del universo que describe, en la medida en que también sufrió los estragos de las llamas humanas que asolaron esta región durante varios años. De ahí, se desprende un discurso identitario acentuado por unas representaciones tan violentas. Pero una violencia matizada por el lenguaje poético, sostenido por los mismos campesinos. Desde un punto de vista semiótico, se destaca un sentimiento de fatalismo, de negatividad, caracterizado por las palabras:

□ fuego, llamas, quemadura, deforestación, destrucción, nada, muerte, infertilidad, sangre(rojo), desolación, doledad

Al cual se opone, una especie de certidumbre, de esperanza con las palabras:

□ Llano, tierra, pueblo, campesino, magia, maravilloso.

⁷ “La sustancia primordial (para (Heráclito) es el fuego, en el cual pueden mortificarse todas las cosas, como toda mercancía se cambia por oro, todo nace y evoluciona según que el fuego, eterna mente vivo, se vaya avivando o apagando. Pero el fuego es...más bien una fuerza incesantemente activa, un fuego siempre vivo.”. Emile Bréhier, *Historia de la filosofía*, Tomo I (Buenos Aires: editorial Sudamérica, 1962), p. 259. Citado por Silvia Lorrente Murphy, 1988:33.

Conclusión

En definitiva, este trabajo se compone de dos partes. En la primera, hemos intentado dar una presentación general de las portadas como categoría paratextual, poniendo de relieve el interés que presentan tanto al nivel de los signos textuales como icónicos. Luego, destacamos los temas que nos han parecido interesantes para profundizar. La segunda parte propone un análisis progresivo sobre los soportes seleccionados y agrupados en serie. Hemos ido guiando la reflexión por el canal de las portadas sobre la Revolución Mexicana y destacando el discurso identitario. Puesto que la idea consistía aquí en mostrar el impacto entre texto iconográfico/imagen como objeto cultural, que permite no sólo ilustrar una realidad histórica sino suscitar la toma de conciencia de los mexicanos. Pues, no cabe denunciar los acontecimientos, sino que lo más importante resulta ser la idea de reconstrucción de un pueblo destruido, engañado derrotado que sigue sufriendo la secuela de la Revolución Mexicana.

A nivel teórico, la funcionalidad del paratexto parece bien demostrada, en la medida en que excepto el valor comunicacional, el conjunto paratextual que hemos seleccionado nos ha permitido destacar ciertos elementos discursivos heterogéneos, procediendo tanto de la instancia editorial como del mismo autor. Cada uno de estos elementos tiene su función en la lectura del paratexto, pues, no se trata sólo de dar informaciones sino de ver en qué medida, las responsabilidades del autor y de la instancia editorial funcionan conjuntamente e impactan sobre el lector. En *El llano en llamas*, el paratexto/la portada orienta, guía y cristaliza la temática central del relato, estableciendo así un contrato de lectura entre la instancia editorial por un lado y los lectores por otro. De manera general, se nota una progresión a nivel de la creación artística del paratexto. En la primera serie, Fondo de cultura Económica, nos hemos dado cuenta de que la segunda edición ha sido revisada por el mismo autor; lo mismo ocurre con la edición Plaza Janes, que había sido completada por La **Debase**. La última categoría; Gallimard presenta nuevas perspectivas que desconstruyen la visión pesimista, las llamas y el humo que caracterizan al pueblo que está ardiendo en las primeros soportes, contrastan con la extraña impresión de quietud e inmovilidad que reina en el primer plano las últimas portadas. Se destaca así, una impresión de soledad, amargura y melancolía que reina en el Llano mexicano. Aquí, asistimos a una especie de pasividad, de fatalismo que conduce al lector hacia una contemplación del espacio encendido, sería como una atmosfera de quietud, de paz después de la guerra. Se ve a un hombre sin medios, desposeído de todo, un campesino aislado; véase el hombre representado, único actor en estas portadas, en su postura de autocontemplación, éste adopta la actitud de recogimiento, reflexionando sobre el futuro, sobre su destino a pesar de la desolación. La vida aparece aquí como un ciclo eterno, en el que el fuego simbólicamente restaura, purifica y genera como lo describe Silvia Lorente-Murphy (1988:33).

En este espacio o pueblo deshabitado, arrasado y seco, se destaca también una impresión fantasmal como lo magnifica la descripción del pueblo en Luvina:

Nunca verá usted un cielo azul en Luvina. Allí todo el horizonte está desteñido; nublado siempre por una mancha caliginosa que no se borra nunca. Todo el lomerío pelón sin árbol, sin una cosa verde donde descansar los ojos; todo envuelto en el calín ceniciento. Usted verá eso: aquellos cerros apagados como estuvieran muertos y a Luvina en el más alto, coronándolo con su blanco caserío como si fuera una corona de muerto. (Rulfo, 2000:125).

Es precisamente, este paisaje, esta visión fantasmal que reflejan las ilustraciones de las portadas. La misión y el impacto del paratexto en este caso pueden ser probados, nuestra lectura esta forzosamente orientada, y el lector a través estas representaciones tiene una idea más completa sobre la historia. En vez de ver, únicamente el aspecto negativo y destructor sugerido por el texto, la observación de otros signos icónicos nos revela además, un carácter poético, que resulta ser la esencia del género cuento. Aquí, el cuento contribuye en despertar la conciencia y dar una lección de vida, al ejemplo de las fabulas clásicas (*Les fables* Jean de La de la Fontaine), logramos sacar una moraleja. Este procedimiento, nos acerca también en *Las Novelas ejemplares* de Miguel de Cervantes (1973), que describen la vida cotidiana de los españoles en el siglo de Oro: en la *Gitanilla*, por ejemplo, Cervantes no se limita en describir, lo negativo del mundo gitanesco, sino que presenta algunos aspectos que valoran a la mujer gitana a través del personaje de Preciosa; lo que la caracteriza como ejemplar en su comunidad. Manifiestamente, las diferentes portadas en su trayectoria, nos han permitido destacar un panorama, el de un espacio sociocultural en un contexto bien definido: una visión del Llano Grande durante la Revolución Mexicana.

En fin, diremos que el conjunto de portadas que hemos analizado presentan una complejidad a nivel icónico y textual. No hemos examinado de manera cronológica los soportes o sea según su año de publicación. Así que, nuestro estudio merece ser profundizado con el análisis de otras categorías paratextuales como los prólogos, y todos tipos de peritextos sobre *El llano en llamas*. Lo más importante resultó establecer una relación entre lo visual de las portadas y textual (del contenido) de la obra, en el nivel discursivo. Lo que nos permitió ver que existe una complementaridad entre las diferentes representaciones y establecer la intertextualidad con *Los de debajo de Mariano Azuela*, tanto a nivel paratextual como a nivel del discurso revolucionario, *El clamor de la tierra* y *El mundo es ancho y ajeno*.

Bibliografía

Abric, J.C., 1994. *Pratiques sociales et représentations*, Paris, PUF.

Alegría, Ciro, 1977. *El mundo es ancho y ajeno*, Buenos Aires, 1ª ed. Losada, S.A.

Aussenac, Dominique, *Le llano en flammes*, article paru dans « *Le Matricule des Anges Numéro* », n°. 050 - Février 2004

Azuela, Mariano, 1999. Fondo de lectura Económica, México, (39ª ed.).

Burgos Elizabeth, 1983. *Me llamo Rigoberta Menchu y así me nació la conciencia*, Argos Vergara, Barcelona.

Cervantes, Miguel de, 1973. *La Novelas ejemplares I*, Segunda edición, Novelas y Cuentos. Editorial Magisterio Español, S.A., Madrid.

Cros, Edmond, « De René Ghil a Kandisky- El cuestionamiento de la significación por la poética y por la pintura abstracta », artículo publicado en octubre 2010 (*Sociocritique*. fr. *La sociocritique d'Edmond Cros*

Cros, Edmond, 1975. *Propositions pour une sociocritique*, Editions du CERS, Centre de Recherche et d'étude sociocritique, Université Paul Valéry, Montpellier III.

Genette, Gérard, 1982. *Palimpsestes*, Paris, Ed. Seuil.

Genette, Gérard, 1983. *Discours du récit*, Paris Ed. Seuil.

Genette, Gérard, 1987. *Seuils*, Paris, Ed. Seuil.

Rulfo, Juan, 2000. *El Llano en llamas*, Plaza Janes, (Biblioteca escolar), México.

Lorente-Murphy, Silvia, Juan Rulfo: 1998. *Realidad y mito en la Revolución Mexicana*, editorial Pliegos, Madrid.

Menchú Rigoberta y El Comité de Unidad Campesina, 1993. *El Clamor de la tierra, luchas campesina en la historia de Guatemala*, 3^a ed., Donostia (Gipuzkoa), Hirrugarren Prentsa.

Webografía

Catenas, Marc, *La notion de représentation sociale*, in le site de la profession cadre de santé, article publié en ligne le 23 janvier 2003, consulté le 17 novembre 2011 URL <http://www.cadredesante.com/spip/spip.php?article105>.

<http://webs.demasiado.com/ltamargo/jrulfo.html>

<http://www.cadredesante.com/spip/spip.php?article105>

Honneur et vertu dans *Las Siete Partidas* d'Alfonso X El Sabio *Essai d'analyse du champ sémantique*

Agathe Virginie **BOUKINDA**
Département d'Etudes Ibériques
Université Omar Bongo
Libreville

Résumé : Du XIII^e au XIX^e siècle, le sentiment de l'honneur a eu en tant que thème, une place de choix dans l'histoire juridique et littéraire de l'Espagne. Cependant, au-delà de sa réalité psychologique et sociale, aussi bien en latin, en français qu'en espagnol, le sens et la valeur symbolique de ce concept ont varié en fonction du contexte de la civilisation considérée. Pour mieux cerner cette notion polysémique, la démarche la plus logique consiste à dissocier l'honneur intérieur de l'honneur extérieur. Et dans cet article, seul l'honneur intérieur sera privilégié dans son rapport à la vertu en raison de son importance dans *Las Siete Partidas*. En effet, rédigées de 1256 à 1265 par le roi Alfonso X el sabio, *Las Siete Partidas* servent ici de corpus pour mettre en exergue non seulement la complexité du champ sémantique de l'honneur dans l'Occident médiéval mais aussi l'actualité de ses fonctions sociales dans les sociétés contemporaines.

Mots-clés : Honneur – Vertu – Eglise – Education – Roi – Famille –

Resumen :

Entre los siglos XIII Y XIX, el honor como tema desempeñó un papel importante en la historia jurídica y literaria de España.

Pero, además de su realidad psicológica y social, tanto en latín, en francés como en español, el sentido y el valor simbólico de ese concepto han cambiado con respecto al entorno y a las civilizaciones consideradas.

Para mejor circunscribir esa noción polisémica, lo más lógico consiste en disociar el honor interior del honor exterior. Pero en ese artículo, sólo nos interesa el honor interior con respecto a su relación con la virtud, dada su importancia en *Las Siete Partidas*.

En efecto, publicadas entre 1256 y 1265 por el rey Alfonso X el sabio, *Las Siete Partidas* sirven aquí de obra de referencia para resaltar no sólo la complejidad del campo semántico del honor en el Occidente medieval sino también sus funcionalidades en las sociedades contemporáneas.

Palabras- claves: Honor - Virtud - Iglesia - Educación – Rey - Familia-

Introduction

Tout au long de l'histoire littéraire de l'Espagne, la thématique du sentiment de l'honneur a occupé une place prépondérante. Au XVI^e siècle en particulier, il a été matière à bon nombre d'œuvres théâtrales et cela parce qu'il correspondait vraiment à une réalité psychologique et sociale. La société et ses mœurs ayant changé au cours des siècles, il ressort que le champ sémantique de l'honneur a aussi évolué et n'a plus les mêmes caractères dans l'Espagne du XXI^e siècle.

Laissant de côté les aspects qu'elle a pu revêtir en d'autres temps et chez d'autres auteurs, nous allons l'étudier dans *Las Siete partidas* d'Alfonso X. L'édition en trois volumes de l'œuvre publiée par la Real Academia constitue le corpus de base de cette analyse de contenu thématique.

Dans son œuvre, Alfonso X distingue trois sortes d'honneur :

- l'honneur le plus élevé, celui de Dieu, assimilable à l'idée de gloire ; l'honneur que l'homme doit et rend à Dieu et aux autres hommes proches de celui-ci par leur fonction ;
- l'honneur lié aux biens matériels, aux richesses et qui s'apparente à la réputation, au renom ;
- l'honneur, bien moral, propriété de chacun et dont l'homme est le seul juge après Dieu. Cet honneur serait donc étroitement lié au sentiment de valeur personnelle et du sentiment moral.

La démarche la plus logique étant celle qui mène de l'extérieur vers l'intérieur, nous ne nous contenterons que de l'honneur intérieur en raison de son importance dans le code d'Alfonso X el sabio.

Dans cette perspective, quelques questions vont orienter notre réflexion. D'abord, que recouvre exactement la notion d'honneur qui apparaît de manière récurrente tout au long de *Las Siete Partidas* ? Autrement dit, comment se donne à voir la diversité et la complexité du champ sémantique de l'honneur dans les quatre codes qui composent *Las Siete Partidas* ? Peut-on envisager de dissocier l'honneur intérieur et l'honneur extérieur qui sont étroitement liés ? Ensuite, comment le glissement sémantique permet-il d'opérer un rapport entre les concepts d'honneur (*honra*) et de vertu (*virtud*) ? Enfin, quelles sont les principales figures emblématiques qui structurent le champ sémantique de l'honneur et de la vertu ? Et à quelles valeurs socioculturelles et idéologiques renvoient ces notions appliquées à chacune des figures identifiées dans *Las Siete Partidas* ?

1. *Las Siete Partidas* : une compilation juridique de quatre codes

Rédigées de 1256 à 1265 par le roi Alfonso X el sabio, *Las Siete Partidas* nous apparaît comme l'une des plus monumentales compilations juridiques de l'Occident médiéval. Dans ce code, les deux seules bases du pacte social demeurent les devoirs envers Dieu, c'est-à-dire l'Église ; et les devoirs envers le souverain.

En fait, *Las Siete Partidas* renferme quatre codes distincts, consacrés au droit ecclésiastique, monarchique, civil et pénal :

- le code ecclésiastique resserre l'alliance entre l'Eglise et la Royauté ;
 - le code monarchique revêt la royauté d'une inviolabilité moitié légale, moitié religieuse ;
 - le droit civil, mêlé des prescriptions du droit canonique et féodal, traite du mariage, de la puissance paternelle, de l'autorité des maîtres sur les esclaves et des lois des fiefs ;
 - le code pénal est presque entièrement emprunté au code de Justinien.
- Cependant les « fueros » ont fourni les titres des défis, des duels, trêves et des sauvegardes ; et les « décretales » les lois sur les Juifs, les Maures et les Hérétiques.

C'est pourquoi, *Las Siete Partidas* tient une place considérable aussi dans l'histoire du droit espagnol. Et la Real Academia n'a pas manqué de le souligner dans sa préface :

Pueden comparecer honrosamente las « *Partidas* » al lado de los códigos publicados en días en que creemos tan distantes en ilustración como en tiempo del rudo siglo en que aquellas se formaron ¹».

2. Honneur et vertu : deux notions polysémiques et complexes

Tout au long du code, « honra » apparaît à une fréquence récurrente et régulière. Rares sont donc les *Partidas* où cette notion n'apparaît pas. Mais il importe ici de dissocier l'honneur intérieur de l'honneur extérieur car les deux se trouvent étroitement liés, les sens foisonnent, laissant au lecteur une impression d'immense confusion.

Dans la langue française, l'honneur est un terme d'emploi fréquent qui se retrouve dans des expressions ou des locutions de sens aussi divers que « parole d'honneur », « président d'honneur », « homme d'honneur », « rendre les honneurs ».

En espagnol, on a des expressions telles que « dueños de honor », « rendir honores », « en honor de » etc.

Honneur signifie tantôt l'estime, la gloire, le respect, le culte et même la pudeur lorsqu'il s'agit de l'honneur féminin. L'honneur n'est donc pas un mot simple, d'acception directe, bien définie et sans ambiguïté. C'est plutôt un concept aux sens multiples et fluctuants, un concept que d'aucuns réprouvent et voudraient bannir de leur langage, que d'autres approuvent à tel point qu'ils en font presque un fondement de leur moral.

Le français « honneur », l'espagnol « honor », « honra » viennent du latin « honos, honoris » et désigne dans les trois langues : « la marque de considération accordée à un individu pour rendre hommage soit à son mérite, à sa valeur morale, soit à son rang social ou à sa fonction, soit à son âge »².

¹ *Las Siete Partidas*, Tome I, Préface, pp. 6-7.

² Dictionnaire étymologique de la langue latine, p. 298.

2.1. Diversité et complexité de la notion d'honneur comme « sentiment de dignité morale »

En latin, le mot « honor » avait une valeur double. Il signifiait : « Honneur décerné à quelqu'un ».

Le mot « honor » s'employait pour les sacrifices ou autres manières de faire honneur aux dieux, pour les dons et les récompenses qui honoraient ceux qui les recevaient. A cette époque-là, on ne faisait pas grande distinction entre l'honneur abstrait et ce qui conférait cet honneur.

Signalons ici le rapprochement en ancien français d'« honneur » et « fief ». Le mot désignait à l'époque carolingienne les fonctions publiques et les abbatiats laïques avec les bénéfices qui en constituaient la dotation.

Et Littré nous donne la définition suivante : honneur « se dit de certains titres qui, n'apportant aucun revenu, et ne demandant aucun travail, n'ont que l'apparence dont on se fait honneur³ ».

Cette tradition s'est également conservée en Espagne.

« Honor dicen aquellos maravedís que les pone en cosas señaladas que pertenecen tan solamente al señorío del rey et dagalos el por les facer honra, asi como todas las rentas de alguna villa o castiello ». Partida II, título XXVI, ley II.

Furetière, quant à lui, nous énumère toute une série d'anciens sens du mot « honneur » employé au pluriel.

« Les honneurs de la maison ou les honneurs d'un repas »⁴ : c'était accueillir et reconduire les hôtes, les placer à la place qui leur convient, leur servir les bons morceaux.

« Les honneurs de Louvre » : c'étaient les prérogatives et privilèges attachés à certains rangs, à certaines dignités dans leurs rapports avec les personnes royales ; droit d'entrer au Louvre en carrosse, d'avoir un tabouret chez la reine etc.

« Les honneurs du sacre » : c'étaient le créneau, les cierges, le pain, le vin jouant un rôle rituel dans la consécration. Les pains argentés et dorés que l'on distribuait, les tonneaux de vin armoriés aux armes du prélat que l'on sacrait.

« Les honneurs de l'Eglise » : les prérogatives qui appartenaient dans une église donnée, aux patrons de celle-ci, et aux seigneurs, haut-justiciers, comme d'être nommés au prône, de recevoir l'encens, l'eau bénite, la première part du pain bénit.

« Les honneurs funèbres » : étaient tout l'ensemble des pompes et des cérémonies usitées à l'enterrement des grands, depuis les tentures de l'église jusqu'aux oraisons funèbres.

« Le *cursum honorum* » : était la carrière qu'on pouvait parcourir depuis la plus humble de ces dignités jusqu'à la plus haute. Le mot et la notion s'appliquaient à toutes les marques depuis les plus substantielles comme le fief, le domaine dont un seigneur recevait l'investiture, jusqu'aux plus formelles et rituelles.

Tous ces détails nous montrent à quel point la notion d'honneur se trouve liée à tout un rituel social, depuis le code de la politesse élémentaire jusqu'aux hommages les plus grandioses.

³ Littré : *Dictionnaire de la langue française*, Paris, Belles Lettres, 1972.

⁴ Furetière : *Dictionnaire Universel*, Tome II, Paris, Le Robert, 1978.

L'espagnol, bien que disposant de deux termes, ne fait pas grande différence entre les deux ; et c'est l'idée que nous démontre Covarrubias dans son dictionnaire :

« Honor vale lo mismo que honra, excepto en la expresión « Dueños de honor » : referencia, cortesía que se hace a la virtud y a veces al dinero »⁵.

Aussi bien en français qu'en espagnol, les dictionnaires distinguent deux grandes catégories d'honneur.

L'honneur, « dignité morale, bien moral dont on jouit quand on a le sentiment de mériter la considération et de garder le droit à sa propre estime »⁶.

Honneur, « considération, marques de distinction qu'on accorde au mérite reconnu ».

L'honneur est donc, en un sens, extérieur à la personne. Il est considéré comme un bien spirituel qui, tout en étant acquis par les propres mérites de l'individu, dépend des actes d'autrui, de l'estime et de la réputation que d'autres accordent.

« Honor es loor, reverencia o consideracion que el hombre gana por su virtrud o buenos hechos – Mas aunque la honra se gana con actos propios, depende de actos ajenos, de la estimación y fama que otorgan los demás ».

L'honneur est un sentiment purement objectif qui consiste en l'approbation de nos actes par les membres de la communauté dont nous faisons partie et nous est donc tout à fait imposé du dehors.

Mais suivant une autre opinion également très répandue, l'honneur peut aussi se fonder sur la vertu personnelle. La vertu vaut mieux que l'honneur parce qu'en toutes choses, l'être vaut mieux que le sembler-être.

Américo Castro ne nous dit-il pas :

« El honor es algo inmanente, es la virtud del individuo, idealmente separado del juicio o aprecio de los demás. »⁷

La transformation sémantique du terme « honra » évolue donc d'une signification purement matérielle vers une signification plus spirituelle, et cette progression rend en même temps sensible la graduation croissante de spiritualité du concept.

La « honra » espagnole est essentiellement un honneur objectif, celui qui est rendu ou décerné à quelqu'un et qui s'attache plus ou moins à sa personne, matérialisant sa dignité sociale.

Le sens et la valeur du concept dépendent de la civilisation considérée car certaines civilisations fondent leur morale sur l'honneur extérieur, sur la reconnaissance des actes d'un individu par les autres, c'est le cas des peuplades méditerranéennes. Par contre, d'autres ont tendance à repousser cette notion toute extérieure de l'honneur pour valoriser l'honneur intérieur de chaque être humain, sur lequel l'estime d'autrui n'exerce aucune influence.

L'encyclopédie de Diderot et d'Alembert dit à ce sujet :

⁵ Covarrubias : *Tesoro de la lengua española o castellana*, Barcelona, 1943. p. 697.

⁶ Paul Robert : *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, 1970, p. 847.

⁷ Américo Castro : *Le drame de l'honneur dans la vie et dans la littérature espagnole du XVI^e siècle*, Paris, C. Klincksieck, 1965.

« L'honneur chez les nations les plus polies peut être tantôt attaché à des qualités et des actions estimables, souvent à des usages funestes, quelquefois à des coutumes extravagantes, quelquefois à des vices. »⁸

Jusqu'à maintenant, « honra » se dévoile comme une valeur sociale uniquement fondée sur l'apparence et l'opinion relative des êtres humains.

Mais quel contenu moral le concept d'honneur a-t-il eu au XIII^e siècle?

Avant de répondre à cette question, une étude du terme « vertu » s'impose car il apparaît primordial de rechercher le lien exact entre le concept d'honneur et son fondement dans la philosophie morale.

2.2. Pluralité et complexité de la notion de vertu comme « disposition à faire le bien »

Le terme « vertu », « virtud » en espagnol, vient lui aussi du latin « virtus » et a le sens précis de force » en particulier, force exercée contre quelqu'un ; d'où « violence » et même « viol ». Mais il signifie également puissance : c'est ainsi que nous parlons de la « vertu » d'une plante, d'un remède.

« Vertu » signifie aussi valeur, qualité morale. C'est effectivement ce sens que nous retrouvons dans *Las Siete Partidas* quand l'auteur dit :

« *Et estas dos virtudes convienen mucho al rey más que a otro home...* » Partida I, título V, ley VI.

La vertu, « c'est la disposition constante à accomplir une sorte d'actes moraux, par un effort de volonté »⁹. L'idée de bien l'emporte parmi celles qu'évoque le mot « vertu », et c'est pourquoi Alfonso X appelle vertu « bondat ».

« *Bondades son llamadas las buenas costumbres que los homes han naturalmiente en sí a que llaman en latín virtutes* ». Partida II, título XXI, ley IV.

Les vertus sont au nombre de sept et se divisent de la manière suivante : d'un côté, nous avons les vertus chrétiennes ou théologiques qui sont la foi, l'espérance et la charité ; et de l'autre, les vertus cardinales ou morales, c'est-à-dire la prudence (ou sagesse), la justice, la tempérance et la force d'âme. Les unes se rapportent aux devoirs que la vertu nous exhorte à rendre à Dieu, et les autres ont trait aux décisions morales dont l'existence des autres hommes est le but ou l'occasion.

« *Et por ende también los santos como los sabios antiguos dixieron que el rey debe haber en sí siete bondades, a que ellos llamaron virtudes principales, que quiere tanto decir como acabadas ; et destas las tres son para ganar amor de Dios et las quatro para vivir en este mundo bien et derechamente.* » Partida II, título V, ley VI.

Comme *honra*, *virtud* est une « possession » personnelle qui peut s'accroître par l'habitude.

⁸ *Encyclopédie de Diderot et d'Alembert*, Tome 8, Paris, 1765, p. 288.

⁹ Paul Robert : *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Tome 6, Paris, pp. 975-976.

« *Segunt los antiguos dixieron : las costumbres son las bondades que home ha en sí et gana por luengo uso* ». Partida II, título V, ley VI.

Pour se vouloir reconnu par autrui, l'honneur doit d'abord être reconnu à chacun par soi-même. Alors que la dignité investit l'individu du dehors, l'honneur ici est inséparable de la prise de conscience, indissociable de la conduite qui la signifie. L'honneur diffère du privilège qui autorisait certains hommes à en dominer d'autres.

Le concept « vertu » représente une qualité que l'on possède, mais qui n'a de prix que dans la mesure où autrui en reconnaît la valeur.

« *Onde el rey que ha fe, et esperanza et caridad es amado de Dios et de los homnes* ». Partida II, título V, ley VII.

Les vertus sont donc des qualités personnelles propres aux individus. Le rapport avec le concept d'honneur disparaît alors ? Certes non, car ces qualités ne valent-elles aussi que grâce à la reconnaissance d'autrui et leur prix se mesure à la dimension de l'honneur qui leur est accordé. Il semble, en effet, que les qualités non reconnues par autrui soient inexistantes, la seule référence morale ne se situant pas seulement au niveau de l'individu mais aussi à celui de la société dans laquelle il évolue. Cette frontière avec les valeurs morales s'estompe encore plus du fait que le respect, l'estime et la considération dont nous jouissons dans le public supposent un comportement honorable, c'est-à-dire la reconnaissance et l'accomplissement des exigences éthiques ; de même, un chevalier ne peut mettre en œuvre les valeurs morales que s'il possède les biens du corps et de la fortune, donc avant tout l'honneur en tant que considération et estime.

Mais si les valeurs morales sont encore soumises à l'approbation générale, il n'en reste pas moins qu'un grand pas vient d'être fait : l'honneur ne va plus seulement à la puissance et à la richesse, il gratifie maintenant des qualités personnelles propres aux individus. L'honneur devient un privilège universel et veut être reconnu à tout homme qui ne s'en soit pas privé lui-même. Les personnages du code doivent s'efforcer d'avoir un comportement qui suppose la mise en œuvre de certaines qualités. Tous, en effet, doivent chercher à plaire à Dieu. Et agir pour plaire à Dieu ponctue toujours les actes obéissants aux lois de la morale chrétienne. La première vertu exigée des hommes demeure la foi en Dieu.

Certains personnages plus que d'autres sont particulièrement concernés par ces lois morales, c'est le cas des rois qui doivent se montrer dignes du nom qu'ils portent. Mais comment les rois peuvent-ils répondre à la double aspiration : plaire à Dieu et œuvrer pour la gloire du royaume ?

Avant d'analyser la façon dont les rois ont réussi à réaliser ce tour de force, il faut naturellement examiner de plus près les qualités, c'est-à-dire les vertus que Dieu requiert pour accorder l'honneur de la vie éternelle.

Le nom de Dieu jalonne la deuxième *Partida* du code dans la louange de ses vertus. L'auteur loue l'esprit justificateur de Dieu, et l'être vertueux qui le prend comme modèle doit savoir distinguer le bien du mal.

« *Bueno non podrie seer el rey segunt conviene si non amase a Dios sobre todas las cosas del mundo et señaladamente por la grant bondad que es en él ; ca él ha en sí complida franqueza, et mesura et piadat, et tan grande es la su grandeza, que él da a todas las cosas aquello que les es menester a cada una segunt le conviene* ». Partida II, título II, ley II.

Si le roi honore Dieu par son comportement vertueux, il sera récompensé, autant sur terre que dans l'au-delà ; les honneurs de l'au-delà étant au-dessus de tous les autres.

« Al que esto ficiera, facerle ha por ende nuestro señor Dios en este mundo quel conoscan los suyos en verdat, el amarán en bondat, el temerán con derecho et desi darles ha el paraiso en otro siglo, que es complido bien et acabada honra sobre todas las otras que seer pueden ». Partida II, título II, ley II.

3. Honneur et vertu : les trois figures symboliques

Dans *Las Siete Partidas* d'Alfonso X el sabio, les sentiments d'honneur et de vertu renvoient assez régulièrement à trois figures symboliques : Dieu, le Roi et la famille (père, mère et enfants).

3.1. La vertu comme apanage des rois

Aux yeux de l'auteur, la vertu doit être l'apanage des rois. Le roi se croit obligé à de plus grands efforts de vertu que le commun des hommes, soit pour justifier le titre qu'il porte, soit pour transmettre pure et entière à sa descendance la gloire qu'il reçut de ses ancêtres. Nous pourrions à cet effet citer le passage suivant :

« Et estas virtudes convienen mucho al rey más que a otro home para saber el vivir apuestamente et honrado, et otrosi para mantener bien su pueblo, dándoles buenos enxiemplos de sí mismo, et mostrándoles carrera por que fagan bien ». Partida II, título V, ley VI.

La force et la puissance ne suffisant pas pour acquérir les plus grands honneurs, le roi doit surtout manifester un comportement louable :

« Et aun dixieron que una de las noblezas que el rey debe en sí es de gobernarse bien et apuestamente et a su pro ». Partida II, título V, ley II.

L'homme est constitué débiteur à des titres différents vis-à-vis d'autres personnes, selon les différents degrés de perfection qu'elles possèdent et les différents bienfaits qu'il en a reçus.

Dieu occupe la toute première place parce qu'il est par rapport à nous le premier principe d'être. En conséquence, il appartient au roi, en tant que substitut de Dieu sur terre, de rendre un culte à celui-ci pour le remercier de la marque d'honneur qui lui a été faite.

« Ca non abunda al rey de conoscer et amar a Dios tan solamente mas ha menester que después quel consciere, el amara quel tema, lo uno porque es poderoso, et lo al porque es justiciero, et demás que es tenuto de dar cuenta a él en este mundo et en el otro porque tiene su lugar en tierra ». Partida II, título II, ley II.

Vis-à-vis de Dieu, le roi aura le même comportement que le reste des hommes.

Après Dieu, le roi est redevable à ses parents, c'est-à-dire ces deux personnes homme et femme, père et mère de qui il est né et par qui il a été élevé. Cette obligation est insérée dans le cinquième des dix commandements de Dieu.

« Honore ton père et ta mère. »

Nous remarquons qu'il ne s'agit que de personnes bien déterminées représentant pour nous une excellence et un bienfait de premier ordre. Nous sommes obligés de reconnaître que nous devons notre existence à ceux qui ont bien voulu nous constituer un foyer. Nous devons confesser que tous ceux-là se sont dévoués pour nous et qu'ils ont été à notre égard une véritable providence. Aussi éprouvons-nous pour eux des sentiments profonds d'amour, de révérence, de vénération qui sont presque toujours instinctifs à « toute âme bien née ». Ce sont ces sentiments du cœur que l'on cherche à exprimer convenablement et à traduire dans les actes de la vie par l'intermédiaire de la piété. Rendre au père et à la mère ce qui leur est dû est l'objet formel de cette vertu.

La piété s'étend par enchaînement à d'autres personnes que nos père et mère. Toute personne qui nous est unie par les liens du sang a droit à notre piété. Tout ce qui est consanguin se trouve englobé dans cette vertu, car dira l'auteur :

« Si las animalias que son cosas mudas et non han entendimiento aman a las otras que son de su natura allegándolas a si et ayudánlolas quando les es menester, mayormente lo deben los homnes facer que han entendimiento et razón porque lo deben facer. Et a los que más esto conviene son los reyes ». Partida II, título XII, ley I.

Ainsi, le roi aura de la piété non seulement pour ses parents mais aussi pour ses grands-parents et pour tous ceux de sa race : cela va de soi. Nous verrons la piété fleurir entre frères et sœurs, les époux en auront l'un pour l'autre.

« Onde el rey que desta guisa amare et honrare et guardare a su muger, será él amado, et honrado et guardado della ». Partida II, título VI, ley II.

Et de même, les parents en auront pour leurs enfants.

« Onde el rey guisa ama sus fijos, bales verdadero amor, lo uno segunt natura porque vienen dél, lo al segunt bondat queriendo que sean buenos ». Partida II, título VII, ley I.

Il semble que nous touchons ici à ce qu'on a coutume d'appeler, dans la plus belle acception du mot, l'esprit de famille. Lorsqu'au foyer qu'ils ont fondé, les époux ont la noblesse de se considérer comme travaillant ensemble à l'honneur de leur race et du sang que chacun d'eux a reçu, le mari honore en sa femme la mère de ses enfants ; il retrouve en elle quelque chose de sa mère à lui, et la femme vénère en son mari le père de ses enfants, l'image renouvelée de son propre père à elle. Pareillement, les enfants peuvent être aux yeux de leurs parents l'objet d'une véritable et légitime vénération pour que ceux-ci voient en eux la perpétuité de la race. Une famille fait corps. Les membres doivent avoir de la piété pour le corps entier dont ils font partie, et doivent en avoir aussi les uns pour les autres.

Le roi doit avoir aussi de la piété pour son peuple car « *segunt dixo Aristoteles a Alejandro, el mejor tesoro que el rey ha, et el que más tarde se pierde es el pueblo quando es bien guardado* ». Partida II, título V, ley XIV.

Il doit également avoir de la piété pour sa patrie, c'est-à-dire la terre même sur laquelle il règne.

« *Tenudo es el rey non tan solamente de amar et honrar et guardar a su pueblo... más aun lo debe facer a la tierra misma de que es señor* ». Partida II, título XI, ley I.

Il doit enceindre les villes et les châteaux avec de bons remparts et de bonnes tours, à la fois pour leur sûreté et pour rendre sa terre plus noble, plus honorée et plus belle.

« *Honra debe el rey facer a su tierra et señaladamente en mandar cercar las cibdades et las villas et los castiellos de buenos muros et de buenas torres, ca esto la face seer más noble, et más honrada et más apuesta* ». Partida II, título XII, ley II.

Parmi les vertus que doit posséder le roi pour mieux ressembler à Dieu et vivre honnêtement parmi ses sujets, la prudence vient en première position.

La prudence, c'est « l'attitude d'esprit de celui qui réfléchissant à la portée et aux conséquences de ses actes, prend ses dispositions pour éviter des erreurs, des malheurs possibles, s'abstient de tout ce qu'il croit pouvoir être source de dommage »¹⁰.

Notre mot français dérive évidemment du latin « Prudens », « prudentis » : qui prévoit¹¹.

En effet, lorsqu'un homme connaît avec une entière clarté ce qu'il y a de plus vrai en chaque chose, lorsqu'il peut avec la plus grande certitude et la plus grande promptitude prévoir les conséquences, on le tient à bon droit pour souverainement prudent et souverainement sage. La prudence est donc synonyme de « sagesse », en espagnol « cordura ».

Selon l'usage reçu, la prudence est l'art d'éviter les dangers : la principale prudence consiste à bien réfléchir avant d'entreprendre une démarche. La sagesse est le propre des parfaits dont le sens est exercée par l'habitude à discerner le bien du mal. Elle suppose le respect de la tradition et en même temps l'expérience car par la prudence, le mal est évité. La prudence étant une habileté à discerner le bien du mal, elle s'érige en vertu caractéristique de l'homme chargé de gouverner les autres. Utile à tous, elle permet spécialement au roi d'exercer de la manière la plus heureuse son autorité.

« *Cordura es la primera de las otras quatro virtudes que ha el rey mucho menester para venir en este mundo bien et derechamente, ca esto face antever las cosas et juzgarlas ciertamente segunt son o pueden ser, et obrar en ellas como debe, et non rebatosamente* ». Partida II, título V, ley VIII.

¹⁰ Paul Robert, *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, 1969, p. 1558.

¹¹ *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, p. 541.

L'auteur redoute que nos bons sentiments, eux-mêmes privés de modération, ne dégénèrent et ne tournent en vices. Il est donc indispensable d'observer la mesure en toute chose. Il appartient à la tempérance de modérer l'humaine sagesse et d'inspirer des paroles irréprochables.

« Et por ende todo home et mayormente el rey se debe mucho guardar en su palabra, de manera que sea catada et pensada ante que la diga ». Partida II, título IV, ley I.

Le mot tempérance implique une certaine retenue : en ce sens que l'on se contient de suivre la passion. C'est pourquoi on parle proprement de continence à propos de ces passions qui incitent à rechercher quelque chose et en lesquelles il est louable que la raison retienne l'homme en cette poursuite. Les passions poussent à poursuivre quelque chose avec d'autant plus de véhémence qu'elles suivent davantage une inclination de la nature. Mais la nature incline principalement à ce qui lui est nécessaire ou bien pour la conservation de l'individu (cas des aliments) ou bien la conservation de l'espèce (cas des actes sexuels).

« La segunda virtud es temperanza, que quiere tanto decir como medida, ca esta es cosa que face al home vivir derechamente, non tomando nin catando nin usando de las cosas más de lo que cumple a su natura et pertenece a su estado ». Partida II, título V, ley VIII.

Pour son intérêt, autant que pour accroître la gloire de son royaume, le roi fera de la retenue son étude principale. Il règlera sa conduite sur ses devoirs et pour cela, il se gardera des excès en toute chose.

« Et la primera de que queremos hablar es el continente ca en esto debe el rey seer muy apuesto también en su andar como en estar en pie, et otrosi en seyendo et en cavalgando et otro tal quando comiere o bebiere, et otrosi en su yacer et aun quando dixiese alguna razón ». Partida II, título V, ley IV.

La passion empêche et trouble la clarté du raisonnement et du discernement. S'inspirer de sa passion, de sa sensibilité surexcitée, c'est exposer son jugement à se tromper. Seul le raisonnable d'une action en fait la valeur morale et aussi le mérite. Le devoir du roi est de réfléchir à ses actions et de les dicter en dehors de tout parti pris passionnel. La passion est impulsion, désordre, aveuglement ; la raison morale doit être modération, ordre, clarté. Les sentiments intérieurs du roi doivent s'exprimer dans ses attitudes corporelles. Les bonnes manières seront donc le propre d'un roi digne de ce nom.

« Usar debe el rey cotidianamente dos cosas para ser tenido por de buenas costumbres ; la primera que haya en sí sufrenca, la segunda que haya atempramiento et medida en la cobdicia ». Partida II, título V, ley IX.

La tempérance impose au roi de ne pas ambitionner les divers avantages de la fortune et d'en jouir sans excès en se conformant aux exigences de la raison :

« Et para esto guardar el rey ha menester que sea justiciero en sus fechos, et mesurado en sus despensas et en sus dones et non las facer grandes do non debe ». Partida II, título V, ley XIV.

Du latin *justicia* qui signifie « droit », la vertu cardinale de justice qui a pour objet formel le droit et pour matière tout le champ de nos rapports avec autrui, se définit comme étant la volonté arrêtée de rendre à chacun son dû.

« *Raizada virtud es la justicia segunt dixieron los sabios que dura siempre en las voluntades de los hombres justos, et da et comparte a cada uno igualmente su derecho* ». Partida III, título I, ley I.

Selon Saint Thomas d'Aquin, la justice se divise adéquatement en deux parties¹² : la « justice distributive » et « la justice commutative ».

La « justice distributive » a pour fonction de répartir équitablement entre tous les individus ce qui constitue dans une communauté le lot commun des charges ou des bénéfiques. La justice, en effet, cherche à ce que les biens de la communauté soient répartis équitablement entre les membres. Or, cette égalité n'est pas celle de la quantité des biens distribués mais doit être proportionnée à la dignité respective des membres. Il faut que le sujet soit digne de la part du bien commun qu'on lui octroie.

Ainsi, les fils légitimes héritent de tous les biens de leurs parents et les fils illégitimes ont droit au sixième de l'héritage, à moins qu'ils ne soient nés d'un inceste ou d'un adultère, auquel cas, ils ne peuvent hériter¹³. C'est donc la dignité du fils légitime qui crée une cause propre de la participation aux biens paternels. La justice distributive répartit non seulement les biens, les honneurs, mais aussi les maux, les châtimements.

« *Ca si son buenos, por ella se facen mejores recibiendo gualardones por los bienes que ficieron, et otrosi los males por ella han de seer buenos rezelándose de la pena que les manda dar por sus maldades* ». Partida II, título I, ley II.

La « justice commutative » égalise entre deux ou quelques particuliers ce qui constitue de l'un à l'autre, matière d'échange.

Étymologiquement parlant, justice est synonyme de droit. Et nous appelons « justes », les individus qui l'observent. Mais la langue appelle aussi « justice », la réalisation concrète d'une situation comme dans l'expression : « justice est faite ». Cette justification n'est pas une ruminant solitaire : ce qui se justifie, c'est le regard d'autrui ou si l'on préfère, ce que nous avons envers les autres. La justice assure entre les hommes le respect de l'honneur. C'est donc la plus parfaite des vertus ; elle est un juste milieu entre les extrêmes, une disposition qui permet de ramener au milieu, l'excès et le défaut.

« *La quarta virtud es justicia, et es madre de todo bien, ca en ella caben todas las otras et por ende ayunta los corazones de los hombres, et face que sean asi como una cosa para vevir derechamente segunt mandamiento de Dios et de señor, partiendo et dando a cada uno su derecho asi como meresce et le conviene* ». Partida II, título V, ley VIII.

La justice impose au roi de parvenir au pouvoir sans se déshonorer, c'est-à-dire d'une manière légale.

¹² Saint Thomas d'Aquin : *Somme théologique. La justice*, Tome II, 2^e édition, traduction française par CS. PICQ, Paris, Tournai-Rome, 1947.

¹³ Gregorio López : *Las Siete Partidas del rey Alfonso el sabio*, Tome III, Partida VI, Paris, 1861.

« *Tirano tanto quiere decir como señor cruel que es apoderado en algunt regno o tierra por fuerza, o por engaño ó por traición* ». Partida II, título I, ley X.

Rendre justice demeure la fonction par excellence du roi. Il détient ce pouvoir de Dieu lui-même ; il est donc le garant de l'harmonie de son royaume.

« *Vicarios de Dios son los reyes cada uno en su regno puestos sobre las gentes para mantenerlas en justicia* (...) »

« *Asi en el rey yace la justicia que es vida et mantenimiento del pueblo de su señorío* ». Partida II, título I, ley V.

La justice est donc la vertu la plus assimilable à l'unité. Alfonso X considère le rôle de juge comme la plus haute fonction du roi, d'où l'emploi des expressions : « *Rey derechurero* » o « *rey justiciero* ».

« *Et para esto guardar el rey ha menester que sea justiciero* ». Partida II, título V, ley XIV.

Le mot « *justicia* » jalonne donc les pages des quatre codes de *Las Siete Partidas*.

« *Et tiene el rey lugar de Dios para facer justicia et derecho en el reyno en que es señor* ». Partida II, título I, ley VII.

« *Et otrosi por el lugar que les da para facer Justicia* ». Partida II, título II, ley II.

On pourrait ainsi multiplier les citations. En plus de la justice, le roi doit faire preuve de courage pour préserver la paix dans son royaume. La « *fortaleza* » de corazón est appelée ainsi pour la différencier de celle du corps.

Le mot « *force* » vient lui aussi du latin *fortia* et signifie « *actes de force ou de courage* »¹⁴. La « *fortaleza de corazón* » n'est autre qu'une certaine fermeté d'âme. Ainsi entendue, elle est une vertu générale ou pour mieux dire, une condition de toute vertu car la vertu signifie étymologiquement force, puissance ; et le propre de la vertu est d'agir d'une manière ferme et inébranlable pour écarter le mal.

Etre fort, c'est savoir affronter le danger et endurer la souffrance. La force est un précieux allié pour résister aux attaques de tous les vices, car selon Alfonso X el sabio :

« *El vicio es cosa que aman los hombres naturalmente, et la bondad es saberse guardar que por el vicio non fagan cosa que les esté mal* ». Partida II, título III, ley V.

Il faut donc réserver le nom de force d'âme à celle qui attache la volonté humaine au bien moral malgré les plus grands maux.

¹⁴ Dictionnaire étymologique de la langue latine, p. 248.

« *La tercera virtud es fortaleza de corazón, ca ésta face al home amar el bien et seguirlo et porfiar todavía en lo llevar adelante et aborrecer el mal, puñando siempre en lo desfacer* ». Partida II, título V, ley VIII.

Le courage a pour fonction d'écarter l'obstacle qui empêche la volonté d'obéir à la raison. Reculer devant une difficulté, c'est le propre de la crainte qui fait battre en retraite. Le courage est considéré comme le symbole de l'honneur masculin.

La force affermit l'âme contre les plus grands dangers et notamment les dangers de mort. Mais pour être une vertu, la force doit toujours tendre au bien. On peut matériellement déployer de l'énergie, donner un vigoureux effort, montrer extérieurement de la bravoure sous l'impulsion d'une passion vive ou d'une émotion subite ou encore pour des motifs qui vont à l'encontre de la droiture morale : mais pareil acte ne sera jamais qualifié de vertueux, car un acte de force n'est vertueux que lorsqu'il dérive d'une inspiration morale.

La vertu de force empêche la conscience de se récuser devant les difficultés de la vie morale, de capituler quand il faudrait combattre, de s'exalter intempestivement. Elle permettra donc au roi de défendre son royaume contre des ennemis. Mais pour que la force soit vertu, le roi n'entreprendra que des « guerres justes ».

« *Que quiere tanto decir en romance como derechurero ; et esta es quando home la face por cobrar lo suyo de los enemigos, o por amparar a si mismo et a sus cosas dellas* ». Partida II, título XXIII, ley I.

Toutefois, si les plus grands honneurs vont aux rois doués de toutes les vertus chrétiennes énumérées ci-dessus, celles-ci n'ont de valeur véritable qu'une fois mises en oeuvre ; et seul le comportement correspondant témoigne réellement de leur existence. La vertu reste donc toute extérieure, qu'il s'agisse de l'appréciation d'autrui ou de Dieu, elle dépend toujours d'un jugement porté sur les actes.

3. 2. La chasteté comme point d'orgue de la « femme d'honneur »

Si l'honneur ordonne avant tout à l'homme d'être brave, il prescrit essentiellement à la femme d'être chaste. En effet, l'on met généralement en regard du courage considéré comme l'honneur viril, le sentiment de la pudeur qui semble résumer l'honneur féminin. Cette vertu est celle que l'on estime essentiellement chez la femme. On lui apprend à la rechercher et à la conserver de préférence à toutes les autres, parce qu'elle est celle qui exprime le mieux la convenance de la femme à sa fonction.

Aussi, dans *Las Siete Partidas*, les attentats à la pudeur sont punis de mort.

« *Rabiendo algunt home muger virgen o vibda de buena fama, o casada o religiosa o yaciendo con algunas dellas por fuerza sil fuere probado en juicio, debe morir por ello* ». Partida VII, título XX, ley II.

C'est dire l'importance que l'auteur porte à cette vertu qu'il définit d'ailleurs de la manière suivante :

« *Castidad es una virtud que ama Dios et deben amar los hombres : ca segunt dixieron los sabios antiguos tan noble et tan poderosa es la su bondad que ella sola cumple para presentar las almas de los hombres et de las mugeres castas a Dios* ». Partida VII, título XIX.

Certes, dans toutes les sociétés primitives, l'épouse a pu placer tout son honneur dans sa fécondité. De tout temps et dans toutes les sociétés, la femme fait aussi consister son honneur à être belle et à le paraître, car la « beauté des formes féminines est une promesse de maternités nombreuses et heureuses ; elle est un appel au désir, un gage d'avenir et une espérance pour la race »¹⁵.

Mais la famille serait compromise et ruinée dans son fondement si la femme n'était pas chaste, c'est-à-dire si elle n'était pas fidèle en fait et si elle ne conservait pas dans son maintien, dans ses vêtements, dans ses propos, l'apparence extérieure de la fidélité. L'adultère n'est-il pas dans *Las Siete Partidas* l'une des causes de la nullité du mariage ?

« *Ligamiento et fortaleza muy grande ha el casamiento en si, de manera que pues que es fecho entre algunos como debe, non se puede desatar que matrimonio non maguer que alguno dellos se faga herege, o judío o moró o murió o feciese adulterio* ». Partida IV, título II, ley VII.

Dans ce code, les rapports sexuels ne sont possibles que dans le mariage car par le mariage, la femme acquiert non seulement le nom mais aussi le titre de son mari : elle devient alors détentrice de l'honneur de son mari.

« *Et aun otra fuerza el casamiento segunt las leyes antiguas que maguer la muger fuese de vil linaje si casase con rey débenla llamar Reyna, si con conde condesa ; et aun después que fuera muerto su marido la llamasen asi... ca las honras et las dignidades de los maridos han las mugeres por razón dellos* ». Partida IV, título II, ley VII.

Les activités sexuelles extra conjugales de la femme lui font perdre la « vergüenza » et déteignent sur les membres masculins de la famille, de même qu'elles compromettent l'honneur du mari. L'importance de cette manifestation de l'honneur est telle que l'on a bien souvent répété qu'on tient les femmes quittes de toutes les autres vertus moyennant celle-là. La femme, vierge ou épouse, doit se faire respecter. La réputation de la famille, de l'époux dépend du souci que la fille ou l'épouse a de sa propre chasteté.

Dire d'une femme qu'elle est une « femme d'honneur », est la plus grande louange et l'éloge le plus complet qu'il soit possible de lui donner. La femme d'honneur, dans le sens que nous l'entendons, est chaste sans contredit. Et comme il est coutume de juger des personnes par celles qu'elles fréquentent habituellement :

« *Mas para facer todas estas cosas bien et complidamente ha menester quel dé a tal compañía de hombres et de mugeres que amen et teman a Dios, et sepan guardar la honra dél et della... Et por eso dixo Catón el sabio : si quieres aprender el bien, habe vida con los buenos. Et esto mismo dixo el rey Salomon que el que hobiese sabor de facer bien que se*

¹⁵ Eugène Terraillon : *L'honneur, sentiment et bien moral*, Paris, 1912.

acompañase con los buenos et se arredrase de los malos, ca el que su compañía sigue, non puede de seer que non tome de sus costumbres... » Partida II, título VI, ley II.

Elle se choisit des amis et des sociétés avec un soin extrême, n'admettant personne à la sienne, soit homme, soit femme qui puisse ternir sa réputation en lui ôtant tout son prix devant l'esprit du public.

A travers cette description de la « femme d'honneur », nous allons essayer de définir le mot « chasteté » ou honneur féminin.

Il ne peut être le synonyme de virginité puisqu'il n'est pas particulier à la jeune fille, que la femme mariée et la veuve l'observent et le gardent. Il ne consiste pas non plus dans la fidélité à la parole donnée, au serment de n'appartenir qu'à son mari puisque la vierge qui n'a fait une telle promesse à personne a aussi le souci de son honneur, veille jalousement sur lui et ne veut le perdre.

Le point d'honneur ici, exprime uniquement ce fait exclusivement social que la femme doit rester toujours digne du rôle spécial qu'elle tient ou qu'elle tiendra dans la famille, rôle qui consiste à assurer à celle-ci, non seulement la perpétuité matérielle mais une sorte d'identité morale, c'est-à-dire la pureté de la lignée. Car comme dit J.J. Rousseau : « Il n'est permis à personne de violer sa foi et tout mari infidèle qui prive sa femme du seul prix des devoirs de son sexe est un homme injuste et barbare mais la femme infidèle fait plus, elle dissout la famille et brise tous les liens de la nature ; en donnant à l'homme des enfants qui ne sont pas à lui, elle trahit les uns et les autres, elle joint la perfidie à l'infidélité »¹⁶.

Il faut que la femme soit fidèle. Si elle veut accomplir sa mission, sa fidélité réelle se doublera d'une fidélité apparente et d'une sorte de modestie. Elle ne se gardera pas seulement de mal faire mais aussi d'éviter jusqu'aux moindres sujets de médisance. Tout soupçon d'adultère suffit en effet pour jeter le trouble dans l'institution familiale et pour en altérer le fonctionnement normal.

« Et esta fe es la lealtad que deben guardar el uno al otro el marido et la muger, non habiendo él que veer con otra nin ella con otro : et el otro bien el linaje es de facer fijos par acrecer derechamente el linaje ».

Pour la même raison, une jeune fille doit conserver sa chasteté car elle prouve en résistant aux entraînements des sens et en se réservant pour celui qui sera plus tard son époux, bien qu'elle ne le connaisse pas encore, qu'elle saura sans doute par la suite, lutter aussi victorieusement contre toutes les tentations et conserver intacte la race qu'elle sera chargée de propager. L'honneur de la famille ne consiste pas seulement à se conserver pour un seul homme parce qu'elle lui doit tout (la sécurité, le pain de chaque jour, la situation et la considération, le nom même), mais à se maintenir libre et moralement digne, égale par le travail à celui dont elle est la collaboratrice et l'associée.

Ainsi, nous voyons s'affirmer comme idéal de la famille et comme principe de l'honneur, le véritable objet de l'union conjugale, l'enfant : c'est-à-dire l'individualité nouvelle qui reçoit de ses parents la mission de transmettre et de perpétuer la lignée, fin dernière, par rapport à laquelle tous les couples ne sont que des moyens et des instruments.

¹⁶ J.- J. Rousseau : *Emile ou De l'éducation*, Livre V, Paris, 1961.

Nous remarquons que dans beaucoup de sociétés, c'est un honneur d'être marié mais surtout un honneur d'être père et mère.

« Et sobre todas las otras honras que las leyes otorgan a las mugeres, ésta es la mayor, que los fijos que nascen dellas viendo de so uno con sus maridos, que son tenudos ciertamente por fijos dellos et deben heredar sus bienes et por eso los deben honrar et amar et guardar sobre todas las cosas del mundo et ellos otrosi a ellas ». Partida IV, título II, ley VII.

Ces noms, dans l'antiquité et encore dans les temps modernes, sont décernés comme des titres honorifiques. C'est ainsi que l'on appelle « Père », les personnages que l'on vénère : Nous dirons par exemple « Notre père des cieus » en parlant de Dieu, « le Saint Père », en parlant du pape et dans les communautés religieuses les mots « père et mère » marquent une dignité.

Mais quel que soit le prix que les diverses civilisations accordent à la paternité et à la maternité, il ne suffit pas, pour obtenir et mériter cet honneur, d'avoir mis au monde une individualité nouvelle, il faut avoir été vraiment mère.

En ce sens que nous jugeons les parents d'après l'enfant, et leur honneur est accru ou diminué en raison de la valeur morale et surtout sociale de leurs descendants devenus adultes.

« Grant loor et gran honra era el padre de seer el fijo sabidor et bueno ». Partida II, título VII, ley I.

Le jeune homme est-il digne de tenir sa place dans le milieu où il est né ? Honore-t-il ses parents ? La société présume qu'il est tel que l'ont fait ceux qui l'ont élevé, qu'il les reflète, qu'il exprime leur idéal et qu'elle les juge d'après leur œuvre.

Pour Alfonso X, le chemin de la vertu est donc donné dès la naissance, et l'action humaine n'a plus aucun pouvoir sur les conditions préalables.

« Illustres personae son llamadas en latín las personas honradas et de grant guisa et son puestas en dignidades, asi como los reyes et los que descendan dellos, et los condes et otrosi los que descendan dellos, et los otros homes honrados semejantes destos : et estos atales como quier que segunt las leyes pueden resebir barraganas, tales mugeres hi ha que non deben resebir asi como la sierva o fija de sierva nin otrosi la que fuese aforrada nin su fija, in juglarsa nin su fija, nin tabernera nin regatera nin sus fijas, nin alcabueta nin su fija, nin otra persona ninguna de aquellas que son llamadas viles por razón de sí mesmas o por razón de aquellos de que descendieron ». Partida IV, título XIV, ley III.

Si au contraire l'enfant déchoit et devient criminel, les parents sont déshonorés car nous estimons sans vraisemblance, que l'éducateur a fourni à l'enfant soit de mauvais préceptes, soit de mauvais exemples ; que sans avoir été lui-même effectivement coupable, et sans que ses actions soient tombées sous le coup de la répression sociale, il avait une moralité pernicieuse ou douteuse qu'il a transmise à sa descendance ; ou encore, on juge qu'il a tout au moins manqué de l'autorité suffisante pour élever son enfant.

La réprobation qui, dans ce cas, atteint le père de famille, signifie surtout qu'il a mal conçu ou insuffisamment rempli sa fonction pédagogique, c'est-à-dire qu'il s'est mal acquitté du rôle qui lui appartenait dans la famille. Et lorsque réciproquement l'enfant est déshonoré par la faute de ses parents, c'est que nous considérons, à tort ou

à raison, mais tout au moins avec quelque apparence de logique, que celui dont l'éducateur ou le modèle a été un homme taré, peut être lui aussi atteint d'immoralité et comme contaminé.

L'auteur estime surtout qu'en raison même de la déchéance des parents, le fils perde le droit aux honneurs¹⁷.

« Et otrosi les deben amostrar como amen et teman a su padre, et a su madre et a su hermano, que son sus señores naturalmente por razón de linaje. Otrosi les deben a mostrar como amen a los otros sus parientes et a sus vasallos a cada uno como conviene ». Partida II, título VII, ley IX.

Tout cela revient à dire qu'il existe en fait, et qu'il y a surtout devant l'opinion publique, une solidarité familiale qui se poursuit à travers les générations et qu'exprime l'honneur. Les parents font de l'enfant l'idéal de leur existence, ils veulent qu'il soit la réalisation de leurs aspirations et ils mettent leur honneur à donner à leur rêve le plus d'ampleur et le plus d'élévation. Ils savent d'ailleurs qu'à son tour, l'enfant les idéalise, qu'il les voit plus grands, plus beaux et meilleurs qu'ils ne le sont.

3.3. La question de la moralité de l'enfant comme fondement de la prime éducation

L'éducation que reçoit l'être humain encore enfant joue un grand rôle dans la vie future de l'individu. Mais dans *Las Siete Partidas*, l'éducation courtoise ne joue que pour les nobles.

Chez un enfant qui ne possède pas les dispositions à la vertu donnée par la noblesse, « l'éducation la meilleure ne sert à rien ». L'instruction éducative doit surtout développer chez l'enfant certaines vertus morales. L'auteur attache une haute valeur à la politesse, au savoir-vivre et se préoccupe de s'y accoutumer ainsi qu'à la piété. La répétition des actes engendre des habitudes dont l'ensemble constitue la moralité de l'enfant : habitudes de propreté, suggérant l'idée d'une règle qui s'étendra ensuite aux autres formes de l'existence.

« Et dixieron que la primera cosa que los ayos deben facer aprender a los moços es que coman et beban limpiamente et apuesto ». Partida II, título VII, ley V.

Habitudes d'ordre et d'exactitude, habitudes de politesse. L'habitude, aide puissante, peut constituer aussi un fâcheux obstacle car si la vertu est une habitude, le vice en est aussi une. Les parents attentifs ne laissent pas à l'enfant accomplir un seul acte qu'ils ne voudraient pas le voir indéfiniment recommencer. L'éducation, pour produire ses effets, exige dans la famille une certaine atmosphère de moralité autant que de souriante tendresse.

« Et aun amor les debe haber señaladamente que aviene más a rey que a otro home, et esto es quel debe facer que sus fijos sean mejores que él ». Partida II, título VII, ley I.

L'auteur insiste sur l'idée que la moralité des enfants est fonction de la moralité des parents. Les considérations précédentes imposent aux parents une attentive

¹⁷ Voir Partida VII, título II Ley II.

surveillance d'eux-mêmes. Déjà, en ce qui concerne les simples convenances n'ayant pas de signification morale particulière, il faut éviter de faire devant l'enfant un geste que l'on ne voudrait pas voir accompli par lui. A plus forte raison, convient-il de ne jamais donner, du point de vue moral, de mauvais exemples à l'enfant.

« Por ende non puede seer que non reciba el niño mucho del contenente et de las costumbres del ama ». Partida II, título VII, ley III.

L'éducation morale de l'enfant revient à la mère et au père. La famille est considérée comme le milieu le plus favorable à la formation de la moralité, car nul ne peut s'intéresser aux enfants autant que leurs parents. Nul ne peut attacher plus ni autant d'importance à l'avenir des tout-petits, et nulle part autant que dans une famille normale ne peut exister une atmosphère de tendresse favorable à l'épanouissement de la vie affective et de la vie morale.

« Et los que primeramente deben facer esta guarda han de seer el rey et la reyna, et esto es en dalles amas sanas, et bien acostumbradas et de buen linage, en manera que por la su crianza dellas non resciban muerte, o enfermedad, o malas costumbres ». Partida II, título VII, ley III.

L'une des premières tâches qu'accomplissent les parents, c'est de communiquer à l'enfant les idées du milieu social sur le bien et sur le mal. La mère doit non seulement nourrir de son lait son enfant, mais lui donner la première éducation, faire naître en lui des vertus qui sont le meilleur héritage.

Le métier de précepteur, « ayo » en espagnol, doit être réservé à des hommes scrupuleusement choisis, unissant une large culture à une excellente éducation, et convenablement rétribués.

« Et ayo tanto quiere decir en lenguaje de España como home que es dado para nodrir mozo, et ha de haber todo su entendimiento para mostrarle cómo faga bien (...) »

« Onde por todas estas razones deben los reyes que quieren bien guardar sus fijos escoger tales ayos, que sean hombres de buen linaje, et bien costumbrados et sin mala saña et sanos et de buen seso et sobre todo que sean leales derechamente, amando pro del rey et del regno... ». Partida II, título VII, ley IV.

Alfonso X ne sépare jamais complètement l'éducation du corps de celle du cœur, de l'âme : vertu et savoir sont constamment liés car une telle discipline réussit à former des hommes complets, en plein développement physique, intellectuel et moral¹⁸.

L'exercice de certains sports comme la chasse, le maniement des armes et des chevaux donnera aux enfants de bonnes manières et une honnête assurance. Tout particulièrement, l'auteur insiste sur le rôle du jeu dans la vie infantine : l'enfant ne devra pas négliger d'apprendre un ou plusieurs métiers manuels, sa santé en pourra être améliorée, son adresse en sera accrue.

¹⁸ Voir Partida II, título VII, ley X.

« *Et otrosi les deben mostrar como sepan cabalgar et caçar et jugar toda manera de juegos, et usar toda manera de armas segunt que conviene a fijos de reyes* ». Partida II, título VII, ley X.

Il faut que l'enfant acquière le plus tôt possible la bienveillance envers tous. Il faut que l'éducateur se rende agréable aux enfants, qu'il se fasse aimer d'eux, que la joie et la confiance soient leur disposition ordinaire. Les relations entre le maître et l'élève doivent être fondées sur l'amour.

« *Onde el rey que desta guisa, bales verdadero amor lo uno segunt natura porque vienen dél, lo al segunt bondat queriendo que sean buenos* ». Partida II, título VII, ley I.

Nous insistons sur l'influence de l'exemple. Donnant l'exemple, l'éducateur peut réussir à faire prendre à l'enfant des habitudes correspondant aux règles que doit imposer toute morale. Le tout-petit a une confiance si grande en ses parents qu'il en fait des espèces d'êtres divins. Il ne faut pas que leur conduite heurte trop vivement cette conviction. A mesure qu'il grandit, l'enfant est de mieux en mieux capable de juger.

Il peut de mieux en mieux apprécier si les parents se soumettent à la règle qu'ils lui imposent. Quelle désillusion ! Quel effondrement s'il découvre que ses parents, après lui avoir recommandé la sincérité, mentent ; ou qu'ils trahissent la justice après lui avoir ordonné de ne pas causer du tort à autrui.

L'homme ne peut devenir homme que par l'éducation, et il ne peut recevoir cette éducation que d'autres hommes qui l'ont également reçue.

Selon Durkheim : « L'éducation est l'action exercée par les générations adultes sur celles qui ne sont pas encore mûres pour la vie sociale »¹⁹. L'influence parentale s'exerce au moyen des témoignages de tendresse et des menaces de punition.

« *Et otrosi deben servirse dellos en tiempo de paz et en tiempo de guerra, et quando erraren castigarlos como padre et como señor* ». Partida II, título VII, ley XIII.

L'éducation oriente le jeune enfant vers la vertu. Alfonso X préfère laisser les filles à leur famille plutôt que de les envoyer dans « le meilleur couvent ».

« *Mas a ellas non conviene de tomar enseñamiento sinon del padre, o de la madre o de la compañia que ellos les dieren* ». Partida II, título VII, ley XI.

Les parents sont amenés à donner des conseils à leur enfant et à les faire pénétrer en son esprit suggestible.

« *Ca segunt dixieron los sabios antiguos que ficieron las leyes, al padre pertenesce primeramente de dar consejo a los fijos, ca más por pagados et honrados se tienen los fijos de lo que les da el padre, que si les diese otro qualquier dos tanto* ». Partida II, título VIII, ley XIII.

¹⁹ Emile Durkheim : *L'Éducation Morale (1902-1903)*, Paris, Librairie Félix Alcan, 1934.

En dehors de la famille, l'enfant subit aussi l'influence de cette force sociale appelée « opinion publique ». Il rencontre des gens qui apprécient les bons et les mauvais côtés de son caractère. Ainsi, le chemin de la moralité passe lui aussi par la société.

La formation d'un vif et puissant sentiment de l'honneur doit être le but final de l'éducation morale. On donne au mot « honneur » sa signification habituelle, c'est-à-dire la tendance poussant à obtenir l'estime des êtres que l'on considère comme ses proches. Les enfants trouvent du plaisir à être appréciés par leurs parents et par tous ceux dont ils dépendent : c'est pourquoi les relations entre parents et enfants doivent être fondées sur l'amour, car dès lors qu'un éducateur est aimé de l'enfant, il peut très bien lui exposer en termes appropriés, les raisons pour lesquelles tel acte est jugé bon, tel autre mauvais et se fera facilement comprendre.

L'enfant se fait alors un point d'honneur de continuer la tradition paternelle et d'égaliser la vertu de ses parents. Lui aussi considère comme une honte d'être inférieur à ses parents et à ses ancêtres ; il est fier de leur ressembler.

Ainsi, la famille apparaît aussi bien dans les temps reculés que dans la période contemporaine comme un tout dont l'intégrité, indispensable à la vie d'ensemble et à l'ordre social, est compromise dès qu'une de ses parties se trouve ébranlée. Et c'est l'honneur qui en assure la solidité parce qu'il est la conscience que chacun prend de cette responsabilité qui lui incombe.

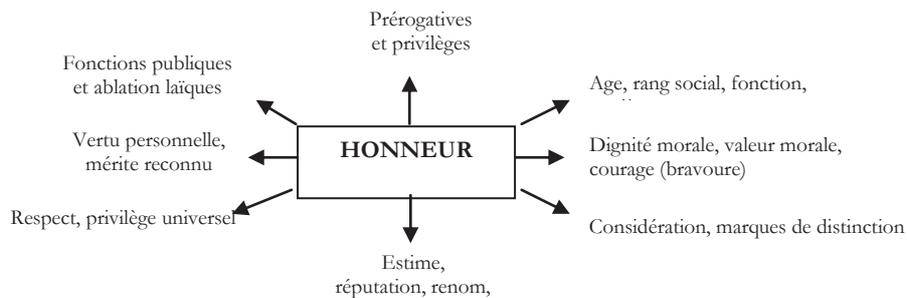
La loi de l'honneur reste en vigueur, à condition que le droit soit soumis à l'idée chrétienne. L'honneur demeure la valeur sociale par excellence ; les hommes ne peuvent vivre sans les possessions, les richesses qui leur confèrent la gloire et les rendent dignes de recevoir les honneurs de leurs pairs. Mais il leur faut plaire à Dieu par des actes vertueux supposant la possession des principales vertus afin de mériter les honneurs du ciel. Les honneurs du monde n'ont de valeur que dans le sens d'une vie chrétienne et dans la mesure où ils sont un reflet et une objectivation de l'honneur de Dieu.

4. Honneur et vertu : une mise en perspective croisée des champs sémantiques

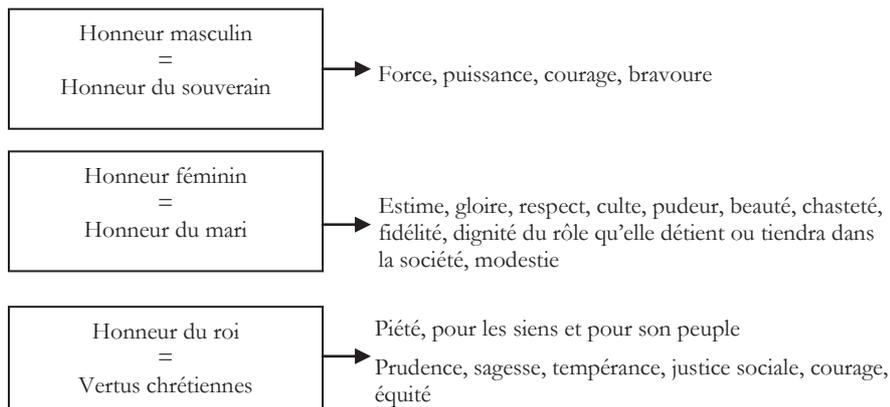
Loin d'être divergents ou parallèles, les champs sémantiques de l'honneur et de la vertu se présentent non pas comme deux ensembles mais plutôt comme un tout en deux dimensions vu toujours dans une position interchangeable. L'analyse des champs lexicaux des deux notions à travers quelques indicateurs donne à voir cette perspective croisée.

4.1. Constellation des indicateurs du champ lexical de l'honneur

Comment la diversité et la complexité du champ sémantique de l'honneur se donnent à voir dans les quatre codes qui composent *Las Siete Partidas* ?



Quelles sont les principales figures qui structurent le champ sémantique et les valeurs auxquelles elles renvoient ?



Trois principales figures structurent le champ lexical de l'honneur : l'homme, la femme et le roi.

- L'honneur masculin est équivalent à l'honneur du souverain : force, puissance, virilité, énergie, effort, vigueur, courage et bravoure caractérisent cet honneur de l'homme.
- L'honneur féminin est évalué à l'aune de l'honneur du mari : estime, gloire, respect, culte, pudeur, beauté, chasteté, fidélité, dignité, modestie et respect caractérisent cet honneur de la femme.
- L'honneur du roi, au-delà des valeurs identifiées déjà chez l'homme, se révèle surtout par rapport aux vertus chrétiennes. Son comportement doit être louable.

Dans les champs conceptuels de l'honneur masculin et de l'honneur du roi, on constate des élargissements de sens qui aboutissent quasiment à des équivalences de sens. Il y a donc une identité de valeurs dans l'image de l'homme et de celle du roi.

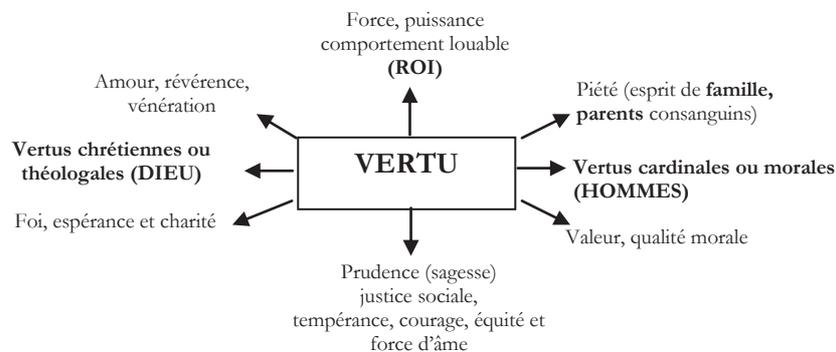
Une lecture comparée des valeurs-clés de l'honneur de ces trois figures peut donc être schématisée de la manière suivante :

- Honneur masculin = Honneur du souverain
- Honneur féminin → Honneur du mari
- Honneur du roi → vertus chrétiennes

On voit ainsi apparaître d'une part l'assujettissement de l'honneur féminin à celui de l'homme ; et d'autre part l'alliance entre l'Eglise et le Roi.

4.2. Constellation des indicateurs du champ lexical de la vertu

Dans quelle mesure le glissement sémantique permet-il d'opérer un rapport entre les concepts d'honneur (honra) et de vertu (virtud) ?



Dans *Las Siete Partidas*, le champ lexical de la vertu se structure autour de deux pôles principaux que sont :

- les vertus chrétiennes ou théologiques : la foi, l'espérance et la charité ;
- les vertus cardinales ou morales : la prudence (ou sagesse), la justice, la tempérance et la force d'âme.

Les indicateurs des vertus chrétiennes ou théologiques et celles des vertus cardinales ou morales sont « des mots ou syntagmes qui peuvent dans des contextes précis être interchangeables »²⁰.

Toutefois, les vertus chrétiennes s'agrègent essentiellement autour de la piété, c'est-à-dire l'amour, la révérence et la vénération. Et cette piété est incarnée par une trinité : Dieu, la Famille (père, mère et consanguins) et le Roi. Ce dernier est le symbole de la force, de la puissance au service d'un comportement louable pour son peuple.

Conclusion : l'honneur comme sentiment ultime de justice sociale

L'honneur apparaît dans *Las Siete Partidas* comme le plus noble des sentiments et quelque chose de bien essentiel à l'homme.

Le souverain, qui se conduit par ses maximes, porte un sceptre d'équité. Il est comblé de gloire et son peuple est heureux. Il conçoit une juste horreur pour tout ce

²⁰ Ainsi les syntagmes de charité et de justice par exemple sont équivalents dans le champ conceptuel de la notion de vertu.

qui s'appelle bassesse, aussi bien par la crainte de ce qu'on dira de lui que par un sentiment de grandeur. Ses actions portent l'empreinte de ce sentiment.

La femme d'honneur, quant à elle, oppose une conduite sensée, des procédés nobles et des mœurs magnifiques aux pratiques déraisonnables, basses et vicieuses. Tendre et fidèle à son mari, elle n'imagine point que sa fidélité et sa tendresse l'acquittent de tout ce qu'elle lui doit. Elle s'évertue à lui plaire, sa conduite est celle d'une femme qui aime véritablement.

De nos jours, le sentiment de l'honneur est en voie de disparition graduelle, c'est-à-dire qu'il perd peu à peu son caractère distinctif, son exclusivisme jaloux, son particularisme farouche. Cependant, jamais peut-être le mot « honneur » ne fut prononcé aussi souvent qu'il est de nos jours. Jamais on n'invoqua aussi fréquemment et avec plus de ferveur le sentiment que ce terme désigne. Et pour ne citer que cet exemple, tout notre système éducatif semble faire appel au mobile d'honneur bien plus qu'à celui du devoir. Nous apprenons à nos élèves à briguer l'honneur d'être les premiers dans leurs classes. Nous leur promettons des inscriptions au « tableau d'honneur », « des prix d'honneur » ou, tout au moins, des « mentions honorables ».

Dans les jeux et dans les sports que l'on favorise, il n'est question que d'émulation au sein des mêmes équipes ou entre équipes rivales, de matches ou de championnats où le principal enjeu est l'honneur du triomphe ; et la seule consolation des vaincus, l'honneur de s'être vaillamment défendus. En somme, nous n'hésitons pas à développer chez nos enfants et nos adolescents, avec le désir de primer, le goût factice des distinctions honorifiques qu'ils sollicitent plus tard, par habitude et par entraînement, quand ils seront devenus des hommes et dont on se servira, d'ailleurs, toujours pour provoquer leurs efforts et stimuler leur zèle.

Si le courage, la fidélité de l'épouse, la religion du serment, le respect de la parole donnée et des engagements, l'observation des règles et de la dignité dans l'exercice de la fonction sociale sont restés jusqu'à nos jours à l'honneur, c'est preuve que notre organisation sociale est encore aujourd'hui, par certains côtés, comparable à celle du monde féodal. Si l'honneur traduit le sentiment que nous avons de notre fonction sociale, s'il est comme le formulaire des obligations que chacun de nous doit remplir pour tenir son rôle dans le groupe dont il fait partie et pour conserver à ce groupe sa place dans la société en général ; s'il exprime le désir de s'améliorer à l'intérieur du groupe afin d'accroître la valeur relative de celui-ci, nous reconnaissons, sans difficultés, la grande importance et la haute signification de l'honneur dans notre civilisation. Ce mobile pratique, qui a été l'âme des sociétés soumises au régime féodal, sera alors l'une des plus solides et des plus sûres garanties de l'harmonie sociale, du maximum de rendement économique et l'un des agents du progrès.

Il semblerait même que, grâce au sentiment de l'honneur, nous puissions obtenir ce résultat hautement moral : provoquer le développement le plus intense de l'individualité, sans tomber dans les excès de l'égoïsme.

L'honneur aurait donc une fonction éducative au sens étymologique du mot : étant donné qu'il est socialement utile, il est nécessaire et même indispensable que tout homme pourvu d'une mission dans la société s'en forme l'idée la plus noble et la plus avantageuse. Il est bon qu'il la prise hautement car alors, l'acceptant de grand cœur, il l'accomplira mieux. Il s'appliquera à la remplir, comme nous nous donnons tout entier à une tâche difficile, mais élevée et méritoire. Il trouvera déjà une récompense dans l'exécution ponctuelle et régulière d'une besogne obscure, s'il croit, comme le lui dit le sentiment de l'honneur, qu'il n'en est pas de meilleure, au moins par quelque côté. Il cherchera à y faire des progrès, non seulement pour se rapprocher le plus possible de

cet idéal professionnel et spécial, mais encore pour le porter toujours plus loin, pour le rendre parfait et plus éclatant, car il y tient et le considère comme sa propre raison d'être.

L'honneur étant fondé sur des considérations sociales, il traduit les exigences sociales. Il est fortifié par l'imitation et l'éducation qui sont des phénomènes sociaux ; il est soumis aux sanctions sociales de l'opinion. L'honneur ne se manifeste et ne produit ses effets que quand un sentiment agit sur nous, non directement par sa valeur morale, mais indirectement par l'opinion que l'on a de nous dans la société dont nous faisons partie.

En définitive, ces considérations nous permettent d'assigner au sentiment de l'honneur la place et le rôle exact qui lui reviennent dans la conscience et dans la société. Car, l'honneur ainsi entendu, stimule les initiatives et provoque l'effort personnel et collectif. L'honneur est donc le sentiment d'un cœur élevé qui réunit en soi, et dans un degré éminent, tous les caractères de la justice morale.

Références bibliographiques

Les principales sources

- Différentes éditions de *Las Siete Partidas*

ALFONSO X el sabio : *Las Siete Partidas*, Madrid, Castalia (Coll. "Otres Nuevo"), 1992.

LÓPEZ (G.) : *Las Siete Partidas del rey Don Alfonso el sabio*, 5 Vol., Paris, 1861.

La Real Academia de la Historia : *Las Siete Partidas cotejadas con varios códices antiguos*, 3 Vol, Madrid, 1807.

Les autres sources

- Dictionnaires

CORRUBIAS (Don S. de): *Tesoro de la lengua castellano o española*, Barcelona, 1943.

ERNOU, (A.) MEILLET (A.) : *Dictionnaire étymologique de la langue latine, histoire des mots*, Paris, Klincksieck, 2001.

FURETIÈRE (A.): *Dictionnaire Universel*, Tome II, Paris, 2007.

LITTRÉ (E.): *Dictionnaire de la langue française*, Paris, 1972.

ROBERT (P.): *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, 2009.

VIGOUROUX (F.): *Dictionnaire de la bible contenant tous les noms de personnes, de lieux, de plantes, d'animaux mentionnés dans les Saintes Ecritures. Les questions théologiques, archéologiques, scientifiques, critiques relatives à l'Ancien et au Nouveau Testament*, Tome III et V, Paris, Letouzey et Ané, 1895.

- Ouvrages et articles

Ancien et Nouveau Testament, Paris, Editions du Cerf, 1979.

Anónimo: *El poema de Mío Cid*, Versión métrica y prologo de Francisco López Estrada, octava edición renovada. Madrid, Editorial Castalia (Coll. "Otres Nuevos"), 1977.

- AQUIN** (St. Thomas d'): *Les vertus sociales. Somme théologique*, Paris, Tournai-Rome, Editions la Revue des jeunes, 1949.
- BATAILLON** (M.): *Cours sur l'honneur dans la littérature espagnole du siècle d'or*, Bibliothèque de l'Institut d'Etudes Ibériques et Latino-Américaines, Université Paris IV-Sorbonne. Côte 4° 121.
- BLOCH** (M.): *L'évolution de l'humanité de la société féodale*, Paris, Albin Michel, 1949.
- BLOCH** (M.): *La société féodale. La formation des liens de dépendance. Les classes et le gouvernement des hommes (1939)*. Tome I. Paris, Albin Michel, 1970.
- CALDERÓN** de la Barca (P.): *Dramas de Honor*, 2 Vol, Madrid, Espasa-calpe (Coll. "Clásicos castellanos"), 1978. **CALDERÓN** de la BARCA (P.): *El Médico de su Honra*, Madison, Cervantes & Co, 2007.
- CASTRO** (A.): *Le drame de l'honneur dans la vie et dans la littérature espagnoles du XVIIe siècle*. Paris, Coll. Témoin de l'Espagne, 2001.
- CHALLAYE** (F.): *Psychologie et Métaphysique*, Paris, Fernand Nathan, 1925.
- CHALLAYE** (F.): *L'Enfant et la morale*, Paris, PUF, 1941.
- DURKHEIM** (E.): *L'Education Morale (1902-1903)*, Préface de J.C. Filloux, Paris, PUF (Coll. « Pédagogues du Monde entier »), 2006.
- JACOB** (E.): *Théologie de l'Ancien Testament*, Genève, Delachaux et Niestlé (Coll. « Bibliothèque théologique »), 1968.
- GUEVARA** (Fray A. de): *Epistolas familiares*, Madrid, Ed. de José María de Cossio, 1950.
- GUIBAL** (G.): *Thèse sur Le poème de la Croisade contre les Albigeois ou l'épopée nationale de la France du sud au XIII^e Siècle*. Toulouse, 1863.
- LINDAU** (R.): « Voyage autour du Japon, souvenirs et récits ; I- Nagasaki, les quartiers francs et la ville japonaise » in *Revue des deux Mondes*, Tome XLVI. Paris, 4, XXXIII^e année. Seconde période, 1^{er} juillet 1863.
- MALTHUS** (T. R.): *Essai sur le principe de la population*, 2 vol, Traduction de M. Prévost, Paris, Flammarion, 1992.
- MASPERO** (G.): *Histoire ancienne des peuples de l'Orient*, Paris, Hachette, 1904.
- MENÉNDEZ PIDAL** (R.): *De Cervantes y Lope de Vega*, Madrid, Espasa-Calpe (Coll. "Austral"), 1973.
- MONTESQUIEU** : *Lettres persanes*, Paris, Editions Garnier frères, 1965.
- ROUSSEAU** (J.J.): *Emile ou de L'Education*, Paris, Editions Garnier frères, 1961.
- ROTH SEMMEL** (G.), **SCHULLER** (B.), **BERTCH** (L.), **ROTH** (H.): *Péché, Pénitence, Confession*, Traduction française d' Yves Claude Gelebart, Paris, Editions Mame, 1970.
- TERRAILLON** (E.): *L'honneur, sentiment et bien moral*, Paris, Félix Alcan, 1912.
- VAN BEYSTERVELDT** (A.A.): « Répercussions du souci de la pureté de sang sur le concept de l'honneur », *La Comedia nueva española*, Leiden, E.J. Brill, 1966.
- VON RAD** (G.): *Théologie de l'Ancien Testament, Théologie des traditions historiques d'Israël*, Tome I, 2 Vol, Traduction en français d'Etienne de Peyer et André Goy, Genève, Labor & Fides, 1971-1972.

Questionnement sur le dialogue interconfessionnel : le forum des confessions religieuses en Côte d'Ivoire

Bony **Guiblehon**

Résumé

La naissance du Forum des Confessions religieuses de Côte d'Ivoire s'inscrit de façon générale dans l'œcuménisme ou le dialogue interreligieux, et particulièrement dans les échanges entre les leaders religieux nationaux. Il a été créé dans un contexte de brutalisation de la vie socio-politique ivoirienne, à la veille des élections de 1995 au cours desquelles, les tensions politiques, ethniques et religieuses étaient très vives : naissance du concept d'« ivoirité », tribalisation de la vie politique nationale, instrumentalisation des sentiments identitaires et religieux. Il s'agit pour les hommes de Dieu de créer un espace de dialogue entre eux, pour réduire les tensions et éviter la guerre des religions, puis mener des actions concrètes ou vitales communes qui ont un impact sur le quotidien des populations, du musulman, du catholique, du protestant, du « païen », du bouddhiste, du rosicrucien¹, puis et aussi s'impliquer dans le règlement des conflits politiques. Ainsi, le Forum se présente comme le lieu d'un syncrétisme stratégique qui a un impact sur la politique.

Mots clés : religion, dialogue, syncrétisme, forum

Abstract

The birth of the forum of the religious confessions of Ivory Coast joins in a general way in the ecumenism or the inter-religious dialogue, and particularly in the exchanges communications between the national religious leaders. It was created in a context of brutalisation of the socio-political life of Ivory Coast, on the eve of the elections of 1995 during which, the political, ethnic and religious tensions were very lively: birth of the concept of « Ivoirité », tribalisation of the national political life, the instrumentalisation of the identical and religious feelings. It is a question for the religious leaders to create a space of dialogue between them, in order to reduce the tensions and to avoid the war of the religions, then to lead concrete and jointly vital actions which have an impact on the everyday life of the Muslim, the Catholic, the Protestant, the « pagan », the Buddhist, the Rosicrucian, then to involve themselves into the settlement of the political conflicts. Thus, the forum can be seen as a strategic syncretism which has a real impact on the political life.

Keywords: religious, dialogue, syncretism, forum

¹ * PhD, anthropologue, Université de Bouaké-Côte d'Ivoire.
E-mail : gbony@yahoo.fr/guiblehondouague@gmail.com.

□ Ce sont les membres de la Rose-Croix. Les rosicruciens pensent que la mort est une transition et qu'après cela, l'âme se réincarne dans un nouveau corps. L'objet essentiel de l'enseignement de la Rose-Croix, c'est la nature. Voir la conférence donnée par Mgr Paul Dacoury à Abidjan en 1980 : « La Rose-Croix, qu'est-ce que c'est ? ».

Introduction

Pendant des siècles, les différents groupes religieux se sont enfermés dans des contextes d'exclusion et de haine réciproques. Au siècle dernier, des initiatives ont été prises pour entamer le dialogue et le respect des différences entre les religions. L'œcuménisme ou le dialogue « interconfessionnel » traduit la volonté des croyants d'apaiser les tensions entre eux en vue de favoriser un « vivre ensemble » qui repose sur le respect de la diversité religieuse, ethnique, culturelle et au mieux, la reconnaissance de la pluralité des perceptions sur Dieu. Les fruits de ce dialogue sont nombreux. Retenons en ces lignes la création de plusieurs organisations dont *Reformed Ecumenical Council*², la production de la version œcuménique de la Bible, appelée publication « TOB », la publication de revues dont « Unité des chrétiens » et « Chemins de dialogue ». Ces initiatives œcuméniques ont permis d'interroger la compréhension des différents dogmes à la lumière des questions qui surgissent d'une nouvelle compréhension de l'homme et du monde.

En Afrique, au niveau des confessions chrétiennes non-catholiques, une réflexion sur le dialogue interreligieux a été également amorcée depuis plusieurs décennies, avec notamment la création du Conseil œcuménique des Églises (C.O.E). En Côte d'Ivoire, l'une des manifestations de ce dialogue est la mise sur place d'une organisation nationale interconfessionnelle appelée le Forum des Confessions religieuses (F.C.R). Celui-ci est impliqué dans la médiation des « hommes de Dieu » dans la résolution des conflits religieux ou politiques, communautaires ou ethniques.

Des questions demeurent au vu de la composition du Forum et vu le contexte sociopolitique et religieux dans le pays : dans un contexte de suspicion et d'agression entre les communautés religieuses ou leurs leaders, comment et sur quelle base entamer un vrai dialogue au sein du Forum et chercher un « vivre ensemble » qui repose sur le respect de la diversité culturelle et religieuse ? Le F.C.R n'est-il pas en lui-même un espace où coexistent avec des éléments de convergence, des points d'achoppement qui ne favoriseraient pas l'exercice de sa mission ? Est-il possible de proposer des projets de vie ou de société qui rassemblent les uns et les autres, et sur lesquels les différents protagonistes peuvent avoir une vision commune en vue d'atteindre l'objectif qui les unit ?

Pour répondre à ces questions, nous commencerons par donner un aperçu historique sur le Forum, son but et sa composition. Notre questionnement portera ensuite sur le dialogue interreligieux au sein du Forum. En réponse aux différents problèmes qui auront été soulevés, nous présenterons enfin le Forum comme un processus de construction du dialogue interreligieux qu'il est urgent de promouvoir / qu'il faut rendre davantage efficace.

² Il est également connu en français sous le nom de Conseil œcuménique réformé. Il est fondé en 1946, son siège est aux États-Unis.

Bref historique du Forum : son objectif, sa composition

Depuis le début des années 1990 et la mort, le 07 décembre 1993, du président Félix Houphouët-Boigny, la Côte d'Ivoire, pays considéré jusqu'alors modèle de stabilité politique, est entrée dans un cycle de conflictualité avec en prime « une brutalisation de la vie sociopolitique locale³ », qui a atteint son point culminant avec la rébellion armée du 19 septembre 2002. En effet, pendant au moins trois décennies de sa gouvernance politique du pays, Houphouët-Boigny a fait prévaloir dans le projet de construction de l'État-nation Côte d'Ivoire, une intégration des différents groupes ethniques et religieux et des étrangers par l'économique. Mais depuis son décès, l'on assiste à un basculement de ce mode d'intégration par le haut vers des formes plus primaires de regroupement identitaire fondé cette fois sur l'ethnie et/ou la religion.

À partir de 1995, alors que le pays se prépare aux élections, le président Henri Konan Bédié développe le concept dit culturel de l'« ivoirité⁴ » pour exclure ses adversaires politiques. Depuis, on observe une ethnicisation⁵ des bases du ralliement identitaire, bases qui sont, de façon récurrente, convoquées dans le champ politique local par les acteurs politiques. Le renversement du régime Bédié par les militaires n'a pas évacué la problématique de l'ivoirité. L'âpreté des débats constitutionnels, sous le règne du général Robert Guei, chef de la junte, témoigne de la difficulté à s'entendre sur une définition de la citoyenneté.

Ce concept sur la définition des trajectoires de l'identité nationale et la réinvention de l'Ivoirien⁶ tribalise la vie politique et religieuse, et rend particulièrement tendue la période préélectorale. Du boycott actif des élections et des opérations dites « villes mortes »⁷, on arrive presque à une guerre religieuse. La réaction du pouvoir ne s'est pas fait attendre. Il s'en est suivi une explosion de violences. Les égoïsmes des uns et les

³ C. VIDAL, « La brutalisation du champ politique ivoirien », 1990-2003 in *Revue africaine de sociologie* N° 7, Vol. 2, 2003, pp.45-57.

⁴ C'est un concept politique développé par l'ancien Président Henri Konan Bédié lors des élections présidentielles de 1995 en Côte d'Ivoire pour exclure l'opposant, Alassane Ouattara, alors Premier Ministre. Le débat portait sur la nationalité ivoirienne de ce dernier. Ce dernier était qualifié de « burkinabé » ou d'avoir une « nationalité douteuse » donc un non-ivoirien. Pour se défendre, le Président Henri Konan Bédié, parle de concept « culturel » c'est-à-dire « l'ensemble des données socio-historiques, géographiques et linguistiques qui permettent de dire qu'un individu est citoyen de Côte d'Ivoire ou Ivoirien ».

⁵ Sans s'étendre sur tous les sens liés à la notion d'ethnie, soulignons qu'en Afrique et ailleurs, et en particulier en Côte d'Ivoire, les médias et les hommes politiques utilisent ce terme pour expliquer les événements politiques et l'exclusion de tel ou tel candidat des élections, notamment présidentielles. Le terme « ethnicisation » permet d'identifier et de nommer toutes les variantes d'un mécanisme qui vise directement ou indirectement à catégoriser et à discriminer les groupes ou les individus en raison de leur supposée appartenance à des groupes ethniques différents. Ainsi, les débats politiques tournent très souvent autour des questions identitaires : entre les termes « étrangers » et « Ivoiriens » ; les « sudistes » et les « nordistes » ou chrétiens et musulmans. En fait, ce sont des discours d'exclusion sociale qui divisent les ivoiriens : les Ivoiriens « vrais », à « 100% », de souche ou « d'origine multiséculaire » et de l'autre, les ivoiriens « douteux » ou de « circonstance ».

⁶ O. T. SILUE « Les trajectoires de l'identité ivoirienne. Vers une réinvention du « dernier ivoirien », 2008 http://www.afriblog.com/blog.asp?code=silueoumar&no_msg=8237, consulté le 27 janvier 2009.

⁷ Les deux grands partis politiques de l'opposition d'alors, dirigé par Laurent Gbagbo, alors président du Front Populaire Ivoirien (FPI) et Alassane Ouattara, ancien Premier ministre et président du Rassemblement Démocratique des Républicains (RDR) ont formé un « front républicain ».

bravades des autres n'ont pas permis de faire l'économie d'une exclusion sociale nourrie de méfiance, de préjugés réciproques. C'est dans ce contexte que les leaders religieux⁸ ont créé le Forum des Confessions religieuses de Côte d'Ivoire (F.C.R) comme un cadre d'échange, de dialogue interreligieux, permettant aux « hommes de Dieu » d'intervenir dans les conflits politiques, communautaires ou religieux.

Le Forum a pour objectif de promouvoir le dialogue entre les leaders et les groupes religieux. Il se veut un creuset de concertation entre les confessions religieuses en Côte d'Ivoire, mais aussi un espace dans la médiation des conflits politiques et sociaux, en vue de la préservation de la paix et de la cohésion sociale dans le pays.

Le F.C.R regroupe vingt groupes religieux et mouvements, de la société civile et des groupuscules qui sont : l'Église catholique, l'Islam, des Églises protestantes⁹, le Christianisme Céleste, l'association des prêtres traditionnels, l'association des prêtres indigènes religieux akan, la Rose-Croix, les organisations non gouvernementales et de défense des droits humains. Le Forum est présidé par le Senior évangéliste Ediérou Jacob, président de l'Église du Christianisme Céleste.

1. Questionnements sur le Forum

La première remarque porte sur la configuration très controversée du Forum. En sont membres, des organisations religieuses syncrétistes, civiles et politiques aux visions et doctrines très différentes les unes des autres, etc. Cette mosaïque démontre la particularité du Forum ou du dialogue interreligieux ivoirien. La deuxième, découle de la première et concerne l'absence très remarquée du Forum, des mouvements et églises évangéliques appartenant à la Fédération Évangélique de Côte d'Ivoire¹⁰.

Pour les leaders de cette Fédération, la présence au sein du Forum des adeptes de la religion traditionnelle, de l'Islam, de croyances et pratiques mystico-religieuses et de « sectes », constitue un repoussoir à un vrai dialogue entre communautés religieuses. En ce sens, ils voient le Forum comme un lieu de quelques vagues compromis syncrétistes philosophico-religieux, contraires à la Bible. Dès lors, comment gérer les clivages doctrinaux? Comment admettre « le caractère irréconciliable » des systèmes religieux ou des points d'achoppement entre eux, bien que certains aient un fond commun? Pour répondre à ces questions, nous nous efforcerons de présenter les points de convergence et de divergence qui apparaissent originellement entre les groupes religieux dits « révélés » : musulmans/chrétiens, catholiques/protestants ; puis entre les religions révélées et non révélées ; ensuite, nous traiterons du Forum comme un processus de construction du dialogue, mou mais efficace.

⁸ Sous l'inspiration d'Honoré Guié, un chrétien catholique et président du Groupe d'Étude et de Recherche sur la Démocratie et le Développement Économique et Social –Section Côte d'Ivoire (GERDDES-CI),

⁹ Les méthodistes unis de Côte d'Ivoire.

¹⁰ C'est l'une des fédérations qui regroupe plusieurs grandes dénominations du pays.

1.1. Les points d'accord et d'opposition entre les groupes religieux

1.1.1. Musulmans / chrétiens

Chrétiens et musulmans se réclament de la même tradition de foi, celle d'Abraham¹¹. Cette tradition se réfère à la révélation d'un Dieu unique appelant l'humanité entière à se tourner vers Lui. Certains leaders chrétiens comme le Pape Jean-Paul II¹² reconnaissent cette tradition commune, bien qu'ils ne se prononcent sur la manière ou le lien par lequel la foi musulmane se rattache à la tradition biblique (affirmation importante, si possible une note bibliographique). Le théologien Blocher¹³ garde le même silence quand il souligne que le « lieu » de la révélation, par laquelle Dieu se fait connaître, est celui où musulmans et chrétiens se rencontrent. Le Coran considère les chrétiens et les juifs, comme « les gens du Livre » ou les gens « Scripturaires ». Selon le Coran, l'Islam, comme l'Église, se réfère à une révélation écrite sous la forme d'un livre saint, considérée comme la Parole même de Dieu, revêtue de l'autorité suprême, et infaillible, en vertu de son origine divine. Bien plus encore, le Coran se présente comme la confirmation des Écritures juives et chrétiennes antérieurement accordées (Sourate V, « La Table, 52¹⁴ ») ; il rend hommage à la *Tawra* de Moïse, au *Zabur*, les Psaumes de David, et à l'Évangile, transcrit *injiil*, de Jésus/Isa.¹⁵

Cette conception de la foi juive et chrétienne a conduit certains auteurs à interpréter l'Islam comme une « hérésie » chrétienne, ou, une sorte de « christianisme bâtard, mais bien vivant¹⁶ », d'où des points de divergence importants¹⁷, car bien que chrétiens et musulmans se réclament d'un seul et même Dieu, ils s'opposent dans leur compréhension de la révélation de ce Dieu unique, et ce, de trois façons: en ce qui concerne leurs écritures et traditions de foi, musulmans et chrétiens ne reçoivent pas les mêmes textes comme donnant accès à cette révélation et constituant la norme de la foi. De plus, le musulman, dans sa quête de la pureté du Coran, souligne la valeur insurpassable de celui-ci comme la Parole de Dieu révélée de façon absolument pure et non déformée à Mohammed par l'intermédiaire de l'ange Gabriel. Dès lors, le

¹¹ C'est ce dont témoignent aussi la Bible : Exode 3/15-16 et Matthieu 22/31 et le Coran, Sourate 29/27 et Sourate 2/136.

¹² Cf. par exemple, son discours aux chrétiens d'Ankara dès 1980. http://www.vatican.va/roman_curia/pontifical_councils/chrstuni/documents/rc_pc_chrstuni_doc_220_51992_info_fr.html.

¹³ H. Blocher, « L'Évangile et l'Islam : relever le défi théologique », *Fac-réflexion* n°28 - septembre 1994, p. 4-17.

¹⁴ Nous citons d'après la traduction de kasimirski (Paris: Charpentier, 1877 nouvelle, éd.); la 1^{re} éd. date de 1840, révisée ensuite ; Garnier-Flammariion a réédité en 1983. À noter que la numérotation des versets peut légèrement varier d'une traduction à l'autre.

¹⁵ Le nom de Jésus dans le Coran est transcrit *Aïssa*, *Isa*, *Issa*. D'après P. Gesche (*Annoncer Christ aux Musulmans*, Grigny, éd. Ministère Évangélique parmi les Nations Arabophones, 1993, p. 29-50 ; Risto Soramies, « *Die Herausforderung des Islam in Europa* » (avec résumé en français), *Journal Européen de Théologie* 1/1 (1992), pp.25) le nom arabe coranique paraît dérivé du grec plutôt que de l'hébreu, et il est assez proche d'Esau ; il pourrait s'agir d'une forme désobligeante forgée par les juifs. Les chrétiens de langue arabe ne l'emploient pas, sauf en Kabylie.

¹⁶ K. Cragg, *The Call of the Minaret* (New-York : Oxford University Press, Galaxy ed. *Muhammad and the Christian*. 1964. A Question of Response (Londres: Darton, Longman & Todd, pp. 81-87.

¹⁷ Fédération Protestante de France ; Commission « Église-Peuple d'Israël » et Commission « Église-Islam : « Enjeux du dialogue avec les juifs et les musulmans : éléments de réflexion proposés aux membres de la Fédération Protestante de France » : 1996.

musulman considère comme une atteinte, la traduction du Coran : « Le Coran traduit n'est plus le Coran ». Le titre de la traduction proposée par D. Masson dans les années 80 confirme bien cela : *Essai d'interprétation du Coran inimitable*. C'est pourquoi, les musulmans reprochent aux chrétiens et aux juifs d'avoir corrompu les écrits de Moïse et de Jésus.

Enfin, les musulmans affirment que le Coran a été communiqué sur le mode de la dictée et qu'il est « La Mère du livre ». A ce niveau, Blocher fait remarquer que de telles affirmations montrent que « l'islam et le christianisme diffèrent non seulement par l'orientation du « signifié », mais aussi sur le « référent » d'une part, et d'autre part, sur la manière dont le livre est inspiré sur le livre à reconnaître »¹⁸. Or, la démarche des chrétiens vis-à-vis de la Bible, est tout autre. D'abord, la Bible est un livre plurilingue¹⁹, et le plus traduit au monde et dans plusieurs langues. Plus vives sont les questions théologiques importantes, car en toute religion, la réflexion doctrinale ou théologique est le fondement de la pratique et de la piété.

Ainsi, le témoignage de foi des chrétiens auprès des musulmans se heurte aux questions extrêmement sensibles, portant sur la divinité de Jésus et sur sa place dans la « tri-unité » divine comme Fils de Dieu. Il s'agit également aussi de l'affirmation de l'islam selon lequel Mohammed est le « sceau des prophètes ».

Les dogmes traditionnels des Églises (trinité, incarnation, double nature divine et humaine en une personne chez le Christ), marqués par un langage tout à la fois métaphysique et anthropomorphique, ne sont pas admis dans l'Islam. La présence inouïe, tout à fait exceptionnelle, de Dieu en Jésus de Nazareth pour les chrétiens ne se comprend pas non plus chez les musulmans. Alors, comment faire comprendre aujourd'hui à un musulman que Jésus-Christ est non seulement la Parole décisive de Dieu faite chair et donnée à l'humanité, mais encore sa Parole éternelle ?

Dans le même sens se pose le rôle assigné à Jésus et à Mohamed. La *shahâdah*, « il n'y a de Dieu que Dieu, et Mohamed est son apôtre », selon Blocher, trouve sa correspondance dans l'évangile de Jean 14.1 : « Que votre cœur ne se trouble pas. Mettez votre foi en Dieu, mettez votre foi en moi », que l'on retrouve dans la Sourate (IV, 62) : « Ô croyants ! Obéissez à Dieu, croyez à l'apôtre ». Cragg voit dans cette déclaration « une dévotion à l'égard de la personne de Mahomed »²⁰, Mahomed que la piété musulmane qualifie de « miroir de l'identité (*self-understanding*) musulmane ». Au contraire, les chrétiens ne voient pas seulement en Jésus le Prophète et le Messie, mais le Seigneur de tous et le Fils de Dieu, Dieu le Fils de vérité. Autrement dit, « pour l'orthodoxie chrétienne, la divinité de Jésus n'a rien à voir avec la divinisation d'une créature. Nous n'adorons pas sa nature humaine²¹ ».

¹⁸ H. Blocher, op. cit. 1994, p.9.

¹⁹ Traduit en hébreu, araméen et en grec qui comprend des morceaux traduits.

²⁰ Cragg, *Muhammad*, op.cit., chapitre IV et V.

²¹ H. Blocher, op.cit. 1994, pp.4-17.

D'autres points d'achoppement apparaissent également entre chrétiens et musulmans quant à la question du péché. Pour Blocher²², l'islam « ne pèse pas ce que pèse le péché. Il ne devine pas jusqu'où plongent ses racines : pas de doctrine du péché originel ». Puis, l'auteur fait encore observer ceci : « L'islam discerne en l'homme une inclination au mal, comme le faisaient aussi les pharisiens, mais non pas l'esclavage désespéré et l'impuissance coupable que la Bible nous découvre²³ ». Il poursuit : « Les exigences de Dieu, malgré leur écrasante autorité, ne sont pas perçues dans l'incandescence de la sainteté absolue ; du coup, le musulman se berne de l'illusion qu'au « jour des comptes », les bonnes œuvres contrebalancent les transgressions – sans en avoir jamais l'assurance²⁴ ». Aussi, en ce qui concerne la justification gratuite du pécheur, l'islam, bien que reconnaissant le concept de *Kaffârat*, expiation, ignore le sacrifice expiatoire capable d'effacer tout mal en accomplissant toute justice, souligne encore Blocher.

Blocher conclut sur deux questions fondamentales et embarrassantes : « (...) Avons-nous le même Dieu que les musulmans ? Pouvons-nous dire 'Allâh pour le nommer en arabe » ? Cragg y répond en distinguant sujet et prédicat : « Nous parlons du même Dieu, le même sujet ; pourtant, non pas du même, car les prédicats « diffèrent grandement » ; « Dieu dans le Coran n'est pas le « Dieu et Père de notre Seigneur Jésus-Christ²⁵ ». Blocher se veut plus précis et polémique encore : « [...] le même référent (dénomination), mais non le même sens ou signifié, non le même contenu de pensée ni la même connotation²⁶ ».

Le dialogue chrétiens/musulmans se heurte à plusieurs obstacles, en particulier à celui que le Nouveau Testament appelle lui-même « scandale » ou « pierre d'achoppement » : le mystère de la croix (cf. Romains 9.30-33), d'un Dieu qui accepte de se laisser crucifier à travers Jésus, afin que nous acceptions de nous identifier à sa propre mort pour renaître dans la puissance de l'Esprit à une vie nouvelle. Autrement dit, l'herméneutique musulmane de la réalité de Jésus récuse l'herméneutique chrétienne de cette même réalité.

1.1.2. *Catholiques / protestants*

Pour F. D. E. Schleiermacher²⁷, le catholicisme et le protestantisme ne se différencient pas principalement par une série de divergences sur des « lieux théologiques », mais essentiellement par la manière dont ils articulent et relient entre eux les grands thèmes de la foi chrétienne. Ainsi, au XVI^e siècle, ils s'opposent sur le salut par la grâce, l'autorité de l'Écriture, le sacerdoce universel, le rôle et la nature du sacrement. Plus conciliant, Tillich propose de comprendre autrement la différence entre les confessions chrétiennes. Au lieu de voir dans le catholicisme et le protestantisme « une addition de doctrines, ou des structures dogmatiques dissemblables », il les considère comme « deux attitudes à la fois complémentaires et opposées ». Il retient deux

²² H. Blocher, op.cit. 1994, pp.4-17.

²³ Ibid, p.12-15.

²⁴ W. CAMPBELL, *Le Coran et la Bible à la lumière de l'histoire et de la science*, Farel, Marne-la-Vallée, 1989, p. 308.

²⁵ Cragg, op.cit, p.35

²⁶ H. Blocher, op.cit, 1994, p.17.

²⁷ L'un des grands théologiens protestants allemand du début du XIX^e siècle, dans son livre : *De la religion : Discours aux personnes cultivées d'entre ses méprisateurs*, Paris, Van Dieren Éditeur, 2004, trad. Bernard Reymond .

attitudes opposées : la première met l'accent sur la réalité de la présence de Dieu en certains lieux. « Lieu » doit se comprendre au sens large : des endroits (des sanctuaires, des pèlerinages), mais aussi des institutions (l'Église, la papauté, l'ensemble des évêques, les conciles ou synodes), des textes (la Bible, les définitions doctrinales et confessions de foi ecclésiastiques), des cérémonies (les rites, les sacrements), des objets (les reliques), voire des images (les icônes). On peut qualifier cette première tendance de sacramentelle et de sacerdotale²⁸. La seconde attitude que l'on peut qualifier de « prophétique » ou « d'eschatologique » a, au contraire, un caractère iconoclaste²⁹. L'iconoclasme s'en prend non seulement aux représentations picturales du sacré, mais aussi au ritualisme, au sacramentalisme, au dogmatisme, à l'ecclésiocentrisme, au biblicisme, non par incrédulité ou incroyance, mais parce qu'il redoute qu'on divinise les rites, les sacrements, l'Église, la Bible, les dogmes, et qu'on en fasse des idoles. Tillich juge sacrilège et blasphématoire la sacralisation de certains lieux, parce Dieu seul est divin, parce qu'il a le monopole du sacré ou du saint. Rien ne peut le lier ni « l'enclorre », comme l'écrit Calvin. Dieu reste toujours souverainement libre.

Dans cet esprit, Congar et Cullmann ont insisté sur la « hiérarchie des vérités », en soulignant que d'un côté comme de l'autre, on peut classer autrement les vérités de la foi ; on ne les met pas dans le même ordre ; leur variabilité se situe au niveau de leur importance et de leur fonction. Le luthérien Lindbeck³⁰ compare une religion à une langue, ou à un langage qui comporte un vocabulaire et une grammaire. Pour les chrétiens, dit-il, « la Bible représente le lexique qui fournit les termes et les notions de notre langage. Chaque confession les utilise, mais en employant une syntaxe différente ». Bien que cela permette de mieux connaître la grammaire de l'autre, il trouve impossible d'arriver à un consensus entre protestants et catholiques pour le moment, parce qu'il leur est difficile de parler le même langage.

1.1.3. *Entre protestants*

De nombreux exemples montrent les divergences doctrinales au sein du protestantisme. Les dirigeants de certaines Églises de tradition calviniste et luthérienne sont en désaccord sur un certain nombre de points : l'exercice des charismes, la christologie, les sacrements, la prédestination, le baptême, etc. Il en est de même pour la grande majorité des Églises évangéliques, malgré le souci d'ouverture manifesté envers les autres confessions. Cette tendance générale influence la situation en Côte d'Ivoire où les Églises locales sont des succursales des Missions européennes (françaises, anglaises, norvégiennes...) ou américaines. C'est ce qui explique l'absence du forum des leaders évangéliques de la Fédération Évangélique de Côte d'Ivoire. Ajouté à cela, des dissensions aggravées par les luttes pour le pouvoir à l'intérieur des mouvements évangéliques, luttes ayant abouti à la création du Haut Conseil Supérieur des Évangéliques (H.C.S.E). En réponse à ce Haut Conseil, est née la Confédération

²⁸ En effet, le sacrement a pour fonction d'assurer la présence de Dieu, et le sacerdoce de se mettre en communication avec lui. Pour plus de détails, voir A. GOUNELLE, « catholiques et protestants : du bon usage de la différence », conférence donnée à Mulhouse, 1998.

²⁹ Au sens propre, l'iconoclasme consiste à casser les icônes, à briser les statues ou à déchirer les images sacrées. Par extension, ce terme s'applique à ceux qui rejettent toute figuration et refusent toute localisation de Dieu. Voir, Alexandre Ganoczy, « Bulletin de théologie sacramentaire » *Recherches de Science Religieuse* 4/2001 (Tome 89), p. 593-618.

³⁰ LINDBECK, G., *Postlibéralisme ? La théologie de Georges Lindbeck et sa réception*, Paris, Labor et Fides, coll. « Lieux théologiques », 2004.

des Églises de Côte d'Ivoire (CONFECI)³¹ qui rassemble les pasteurs et autres leaders évangéliques, déçus du Haut Conseil. La prolifération, au sein du protestantisme, de nombreux nouveaux mouvements religieux aux doctrines hybrides, aggrave les problèmes de cohésion interne et d'unité au sein du protestantisme. Ce phénomène trouve dans les points d'achoppement entre les chrétiens en général et les musulmans, des situations conflictuelles qu'il renforce, rendant ainsi souvent difficile l'action du Forum des Confessions religieuses.

1.1.4. *Musulmans, chrétiens ou religions révélées / les autres*

Au sein du Forum des Confessions religieuses, des dissensions apparaissent de plus en plus sur des questions d'ordre pratique. Par exemple, au cours des cérémonies rituelles de réconciliation dans des régions de la Côte d'Ivoire, chrétiens et musulmans ont refusé de s'associer aux rites religieux traditionnels (libations, visites des bois sacrés, sacrifices rituels, etc.), au motif que ce sont des pratiques « païennes » ou « sorcières » incompatibles avec leur foi. Les adeptes de la « religion traditionnelle africaine » contestent pour leur part le monopole de la vérité (christique) que prétendent détenir le christianisme ou les religions révélées (Christianisme et Islam). Pour eux, les religions dites « révélées » les agressent en les qualifiant de polythéistes, de syncrétiques ou de sectes. En fait, les différents groupes religieux ne sont-ils pas tous tributaires d'un regard collectif sur l'autre qui s'exprime surtout dans des formules un peu lapidaires et spontanées pour parler de l'autre, différent dans la foi et l'expression culturelle de sa foi ?

3. Le Forum, un processus de construction du dialogue à poursuivre

Le dialogue interreligieux au sein du Forum des Confessions religieuses est-il réalisable aujourd'hui ou demain, avec tant d'obstacles? D'un autre point de vue, ces obstacles ne constituent-ils pas une raison suffisante pour tracer de nouveau les chemins du dialogue ? Nous répondrons à ces questions autour de trois points qui permettront de mieux découvrir et de contribuer à enrichir le dialogue au sein du F.C.R.

3.1. *Le Forum, comme lieu d'un syncrétisme stratégique*

Le syncrétisme qui, chez Plutarque, se définit, selon Bonté et Izard³² comme « le front uni des cités de la Crète habituellement rivales, engagées dans la lutte contre un ennemi extérieur », désigne aujourd'hui, « un amalgame d'éléments mythiques, culturels ou organisationnels de sources diverses au sein d'une même formation religieuse ». Etant donné la difficulté à le définir ou à le désigner de façon précise, certains anthropologues dont Droogers³³ propose qu'il faut en finir avec « une catégorie cléricale héritée de l'histoire missionnaire ou avec les faux problèmes qu'engendre l'idée d'une religion pure, chrétienne ou païenne ». C'est aussi l'avis de Peel ³⁴ qui pense que le syncrétisme est partout et nulle part. Pour André Mary³⁵, le

³¹ Dirigée par un autre bishop, Kassi d'Azito.

³² P. Bonté et M. Izard (dir.), *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1991, pp. 692-693.

³³ A. Droogers, « Syncretism : the problem of definition, the definition of the problem », in J.Gort, H.Vroom, R.Fernhout and A.Wessels (eds), *Dialogue and Syncretism : An Interdisciplinary Approach*, Grand Rapids, Michigan : William B.Erdmans Publishing Co, 1989

³⁴ J.D.Y.PEEL, «Syncretism and Religious Change», *Comparative Studies in Society and History*, 10 1968b, pp. 121-141.

syncrétisme définit généralement comme « fusion de religions hétérogènes ou comme contamination par l'autre » apparaît sous diverses métaphores : « métissage, bricolage ou hybridité ». Dès lors, qu'il implique selon André Mary³⁶, « un processus de réinterprétation ou d'une logique de cohabitation [...] » ou « qu'il soit valorisé comme synthèse créative ou stigmatisée comme contamination par l'autre, est de fait une catégorie indigène, religieuse ou idéologique, qui fait partie du discours des acteurs et alimente les luttes symboliques pour la légitimité ».

Ainsi, le syncrétisme peut être considéré comme association ou emprunt d'éléments différents pour s'adapter à des situations difficilement contrôlables. Il en résulte trois sphères sociales définies comme autant de matrices d'emprunt qui sont en même temps des éléments constitutifs d'agents syncrétistes, que la composition plurielle et diversifiée du Forum dans un contexte social tendu met clairement en lumière : la société civile représentée par des organisations de défense de droits humains ; la société religieuse, car aucune religion n'est pure (qu'elle soit révélée ou non) et enfin, la société politique cristallisée par l'État. Les combinaisons de ces acteurs religieux, civils et politiques au sein du Forum aboutissent à ce qu'on peut appeler « le syncrétisme stratégique³⁷ » ayant pour but, la régulation des tensions et conflits nés dans un contexte politique haineux, partisan et multiconfessionnel.

En effet, le syncrétisme stratégique revêt trois natures dont deux sont à souligner ici : la nature défensive que l'on observe dans les critiques des religieux à l'égard de la sécularisation et de la modernité, c'est-à-dire que « les hommes de Dieu » n'acceptent pas que l'État les renvoie dans la sphère privée. Ils veulent être associés à la gestion des affaires de la Cité, parce qu'ils pensent être victimes des mauvaises décisions des hommes politiques. Ils affirment avoir une mission prophétique. Le syncrétisme peut être préventif, car autant le politique cherche à contrôler les groupes sociaux et religieux pour maintenir la cohésion sociale, autant les « hommes de Dieu » se présentent comme des « sentinelles » ou des « guetteurs » qui préviennent, dénoncent les dérives des hommes politiques et leur rappellent l'exigence de la justice sociale. Ainsi à la veille des élections de 1995, quand les religieux, par la voix de Monseigneur Siméon Paul Ahouna, ont critiqué le pouvoir en place, le président Henri Konan Bédié a vivement réagi en ces termes : « La place des pasteurs, c'est dans l'église ; celle des imams, c'est dans les mosquées ».

Le Forum intervient dans le débat politique dans l'espace public (média), dans le règlement des conflits politiques. Il veut avoir des influences positives sur la pratique politique et considère que celle-ci doit gérer l'individu dans sa globalité. Le mode essentiel de cette participation à la vie politique est l'action préventive, critique, conciliatrice et prophétique. Ainsi, les membres du Forum sont intervenus avant et après l'annonce des résultats des élections de 2000, opposant le général Robert Guei et Laurent Gbagbo, pour les exhorter à la réconciliation, à la tolérance, au pardon. Par la suite, les membres du Forum ont organisé plusieurs rencontres avec les leaders politiques pour endiguer des dérives identitaires qui risquaient d'aggraver la crise ou

³⁵ A. MARY, « D'un syncrétisme à l'autre : Transe visionnaire et charisme de délivrance », *Social Compass* 48 (3), 2001, pp. 315-331.

³⁶ André Mary. op. cit. 2001, pp. 325-331.

³⁷ Termes utilisés par S. Lanciné au cours d'une conférence en 2007 pour parler de la relation religion/politique.

d'engendrer la guerre civile. Ils ont dénoncé les germes exclusionnistes et confligènes du concept de *l'ivoirité*. Le Forum s'est efforcé de promouvoir la diversité culturelle et la pluralité religieuse. Il a permis d'éviter une guerre des religions dans le pays. Parmi les autres défis que les membres du Forum ont eu aussi à relever avant et pendant la crise, dans leurs propres communautés, pour clore ce tableau, retenons la gestion de la pluralité des obédiences politiques de leurs fidèles.

3.2. Sortir des schémas doctrinaux

Selon le Forum, la pluralité et la diversité des perceptions de Dieu et de son dessein à l'égard des hommes est un facteur important. Pour les membres du Forum, nous sommes différents les uns des autres par le fait que non seulement chaque communauté de foi, mais aussi chaque croyant, au sein de chaque communauté, a sa propre manière de croire et d'obéir à la révélation de Dieu. Geffré³⁸ soulignait déjà l'énigme que constitue, à ses yeux, « le caractère irréconciliable des systèmes religieux alors même qu'il y a entre eux – non un fond commun mais une complicité de l'expérience religieuse... ». Cette incommunicabilité constitue l'un des problèmes que le Forum ne peut résoudre dans sa volonté de rassembler en une famille les religions pour les mettre au service de la construction de la paix nationale. Cependant, l'unicité de Dieu devrait pouvoir assurer les membres du Forum de la convergence ultime de leurs diverses spiritualités pour les amener non seulement à sortir des schémas doctrinaux insurmontables, mais aussi à tendre vers des actions de vie commune.

3.3. Vers des projets consensuels

Une des questions majeures posées aujourd'hui aux traditions de foi respectives et au continent africain dans son ensemble, et qu'exprime le Forum, est celle de la misère ou de la pauvreté, des conflits politiques, du chômage des jeunes, de la démocratie, des conflits identitaires, de la corruption, des violences politiques et violences scolaires, de la bonne gouvernance, etc. À ce sujet, le Forum veut avoir un discernement critique ou « discernement des esprits » pour découvrir et reconnaître que ce qui unit ses membres est plus fort que ce qui les divise. Il s'agit donc de créer des espaces de rencontre fraternelle et de solidarité interconfessionnelle en réponse à des problèmes de société et en témoignage de la crédibilité des religions face aux défis de la nation. C'est dans cette perspective que le Forum mène des actions concrètes, des projets de vie qui rassemblent ses membres et les croyants des diverses religions. Pour lui, il ne s'agit pas de supprimer les différences, ni de les figer, mais de les rendre positives et fécondes par des gestes d'amour mutuel et des actions qui intéressent les populations les plus démunies. Ainsi, un pasteur, un iman et un prêtre, membres du Forum, organisent chaque trois mois un repas en commun à tour de rôle ; trois fois dans l'année, ils organisent aussi des sorties de couples sur un thème, comme par exemple : « La communication dans le couple », « Les relations sexuelles », « La gestion des beaux-parents »...

Les membres du Forum ont entre eux d'autres activités : création d'associations d'entraide en cas de maladie, de deuil, etc. En faveur des autres, ils organisent des visites aux malades du sida ou des prisonniers de toute confession... Ils mènent également des activités socioculturelles ou sportives entre les enfants musulmans et

³⁸ C. EFFRÉ, *De Babel à Pentecôte. Essais de théologie interreligieuse*, Paris, Cerf, *Cogitatio Fidei* 247, 2006, p. 356.

chrétiens, pour leur inculquer l'esprit de fraternité, de pardon et de « vivre ensemble ». Aussi, depuis la crise dans le pays, les membres du Forum parcourent-ils villes et villages, églises et mosquées, pour prêcher la paix et la fraternité, éveiller les hommes politiques de même que les croyants et chefs religieux de toutes confessions aux dangers de l'instrumentalisation des sentiments religieux à des fins politiques. L'accent est également mis sur la solidarité dans la recherche de la paix sociale dans le contexte de la période de conflit que traverse la Côte d'Ivoire. Des déplacés de guerre sans distinction aucune ont été accueillis dans des mosquées et des églises. Les membres du Forum combattent d'une même voix les inégalités sociales, les violations graves des droits de l'homme pendant la crise, la corruption dans l'Administration ivoirienne et lors des concours d'entrée à la Fonction publique. Ces questions d'ordre pratique et consensuel sont de vrais lieux, des pistes sûres, pour un dialogue interconfessionnel efficace, parce qu'elles touchent les domaines les plus sensibles de la vie. Elles ont trait à des actions qui traduisent ce qu'on peut appeler la *pax praxis*. Tous ces chantiers d'engagement concret viennent au secours des impasses dogmatiques, et se présentent comme les meilleures alternatives aux problèmes sociaux en période de crise politique et particulièrement aux attentes des jeunes auxquelles le Forum s'efforce de répondre en forgeant chez ces bâtisseurs de l'avenir du pays une nouvelle mentalité. Ils constituent un mécanisme qui encourage la reformulation de consensus entre les différentes communautés. Ils rencontrent l'Ivoirien dans ses rêves et dans ses angoisses et tiennent compte du champ de son imaginaire, dans une période de mutations sociales.

Conclusion : des perspectives

En dépit de ses nobles objectifs et de la qualité de ses engagements politiques, fraternels et sociaux, l'existence du Forum sur la scène nationale et son implication dans la gestion des conflits politiques soulèverait un problème particulier: l'irruption du religieux dans le champ politique et vice versa, dans un pays qui, dans sa constitution, est un État laïc. Par voie de conséquence, l'on peut craindre une instrumentalisation de l'un comme de l'autre. En effet, si de 1945 à 1990, la religion constituait un facteur d'intégration sociale, elle ne l'est plus après 1990 avec les crises que traverse le pays. Nous pouvons affirmer qu'elle est devenue un facteur de désintégration sociale. Les leaders religieux, comme tous les croyants du pays, étaient affiliés, d'une manière générale, aux différents partis politiques en fonction de leurs affinités claniques ou régionales au point de devenir partisans et peu crédibles. Nous nous retrouvons dans un contexte sociopolitique où le terrain économique qui rassemble les uns et les autres ne représente plus un espace de rassemblement et d'unité nationale.

De plus, les partisans du couple religion/politique soutiennent qu'en Afrique, la situation est différente, par exemple de celle de la France. En Afrique, au sujet du rapport entre « Politique et Religion », on a assisté à une transposition de la laïcité à la faveur de la colonisation. Or, en Occident, en l'occurrence en France, le problème de la laïcité a été posé sur le terrain des relations entre l'Église et l'État. Elle est marquée par trois soucis : neutralité, liberté de conscience et pluralisme religieux. En Afrique, de façon générale et notamment en Côte d'Ivoire, de 1980 à 1990, l'Église catholique a bénéficié d'une sorte de monopole dans le dialogue avec l'État avant d'être concurrencée par de nouveaux mouvements religieux qui ont une influence de plus en

plus forte sur les leaders politiques. C'est pourquoi, certains auteurs³⁹ rejettent le terme « laïcité » et proposent une révolution paradigmatique, c'est-à-dire un concept plus englobant « relations entre religion et politique » ou encore « partage des rôles », afin de mieux s'inscrire dans les réalités africaines.

Quoi qu'il en soit, le Forum est un processus de dialogue qui montre que le dialogue entre Politique et Religion n'est pas un acquis, qu'il est un labeur de longue haleine, un travail permanent, de construction et parfois de déconstruction, mais qui doit se poursuivre inlassablement. Dans le contexte actuel d'une Côte d'Ivoire en quête de stabilité, de paix, d'identité, on ne saurait réaliser cette tâche en se passant de ce que Bergson appelait « un supplément d'âme⁴⁰ ». Nous ne savons de quoi ce « supplément d'âme » sera constitué. Certainement pas de la domination d'un groupe sur l'autre ou de la création de quelque métareligion ou métaphilosophie ivoirienne. Il ne s'agit pas non plus d'imaginer quelque vague compromis syncrétiste philosophico-religieux qui ne rencontre pas les aspirations des gens. On a besoin des actions concrètes, vitales, personnelles et collectives qui ont un impact sur le quotidien du musulman, du catholique, du protestant, de l'adepte de la Religion Traditionnelle Africaine, du bouddhiste, du rosicrucien...

L'émergence même du Forum, dans un contexte de brutalisation de la vie sociopolitique, constitue à elle seule une raison suffisante de l'emprunter comme chemin du dialogue, certes fragile, mais efficace afin de poser de nouvelles perspectives pour la paix et la tolérance en Côte d'Ivoire et ailleurs en Afrique.

³⁹ Par exemple, le père Soédé N. Yaovi, lors de sa conférence sur les problèmes de laïcité en Afrique, en 2007 au CERAP, Abidjan.

⁴⁰ Cf. *Cours de psychologie de 1892 à 1893 au lycée Henri-IV*, inédit à partir de retranscription intégrale du cours, Préface Alain Panero, Ed.: Arche Milan, 2008, Coll.: ANECDOTA

Hypofécondité gabonaise en question : problème résolu ou mise en jachère d'une préoccupation majeure pour le développement du Gabon

Dr Charles MBOUTSOU

Enseignant-Chercheur au Département de Géographie

Université Omar Bongo, CERGEP

Email : cmboutsou@yahoo.fr

Résumé

Parler d'hypofécondité gabonaise au cours de cette première moitié du XXI^e siècle peut apparaître anachronique à certains étant entendu que les derniers résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2003 (RGPH) laissent croire que le problème est définitivement résolu. Or à y regarder de plus près et en tenant compte de certains agrégats démographiques notamment la densité globale (5,87h/km²)¹ et l'occupation spatiale du territoire, le Gabon demeure une poche de sous peuplement en Afrique centrale. Selon certains écrits, l'un des facteurs qui expliquerait ce déficit démographique est l'hypofécondité de sa population. En effet, si la création du Centre de Recherche Médicale de Franceville avait pour première vocation de rechercher les causes réelles du phénomène, il apparaît néanmoins que les résultats qui en sont sortis sont loin d'avoir éclairé l'opinion avec certitude. A cet effet, les scientifiques gabonais doivent-ils donc affirmer leur incapacité à répondre à ce qui, il y a encore quelques temps, était considéré comme une préoccupation nationale ou au contraire ne serait-il pas utile d'exhumer la question afin d'envisager quelques perspectives? L'objectif de cette publication consiste essentiellement à dresser un état des lieux de la question, à interroger l'environnement géographique gabonais pour voir si les anciennes certitudes ont toujours leur poids dans l'enracinement du problème et à proposer un ensemble des stratégies pour tenter de résoudre le problème.

Mots clés : Environnement pathologique, fécondité, hypofécondité, peuplement, démographie, Gabon ;

Summary

The results of the general census of the population of 2003, can persuade that it is anachronistic to speak about hypofertility in Gabon. But the analysis of the demographic variables such as the density of population and the examination of the human occupation of the space show that Gabon remains a sparsely populated area in Central Africa. One of the factors which explain this demographic deficit is the hypofertility of her population. Created to resolve the problem of hypofertility, the CIRMF does not seem on the way to give the expected answer with certainty. Always considered as a national priority, the Gabonese scientists continue to examine the question of the hypofertility with the aim of finding solutions. To propose a set of strategies which can help to face the problem, this article makes an assessment of the question and examines the validity of the former certainties on the causes of the hypofertility in the geographical environment of Gabon..

Key words : Pathological environment, fertility, hypofertility, populated, demography, Gabon.

¹ Recensement Général de La Population et l'Habitat (RGPH) 2003

Introduction

Peuplé d'à peine 1.567. 0006 d'habitants sur un territoire de 266.667 Km² soit une densité de 4,8 h/km²le Gabon fait encore figure de pays sous peuplé au sein du continent africain. Cette situation dont le constat avait été fait depuis plusieurs décennies maintenant semble s'enraciner et l'une des causes qui revient presque régulièrement pour justifier ce sous peuplement est le niveau de la fécondité gabonaise que beaucoup de spécialistes de la question estiment être en dessous de la norme. En effet, si la moyenne continentale est de 5,5 enfants par femme, au Gabon cet indicateur est évalué à moins de 5 enfants par femmes. Ce qui naturellement témoigne de la persistance de l'hypofécondité de sa population. L'intérêt de revisiter la question nous vient de ce que l'Etat gabonaise continue de considérer le poids démographique comme un enjeu majeur non seulement pour son développement économique mais également pour son affirmation dans le processus d'intégration en cours. C'est d'ailleurs ce qui fait que dans l'élaboration des différents plans quinquennaux et même des projets de développement tel que le projet Gabon 2025, l'option pro-nataliste est régulièrement retenue comme politique à mettre en place. Cet impératif nous amène donc à soulever une question centrale notamment celle de savoir si le Gabon a des chances de régler définitivement ce problème. Et pour y répondre nous estimons que la première étape consiste en l'élaboration d'une analyse diachronique qui nous conduira à dresser un bilan d'étape qui lui, reste sous tendu par l'observation de la dynamique démographique du Gabon dans le temps et des facteurs qui justifient la lenteur de cette évolution. La deuxième étape quant à elle s'appesantira sur les stratégies à mettre en place pour un éventuel renversement de tendance.

I- : Le Gabon : un pays à croissance démographique lente

Comme nous l'indique certaines sources dignes de foi, il nous sera difficile de donner avec exactitude les différents effectifs de la population gabonaise avant 1960 étant entendu que les chiffres qui existent sont peu sûrs. Toute fois, il semblerait que depuis le début du XX^e siècle la population gabonaise ait été stationnaire et peut être même décroissante, notamment dans les régions du Haut-Ogooué, de l'Ogooué Lolo et de l'Ogooué Ivindo. Et c'était d'ailleurs dans ces régions que le taux de la population était le plus faible comme le montre le tableau n°1².

² Ministère d'Etat Chargé de l'Economie Nationale, du Plan et des Mines. Commissariat du plan, Service National de la statistique : Recensement de la population 1960-1961, Tome 1, Données d'ensemble, p 13

**Tableau n° I : Evolution de la population gabonaise avant 1960
en milliers d'habitants**

Provinces	1949	1958	1959	1960
Estuaire	37	50	52	62
Haut-Ogooué	45	36	36	43
Moyen-Ogooué	-	31	33	34
Ngounié	119	77	77	79
Nyanga	35	34	33	38
Ogooué Ivindo	54	36	37	36
Ogooué-Lolo	-	40	39	37
Ogooué- Maritime	56	34	38	42
Woleu-Ntem	72	74	76	78
Total	418	412	421	449

Source : Recensement Général de Population et de l'Habitat 1960

Avant de nous appesantir sur l'analyse du tableau, il semble important de commencer par lever l'équivoque sur certaines informations qui y sont contenues à fin d'éclairer la lanterne du lecteur. Il s'agit particulièrement du vide démographique que l'on observe pour le Moyen-Ogooué et l'Ogooué-Lolo en 1949 et de la déprise démographique de l'Ogooué-Ivindo et l'Ogooué-Maritime en 1958. En effet, les distorsions que l'on observe tiennent au fait qu'en 1949, l'actuelle province du Moyen-Ogooué appartenait à la région de l'Ogooué-Maritime et l'Ogooué-Lolo n'existait pas. Le district de Koula-Moutou faisait, pour sa part ; partie de la Ngounié, celui de Lastourville à l'Ogooué-Ivindo. Dans tous les cas, l'observation générale qui semble se dégager est celle d'un pays faiblement peuplé jusqu'en 1960

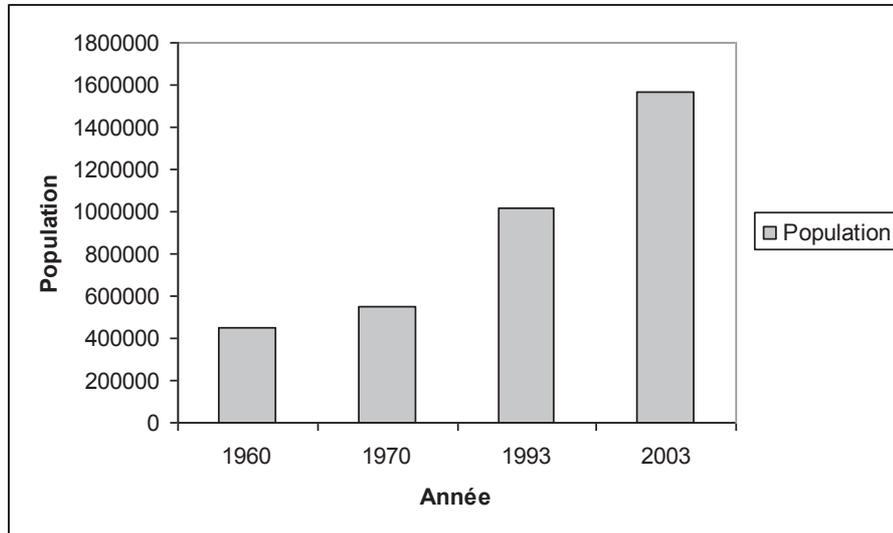
Lors de son accession à l'indépendance, la population gabonaise était évaluée à 449604 habitants sur un territoire grand de 266667 km² soit une densité de 1,67 habitant au km². Ce chiffre est passé à 546183 habitants en 1970, à 1014976 habitants en 1993 et à 1.567.006 habitants selon les données du dernier RGPH en 2003.

Tableau n°II : Evolution de la population gabonaise de 1960 à 2003

Année	1960	1970	1993	2003
Population	446604	546183	1014976	1567006

Source : données des différents RGPH

Evolution de la population gabonaise de 1960 à 2003



Source : Graphique établi à partir des données du tableau n II

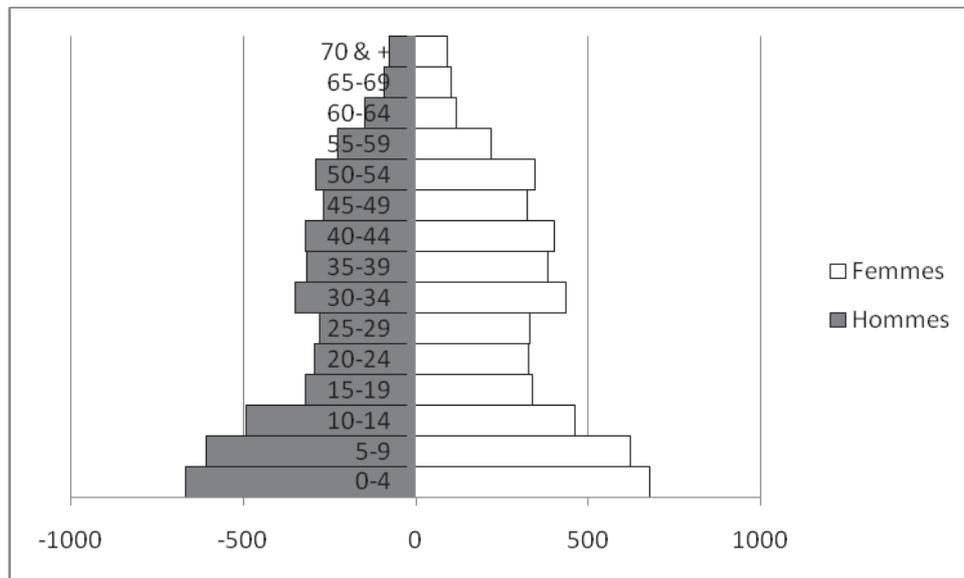
Si nous pouvons effectivement faire le constat que la population a augmenté de 1960 à nos jours, il est cependant à déplorer que le rythme de croissance de cette même population reste encore lent. En effet, entre 1960 et 2003 le Gabon a vu sa population augmenter de 1 067 394 âmes soit une moyenne de 24 824 individus par an. En établissant une comparaison avec le Cameroun à côté, et cela malgré le fort écart du coefficient différentiel entre les deux Etats, il apparaît que pour la même fourchette de temps le Cameroun est passé de 5 407 510 à 18 000 000 habitants soit une augmentation 12 592 490 âmes en 43 ans. Ce qui lui donne une moyenne annuelle de 292 848 âmes. Au cours de cette période les taux de croissance respectifs ont été de 198 pour 100 pour le Gabon alors qu'il était de 249 pour 100 pour le Cameroun. Cette tendance n'est pas susceptible de changer sensiblement vu que les estimations les plus optimistes donnent au Gabon juste 2 500 000 habitants en 2050. Pourtant l'observation des structures des populations de 1960, 1970 et 1993 (les deux recensements qui ont fait l'objet d'une publication officielle sont ceux de 1960 et 1993) témoigne justement de la jeunesse de cette population et donc par conséquent de sa vitalité comme le montre l'architecture des pyramides de 1960 et 1993.

Tableau n° II: Structures de la population gabonaise en 1960, 1970 et 1993 rapportée en 1000

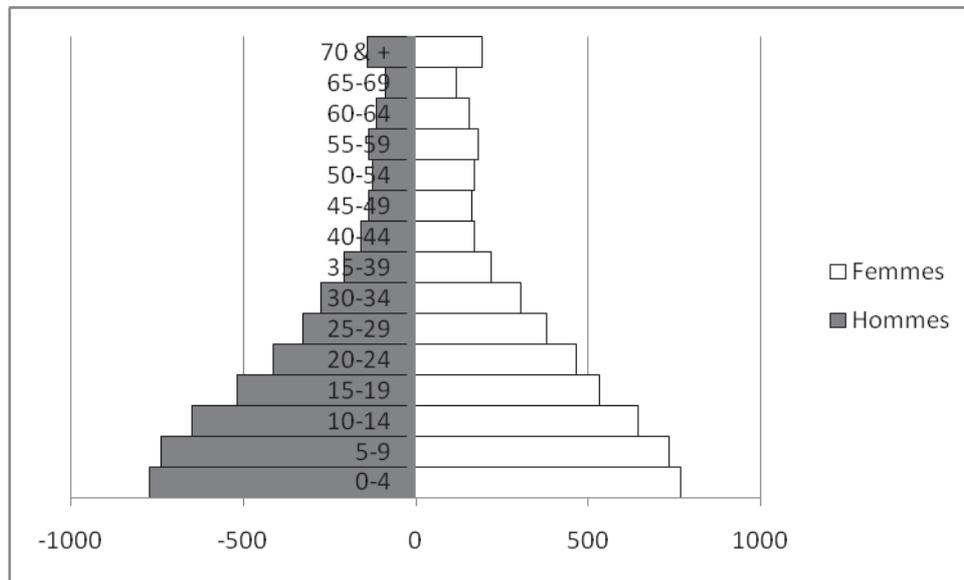
Groupe d'âge	1960		1970		1993	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
0-4	595	614	667	679	772	769
5-9	522	493	609	624	739	735
10-14	415	329	491	462	648	645
15-19	236	287	321	340	517	534
20-24	309	396	294	328	413	465
25-29	349	465	279	329	328	381
30-34	318	481	350	434	274	304
35-39	392	571	317	383	206	220
40-44	336	451	319	402	158	170
45-49	379	386	266	322	136	162
50-54	237	268	289	344	127	171
55-59	180	210	226	220	135	181
60-64	131	166	147	1169	114	157
65-69	79	113	91	104	88	117
70 & +	10	16	75	90	140	194
Total	4607	5393	4755	5245	4795	5205

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) 1993

Graphiques ; pyramides des âges des âges du Gabon 1960



Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) 1993



Source : Recensement Général de la population et de l'Habita 1993

Si nous considérons la pyramide des âges comme une photographie de la population d'un espace à un moment donné, il va de soit que cette dernière permet non seulement de retracer les tendances essentielles de l'évolution démographique d'un pays mais également d'identifier les principaux événements qui ont marqués l'histoire de cette population au cours d'une période donnée³ Dans le cas du Gabon, l'analyse comparative des deux dernières pyramides connues montre clairement que la plus grande tranche de la population de ce pays se trouve dans la tranche d'âge supposée féconde soit 48 pour cent des femmes et 62 pour cent des hommes pour 1960 et 54 pour cent des hommes pour 43 pour cent des femmes en 1993⁴. Dans le même ordre d'idées, il est à noter également que si la tranche d'âge des moins de 15ans était encore faible en 1960 soit 32 pour cent de la population totale, cette tranche de la population a franchi la barre des 42 pourcent en 1993. Ce qui pourtant est un signe manifeste d'un renouvellement de génération assuré. Or comment comprendre que cette forte vitalité ne permette pas de dynamiser la fécondité des gabonais. Quelles sont donc les causes qui sont régulièrement retenues pour justifier de cette lente croissance ?

II- Les anciennes certitudes sur l'hypofécondité gabonaise

Après avoir fait le constat du sous-peuplement du Gabon, plusieurs causes ont été retenues pour justifier de cette situation. Il y avait entre autres, le poids de l'histoire notamment la traite des noirs et la colonisation, la géographie du Gabon et la stérilité des gabonais. Pour ce qui concerne l'histoire, signalons que la découverte des côtes

³ GANI (L), SIMMAT-DURAND (L), 2001, Démographie expliquée : méthodes d'analyse et étude de cas. Nathan, 181 pages

⁴ La forte proportion des hommes en âge fécond vient de ce que la calcul que nous avons effectué tient compte des 15 à 70 et plus vu que théoriquement la borne supérieure de la fécondité de l'homme est illimitée.

gabonaise en 1472, au-delà de la simple curiosité scientifique manifestée par les explorateurs, avait matérialisé la mise en exécution de la traite des noirs. Même si certaines sources notamment un rapport français de 1761 nous apprennent que très peu d'esclaves revenaient du Gabon, PATTERSON par exemple reconnaît néanmoins que les régions du cap Lopez et de l'Estuaire exportaient 500 esclaves par an⁵. Or, vu que les populations qui étaient ponctionnées appartenaient à la tranche d'âge qui pouvait assurer le renouvellement des générations, plusieurs voies ont, à tort ou à raison ; attribué le sous-peuplement du Gabon à ce phénomène. L'autre facteur qui avait été retenu dans le volet historique est la colonisation. En effet, à travers son corollaire notamment les travaux forcés dont les effets dévastateurs étaient indéniables, la colonisation a été retenue comme facteur de sous-peuplement à cause de son action directe sur la mortalité des couches valides.

Pour d'autres, le milieu physique est responsable du sous-peuplement du Gabon. En effet, situé entre les 2° 30 N et 3°55 S, au cœur du domaine équatorial dont les principales caractéristiques sont : la chaleur constante, l'humidité élevée, les précipitations abondantes avec un régime pluviométrique bimodal⁶, le climat du Gabon est supposé favoriser le développement de certains complexes pathogènes car le milieu physique de ce pays participe activement à l'étiologie d'un bon nombre de maladie parasitaire comme la stripanozomiose humaine africaine dont le double impact notamment sur la mortalité et la fertilité est clairement connu. D'ailleurs dans plusieurs de ces travaux sur l'infécondité en Afrique A RETEL LAURENTIN retient comme cause du phénomène l'importance des maladies stérilisantes⁷.

Le troisième facteur retenu et qui, dans certains cas, peut être la suite logique du deuxième est la stérilité. En effet, lorsque le Gabon organise sa première opération de recensement général de la population, le nombre des femmes de 15-45 ans qui n'avaient pas d'enfants était estimé à 31%. Ce chiffre était certainement plus élevé avant vu que les travaux du médecin Colonel LOTTE sur les régions de Franceville et de Lastourville stigmatisaient certaines maladies sexuellement transmissibles comme, la blennorragie, la syphilis et bien d'autres étant donné qu'il les considérait comme les principales causes de l'infertilité des gabonais⁸. Le recensement de 1960 mettait donc en évidence le niveau relativement bas de la fécondité. Convaincus que la population est la première ressource dont doit disposer tout Etat qui aspire au développement, les autorités gabonaises se sont données comme objectif de renouer avec la croissance démographique. Et pour y parvenir, le premier des impératifs était d'améliorer le système sanitaire. Cette amélioration qu'exigeait également le développement et l'urbanisation contribua considérablement à relever le niveau de natalité et à baisse du taux de mortalité⁹. Et c'est d'ailleurs dans cet esprit que fut créé en 1979 le Centre

⁵ MBOUTSOU (C), 2000, Les problèmes démographiques au Gabon : le cas de la migration intérieure et de la croissance démographique de la province de l'Estuaire de 1993 à 2000. Thèse de doctorat NR, Université Michel de Montaigne Bordeaux III, p 275

⁶ MAKANGA MALOBA (J.D), 2004, Le Climat in Atlas de l'Afrique. GABON, les éditions Jeune Afrique, p 12

⁷ LOCOH (T) 1984, Fécondité et famille en Afrique de l'ouest : le Togo méridional contemporain. Travaux et documents, cahier n 107, INED, p 6

⁸ LOTTE (M.C), 1956, situation démographique du district de Franceville in bulletin des études Centrafricaines, n°6, p 173

⁹ MBOUTSOU (C), 2004, Population et démographie in Atlas de l'Afrique. GABON, les éditions Jeune Afrique, p 24

International de Recherche Médical de Franceville (CIRMF) dont l'apport scientifique était orienté vers deux directions majeures. La première était d'étudier l'incidence des maladies infectieuses, parasitaires et immunitaire sur la stérilité des gabonais. La deuxième orientation était d'identifier les facteurs hormonaux, génétiques et sociaux susceptibles d'intervenir dans la reproduction. Dans les deux cas de figure, les quelques études réalisées ont, sans nul doute, permis de mieux comprendre les causes de la stérilité étant donné que le phénomène est passé de 31% en 1960 à 17% en 1993. Au regard des données dont nous disposons peut-on actuellement affirmer avec certitude que le problème de l'hypofécondité consécutive à la stérilité est définitivement résolu vu que les projections en hypothèse forte ne donnent au Gabon que 2.500.000 habitants à l'horizon 2050 ? Si la réponse est non, quelles ont été les grandes forces d'inertie ? Et quelles stratégies adopter pour booster la fécondité au Gabon ?

III : Les grandes forces d'inertie

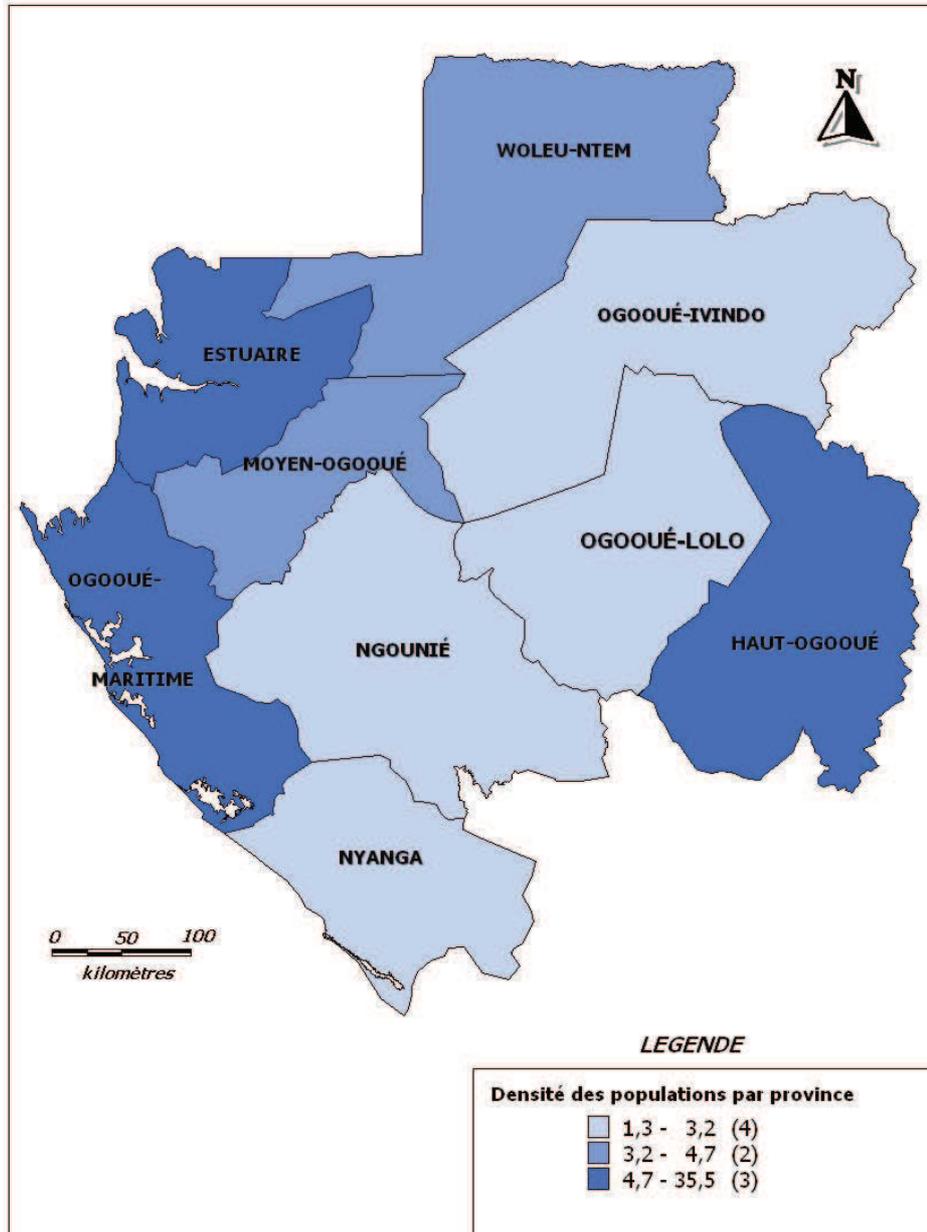
Dans leurs projections, les autorités gabonaises s'étaient fixées comme objectif de résoudre le problème de l'hypofécondité gabonaise et donc de doter le pays d'une ressource humaine suffisante en quantité et en qualité. Il est à noter qu'en matière de gestion du phénomène, quelques bonnes intentions se sont manifestées par la mise en application de certaines actions fortes. Au nombre de celles-ci nous pouvons citer, le renforcement du dispositif sanitaire afin de réduire la mortalité et particulièrement la mortalité infanto-juvénile qui avoisinait les 120 pour 1000 en 1960, la création du CIRMF pour réduire la stérilité et la distribution des revenus de transfère notamment les allocations familiale et les primes accordées aux mères des familles nombreuses et aux jeunes filles mères comme mesure incitatives. Pourtant, à y regarder de plus près ; et c'est notre avis personnel ; les résultats sur le terrain sont loin d'être satisfaisants. En effet, avec une population estimée à 1.567.006 habitants sur un espace de 266.667 km² soit une densité de 5,6 h/km² le Gabon reste spatialement un Etat sous occupé. Cette situation est encore beaucoup plus visible lorsqu'on observe le tableau de la répartition de la population par province.

Tableau III. Densité des populations par province en 2003

	Population	Superficie	Densité
Estuaire	736806	20740	35,52
Haut-Ogooué	172455	36547	4,71
Moyen-Ogooué	59309	18535	3,19
Ngounié	93693	37750	2,48
Nyanga	51977	21286	2,44
Ogooué-Ivindo	61883	46075	1,34
Ogooué-Lolo	62563	25380	2,46
Ogooué-Mar	203314	22890	8,8
Woleu-Ntem	125006	38455	3,25
Total	1.567.006	266667	5,8

Source : Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH/2003)

Carte n°1 : Répartition provinciale de la population, gabonaise par densité au km²



Source: RGPH, 2003.

Conception: Charles MBOUSOU
Réalisation: LAGRAC-UOB, 2010.

Au regard des données dont nous disposons, il apparaît clairement que en dehors de l'Estuaire de l'Ogooué Maritime et du Woleu-Ntem qui ont respectivement 35,52, 8, 8 et 5, 8 habitants au km², toutes les autres provinces ont des densités inférieures à 5 habitants au km². Le constat que nous faisons est que ces résultats détaillés par provinces montrent l'importance du sous-peuplement du Gabon. Ce qui nous fait croire que les objectifs des autorités gabonaises sont encore loin d'être atteints. Il semble que quatre grandes raisons le justifient. Il s'agit de l'absence d'une véritable politique pro nataliste, de l'insuffisance des moyens mis en place pour lutter contre l'hypofécondité, de la prise de conscience des difficultés économiques par les populations et enfin de l'urbanisation galopante de ce pays.

S'agissant de la première raison que nous retenons, il convient de mentionner que, même si nous reconnaissons que quelques efforts louables ont été faits par l'Etat dans ce domaine, il faut signaler que ce qui a été fait a beaucoup plus ressembler à des actions éparses qu'à une politique nataliste réelle. En effet, si nous prenons le cas des allocations familiales par exemple, cette mesure n'était pas appliquée à tout le monde¹⁰. Toujours en ce qui concerne les allocations familiales, ce revenu de transfère est resté pendant longtemps bloqué à la modique somme de 2500 francs cfa alors que le cout de l'entretien d'un enfant devenait progressivement plus difficile à supporter pour les parents. D'où le désintérêt que certains ménages manifestent de plus en plus quant à l'idée d'avoir une famille nombreuse vu que les conditions économiques des gabonais ne cessent de se détériorer depuis l'avènement de la crise économique de 1985 et la dévaluation du franc cfa en janvier 1994. Ces deux exemples que nous venons de mentionner peuvent être renforcés par la fameuse aide que le ministère de la famille a prévu accorder aux jeunes filles mères. En effet, malgré les grands discours entretenus régulièrement par les autorités gabonaises, il apparaît clairement que cette aide n'est donnée qu'à la veille de certaines élections sous forme de dons. Ces manquements nous font effectivement dire qu'en définitive le Gabon, au-delà des bonnes intentions, n'a jamais mis une véritable politique nataliste en place. Ce que l'on peut lui reconnaître en revanche, c'est d'avoir maintenu quelques actions allant dans ce sens.

L'autre facteur d'inertie que l'on peut retenir est la faiblesse de la politique de lutte contre l'infécondité

Avant de nous appesantir sur cet aspect, rappelons d'abord que si à première vue se sont les objectifs de développement qui ont motivés les autorités gabonaises à envisager une politique de lutte contre l'infertilité des gabonaise, il ne serait pas maladroit de dire que le Gabon appartient à un espace géographique (l'Afrique), qui a une toute autre conception de la fécondité. En effet, dans la plupart des sociétés d'Afrique noire, avoir une nombreuse famille obéit à des objectifs précis d'organisation sociale. Deux théories non contradictoires le soulignent fort opportunément. La première est celle du flux de richesses développée par CALDWELL. S'appuyant à la fois sur une explication micro-économique fondée sur la valeur des enfants et du courant de pensée macro-économique basé sur le mode de

¹⁰ Jusqu'à un passé relativement récent, n'avait droit aux allocations familiales que les enfants issus des couples légalement mariés il en était de même pour layette et pour tous les autres avantages y relatifs

production et sa relation avec la demande d'enfants, l'auteur nous apprend qu'il existe un flux de richesse entre les différents membres de la famille. Selon les types de sociétés, les couts afférents à un enfant supplémentaire sont (ou ne sont pas) plus ou moins compensés pour les parents. Dans une société de type patriarcale à prédominance agricole par exemple, le bilan cout-bénéfice des enfants est en faveur des parents. Cette situation serait due au fait qu'il y ait peu de frais à l'éducation des enfants du fait de leur intégration précoce à la production agricole et de leur statut de dépendant vis-à-vis des anciens (géniteurs et autres membres du lignage). Il créera donc ainsi un flux de richesses au bénéfice de ces derniers. Dans une telle organisation sociale, CALDWELL souligne que les adultes ont un intérêt objectif à avoir de nombreux dépendants, notamment leurs propres enfants¹¹.

Le second courant théorique soutient lui aussi l'idée d'une rationalité de la forte fécondité, en dépassant le strict point de vue des géniteurs abordé par CALDWELL. Selon cette théorie, c'est le mode de production lui-même, le rapport de la société avec son environnement qui, dans les conditions actuelles et passées des sociétés africaines; crée une demande pour de grandes descendance. Dans les deux cas, il apparaît que les sociétés africaines dont le Gabon, sont par définition populationnistes. C'est donc dire qu'au-delà des objectifs de développement l'ensemble des sociétés gabonaises sont favorables à une forte fécondité. La preuve de cette affirmation peut nous être donnée par la stigmatisation sociale dont les femmes stériles sont l'objet. Or pour l'une ou l'autre motivation retenue, le Gabon avait un intérêt objectif à résoudre le problème du déficit démographique dont il faisait l'objet. Pourtant dans cette perspective, l'une des actions fortes de lutte contre ce phénomène avait été la création du CIRMF. Or, à y regarder de plus près, nous constatons que cette structure dont la vocation était de répondre aux questions fondamentales sur l'hypofécondité des gabonais et de résoudre le problème à partir des recherches qu'elle engagerait, à plutôt réorienté ces recherches vers d'autres domaines avant même que son premier objectif de création ne trouve de solutions viables. Conséquence, malgré les quelques résultats obtenus, la stérilité est encore à un niveau élevé comme le montre le tableau n° IV.

¹¹ LOCOH T1984, Fécondité et famille en Afrique de l'ouest : le Togo méridional contemporain. Travaux et documents, cahier n 107, INED, p 8

Tableau n° IV: Les variables de fécondité Gabonaise en 2000

Groupe d'âges	Libreville / Port-Gentil	Autres villes	Résidence		Ensemble
			Urbain	Rural	
15-19	121	154	131	210	144
20-24	156	217	172	284	193
25-29	146	210	162	245	178
30-34	167	175	169	202	176
35-39	72	129	88	143	48
40-44	39	66	46	53	48
45-49	11	18	13	8	11
ISF 15-49 Pour 1000	3,6	4,8	3,9	5,7	4,3
ISF 15-49 Pour 1 femme	3,5	4,8	3,8	5,7	4,3
TGFG	129	170	140	206	153
TBN	32,1	36,2	33,3	32,4	33,1

Source : Enquête Démographique et de Santé (EDS) Gabon 2000

Après cette petite précision théorique qui n'est pas dénuée de sens signalons qu'en démographie l'analyse de la fécondité s'apprécie à partir de trois variables qui sont, le taux de fécondité générale (TGF), l'indice synthétique ou conjoncturel de fécondité (ISF) et le taux brut de natalité (TBN), même si nous savons qu'il faut absolument distinguer la natalité de la fécondité¹². Cela dit, l'observation du tableau ci-dessous nous permet de tirer trois grands enseignements. Le premier est au niveau sous régional et concerne tous les indicateurs retenus sur le tableau. En effet, qu'il s'agisse de l'ISF du TGF ou du TBN, le Gabon est encore en dessous des valeurs sous régionales qui sont respectivement de 5,4 enfants par femme pour ce qui est de l'ISF de 153 pour ce qui concerne le TGF et de 39 pour mille pour le TBN

Le deuxième enseignement touche à la répartition des ces variables entre villes. De ce point de vue, il apparaît clairement que les véritables réservoirs démographiques notamment Libreville et Port-gentil ont respectivement 3,5 pour ce qui est de l'ISF et 129 pour ce qui est de TGF et enfin 32,1 pour 1000 en ce qui le TBN. Cette situation peut nous permettre d'émettre quelques réserves quant à l'éventualité d'un renversement de tendance à court ou moyen terme.

Le dernier argument que nous retenons dans le cas de ce travail est justement la forte tendance à l'urbanisation que le Gabon a adopté depuis 1960. En effet, si nous allons du principe que la répartition géographique de la population entre villes et zone rurale montre clairement que près de 80% de la population de ce pays vit en ville alors que la tendance était inverse en 1960, il est presque clair que pour des raisons souvent objectives notamment, la scolarisation et le travail des femmes particulièrement ainsi

¹² En effet, la natalité est un phénomène démographique qui fait implicitement référence à la fréquence des naissances au sein d'une population à un moment donné. Elle est sous la dépendance de la fécondité. Quant à la fécondité, c'est un phénomène démographique lié aux naissances vivantes vu surtout sous l'angle de la femme, du couple et très exceptionnellement de l'homme

que la culture urbaine qui s'accommode très peu d'une taille de famille élevée, le niveau de fécondité du Gabon a très peu de chance de connaître une envolée. Toute fois, il existe quelques stratégies qui peuvent donner quelques espoirs.

IV-Quelles stratégies adoptées pour un éventuel renversement de tendance ?

Les débats sur le poids démographique d'un Etat remontent à l'antiquité gréco-romaine. En effet, pour bâtir sa puissance l'empire romain par exemple avait une philosophie très simple et son évocation renvoyait systématiquement aux conquêtes et à la gloire de Cesare August. Car, du Vè au début du IIè siècle avant J-C, l'état romain se forme. La puissance économique s'appuie sur le travail des citoyens. C'est donc dire qu'à une époque où le travail mécanique était quasiment inconnu, la force de travail essentielle, en dehors des animaux de trait, était fondamentalement l'homme. A cet effet, deux options étaient envisagées. La première était la guerre. En effet, permettant non seulement d'acquérir à peu de frais des nouvelles ressources naturelles mais aussi de faire le plein des esclaves qui remplaceraient, et bien au-delà, les citoyens romains appelés sous les armes, la guerre devenait donc un recours essentiel et indispensable non seulement pour se préserver des invasions barbares qui étaient très fortes à l'époque mais également pour étendre son empire. La deuxième option était le prélèvement fiscal car il fallait non seulement enrichir la cité mais il était tout aussi question de savoir ce que chacune des douze colonies avait de ressources et de soldats à transmettre à la postérité. Pour toutes ces raisons l'empire romain était contrairement à Athènes populationniste. C'est donc dire qu'à cette époque déjà, le poids démographique était considéré comme un atout majeur pour l'enrichissement et la maîtrise du territoire.

Plusieurs siècles après, l'intérêt d'avoir une population nombreuse se manifestera à nouveau chez les Etats en quête de puissance et d'hégémonie. C'est ainsi qu'entre le XVè et le XVIè siècles sur le plan politique en Europe, une nouvelle conception de l'état héritée de la réforme selon laquelle l'état accroît sa force en favorisant l'enrichissement des citoyens apparaît. Cette dernière est soutenue par les marchands financiers dont la philosophie est le Mercantilisme dont les trois postulats fondamentaux sont le populationnisme, le libéralisme relatif et la monnaie active. Si les deux dernières doctrines nous intéressent moins, le populationnisme en revanche trouve tout son fondement dans la sentence de Jean BODIN (1530-1595) selon laquelle « *Il n'y a de richesse ni de force que d'hommes* ». Dans leur justification du populationnisme, les auteurs mercantilistes insistent généralement sur le caractère productif de la ressource humaine. Pour Antoine de MONCHRESTIEN par exemple « *le bonheur des hommes consiste principalement en la richesse et la richesse dans le travail* ». Dans le même ordre d'idées William PETTY affirme que « *Le travail est le père et le principal actif de la richesse est la mère* ». Dans ce cas de figure également, il apparaît que le poids démographique était le déterminant essentiel de la puissance géopolitique des Etats.

De nos jours encore la taille de la population est considérée comme un enjeu majeur pour les années avenir. En effet, au moment ou pour certains pays notamment la Chine, l'Inde, les Etats Unis, le Brésil et même certaines religions considèrent le poids démographique comme un atout de puissance dans la reconfiguration géopolitique du monde, d'autres à l'instar du Gabon sont frappés par un sous peuplement chronique alors qu'ils ambitionnent de devenir des Etats émergents. Cette

deuxième situation est due à la combinaison de deux facteurs notamment une natalité qui est en dessous du seuil de renouvellement de générations et une proportion de vieux de plus en plus élevée. A ce sujet signalons que depuis un peu plus de deux siècles, exception faite de la période qui va de 1945 à 1973, la France et certains autres pays de l'Europe cherchent activement à lutter contre la mort grâce à la découverte des thérapeutiques efficaces, à l'amélioration de la production et du niveau de vie général et à l'accession du grand nombre aux soins de santé. Pourtant, ce qui est apparu au départ comme un signe de bonne santé sociale s'est très vite transformé en contrainte. En effet, dans beaucoup des pays d'Europe, les indicateurs de vieillissement ainsi que les rapports de dépendance (qui est un indicateur qui met en relation le nombre de jeunes et des personnes âgées) considérés comme inactifs et l'effectif des adultes en âge d'activité se situent à des niveaux relativement élevés au point de susciter un certain nombre d'inquiétudes.

A l'inverse de ce qui se produit dans la quasi-totalité des pays occidentaux, le sud et particulièrement l'Afrique subsaharienne connaît une vitalité démographique qui la présente comme le futur grand foyer démographique du monde avec 2 milliards d'habitants en 2050. Or, à y regarder de plus près, la majorité des pays de ce continent sont progressivement en train de passer d'une situation d'équilibre démographique naturelle à une situation d'équilibre démographique gérée (la transition démographique) avec pour conséquence, à terme, la baisse de la mortalité et la maîtrise de la fécondité. Avec une espérance de vie estimée à 30 ans pour les hommes et 32 ans pour les femmes en 1960, le Gabon a vu cet indicateur passé à 53 ans pour les hommes et 56 ans pour les femmes en 2003 ce qui est un signe de l'allongement de la durée de la vie. Pourtant, ce qui nous préoccupe aujourd'hui c'est moins cet allongement de la durée de vie que les enjeux démographiques de cette situation étant donné que la proportion des vieux au Gabon est en pleine croissance.

En effet, l'allongement de la durée de la vie combiné aux autres facteurs tels que la faiblesse de la fécondité, l'urbanisation et ses corollaires la scolarisation et le travail des femmes peuvent être, à raison, considérés comme des freins actifs dans le processus de croissance démographique de ce pays. Or, si nous nous arrêtons un instant sur les ambitions du Gabon notamment, devenir un Etat émergent et être une puissance régionale, il lui faut avoir une vision, un projet et des piliers de développement. Handicapé par sa superficie, le Gabon ne peut agir que sur sa démographie pour prétendre atteindre ses objectifs.

Pour cela, les stratégies que nous proposons au Gabon sont toutes simples. Il s'agit entre autres de la mise en place d'une véritable politique nataliste avec comme préalable l'adoption d'un texte de loi qui garantirait les intérêts des familles nombreuses. La révision du montant de l'allocation familiale afin de le rendre plus incitatif. En fin comme autre stratégie à envisager, il y a l'encadrement des jeunes filles mères dont les péripéties non seulement dans la gestion des grossesses mais également dans l'encadrement des enfants sont indéniables. Sans pour autant qu'elles ne soient exhaustives, les quelques stratégies que nous venons de retenir peuvent booster la fécondité et donc par conséquent, aider le Gabon à résoudre son problème d'hypofécondité surtout à un moment où le poids démographique redevient un enjeu de pouvoir et de domination géopolitique.

Conclusion

A l'heure où les néo-malthusiens exhument leurs prédicateurs en modifiant les termes de l'apocalypse promise, considérer la croissance démographique comme une nécessité peut apparaître comme une contradiction avec les exigences du moment. En effet, selon certaines estimations, il naît 200.000 personnes par jour. A ce rythme, la terre comptera 9 milliards d'individus en 2050. Cette croissance démographique est considérée comme un danger. Pour Malcolm Potts par exemple, il existe un lien causal entre progéniture et pollution car selon lui, toute naissance non désirée évitée permet au monde de mieux respirer. Cette affirmation résume ce que des dizaines, des centaines de scientifiques échafaudent. La démographie galopante serait responsable et coupable du réchauffement climatique. Pour confirmer cette thèse Brian O'Neil estime que si nous parvenions à nous limiter à 7,9 milliards d'habitants en 2050, cela permettrait d'économiser 2 milliards de tonnes de Co2. Les inquiétudes qui gravitent autour de la croissance démographique ne sont pas qu'écologiques. Ils sont économiques, sécuritaires et identitaires.

C'est donc reconnaître comme l'affirme Emilie Lanez que la bombe démographique n'offre pas que d'impossibles équations à résoudre en termes de nourriture, d'eau, des déchets, elle diffuse également des germes ravageurs du terrorisme ou de l'émigration massive. Or, à côté de ces discours alarmistes, d'autres pensent que la faiblesse démographique est également un handicap aussi bien sur la plan économique qu'en terme de régulation des relations. Internationales. Dans le cas du Gabon, ses nouvelles ambitions notamment celles d'être un Etat émergent et une puissance régionale le condamnent à revisiter ses stratégies dans son intention à lutter contre l'hypofécondité ceci d'autant plus que les premières bonnes intentions n'ont pas véritablement répondues aux attentes des gouvernants. En effet, pour être une puissance régionale, le Gabon doit se doter d'un ensemble d'atouts qui fondent la puissance de Etats notamment, la géographie, l'économie et la démographie

Bibliographie

CAPUL (J.Y), 1993. *La France et sa population*, Cahiers française n 259, la documentation française, 88p.

CHESNAIS (J C), 1986 ; *La Transition démographique : Etapes, Formes, Implication économiques*. Etude de séries temporelles (1720-1984) relative à 67 pays Travaux et documents, Cahier n°113. PUF

DUROSSELLE (J.B), 1992, *L'invasion : les migrations humaines, chance ou fatalité ?*, Paris, Plon, 221p.

JACQUARD (A), 1993, *L'explosion démographique*, Dominos, Flammarion, 126p.

KLATZMANN (J), 1996, *Surpopulation : mythe ou menace ?* Paris, Economica, 135p.

LASSERRE (G), 1972, *Les mécanismes de la croissance et les structures de croissance démographiques de Libreville (1953-1970)* in CEGET-CNRS, la croissance urbaine en Afrique noire et Madagascar. Talence (Colloques internationaux du CNRS ? 29 Septembre-02 Octobre 1972), pp. 739-761

LOCOH (T), 1984, *Fécondité et famille en Afrique de l'ouest : le Togo méridional contemporain*. Travaux et documents, cahier n 107, INED, p 6

LOTTE (M.C), 1956, *Situation démographique du district de Franceville* in bulletin des études Centrafricaines, n°6, p 173

MAKANGA MALOBA (J.D.), 2004, *Le Climat* in Atlas de l'Afrique. GABON, Paris, Les Editions Jeune Afrique, p 12

MBOUTSOU (C), 2004, *Population et démographie* in Atlas de l'Afrique. GABON, Paris, Les Editions Jeune Afrique, p 24

SAUTER (G), 1966, *De l'Atlantique au fleuve Congo : Une géographie du sous-peuplement*. Thèse/ Lettre, Paris Mouton la Haye, 2 volumes. 1102p.

SAUVY (A), 1987, *L'Europe submergée, Sud-Nord dans 30 ans*, Paris, Dunod, 279p.

Sommaire

Editorial

Pr Marc Louis ROPIVIA3

Risques environnementaux dans les milieux de mangrove au Gabon

Emmanuel ONDO ASSOUMOU5

L'Etat de la recherche en éducation au Gabon : quel bilan après 50 ans d'indépendance

Romarc Franck QUENTIN DE MONGARYAS.....19

L'échec scolaire dans le primaire au Gabon vu par les instituteurs en milieu urbain

Hermine MATARI.....39

La « géopolitique » au Gabon : Institution d'exercice de la violence de l'imaginaire

Fortuné MATSIEGUI MBOULA.....59

Le Capitaine Charles Messani N'Tchoréré dans le Témoignage de guerre

Jean-François OWAYE.....75

L'exercice de l'autodétermination dans la doctrine et la pratique de l'Organisation des Nations Unies

Lucien MANOKOU.....89

Gestion du site et risques naturels à Libreville

Jean Bernard MOMBO et Marie-Thérèse ITONGO103

Modalidades y practicas discursivas del paratexto en El llano en llamas de Juan Rulfo

Clotilde-Chantal ALLELA-KWEVI.....124

Honneur et vertu dans Las Siete Pactidas d'Alfonso X El Sabio. Essai d'analyse du champ sémantique

Agathe Virginie BOUKINDA.....139

Questionnement sur le dialogue interconfessionnel : le forum des confessions religieuses en Côte d'Ivoire

Bony GUIBLEHON.....165

Hypofécondité gabonaise en question : problème résolu ou mise en jachère d'une préoccupation majeur pour le développement du Gabon

Charles MBOUTSOU178

GABONICA

*Politiques et Développement des Espaces et Sociétés
de l'Afrique Subsaharienne*

CERGOP : Centre d'Études et de Recherche en Géosciences et Prospective

Université Omar Bongo, Libreville (Gabon)

Tél (+241) 07-64-79-35 / 07-29-35-22

Email : noel_ovono@yahoo.fr

ISSN : 1814-3814